

nergies renouvelables, efficacité énergétique, hydro  
é, cogénération, énergie éolienne, biomasse forestière  
nergétique, production privée d'électricité

nergies renouvelables, efficacité énergétique  
hydroélectricité, cogénération, énergie  
forestière, valorisation énergétique,  
production privée d'électricité

# ANNEXES

## Énergies renouvelables, efficacité énergétique

### Production privée d'élec

Commission d'enquête  
sur la politique d'achat  
par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de  
producteurs privés

Commission d'enquête  
sur la politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés

ANNEXES AU RAPPORT

## *LES ANNEXES*

- le décret concernant la Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés
- la Déclaration de principes, le mandat de la Commission et les règles de preuve. 5 septembre 1995
- les Règles de procédure
- la Déclaration d'ouverture du 5 octobre 1995
- la liste des participants et des intervenants
- le résumé des curriculum vitae de certains membres du personnel de la Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés
- les décisions de la Commission
- la liste des témoins (ordre alphabétique, ordre chronologique)
- la liste des exhibits
- divers experts : curriculum vitae et rapports
- la liste des mémoires déposés

*Commission d'enquête sur la  
politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés*

***DÉCRET CONCERNANT  
LA COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LA POLITIQUE D'ACHAT  
PAR HYDRO-QUÉBEC D'ÉLECTRICITÉ  
AUPRÈS DE PRODUCTEURS PRIVÉS***

*27 mars 1997*



## DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 753-95

CONCERNANT la constitution d'une Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés

7 JUIN 1995

-----0000000-----

ATTENDU QUE le 18 février 1987, Hydro-Québec mettait de l'avant sa «Politique d'achat d'électricité produite par des petites centrales appartenant à des tiers au Québec»;

ATTENDU QU'en septembre 1990, le ministère de l'Énergie et des Ressources annonçait la politique du gouvernement du Québec concernant l'octroi et l'exploitation des forces hydrauliques du domaine public pour les centrales hydroélectriques de 25 MW ou moins, ce qui s'inscrivait dans le cadre de l'application de la politique d'achat d'électricité auprès de producteurs privés;

ATTENDU QUE le 3 avril 1991, dans le cadre de sa politique, Hydro-Québec approuvait le lancement d'un appel de proposition restreinte (APR-91) auprès de producteurs privés d'énergie électrique;

ATTENDU QUE des questions ont été soulevées quant à la justification énergétique et l'opportunité économique de la mise sur pied de ces politiques;

ATTENDU QUE ces politiques mettent en cause la gestion de biens et de fonds publics;

ATTENDU QU'il a été porté à la connaissance du gouvernement que des irrégularités auraient pu être commises dans l'administration de ces politiques;

ATTENDU QUE plusieurs contrats ont été conclus, reportés ou résiliés entre Hydro-Québec et des producteurs privés d'électricité;

ATTENDU QU'il y a lieu d'agir avec transparence et de confier un mandat d'enquête sur le bien-fondé de cette politique et de sa mise en oeuvre à des instances indépendantes de Hydro-Québec et du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37), le gouvernement peut, lorsqu'il le juge à propos, faire faire une enquête sur la gestion de quelque partie des affaires publiques;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Ressources naturelles:

QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37), soit constituée une commission d'enquête dont le mandat est le suivant:

- a) examiner la justification énergétique et l'opportunité économique de la politique d'achat d'électricité par Hydro-Québec auprès de producteurs privés pour satisfaire ses besoins en énergie électrique;
- b) examiner si, dans la mise en oeuvre de cette politique, Hydro-Québec, les ministères et organismes publics, les dirigeants ou mandataires de ceux-ci, ainsi que les tiers ont agi dans le respect des lois, des décrets, des règlements et directives, des normes d'éthique et des pratiques de saine gestion;
- c) faire au gouvernement toutes recommandations appropriées sur ces matières;

QUE la commission d'enquête soit formée des commissaires suivants:

- monsieur François Doyon, juge à la Cour du Québec;
- monsieur Rhéal Châtelain, ex-vérificateur général du Québec;
- monsieur Jean A. Guérin, associé principal, Saint-Aix groupe-conseil;

QUE monsieur le juge François Doyon préside cette commission d'enquête;

753-95

QUE cette commission soit assujettie aux Règles sur les modalités de gestion administrative, financière et d'engagement de personnel des commissions d'enquêtes instituées en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (R.R.Q., 1981, c. C-37, r. 1);

QUE cette commission soit tenue de compléter ses travaux et de soumettre son rapport au plus tard le 31 décembre 1995.

COPIE CONFORME  
LA GREFFIÈRE ADJOINTE  
DU CONSEIL EXÉCUTIF

*Piette Hancey*

Commission d'enquête sur la  
politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés

***DÉCLARATION DE PRINCIPES  
MANDAT DE LA COMMISSION  
ET RÈGLES DE PREUVE***

*5 septembre 1995*

## ***DÉCLARATION DE PRINCIPES***

### **MANDAT DE LA COMMISSION**

### **ET RÈGLES DE PREUVE**

La Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés considère souhaitable d'interpréter la nature et l'étendue du mandat qui lui a été conféré par décret le 7 juin 1995.

Le texte de ce décret précise que le mandat de la Commission consiste à:

- a) examiner la justification énergétique et l'opportunité économique de la politique d'achat d'électricité par Hydro-Québec auprès de producteurs privés pour satisfaire ses besoins en énergie électrique;
- b) examiner si, dans la mise en oeuvre de cette politique, Hydro-Québec, les ministères et organismes publics, les dirigeants ou mandataires de ceux-ci, ainsi que les tiers ont agi dans le respect des lois, des décrets, des règlements et directives, des normes d'éthique et des pratiques de saine gestion;
- c) faire au gouvernement toutes recommandations appropriées sur ces matières.

Dans le cadre de son mandat, la Commission se propose, outre de faire les recommandations appropriées, d'examiner:

- 1) les circonstances ayant précédé et entouré l'élaboration de la politique d'achat précédemment décrite;
- 2) la justification énergétique de cette politique d'achat en examinant notamment l'évolution de la politique énergétique gouvernementale et celle des programmes d'Hydro-Québec en la matière ainsi que la planification énergétique élaborée par Hydro-Québec, les ministères et les organismes publics

relativement aux besoins en énergie électrique et aux moyens pour les satisfaire;

- 3) l'opportunité économique d'avoir recours à une telle politique d'achat en examinant notamment les objectifs, les avantages et inconvénients, les coûts et bénéfices, et les résultats de cette politique;
- 4) la gestion de cette politique par Hydro-Québec, les ministères et les organismes publics;
- 5) la mise en place et la mise en oeuvre de cette politique en examinant notamment si Hydro-Québec, les ministères et les organismes publics, leurs dirigeants ou mandataires d'abord et les tiers ensuite ont agi dans le respect des lois, des décrets, des règlements et directives, des normes d'éthique et des pratiques de saine gestion lors, par exemple, de l'octroi des sites, des droits hydrauliques et des contrats d'achat d'électricité, et lors des appels de propositions, des négociations, des diverses interventions gouvernementales, des signatures de contrats, de la réalisation des projets, de leur report, de leur mise en banque et de leur abandon.

À cet égard, la Commission est soumise à la jurisprudence élaborée par nos tribunaux supérieurs, notamment aux jugements suivants rendus par la Cour suprême du Canada: Starr c. Houlden (1990) 1 RCS, 1366, (jugement rendu le 5 avril 1990), B.C. Securities Commission c. Branch (jugement rendu le 13 avril 1995) et Phillips c. Commission d'enquête sur la tragédie de la mine Westray (jugement rendu le 4 mai 1995). Les droits de chacun et le mandat conféré à la Commission seront évidemment considérés à la lumière de ces jugements.

Ainsi, le passage suivant de l'opinion de l'Honorable juge Lamer, maintenant juge en chef de la Cour suprême du Canada, dans l'arrêt Starr, mérite d'être souligné:

«La Commission d'enquête ne peut être utilisée par une province pour enquêter sur la perpétration alléguée d'infractions criminelles précises par des personnes nommées. Une telle utilisation de la

Commission d'enquête, compte tenu de la possibilité d'obliger ces personnes nommées à témoigner, aurait pour effet de contourner la procédure en matière criminelle qui relève de la compétence exclusive du Parlement.» (p.1397-1398)

À cet égard, la Commission désire exprimer sa compréhension des règles auxquelles elle est soumise.

Si le but d'une Commission d'enquête ne saurait être la détermination de la responsabilité criminelle, une telle commission peut, dans une démarche légitime, à la lumière de son mandat, examiner une activité relevant de la compétence d'une province même si cette activité peut par la suite constituer le fondement d'une accusation criminelle.

Dès lors que le sujet véritable de cette enquête relève clairement de la compétence provinciale et n'a pas pour but de déterminer la responsabilité criminelle, la Commission considère qu'elle pourrait examiner des activités qui seraient, par ailleurs, susceptibles de constituer des infractions criminelles, si elles étaient accessoires au sujet de l'enquête et nécessaires à ses fins.

La Commission ajoute qu'elle considère être habilitée à recevoir, au cours de ses audiences, toute preuve qu'elle jugera pertinente et les règles de preuve strictes ne seront pas appliquées pour en déterminer la recevabilité. Le président de la Commission tranchera les objections et déterminera la recevabilité d'une preuve en fonction de sa pertinence et de sa valeur probante et, le cas échéant, en regard de son effet préjudiciable.

Enfin, la Commission souligne que la recherche de la vérité sera soumise, au cours de ses audiences, aux règles d'équité procédurale et de justice fondamentale, le tout dans le respect des droits individuels qui seront considérés et interprétés dans le contexte particulier des audiences d'une commission d'enquête, lesquelles ne sont pas et ne sauraient se transformer en un procès de nature civile ou criminelle.

LES COMMISSAIRES

Le 5 septembre 1995.

Commission d'enquête sur la  
politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés

***RÈGLES DE PROCÉDURE DE LA  
COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA  
POLITIQUE D'ACHAT PAR HYDRO-QUÉBEC  
D'ÉLECTRICITÉ AUPRÈS DE  
PRODUCTEURS PRIVÉS***

*18 septembre 1995*

**RÈGLES DE PROCÉDURE DE LA  
COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA POLITIQUE D'ACHAT  
PAR HYDRO-QUÉBEC D'ÉLECTRICITÉ  
AUPRÈS DE PRODUCTEURS PRIVÉS**

**Définitions**

1. À moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient:
  - a) «avocat de la Commission»: le ou les avocats dont les services ont été retenus par la Commission;
  - b) «commissaire»: les personnes nommées par décret par le Gouvernement du Québec pour former la Commission;
  - c) «Commission»: la Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés constituée par le décret 753-95 du Gouvernement du Québec;
  - d) «intervenant»: la personne ou l'organisme dont le statut d'intervenant a été reconnu par la Commission; il désigne également l'avocat de l'intervenant;
  - e) «participant»: la personne ou l'organisme dont le statut de participant a été reconnu par la Commission; il désigne également l'avocat du participant.
  - f) «greffe de la Commission»: les bureaux sont situés au 2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, 18e étage, bureau 1817, Case postale 455, Montréal (Québec) H5B 1B5.

**Participants et intervenants**

2. Une personne ou un organisme qui a un intérêt dans les travaux de la Commission peut prendre part à ses audiences à titre de participant ou d'intervenant.

3. Le participant a le droit d'interroger et de contre-interroger des témoins ainsi que de présenter un mémoire écrit et, avec l'autorisation de la Commission et aux conditions prescrites par celle-ci, des observations verbales. Il peut également être autorisé à convoquer et produire des témoins.
4. L'intervenant a le droit de présenter un mémoire écrit et, avec l'autorisation de la Commission et aux conditions prescrites par celle-ci, des observations verbales.
5. L'avocat de la Commission a tous les droits et tous les pouvoirs d'un participant.
6. (1) La personne ou l'organisme qui désire obtenir le statut de participant ou d'intervenant doit présenter une requête écrite à la Commission.  
(2) Cette requête indique:
  - a) le nom, l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du requérant;
  - b) la nature de l'intérêt du requérant dans les travaux de la Commission;
  - c) la contribution que le requérant est susceptible d'apporter aux travaux de la Commission;
  - d) le statut recherché et les motifs pouvant justifier une telle demande;
  - e) l'identité de l'avocat ou des avocats devant représenter le requérant.
- (3) La requête doit être accompagnée d'un affidavit du requérant.
7. (1) La Commission peut accorder ou refuser au requérant le statut de participant ou d'intervenant. La Commission peut déterminer, le cas échéant, des conditions particulières applicables à la participation du requérant aux audiences.

- (2) La Commission peut, en tout temps, révoquer le statut de participant ou d'intervenant ou modifier les conditions particulières qui leur sont applicables.

### **Audiences et bon ordre**

8.
  - (1) Les audiences de la Commission sont publiques sauf si celle-ci juge qu'il est nécessaire, dans l'intérêt public ou dans l'intérêt de son enquête ou pour agir de façon équitable ou pour protéger des renseignements de nature confidentielle ou pour toute autre cause suffisante, de les tenir à huis clos.
  - (2) La Commission détermine, selon les circonstances de l'espèce, l'identité des personnes autorisées à assister à ses audiences à huis clos ainsi que, le cas échéant, les conditions particulières applicables à chacune de ces personnes.
  - (3) Seules les personnes autorisées par la Commission et aux conditions alors imposées ont accès aux témoignages rendus à huis clos et aux documents produits à cette occasion.
  - (4) La Commission peut, pour toute cause suffisante, rendre, à l'égard d'un témoignage, d'un document ou d'un autre élément de preuve, une ordonnance de non-divulgence, de non-publication ou de non-diffusion.
9. La Commission détermine la date, l'heure et le lieu de ses audiences. À moins d'avis contraire, celles-ci débutent à 9h30.
10. Tout ce qui porte atteinte au décorum et au bon ordre de l'audience est interdit.
11. Toutes les personnes présentes se lèvent quand les commissaires entrent dans la salle d'audience et demeurent debout jusqu'à ce qu'ils aient pris leur siège. Quand l'audience est suspendue ou terminée, elles se lèvent de nouveau et demeurent debout jusqu'à la sortie des commissaires.
12. Nul n'est autorisé à s'adresser aux commissaires s'il ne se lève d'abord debout à moins d'en être dispensé par ceux-ci.

### Témoins

13. (1) Le participant communique à l'avocat de la Commission le nom et l'adresse de tout témoin qu'il désire produire et ce, avant de requérir sa comparution.
  - (2) Un participant peut demander à un commissaire de requérir, par une assignation, la comparution d'un témoin pour apporter un fait de nature à lui rendre justice ou pour éclairer la Commission. Cette demande est écrite et indique les motifs à son soutien ainsi que les nom et adresse du témoin de même qu'un résumé de la version qu'il pourrait donner.
  - (3) Le commissaire peut accepter cette demande en totalité ou en partie ou la rejeter.
  - (4) Le participant qui estime qu'un témoin devrait être entendu nonobstant le refus d'un commissaire peut demander à la Commission de réviser cette décision. La Commission rend sa décision dans les cinq (5) jours de la présentation de la demande.
  - (5) Toute personne peut demander à la Commission l'autorisation de témoigner pour apporter un fait de nature à lui rendre justice.
  - (6) Toute personne appelée à comparaître devant la Commission peut être assistée de son avocat.
14. Un commissaire peut autoriser l'émission d'une assignation enjoignant à un témoin de comparaître à une audience pour y témoigner et y produire des documents.

### Interrogatoires

15. (1) L'avocat de la Commission interroge d'abord le témoin; il peut le faire au moyen de questions suggestives sous réserve d'une décision à l'effet contraire de la part de la Commission ou de son président.
- (2) Les participants peuvent ensuite le contre-interroger.

- (3) L'avocat qui représente un témoin peut ensuite l'interroger à moins que, avec le consentement de l'avocat de la Commission, il n'ait préalablement procédé à l'interrogatoire principal.
  - (4) Un témoin peut être réinterrogé avec l'autorisation de la Commission.
  - (5) Les commissaires peuvent poser à un témoin toutes les questions qu'ils jugent utiles.
16. La Commission détermine l'ordre des interrogatoires et des contre-interrogatoires.
17. Les témoins témoignent sous la foi du serment ou d'une affirmation solennelle.

### **Requêtes et demandes**

18. À moins d'autorisation expresse de la Commission ou de l'un des commissaires, toute requête et toute demande présentées à la Commission doivent être inscrites, accompagnées d'un avis de présentation et déposées au greffe de la Commission au moins trois (3) jours francs avant la date prévue pour leur présentation.

### **Preuve documentaire et mémoires écrits**

19. (1) Le participant qui a demandé et obtenu l'assignation d'un témoin doit remettre à l'avocat de la Commission et aux autres participants une liste des documents qu'il entend produire par ce témoin.
- (2) Dans la mesure du possible, le participant doit agir de même à l'égard de tout autre témoin.
- (3) Dans la mesure du possible, l'avocat de la Commission remet aux participants une liste des documents qu'il entend produire par les témoins dont il a demandé la comparution.
- (4) Dans la mesure du possible, l'avocat de la Commission et le

participant doivent pouvoir consulter les documents prévus aux paragraphes (1) à (3) au moins (5) jours avant leur production.

- (5) Quatre (4) copies des documents produits doivent être remises à la Commission, à moins d'autorisation de celle-ci, au plus tard au moment de la production desdits documents.
  - (6) À moins d'une ordonnance à l'effet contraire, la Commission permet à toute personne de consulter les documents produits lors des audiences publiques.
20. Le participant et l'intervenant qui produisent un mémoire écrit doivent en déposer quatre (4) copies au greffe de la Commission à la date déterminée par celle-ci. Les participants et les intervenants peuvent en prendre connaissance dès le dépôt au greffe de la Commission.

### **Couverture médiatique**

- 21. L'enregistrement magnétoscopique et sonore des audiences est autorisé pendant les séances de la Commission au moyen d'au plus deux (2) caméras discrètement installées et du seul éclairage ordinaire de la salle d'audience.
- 22. La Commission peut exiger que les caméras soient placées à un endroit qui lui est convenable.
- 23. Un tel enregistrement doit, en conformité avec un accord de mise en commun, être mis à la disposition de tous les autres médias intéressés.
- 24. Une copie de l'enregistrement doit être remise à la Commission au plus tard trois (3) jours après ledit enregistrement.
- 25. Toutes les entrevues et tous les autres reportages doivent se dérouler à l'extérieur de la salle d'audience.
- 26. Le personnel des médias doit se conformer aux directives de la Commission. Son comportement ne doit aucunement perturber le déroulement des audiences.

27. Il est interdit , sauf avec l'autorisation préalable de la Commission, de placer des microphones ou des magnétophones dans l'espace réservé aux témoins, sur les tables des avocats ou sur l'estrade des commissaires.
28. La Commission peut faire cesser l'enregistrement des audiences lorsqu'elle est d'avis qu'une telle décision est dans l'intérêt public.
29. Lorsque la Commission décide de tenir des audiences à huis clos, les médias doivent prendre, à la satisfaction de la Commission, des mesures de nature à assurer la mise hors service de tous les appareils d'enregistrement sonore et magnétoscopique.

### **Rapport**

30. Les seuls éléments de preuve que les commissaires considéreront pour les fins de leur rapport sont ceux produits à ce titre lors des audiences.

### **Divers**

31. Une copie des témoignages reçus par les commissaires peut être consultée au greffe de la Commission dès qu'elle est disponible.
32. La Commission peut modifier les présentes règles de procédure après avoir accordé aux participants la possibilité de faire valoir leurs observations à cet égard.
33. La Commission peut écarter toute règle ou toute exigence lorsque l'équité ou les fins de la justice l'exigent.

## **LES COMMISSAIRES**

Commission d'enquête sur la  
politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés

## ***DÉCLARATION D'OUVERTURE***

*5 octobre 1995*

## DÉCLARATION D'OUVERTURE

Nous désirons souhaiter la bienvenue à toutes les personnes présentes à cette première audience publique de la Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés.

Pour faciliter le travail de chacun, le texte de cette déclaration conjointe des commissaires sera disponible dès l'ajournement.

Il y a lieu, dès à présent, d'identifier les trois (3) commissaires formant cette Commission d'enquête. À ma droite, monsieur Rhéal Châtelain, ex-vérificateur général du Québec. À ma gauche, monsieur Jean A. Guérin, associé principal, Saint-Aix Groupe conseil. Enfin, moi-même, François Doyon, juge de la Cour du Québec, nommé président de la Commission.

Nous voulons, par cette déclaration, faire le point sur certains aspects de l'enquête.

### **I - LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES**

Cette Commission d'enquête fut constituée par décret le 7 juin dernier. Son mandat consiste à:

- a) examiner la justification énergétique et l'opportunité économique de la politique d'achat d'électricité par Hydro-Québec auprès de producteurs privés pour satisfaire ses besoins en énergie électrique;
- b) examiner si, dans la mise en oeuvre de cette politique, Hydro-Québec, les ministères et organismes publics, les dirigeants ou mandataires de ceux-ci, ainsi que les tiers ont agi dans le respect des lois, des décrets, des règlements et directives, des normes d'éthique et des pratiques de saine gestion;

- c) faire au gouvernement toutes recommandations appropriées sur ces matières.

L'exécution de notre mandat a nécessité, dès le départ, l'identification, la recherche et la compilation de l'information nécessaire à notre enquête. À cet égard, il nous apparaît important de souligner la bonne collaboration que nous avons reçue de la part de toutes les personnes à qui nous avons fait parvenir des ordonnances et à qui nous avons soumis certaines demandes. En effet, les 14 juin, 6 juillet et 8 août 1995, des ordonnances, dont le texte sera rendu public aujourd'hui même, étaient adressées à divers ministères et à Hydro-Québec et requéraient la production d'une quantité considérable de documents que nous jugions utiles à nos travaux préparatoires. Les personnes visées par ces ordonnances n'ont pas hésité à entreprendre les démarches nécessaires et à effectuer le travail requis pour satisfaire nos demandes. Grâce à cette collaboration, les avocats, les analystes et les enquêteurs de la Commission ont analysé ces renseignements en préparation des audiences publiques. Cette cueillette d'information s'est continuée jusqu'à ce jour et se continuera, bien entendu, pendant les audiences.

Mentionnons également le travail réalisé jusqu'à ce jour par le personnel de la Commission; tous ont été et sont de dévoués collaborateurs et nous tenons à les en remercier. Rappelons notamment que Me Yvon Houle a accepté d'agir à titre de secrétaire de la Commission dès sa constitution et a su veiller efficacement à sa bonne administration .

Ajoutons que, dans un esprit de collaboration, de nombreux témoins ont accepté de rencontrer les membres du personnel de la Commission en vue de permettre une préparation adéquate des audiences publiques.

Nous voulons également souligner la présence, ce matin, de M<sup>e</sup> Richard E. Shadley, c.r., avocat et conseiller juridique principal de la Commission et de M<sup>es</sup> P. Claude Laporte et Jean Villeneuve, avocats et conseillers juridiques de la Commission.

## II - LA DÉCLARATION DE PRINCIPES

Nous avons émis, le 5 septembre dernier, une déclaration de principes relative au mandat de la Commission et à certaines règles de preuve. Il y a lieu, pour les fins de cette audience publique, de citer un extrait de ce document:

«Dans le cadre de son mandat, la Commission se propose, outre de faire les recommandations appropriées, d'examiner:

- 1) les circonstances ayant précédé et entouré l'élaboration de la politique d'achat précédemment décrite;
- 2) la justification énergétique de cette politique d'achat en examinant notamment l'évolution de la politique énergétique gouvernementale et celle des programmes d'Hydro-Québec en la matière ainsi que la planification énergétique élaborée par Hydro-Québec, les ministères et les organismes publics relativement aux besoins en énergie électrique et aux moyens pour les satisfaire;
- 3) l'opportunité économique d'avoir recours à une telle politique d'achat en examinant notamment les objectifs, les avantages et inconvénients, les coûts et bénéfices, et les résultats de cette politique;
- 4) la gestion de cette politique par Hydro-Québec, les ministères et les organismes publics;
- 5) la mise en place et la mise en oeuvre de cette politique en examinant notamment si Hydro-Québec, les ministères et les organismes publics, leurs dirigeants ou mandataires d'abord et les tiers ensuite ont agi dans le respect des lois, des décrets, des règlements et directives, des normes d'éthique et des pratiques de saine gestion lors, par exemple, de l'octroi des sites, des droits hydrauliques et des contrats d'achat d'électricité, et lors des appels de propositions, des négociations, des diverses interventions gouvernementales, des signatures de contrats, de la

réalisation des projets, de leur report, de leur mise en banque et de leur abandon.

À cet égard, la Commission est soumise à la jurisprudence élaborée par nos tribunaux supérieurs, notamment aux jugements suivants rendus par la Cour suprême du Canada: Starr c. Houlden (1990) 1 RCS, 1366, (jugement rendu le 5 avril 1990), B.C. Securities Commission c. Branch (jugement rendu le 13 avril 1995) et Phillips c. Commission d'enquête sur la tragédie de la mine Westray (jugement rendu le 4 mai 1995). Les droits de chacun et le mandat conféré à la Commission seront évidemment considérés à la lumière de ces jugements.

Ainsi, le passage suivant de l'opinion de l'Honorable juge Lamer, maintenant juge en chef de la Cour suprême du Canada, dans l'arrêt Starr, mérite d'être souligné:

«La Commission d'enquête ne peut être utilisée par une province pour enquêter sur la perpétration alléguée d'infractions criminelles précises par des personnes nommées. Une telle utilisation de la Commission d'enquête, compte tenu de la possibilité d'obliger ces personnes nommées à témoigner, aurait pour effet de contourner la procédure en matière criminelle qui relève de la compétence exclusive du Parlement.»  
(p.1397-1398)

À cet égard, la Commission désire exprimer sa compréhension des règles auxquelles elle est soumise.

Si le but d'une commission d'enquête ne saurait être la détermination de la responsabilité criminelle, une telle commission peut, dans une démarche légitime, à la lumière de son mandat, examiner une activité relevant de la compétence d'une province même si cette activité peut par la suite constituer le fondement d'une accusation criminelle.

Dès lors que le sujet véritable de cette enquête relève clairement de la compétence provinciale et n'a pas pour but de déterminer

la responsabilité criminelle, la Commission considère qu'elle pourrait examiner des activités qui seraient, par ailleurs, susceptibles de constituer des infractions criminelles, si elles étaient accessoires au sujet de l'enquête et nécessaires à ses fins.

La Commission ajoute qu'elle considère être habilitée à recevoir, au cours de ses audiences, toute preuve qu'elle jugera pertinente et les règles de preuve strictes ne seront pas appliquées pour en déterminer la recevabilité. Le président de la Commission tranchera les objections et déterminera la recevabilité d'une preuve en fonction de sa pertinence et de sa valeur probante et, le cas échéant, en regard de son effet préjudiciable.

Enfin, la Commission souligne que la recherche de la vérité sera soumise, au cours de ses audiences, aux règles d'équité procédurale et de justice fondamentale, le tout dans le respect des droits individuels qui seront considérés et interprétés dans le contexte particulier des audiences d'une commission d'enquête, lesquelles ne sont pas et ne sauraient se transformer en un procès de nature civile ou criminelle.»

Ainsi, les audiences publiques se dérouleront en **quatre (4) phases** qui nous permettront d'examiner les sujets mentionnés dans cette déclaration de principes.

Lors de la **première phase**, qui débute aujourd'hui, nous procéderons à l'identification des parties intéressées qui se verront accorder le droit de participer à nos travaux. Nous entendrons également, le cas échéant, des requêtes préliminaires et déposerons au dossier certains documents publics.

Lors de la **seconde phase**, qui devrait débiter le 7 novembre, nous entendrons des témoins et recevrons des documents afin d'examiner la justification énergétique et l'opportunité économique de la politique d'achat, par Hydro-Québec, d'électricité auprès de producteurs privés.

Au cours d'une **troisième phase**, nous examinerons la mise en oeuvre de cette politique d'achat.

Enfin, lors d'une **phase finale**, nous permettrons à des personnes, auxquelles la Commission aura accordé le statut de participant ou d'intervenant, de faire

valoir leur point de vue en déposant des mémoires écrits et, dans certains cas, en présentant verbalement leurs observations toujours, bien entendu, en relation avec le mandat de la Commission.

Au fur et à mesure de l'évolution de nos travaux, nous informerons davantage les personnes intéressées de la nature des sujets que nous examinerons.

### **III - LES RÈGLES DE PROCÉDURE**

Dans le but de faciliter la tenue des audiences publiques, nous avons adopté, après consultation auprès de personnes intéressées, des règles de procédure qui nous guideront lors des audiences. Le texte de ces règles est disponible auprès de la Commission. Notons qu'elles prévoient notamment les conditions requises pour participer à nos travaux à titre de participant ou d'intervenant, la présentation des témoins, la production d'éléments de preuve et la couverture médiatique.

Tous les participants et intervenants devront bien entendu respecter les règles, décisions et ordonnances de la Commission et collaborer entièrement à ses travaux; ces personnes devront agir et intervenir dans le respect intégral de notre mandat et dans le seul but de nous aider à le réaliser pleinement.

Une bonne collaboration est essentielle à la bonne marche de nos travaux. Dans cet esprit, nous nous attendons à ce que tous les participants communiquent aux avocats de la Commission, dans les meilleurs délais, si ce n'est déjà fait, le nom et l'adresse de toute personne susceptible de nous éclairer, qu'elle soit ou non appelée comme témoin ainsi que la version des faits qu'elle pourrait rendre et les documents qu'elle pourrait produire.

Ajoutons que le statut de participant et d'intervenant peut être modifié et même révoqué en tout temps. De nouvelles demandes pour obtenir le statut de participant ou d'intervenant peuvent être présentées à toute étape des audiences.

Enfin, lorsque nécessaire et avec l'autorisation de la Commission, les participants et les témoins ainsi que leurs avocats, pour se préparer adéquatement, pourront consulter certains documents aux bureaux de la Commission même avant leur production en audience publique à la condition qu'ils s'engagent à n'utiliser ces renseignements qu'aux fins de cette enquête; les commissaires pourront, dans certains cas, prévoir des conditions additionnelles à une telle consultation.

#### **IV - LES AVOCATS DE LA COMMISSION**

Nous rappelons que les audiences ne sauraient être soumises à une procédure contradictoire. La preuve sera essentiellement présentée par les avocats de la Commission qui nous assisteront dans la recherche de la vérité. Ils veilleront au bon déroulement des audiences publiques et leur rôle peut être qualifié de neutre et impartial. Ainsi ils ne participeront aucunement à la rédaction de notre rapport et ne présenteront ni mémoire écrit ni observations verbales lors de la phase finale des audiences.

Mentionnons également que nous avons décidé, suite à l'obtention des principaux documents, suite à l'embauche d'un personnel qualifié et suite à l'élaboration du plan de travail de laisser le soin aux avocats de la Commission, assistés des enquêteurs et des analystes, de colliger la preuve requise et d'en préparer la présentation lors des audiences. Nous avons donc convenu de nous consacrer aux audiences publiques tout en nous assurant que ces audiences nous permettront de remplir pleinement notre mandat; nous pourrons ainsi agir de façon objective et équitable, dans le respect des droits de tous.

#### **V - LES AUDIENCES PUBLIQUES**

Le but de l'enquête est la recherche et la découverte de la vérité afin que le public, comme cela est son droit, ainsi que le gouvernement, sachent et connaissent les circonstances ayant entouré l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique d'achat précédemment décrite. Afin d'atteindre notre but, et dans un souci de transparence, nous avons déterminé que les audiences, à moins de circonstances particulières, seront publiques. Ainsi, non seulement la salle d'audience sera ouverte au public et aux médias, mais encore une copie des témoignages rendus sera disponible pour consultation aux bureaux

de la Commission dès le lendemain et pourra également être obtenue en s'adressant au sténographe de la Commission.

Comme la majorité de la population ne peut avoir accès à la salle d'audience, nous désirons faciliter le travail des représentants des médias afin qu'ils soient en mesure de remplir leur rôle. Ils peuvent, à cette fin, s'adresser à la responsable des communications, madame Francine Laberge.

Il y a également lieu d'ajouter qu'il peut être difficile sinon impossible et parfois même inapproprié de préciser à l'avance le moment où un témoin sera entendu. Cependant, lorsqu'une assignation à témoigner sera rendue nécessaire, elle sera émise par écrit et deviendra publique au moment où elle aura été signifiée au témoin ou remise à son avocat.

Enfin, rappelons que toute personne susceptible de nous éclairer et toute personne désireuse de témoigner conformément à l'article 13(5) des Règles de procédure est invitée à communiquer avec les avocats de la Commission afin qu'ils soient en mesure d'évaluer la nature des renseignements disponibles.

## **VI - DÉPÔT DE CERTAINS DOCUMENTS**

Avant de disposer des requêtes qui nous ont été soumises, il y a lieu de déposer au dossier public de la Commission, sous la cote A-1, une copie conforme du décret ayant constitué la Commission; sous la cote A-2, le texte des règles de procédure adoptées par les commissaires; sous les cotes A-3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6 et 3.7, une copie des ordonnances émises les 14 juin, 6 juillet et 8 août 1995; sous la cote A-4, une copie de l'avis d'audience publique publié les 13 et 14 septembre 1995, sous la cote A-5, le texte de cette déclaration d'ouverture et sous la cote A-6, un document d'information.

Nous entendrons maintenant les demandes présentées par les requérants et ce, dans l'ordre établi par la Commission.

## **LES COMMISSAIRES**

Le 5 octobre 1995.

Commission d'enquête sur la  
politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés

## ***PARTICIPANTS ET INTERVENANTS***

*5 novembre 1996*

## PARTICIPANTS ET INTERVENANTS

<u>NOM</u>	<u>STATUT</u>	<u>REPRÉSENTANTS</u>
Hydro-Québec	Participant	Me Michel Yergeau Me Marc Prévost Me Gilles Marchand Me Richard Paquette Me Pierre M. Denault
<b>Procureur général du Québec</b>	Participant	Me Robert Monette Me Jean Deaudelin Me Lise Proulx Me Jean Brisson
<b>Comité de Citoyens de St-Antoine Abbé et Franklin</b>	Participant (Projet Centre d'énergie Franklin)	Mme Monique Desnommée Mme Denise St-Germain
<b>Première Nation de Longue Pointe</b>	Participant (Projet Winneway)	Me Claude P. Bigué M. Jimmy Hunter M. Jerry Polson
<b>Développements Hydroméga inc.</b>	Participant	Me Jacques Rossignol M. Philip Lawee M. Jacky Cerceau
<b>Mouvement Au Courant</b>	Participant	Mme Daphna Castel M. John Burcombe
<b>Association des producteurs privés d'hydroélectricité du Québec (APPHQ)</b>	Participant	Me Simon Cadotte Me Claude Filion M. Gilles Lefrançois M. Henri-Paul Martel
<b>Madame Lise Bacon</b>	Participant	Me Richard Phaneuf
<b>Le Comité de Sauvegarde de la Chute de Val-Jalbert</b>	Participant (Projet Val-Jalbert)	M. Bruno Laroche Mme Gemma Lamontagne
<b>Association des Citoyens pour la Protection des Rives de l'Outaouais (ACPRO)</b>	Participant (Projet Services d'énergie Indeck de Hull)	M. Mario Desbiens M. Pierre DesRosiers
<b>ENVironnement JEUnesse</b>	Participant	M. Philip Raphals M. Philippe Dunsky
<b>Mouvement des Amis de la Rivière du Sud</b>	Intervenant en regard des 2 projets sur la Rivière-du-Sud	M. Simon Arbour

*Commission d'enquête sur la  
politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés*

***RÉSUMÉ DES CURRICULUM VITAE  
DE CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL DE LA  
COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA  
POLITIQUE D'ACHAT PAR HYDRO-QUÉBEC  
D'ÉLECTRICITÉ AUPRÈS DE PRODUCTEURS PRIVÉS***

*27 mars 1997*

**Résumé des curriculum vitae  
de certains membres du personnel de la  
Commission d'enquête  
sur la politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés**

M<sup>c</sup> Richard E. Shadley est membre du Barreau du Québec depuis 1964, associé au sein de l'étude légale Shadley, Boro et membre de plusieurs organisations professionnelles dont l'«American College of Trial Lawyers of America». Depuis 1974, il a enseigné le droit criminel à maintes occasions à l'Université McGill et à la «Federation of Law Societies of Canada». D'avril 1985 à mars 1986, à titre de commissaire enquêteur, il fit enquête sur l'administration de l'hôpital Rivière-des-Prairies à Montréal.

M<sup>c</sup> P. Claude Laporte et M<sup>c</sup> Jean Villeneuve assistaient M<sup>c</sup> Shadley. M<sup>c</sup> Laporte est membre du Barreau du Québec depuis 1975, associé au sein de l'étude légale Laporte et Bourcheix. Il pratique principalement dans les domaines du droit civil, corporatif et commercial. M<sup>c</sup> Villeneuve est membre du Barreau du Québec depuis 1986. Il pratique le droit criminel au sein de l'étude légale Shadley, Boro.

M<sup>c</sup> Anne Mailfait est membre du Barreau du Québec depuis 1993. Détentrice d'une maîtrise en droit international privé de l'Université de Paris-X, elle a commencé une maîtrise en bio-éthique à l'Université de Montréal où elle a, par ailleurs, travaillé au Centre de Recherche de Droit public. De 1992 à 1994, elle a exercé les fonctions d'avocate-recherchiste auprès du juge en chef de la Cour d'appel du Québec.

M. Laurent Lemieux a d'abord fait carrière au sein de la Sûreté du Québec de 1972 à 1987 où il a travaillé pendant de nombreuses années à la section responsable des crimes économiques. Depuis 1988 il est enquêteur à la Commission des valeurs mobilières du Québec.

M. Rock Grégoire fut policier à la Sûreté du Québec de 1972 à 1996. Il a occupé divers postes et ses fonctions l'ont conduit à diriger des équipes de policiers. Ses états de service se situent principalement dans les sections de la Sûreté du Québec axées sur la lutte contre les fraudes, les faillites frauduleuses et la corruption.

M. Gaétan St-Martin a été policier du Service de police de Montréal de 1957 à 1974 où il a participé et coordonné de nombreuses enquêtes tant au niveau local, provincial qu'international. De 1974 à 1995 il a occupé divers postes à la Commission de police du Québec, au bureau du Commissaire à la déontologie policière et au ministère de la Sécurité publique.

M. Jean-Guy Laliberté est membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec et de l'Institut canadien des comptables agréés depuis 1951. En 1984, il était honoré de la distinction de «Fellow» de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Il a exercé ses fonctions de comptable auprès notamment de Bell Canada, chez Touche, Ross et Cie et du bureau du Vérificateur général du Canada, pour lequel il agit encore comme consultant. Soulignons que de 1977 à 1980, il fut l'un des commissaires de la Commission d'enquête sur le coût des Jeux de la 21<sup>e</sup> Olympiade.

M<sup>me</sup> Monique Rouleau est membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec depuis 1984. Elle a travaillé dans une firme privée de 1985 à 1991 où elle a consolidé ses bases du travail de vérification. Oeuvrant depuis 1992 auprès du Vérificateur général du Québec, elle a effectué de la vérification financière auprès d'organismes comme la Caisse de dépôts et de placements du Québec et la Société des loteries et courses du Québec.

M. Guy Ferland est comptable de formation. Pendant de nombreuses années il a exercé la fonction de « juricomptable » au sein de la Direction des expertises judiciaires du ministère de la Sécurité publique. À ce titre il avait à examiner les documents impliqués dans les fraudes, les faillites, les détournements de fonds et la corruption. Il fut l'un des pionniers dans les dossiers visant à identifier les sommes d'argent fruits de la criminalité.

M. Joseph Baladi est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 1967. Il a obtenu une maîtrise en Administration des affaires de l'Université Queen's de Kingston en Ontario en 1971. M. Baladi compte plus de vingt ans d'expérience à divers titres, chef de service, cadre supérieur au sein d'entreprises comme Gaz Métropolitain inc., Noverco, Petrofina Canada Chemicals Ltd, où il a acquis une excellente connaissance de l'industrie énergétique nord-américaine.

M<sup>me</sup> Francine Laberge a gradué de l'Université du Québec à Montréal en psychologie des communications en 1977. Elle possède une maîtrise en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales depuis 1981. M<sup>me</sup> Laberge est l'auteure d'articles de revue, en plus d'avoir été conférencière invitée à plusieurs reprises. Elle est très active dans son milieu et a créé en 1988 sa propre firme «Laberge Communications stratégiques inc.».

M. Simon Garneau a obtenu un baccalauréat en sciences économiques de l'Université Laval en 1994. Boursier du Groupe de Recherches en Économie de l'Énergie, de l'Environnement et des Ressources naturelles (GREEN), il terminait un mémoire de maîtrise portant sur la mondialisation de la demande d'énergie du secteur résidentiel au Québec, au moment où la Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés a retenu ses services.

M. Durand détient un baccalauréat en sciences sociales et économiques de l'Université Laval depuis 1972. Il a oeuvré au sein du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec et de la Caisse de dépôts et de placements du Québec. Il est associé principal depuis 1993 chez Jarislowsky, Fraser Itée.

*Commission d'enquête sur la  
politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés*

**DÉCISIONS DE  
LA COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LA POLITIQUE D'ACHAT  
PAR HYDRO-QUÉBEC D'ÉLECTRICITÉ  
AUPRÈS DE PRODUCTEURS PRIVÉS**

*27 mars 1997*

*Commission d'enquête sur la  
politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés*

***LES DÉCISIONS DE LA  
COMMISSION D'ENQUÊTE***

*27 mars 1997*

## LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

- ▶ le statut de participant d'Hydro-Québec, 5 octobre 1995
- ▶ le statut de participant du Procureur général du Québec, 5 octobre 1995
- ▶ le statut de participant de l'Association des producteurs privés d'Hydroélectricité, 5 octobre 1995
- ▶ le statut de participant de madame Lise Bacon, 5 octobre 1995
- ▶ le statut de participant de la Première Nation de Longue Pointe (Projet de Winneway), 5 octobre 1995
- ▶ le statut de participant de Développements Hydroméga inc., 5 octobre 1995
- ▶ le statut de participant du Comité de citoyens de St-Antoine-Abbé et Franklin (3e et 4e phase; Centre d'énergie Franklin), 5 octobre 1995
- ▶ le statut d'intervenant du Mouvement des Amis de la Rivières du Sud (2 projets sur la Rivière du Sud), 5 octobre 1995
- ▶ Ordonnance de non-divulgence des documents et renseignements obtenus par la Commission, 5 octobre 1995
- ▶ le statut de participant d'ENVironnement JEUnesse, 26 octobre 1995
- ▶ le statut de participant du Mouvement Au Courant, 26 octobre 1995
- ▶ l'accès aux documents de la Commission, 1er novembre 1995
- ▶ demande du Mouvement Au Courant afin d'être exempté du paiement des frais que la Commission peut exiger pour l'obtention de copies de ses documents
- ▶ le statut de participant du Comité de citoyens de St-Antoine-Abbé et Franklin (2e phase; Centre d'énergie Franklin) 1er décembre 1995

- ▶ le statut de participant du Comité de sauvegarde de la Chute de Val-Jalbert (projet Services d'électricité MCQ Hydro-Canada), 31 janvier 1996
- ▶ le statut de participant de l'Association des Citoyens pour la Protection des Rives de l'Outaouais inc. (projet Services d'énergie Indeck de Hull), 31 janvier 1996
- ▶ interprétation du mandat de la Commission, 21 février 1996
- ▶ demande du Mouvement Au Courant pour avoir accès à des documents obtenus ou susceptibles d'être obtenus par la Commission, 27 mars 1996
- ▶ la tenue d'une audience à huis clos, 11 juin 1996
- ▶ l'identification des actionnaires d'une compagnie, elle-même actionnaire d'un promoteur dans un projet de petite centrale hydroélectrique, 7 août 1996
- ▶ le statut d'expert de monsieur John Burcombe, 13 août 1996
- ▶ la visite d'une petite centrale hydroélectrique, 27 août 1996
- ▶ le témoignage de monsieur Peter Kuczer relativement à des événements qui seraient à l'origine de son arrestation aux États-Unis, 1er novembre 1996
- ▶ l'admissibilité en preuve du contenu de certaines conversations interceptées électroniquement, 5 novembre 1996
- ▶ pertinence d'une preuve entendue à huis clos; maintien ou levée de l'ordonnance de huis clos, 19 novembre 1996
- ▶ demande du Mouvement Au Courant pour avoir accès à des documents relatifs au projet de Cogénération Kingsey, 20 décembre 1996

**REQUÊTE** pour agir comme participant aux audiences de la Commission  
(art. 2, 3, 6 et 7 des Règles de procédure)

**HYDRO-QUÉBEC,**  
requérante

**DÉCISION**  
(Le 5 octobre 1995)

Après avoir considéré la requête d'Hydro-Québec présentée le 5 octobre 1995 ainsi que les documents l'accompagnant, vu l'intérêt direct de la requérante dans les travaux de la Commission, les commissaires accordent à Hydro-Québec le statut de participant avec les pouvoirs conférés par les Règles de procédure de la Commission.

LES COMMISSAIRES

**REQUÊTE** pour agir comme participant aux audiences de la Commission  
(art. 2, 3, 6 et 7 des Règles de procédure)

**PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,**  
requérant

**DÉCISION**  
(Le 5 octobre 1995)

Après avoir considéré la requête du Procureur général du Québec présentée le 5 octobre 1995 ainsi que les documents l'accompagnant, vu l'intérêt direct du requérant dans les travaux de la Commission, les commissaires accordent au Procureur général du Québec le statut de participant avec les pouvoirs conférés par les Règles de procédure de la Commission.

LES COMMISSAIRES

**REQUÊTE** pour agir comme participant aux audiences de la Commission  
(art. 2, 3, 6 et 7 des Règles de procédure)

**ASSOCIATION DES PRODUCTEURS PRIVÉS  
D'HYDROÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC,**  
requérante

**DÉCISION**  
(Le 5 octobre 1995)

Après avoir considéré la requête d'Hydro-Québec présentée le 5 octobre 1995 ainsi que les documents l'accompagnant, vu l'intérêt de la requérante dans les travaux de la Commission, vu l'implication de la requérante et de ses membres dans la production privée d'électricité, vu le caractère représentatif de la requérante, les commissaires accordent à l'Association des producteurs privés d'hydroélectricité du Québec le statut de participant avec les pouvoirs conférés par les Règles de procédure de la Commission.

LES COMMISSAIRES

**REQUÊTE** pour agir comme participant aux audiences de la Commission  
(art. 2, 3, 6 et 7 des Règles de procédure)

**MADAME LISE BACON,**  
requérante

**DÉCISION**  
(Le 5 octobre 1995)

Après avoir considéré la requête de madame Lise Bacon présentée le 5 octobre 1995 ainsi que les documents l'accompagnant, vu l'intérêt de la requérante, vu la nature de ses fonctions durant les années 1989 à 1994, considérant les événements qui seront examinés lors des audiences, les commissaires accordent à madame Lise Bacon le statut de participant avec les pouvoirs conférés par les Règles de procédure de la Commission.

LES COMMISSAIRES

**REQUÊTE** pour agir comme participant aux audiences de la Commission  
(art. 2, 3, 6 et 7 des Règles de procédure)

**PREMIÈRE NATION DE LONGUE POINTE/LONG POINT FIRST  
NATIONS,**  
requérante

**DÉCISION**  
(Le 5 octobre 1995)

Après avoir considéré la requête de Première Nation de Longue Pointe/Long Point First Nations présentée le 5 octobre 1995 ainsi que les documents l'accompagnant, vu l'intérêt direct de la requérante dans une partie des travaux de la Commission, vu la contribution que la requérante est susceptible d'apporter aux travaux de la Commission, les commissaires accordent à Première Nation de Longue Pointe/Long Point First Nations le statut de participant lors des troisième phase (mise en oeuvre de la politique d'achat) et quatrième phase (dépôt d'un mémoire) des audiences publiques de la Commission, au regard des ouvrages hydroélectriques établis sur la rivière Winneway, si des événements entourant ces ouvrages devaient être examinés lors desdites audiences.

D'autre part, relativement au sixième paragraphe de la requête, les commissaires précisent que leur mandat ne saurait leur permettre de déterminer l'existence de droits et intérêts dans un territoire et dans les ressources naturelles qu'il recèle.

Monsieur Jimmy Hunter pourra représenter la requérante au cours des audiences.

LES COMMISSAIRES

**REQUÊTE** pour agir comme participant aux audiences de la Commission  
(art. 2, 3, 6 et 7 des Règles de procédure)

**DÉVELOPPEMENTS HYDROMÉGA INCORPORÉE,**  
requérante

**DÉCISION**  
(Le 5 octobre 1995)

Après avoir considéré la requête de Développements Hydroméga incorporée présentée le 5 octobre 1995 ainsi que les documents l'accompagnant, vu l'intérêt direct de la requérante dans une partie des travaux de la Commission, vu les événements qui pourront être examinés lors des audiences, vu la contribution que la requérante est susceptible d'apporter aux travaux de la Commission notamment en faisant part à celle-ci de son expérience vécue au cours des années à titre de producteur privé, les commissaires accordent à la requérante le statut de participant au cours des deuxième, troisième et quatrième phases des audiences au regard des événements auxquels ont participé la requérante, ses actionnaires, ses représentants ou ses employés.

LES COMMISSAIRES

**REQUÊTE** pour agir comme participant aux audiences de la Commission  
(art. 2, 3, 6 et 7 des Règles de procédure)

**LE COMITÉ DE CITOYENS DE ST-ANTOINE-ABBÉ ET FRANKLIN,**  
requérant

**DÉCISION**  
(Le 5 octobre 1995)

Après avoir considéré la requête du Comité de Citoyens de St-Antoine-Abbé et Franklin présentée le 5 octobre 1995 ainsi que les documents l'accompagnant, vu l'intérêt direct du requérant dans une partie des travaux de la Commission, vu la contribution que le requérant est susceptible d'apporter aux travaux de la Commission, les commissaires accordent au Comité de Citoyens de St-Antoine-Abbé et Franklin le statut de participant lors des troisième phase (mise en oeuvre de la politique d'achat) et quatrième phase (dépôt d'un mémoire) des audiences publiques de la Commission, au regard du projet Centre d'Énergie Franklin, si ce projet devait être examiné lors desdites audiences.

Mesdames Monique Desnommée et Denise St-Germain pourront représenter le Comité de Citoyens de St-Antoine-Abbé et Franklin au cours des audiences.

LES COMMISSAIRES

**REQUÊTE** pour agir comme intervenant aux audiences de la Commission  
(art. 2, 4, 6 et 7 des Règles de procédure)

**MOUVEMENT DES AMIS DE LA RIVIÈRE DU SUD,**  
requérant

**DÉCISION**  
(Le 5 octobre 1995)

Après avoir considéré la requête du Mouvement des Amis de la Rivière du Sud présentée le 5 octobre 1995 ainsi que les documents l'accompagnant, vu l'intérêt du requérant dans les travaux de la Commission, les commissaires accordent le statut d'intervenant au Mouvement des Amis de la Rivière du Sud lui permettant de produire un mémoire écrit et, avec l'autorisation de la Commission, des observations verbales lors de la quatrième phase des audiences publiques au regard de deux projets hydroélectriques situés sur la Rivière du Sud, dans ou près de la municipalité de St-Raphaël-de-Bellechasse.

Monsieur Simon Arbour pourra représenter le Mouvement des Amis de la Rivière du Sud au cours des audiences.

LES COMMISSAIRES

**ORDONNANCE DE NON-DIVULGATION**  
(Le 5 octobre 1995)

Afin de ne pas nuire à l'enquête et afin de protéger la vie privée de certaines personnes, tous les documents et renseignements obtenus par la Commission font l'objet d'une ordonnance de non-divulgation par celle-ci si ce n'est en conformité d'une décision contraire de la Commission et suivant les conditions alors imposées.

LES COMMISSAIRES

# REQUÊTE DE ENVIRONNEMENT JEUNESSE

## *DÉCISION*

(Le 26 octobre 1995)

ENvironnement JEUnesse a présenté, conformément à nos Règles de procédure, une requête afin de se voir reconnaître le statut de participant.

### I - PRINCIPES

Il existe plusieurs façons de faire valoir son point de vue dans le cadre d'une Commission d'enquête.

La première consiste à communiquer avec les avocats de la Commission dont le rôle est de présenter aux commissaires toute la preuve disponible, pertinente et admissible. Aucune requête formelle n'est alors requise.

L'on peut également vouloir exposer directement son point de vue aux commissaires par des observations verbales ou écrites. Nos Règles de procédure prévoient que le statut d'intervenant permet de telles interventions.

Enfin, il est possible de jouer un rôle plus actif en interrogeant, contre-interrogeant et produisant des témoins. Le statut de participant, tel que défini dans nos Règles de procédure, permet d'agir de la sorte.

### II - DOCTRINE ET JURISPRUDENCE

La Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q. chapitre C-37) ne prévoit pas spécifiquement le statut de personne intéressée. Seule la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q. chapitre C-12) réfère, à l'article 34, au droit de toute personne de se faire représenter par un avocat ou d'en être assisté devant tout tribunal; or, une commission d'enquête est considérée, pour cette fin, comme un tribunal (art. 56(1) de la Charte).

D'autres lois réfèrent au statut de personne intéressée. Ainsi la Loi sur les enquêtes publiques de l'Ontario prévoit qu'une commission d'enquête doit permettre à toute personne qui a un intérêt substantiel et direct dans l'objet de l'enquête de témoigner, d'interroger ainsi que de contre-interroger et de produire des témoins; cette règle n'est

pas limitative mais elle oblige une commission d'enquête à accorder un tel statut à tout le moins à une personne qui rencontre cette condition.

La Commission de réforme du droit de l'Ontario a ainsi critiqué la loi ontarienne:

«In our view, this test for standing is too restrictive, given the importance of public participation in the inquiry process.» (Rapport sur les enquêtes publiques, Commission de réforme du droit de l'Ontario, 1992, p. 208)

Elle ajoute:

«Accordingly, the Commission recommends that any individual or organization with a genuine interest in any matter relating to the subject matter of an inquiry should be entitled to make submissions. Moreover, the form and extent of these submissions should be in the Commission's discretion.» (p.209)

Même si la loi du Québec n'est pas identique à celle de l'Ontario, l'opinion de la Commission de réforme du droit de l'Ontario mérite néanmoins considération puisqu'elle démontre bien l'évolution de la pensée juridique au pays. De plus, la première recommandation de la Commission de réforme du droit de l'Ontario est la suivante:

- «1) Les enquêtes publiques devraient se fonder sur les principes suivants:
    - (a) ...
    - (b) ...
    - (c) Les enquêtes publiques devraient faciliter la participation du public.
    - (d) ...»
- (p.3 du sommaire des recommandations)

Ainsi, au pays, l'on a traditionnellement accordé le statut de personne intéressée aux personnes touchées directement par l'enquête, en ce que leurs activités seront examinées par la commission d'enquête, ou aux personnes qui pourront vraisemblablement être directement concernées par les recommandations de la commission d'enquête. En l'espèce, les requérants auxquels nous avons déjà accordé le statut de participant, conformément à nos Règles de procédure, entrent clairement dans cette catégorie.

Les tribunaux ont toutefois généralement refusé d'accorder un tel statut aux personnes dont l'intérêt se confond à celui du public puisque l'intérêt public est représenté par les avocats de la Commission. Par exemple, les trois juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé la décision du commissaire Grange qui s'exprimait ainsi:

«I cannot find that their interest (in a legal sense) is any greater than that of the public at large who are represented by Commission Counsel.» (Parents of Baby Gosselin c. Grange, Commissioner, (1984) 4 O.A.C., 242 à la page 245)

Le jugement rendu dans l'affaire Re Inquiry pursuant to section 13(2) of Territorial Court Act, rapporté dans (1990) N.W.T.R. p.181, est au même effet.

Rappelons également ce passage du jugement rendu par trois juges de la Haute Cour de l'Ontario dans l'affaire Re Royal Commission on Northern Environment:

«It is not enough merely to be as interested as any other member of the public in this inquiry.»  
(1983) 144 D.L.R. (3d) 416, à la page 421)

Ajoutons que les commissions d'enquête envisagent de plus en plus une autre possibilité. Ainsi, l'Honorable juge Louise Arbour, de la Cour d'appel de l'Ontario, présidente de la Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston, mentionne, dans une décision rendue le 10 juillet 1995, accordant le statut recherché à la Société Elizabeth Fry:

«The need for separate standing arises when it cannot be expected that Commission Counsel will be able to press a point of view as forcefully as it deserves to be pressed, without jeopardizing their neutrality and independence.»  
(p.3)

### **III - ENVIRONNEMENT JEUNESSE**

Les documents supplémentaires qui ont été fournis à la Commission par le requérant le 10 octobre dernier démontrent que ENvironnement JEUnesse vise à promouvoir la conservation et la qualité de l'environnement et à faire valoir, à cet égard, notamment, le point de vue des jeunes. ENvironnement JEUnesse est intervenu devant divers organismes publics et s'est principalement intéressé, à l'égard de notre mandat, à la

justification énergétique et à l'opportunité économique de la politique d'achat qui est sous examen, particulièrement en relation avec la prévision de la demande et la planification des moyens pour la satisfaire. L'intérêt du requérant est donc relié à notre mandat. Bien que son intérêt puisse s'apparenter en partie à l'intérêt de la population québécoise en général, ses nombreuses interventions devant diverses instances publiques de même que son expertise nous convainquent que ses connaissances et son point de vue méritent de nous être soumis et pourront nous être utiles. De plus, nous référant à l'opinion de Madame la juge Arbour, il est possible que les avocats de la Commission ne puissent, sans perdre leur neutralité, soutenir avec toute la conviction requise le point de vue de ENvironnement JEUnesse.

Nous sommes conscients que la situation de ENvironnement JEUnesse qui n'est pas visé directement par notre enquête, est différente de celle des participants dont nous avons antérieurement reconnu le statut. Cependant, chaque situation doit être analysée à la lumière des circonstances de l'espèce et l'opinion de ENvironnement JEUnesse fréquemment exprimée dans le passé, revêt une importance particulière dans cette enquête. De plus, vu la complexité des questions examinées, afin d'être en mesure de véritablement faire valoir son point de vue, ENvironnement JEUnesse doit pouvoir participer à la présentation de la preuve.

Dans un souci d'ouverture, à la lumière des autorités précédemment citées, afin que tous les points de vue pertinents puissent nous être valablement soumis et dans le but de recevoir toute l'information utile, à l'intérieur, bien sûr, du cadre strict de notre mandat, nous accordons à ENvironnement JEUnesse le statut de participant quant aux deuxième et quatrième phases de nos travaux. Nous ne sommes pas convaincus, pour le moment, qu'il y a lieu de lui accorder ce statut quant à la troisième phase, c'est-à-dire la mise en oeuvre; nous lui accordons, à ce chapitre, le statut d'intervenant.

ENvironnement JEUnesse pourra être représenté par messieurs Philip Raphals et Philippe Dunsky.

François Doyon, président

Rhéal Châtelain, commissaire

# REQUÊTE DU MOUVEMENT AU COURANT

## *DÉCISION*

(Le 26 octobre 1995)

Le Mouvement au Courant a présenté, conformément à nos Règles de procédure, une requête afin de se voir reconnaître le statut de participant.

### I - PRINCIPES

Il existe plusieurs façons de faire valoir son point de vue dans le cadre d'une Commission d'enquête.

La première consiste à communiquer avec les avocats de la Commission dont le rôle est de présenter aux commissaires toute la preuve disponible, pertinente et admissible. Aucune requête formelle n'est alors requise.

L'on peut également vouloir exposer directement son point de vue aux commissaires par des observations verbales ou écrites. Nos Règles de procédure prévoient que le statut d'intervenant permet de telles interventions.

Enfin, il est possible de jouer un autre rôle en interrogeant, contre-interrogeant et produisant des témoins. Le statut de participant, tel que défini dans nos Règles de procédure, permet d'agir ainsi.

### II - DOCTRINE ET JURISPRUDENCE

La Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q. chapitre C-37) ne prévoit pas spécifiquement le statut de personne intéressée. Seule la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q. chapitre C-12) réfère, à l'article 34, au droit de toute personne de se faire représenter par un avocat ou d'en être assisté devant tout tribunal; or, une commission d'enquête est considérée, pour cette fin, comme un tribunal (art. 56(1) de la Charte).

D'autres lois réfèrent au statut de personne intéressée. Ainsi la Loi sur les enquêtes publiques de l'Ontario prévoit qu'une commission d'enquête doit permettre à toute personne qui a un intérêt substantiel et direct dans l'objet de l'enquête de témoigner, d'interroger ainsi que de contre-interroger et de produire

des témoins; cette règle n'est pas limitative mais elle oblige une commission d'enquête à accorder un tel statut à tout le moins à une personne qui rencontre cette condition.

La Commission de réforme du droit de l'Ontario a ainsi critiqué la loi ontarienne:

«In our view, this test for standing is too restrictive, given the importance of public participation in the inquiry process.» (Rapport sur les enquêtes publiques, Commission de réforme du droit de l'Ontario, 1992, p. 208)

Elle ajoute:

«Accordingly, the Commission recommends that any individual or organization with a genuine interest in any matter relating to the subject matter of an inquiry should be entitled to make submissions. Moreover, the form and extent of these submissions should be in the Commission's discretion.» (p.209)

Même si la loi du Québec n'est pas identique à celle de l'Ontario, l'opinion de la Commission de réforme du droit de l'Ontario mérite néanmoins considération puisqu'elle démontre bien l'évolution de la pensée juridique au pays. De plus, la première recommandation de la Commission de réforme du droit de l'Ontario est la suivante:

- «1) Les enquêtes publiques devraient se fonder sur les principes suivants:
  - (a) ...
  - (b) ...
  - (c) Les enquêtes publiques devraient faciliter la participation du public.
  - (d) ...»  
(p.3 du sommaire des recommandations)

Ainsi, au pays, l'on a traditionnellement accordé le statut de personne intéressée aux personnes touchées directement par l'enquête, en ce que leurs activités seront examinées par la commission d'enquête, ou aux personnes qui pourront vraisemblablement être directement concernées par les recommandations de la

commission d'enquête. En l'espèce, les requérants auxquels nous avons déjà accordé le statut de participant, conformément à nos Règles de procédure, entrent clairement dans cette catégorie.

Les tribunaux ont toutefois généralement refusé d'accorder un tel statut aux personnes dont l'intérêt se confond à celui du public puisque l'intérêt public est représenté par les avocats de la Commission. Par exemple, les trois juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé la décision du commissaire Grange qui s'exprimait ainsi:

«I cannot find that their interest (in a legal sense) is any greater than that of the public at large who are represented by Commission Counsel.» (Parents of Baby Gosselin c. Grange, Commissioner, (1984) 4 O.A.C., 242 à la page 245)

Le jugement rendu dans l'affaire Re Inquiry pursuant to section 13(2) of Territorial Court Act, rapporté dans (1990) N.W.T.R. p.181, est au même effet.

Rappelons également ce passage du jugement rendu par trois juges de la Haute Cour de l'Ontario dans l'affaire Re Royal Commission on Northern Environment:

«It is not enough merely to be as interested as any other member of the public in this inquiry.» (1983) 144 D.L.R. (3d) 416, à la page 421)

Ajoutons que les commissions d'enquête envisagent de plus en plus une autre possibilité. Ainsi, l'Honorable juge Louise Arbour, de la Cour d'appel de l'Ontario, présidente de la Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston, mentionne, dans une décision rendue le 10 juillet 1995, accordant le statut recherché à la Société Elizabeth Fry:

«The need for separate standing arises when it cannot be expected that Commission Counsel will be able to press a point of view as forcefully as it deserves to be pressed, without jeopardizing their neutrality and independence.» (p.3)

### III - LE MOUVEMENT AU COURANT

Le Mouvement au Courant, dont l'un des objectifs est de s'assurer que le Québec s'adonne à une utilisation rationnelle et efficace des ressources, notamment dans le cadre de la production d'électricité, soutient un point de vue relié à notre mandat. Bien que son intérêt puisse s'apparenter en partie à l'intérêt de la population québécoise en général, ses nombreuses interventions devant diverses instances publiques de même que son expertise nous convainquent que ses connaissances et son point de vue méritent de nous être soumis et pourront nous être utiles. De plus, nous référant à l'opinion de Madame la juge Arbour, il est possible que les avocats de la Commission ne puissent, sans perdre leur neutralité, soutenir avec toute la conviction requise la position du Mouvement au Courant.

Nous sommes conscients que la situation du Mouvement au Courant, qui n'est pas visé directement par notre enquête, est différente de celle des participants dont nous avons antérieurement reconnu le statut. Cependant, chaque situation doit être analysée à la lumière des circonstances de l'espèce et l'opinion du Mouvement au Courant, fréquemment exprimée dans le passé, revêt une importance particulière dans cette enquête. De plus, vu la complexité des questions examinées, afin d'être en mesure de véritablement faire valoir son point de vue, le Mouvement au Courant doit pouvoir participer à la présentation de la preuve.

Dans un souci d'ouverture, à la lumière des autorités précédemment citées, afin que tous les points de vue pertinents puissent nous être valablement soumis et dans le but de recevoir toute l'information utile, à l'intérieur, bien sûr, du cadre strict de notre mandat, nous accordons au Mouvement au Courant le statut de participant à part entière.

Le Mouvement au Courant pourra être représenté par monsieur John Burcombe et madame Daphna Castel.

François Doyon, président

Rhéal Châtelain, commissaire

## *DÉCISION SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS*

(le 1er novembre 1995)

Suite à l'ordonnance de non-divulgence du 5 octobre 1995, la Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés rend accessible aux participants, pour la seule fin d'une préparation adéquate aux audiences, les contrats d'électricité intervenus entre Hydro-Québec et un producteur, et en possession de la Commission. Cependant, les parties de ces contrats et leurs annexes, de même que les documents qui les accompagnent et qui portent la mention «confidentiel» ou une mention équivalente ne pourront être consultés lors de la phase préparatoire aux audiences.

La Commission a également rendu accessibles aux participants, pour la même fin, lors d'une audience publique tenue le 26 octobre 1995, tous les documents qu'elle détient par voie d'ordonnance et pour lesquels il n'y a pas eu demande de confidentialité.

Par ailleurs, pour avoir accès aux documents, le participant doit s'engager, par écrit, à n'utiliser ces renseignements qu'aux fins de l'enquête et à ne tirer aucune copie des documents; cet engagement cessera d'avoir effet lorsque, le cas échéant, le document sera produit lors d'une audience publique, de façon à être accessible au public. De plus, l'avocat du participant doit s'engager à ne divulguer ces renseignements qu'à son client avec l'engagement écrit de celui-ci de n'utiliser ces renseignements qu'aux fins de l'enquête et de n'en tirer aucune copie.

François Doyon  
Président

Rhéal Châtelain  
Commissaire

## REQUÊTE DU MOUVEMENT AU COURANT

### *DÉCISION*

(Le 14 novembre 1995)

Le Mouvement Au Courant a présenté une requête visant à être exempté du paiement des frais que la Commission peut exiger avant de remettre la photocopie d'un document.

La Commission traitera ainsi les demandes qu'elle recevra à cet égard du Mouvement Au Courant:

- 1) Une copie des témoignages doit être obtenue directement du sténographe officiel de la Commission, en assumant le coût requis;
- 2) Lorsque la Commission consent à remettre une copie d'un document, celle-ci peut être obtenue sans frais, eu égard à la disponibilité du personnel de la Commission, si la demande vise une quantité raisonnable de photocopies en s'adressant au Secrétaire de la Commission;
- 3) S'il s'avère plus commode de faire reproduire le document par un tiers (ex: service de reprographie), le Mouvement Au Courant est informé du délai et du coût et assume celui-ci, le cas échéant.

LES COMMISSAIRES

**REQUÊTE** pour agir comme participant lors de la seconde phase des audiences de la Commission (art. 2, 3, 6 et 7 des Règles de procédure)

**LE COMITÉ DE CITOYENS DE ST-ANTOINE-ABBÉ ET FRANKLIN,**  
requérant

**DÉCISION**  
(Le 1er décembre 1995)

Suite à la requête présentée par le Comité de Citoyens de St-Antoine-Abbé et Franklin, le statut de participant à la seconde phase des travaux de la Commission lui est accordé au regard du projet Centre d'Énergie Franklin et de tout fait pertinent à l'examen de ce projet.

LES COMMISSAIRES

**REQUÊTE** pour agir comme participant aux audiences de la Commission  
(art. 2, 3, 6 et 7 des Règles de procédure)

**LE COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA CHUTE DE VAL-JALBERT,**  
requérant

**DÉCISION**  
(Le 31 janvier 1996)

Après avoir considéré la requête du Comité de Sauvegarde de la Chute de Val-Jalbert présentée le 18 décembre 1995 et complétée le 17 janvier 1996 ainsi que les documents l'accompagnant, vu l'intérêt direct du requérant dans une partie des travaux de la Commission, vu la contribution que le requérant est susceptible d'apporter aux travaux de la Commission, les commissaires accordent au Comité de Sauvegarde de la Chute de Val-Jalbert le statut de participant lors des troisième phase (mise en oeuvre de la politique d'achat) et quatrième phase (dépôt d'un mémoire) des audiences publiques de la Commission, au regard du projet Services d'électricité MCQ Hydro Canada de Val-Jalbert, si ce projet devait être examiné lors desdites audiences.

Madame Gemma Lamontagne et monsieur Bruno Laroche pourront représenter le Comité de Sauvegarde de la Chute de Val-Jalbert au cours des audiences.

LES COMMISSAIRES

**REQUÊTE** pour agir comme participant aux audiences de la Commission (art. 2, 3, 6 et 7 des Règles de procédure)

**L'ASSOCIATION DES CITOYENS POUR LA PROTECTION DES RIVES DE L'OUTAOUAIS INC. (ACPRO),**  
requérante

**DÉCISION**  
(Le 31 janvier 1996)

Après avoir considéré la requête de l'Association des Citoyens pour la Protection des Rives de l'Outaouais inc. (ACPRO) présentée le 9 janvier 1996 et complétée le 26 janvier 1996 ainsi que les documents l'accompagnant, vu l'intérêt direct de la requérante dans une partie des travaux de la Commission, vu la contribution que la requérante est susceptible d'apporter aux travaux de la Commission, les commissaires accordent à l'Association des Citoyens pour la Protection des Rives de l'Outaouais inc. (ACPRO) le statut de participant lors des troisième phase (mise en oeuvre de la politique d'achat) et quatrième phase (dépôt d'un mémoire) des audiences publiques de la Commission, au regard du projet Services d'énergie Indeck de Hull, si ce projet devait être examiné lors desdites audiences.

Messieurs Mario Desbiens et Pierre DesRosiers pourront représenter l'Association des Citoyens pour la Protection des Rives de l'Outaouais inc. (ACPRO) au cours des audiences.

LES COMMISSAIRES

## DÉCISION

Les commissaires ont soumis aux participants leurs préoccupations à l'égard de l'interprétation du mandat dévolu à la Commission.

Vu l'importance du sujet, nous avons offert aux participants la possibilité de s'exprimer sur les limites du mandat quant aux trois questions suivantes :

1. Y avait-il, à l'époque, une prévision de besoins justifiant la politique d'achat?
2. Hydro-Québec a-t-elle envisagé la possibilité d'avoir recours à d'autres options raisonnables que la production privée?
3. Serions-nous autorisés à juger la valeur de ces autres options et les décisions d'Hydro-Québec à leur égard?

Nous tenons à nouveau à remercier les participants pour la qualité de leur intervention; ils nous ont grandement aidés dans l'élaboration des réponses à donner à ces questions. Ce ne sont pas des questions aisées et nous ne pouvons tout envisager à ce stade-ci.

Nous désirons cependant interpréter notre mandat à l'égard de ces questions afin de pouvoir gérer efficacement la suite des audiences et permettre aux participants de préparer adéquatement leurs interventions. Il faut également ajouter que la loi est claire: aucune commission d'enquête ne saurait excéder les limites de son mandat. De plus, la limite de temps qui nous est impartie doit être considérée à ce chapitre.

Voici donc comment nous répondons aux questions soumisees.

1. Notre mandat nous autorise à nous interroger sur l'existence d'un besoin anticipé en électricité et sur la méthode utilisée.

Nous pouvons, à cet égard, nous interroger sur l'existence et la nature d'une méthode de détermination des besoins en électricité. A cette fin, nous pouvons examiner la nature des facteurs considérés et non considérés et l'explication de l'inclusion ou de l'exclusion de certains facteurs dans une perspective restreinte de description de la méthode utilisée. Il ne s'agit pas cependant de juger du bien-fondé des raisons pour lesquelles un facteur n'aurait pas été considéré ou

aurait été rejeté à l'époque. Nous examinerons également le fonctionnement de la méthode et son application à l'espèce.

2. Notre mandat nous autorise à examiner si Hydro-Québec, en adoptant et en appliquant sa politique d'achat auprès de producteurs privés, a considéré ou non la possibilité d'avoir recours à d'autres options. Nous pouvons examiner le type d'options, la méthode d'analyse utilisée par Hydro-Québec pour prendre sa décision et l'explication d'exclure certaines options ou de ne pas les considérer.

C'est donc le caractère raisonnable de la méthode et du processus décisionnel qui nous intéresse; nous n'entendons pas juger la décision de ne pas avoir recours à d'autres options ou de ne pas y avoir recours davantage sauf si cette décision était manifestement déraisonnable à la lumière des circonstances de l'époque et dans le contexte de la justification énergétique et de l'opportunité économique de la politique d'achat. Il ne s'agit donc pas de substituer notre discrétion à celle d'Hydro-Québec. Autrement dit, les choix relatifs aux autres options ne seront examinés qu'au regard de la justification énergétique et l'opportunité économique de la politique d'achat.

Notre but est de savoir si la politique d'achat était un moyen adéquat pour satisfaire les besoins anticipés en électricité et non pas de savoir s'il s'agissait du meilleur moyen eu égard, bien entendu, à sa justification énergétique et à son opportunité économique, les deux concepts étant intimement liés.

Le 21 février 1996.

LES COMMISSAIRES

**REQUÊTE** visant notamment à obtenir accès à certains documents détenus par la Commission et à obtenir le dépôt de certains autres documents.

**MOUVEMENT AU COURANT,**  
requérant

**DÉCISION**  
(Le 27 mars 1996)

Le Mouvement au Courant, à qui fut accordé le statut de participant aux travaux de la Commission, désire que la Commission:

- 1) révisé sa position quant à l'accès, par les participants, aux documents qu'elle détient;
- 2) ordonne la transmission de tous les avis juridiques visés par son mandat;
- 3) ordonne la transmission de tous les avis d'infraction émis par le ministère de l'Environnement et de la Faune, et
- 4) révisé le caractère confidentiel accordé à certains documents portant sur le projet de cogénération exploité par la société Cogénération Kingsey.

Après avoir avisé la société Cogénération Kingsey de la présentation de cette requête, la Commission a entendu les représentations des participants et celles de Me Bernard Godbout représentant Cogénération Kingsey.

Le contexte de cette requête mérite d'être d'abord établi.

/2

.../2

En vue de la préparation de ses audiences, la Commission a émis, conformément à l'article 9 de la Loi sur les commissions d'enquête, plusieurs ordonnances demandant la transmission d'un grand nombre de documents. Pour ne pas nuire à l'enquête et afin de protéger la vie privée de certaines personnes, la Commission a décidé de ne pas divulguer ces documents sauf lors de leur production en audience. Cependant, dans le but de permettre aux participants de se préparer convenablement, la Commission leur a permis de consulter ces documents à la condition qu'ils s'engagent à n'utiliser ces renseignements qu'aux fins de l'enquête et à la condition qu'ils s'engagent à ne pas les divulguer autrement. De plus, afin d'assurer le respect du caractère confidentiel de certains documents et afin que le débat ait lieu au moment approprié, c'est-à-dire lors de l'audience, la Commission a jugé préférable de ne pas rendre accessibles aux participants, avant leur production en audience, les documents ou parties de documents portant la mention «confidentiel» ou une mention équivalente, de même que les documents à l'égard desquels il y a eu demande de confidentialité. Enfin, la Commission a précisé que, dans des cas exceptionnels, notamment pour assurer le respect des règles de justice naturelle, une personne peut demander l'accès, dans le cadre de sa préparation aux audiences, à des documents par ailleurs confidentiels.

## **I.- L'ACCÈS AUX DOCUMENTS PAR LES PARTICIPANTS**

Même si, vu la nature d'une commission d'enquête, cela peut paraître surprenant, il semble bien que celle-ci soit assujettie aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès). La situation est relativement simple à l'égard des documents émanant de la Commission ou produits par celle-ci; elle se complique cependant à l'égard des documents qu'elle reçoit, suite à l'émission d'une ordonnance, jusqu'à ce qu'ils soient produits en audience.

Une commission d'enquête peut être considérée comme un organisme administratif auquel la Loi sur l'accès s'applique intégralement; elle peut aussi être considérée comme un organisme quasi judiciaire ou comme un organisme administratif exerçant à l'occasion des fonctions quasi judiciaires, organismes auxquels la Loi sur l'accès confère un régime particulier (art. 29.1 et 53(2)).

Une telle commission d'enquête ne répond pas à la définition traditionnelle d'un organisme quasi judiciaire puisqu'elle n'a pas de réels pouvoirs d'adjudication, ne

pouvant, dans le cadre de son rapport, prendre des décisions affectant directement les droits et les obligations de qui que ce soit; par contre, ses audiences et son rapport sont certainement susceptibles d'affecter indirectement les droits d'une personne. Mentionnons cependant que la Commission exerce des pouvoirs qui sont clairement de nature quasi judiciaire: à titre d'exemple, l'émission de citations à comparaître, l'émission d'ordonnances de communication de documents, l'assermentation de témoins, etc.

De plus, même s'il peut s'agir d'un organisme administratif, la commission d'enquête, qui exerce certaines fonctions de nature quasi judiciaire, se doit de respecter, selon l'article 53 de la Charte des droits et libertés de la personne (la Charte), les règles de justice naturelle. Les règles de procédure que nous avons adoptées recherchent d'ailleurs un tel résultat.

La jurisprudence récente de la Cour suprême du Canada permet également d'affirmer qu'une commission d'enquête peut être assimilée à un organisme quasi judiciaire (voir **Phillips c. Commission d'enquête sur la tragédie de la mine Westray**, (1995) 2 RCS 97). C'est ainsi que les audiences sont, en principe et à moins d'exception, publiques.

C'est dans cet esprit que nous avons affirmé que les règles de justice naturelle et le droit à une procédure équitable nous permettent et pourraient même nous obliger à rendre accessible à une personne un document de nature confidentielle, au sens de la Loi d'accès, qui serait en possession de la Commission; ainsi, la Loi d'accès ne saurait s'appliquer intégralement et indistinctement à une commission d'enquête.

Ajoutons que la Commission ne doit pas abdiquer son rôle qui consiste notamment à déterminer, dans le cadre de son mandat, la nature des faits susceptibles d'être examinés en audience. À cette fin, les commissaires et le personnel de la Commission doivent avoir accès à tous les documents pour les analyser et préparer les audiences. Ce rôle n'est pas dévolu aux participants qui peuvent cependant éclairer la Commission de leurs suggestions. Il n'y a pas de parties au sens traditionnel du terme devant une commission d'enquête, c'est-à-dire que les participants ne peuvent circonscrire le champ de l'enquête; au contraire, l'on retrouve, devant une telle commission, des personnes à qui la commission permet, pour diverses raisons, d'intervenir au regard des faits qu'elle a préalablement décidé d'examiner. Cette Commission, comme elle l'a démontré à maintes occasions, désire recevoir l'aide de tous les participants, que ce soit dans la détermination des

faits à examiner ou dans la manière de les examiner. Par contre, un participant, qui a nécessairement des intérêts personnels et qui a un point de vue à faire valoir, ne saurait être confondu à la Commission ou son personnel. En vertu de l'article 23 de la Charte, la Commission se doit d'être impartiale et ne doit pas être préjugée, ce qui ne saurait être le cas des participants qui eux, légitimement, ont un point de vue à soumettre. Cette différence est fondamentale et peut justifier, à elle seule, des droits d'accès différents de ceux inhérents à la mission du personnel de la Commission.

Selon la décision **La Régie du logement c. Lisi** (C.Q., le 13 juillet 1995), l'exercice de la fonction d'adjudication de la Régie commence dès le dépôt ou la réception de la demande d'une partie contre une autre. C'est donc dans l'exercice d'un pouvoir quasi judiciaire que la Régie reçoit par la suite des documents. Une telle conclusion peut s'appliquer par analogie à cette Commission. Or, nous croyons que, dans ces circonstances, la Commission a, relativement à l'accès à ces documents, les pouvoirs d'un tribunal qui:

*«...en sa qualité de dépositaire des pièces, est tenu de s'enquérir de l'usage que l'on entend en faire et, à mon sens, il a pleins pouvoirs pour régler cet usage en obtenant les engagements et les garanties utiles à la protection des droits en présence. (...) Dans l'exercice de ses pouvoirs de surveillance sur la documentation qui lui est confiée, le tribunal peut en régler l'usage.»*

(**Vickery c. Cour suprême de la Nouvelle-Écosse (Protonotaire)** (1991) 1 RCS 671, pages 682-683).

Ajoutons enfin que la Cour du Québec a rendu, le 15 janvier 1996, deux importants jugements niant l'accès à certains des documents qui font l'objet de cette requête; il est vrai que ces jugements furent rendus dans un contexte fort différent mais l'on ne saurait les ignorer.

Pour toutes ces raisons, la Commission considère qu'il n'y a pas lieu de modifier la procédure qu'elle a elle-même établie et, en conséquence, les ordonnances de non-divulgence des 5 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1995 continuent d'avoir plein effet.

/5

## II.- LES AVIS JURIDIQUES

.../5

En vertu des articles 9 et 56 de la Charte, la Commission doit assurer le respect du secret professionnel.

Il est vrai que des situations particulières pourraient justifier le dépôt d'un avis juridique; il s'agirait cependant de cas d'espèce, qui devraient être analysés à la lumière de leurs circonstances propres, ce qui ne pourrait se faire dans le cadre d'une ordonnance générale de dépôt.

### **III.- LES AVIS D'INFRACTION**

En soi, tous les avis d'infraction émis par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'égard de projets de production privée ne sont pas nécessairement pertinents à notre mandat; il y a d'autres moyens d'examiner le respect des lois et c'est la raison pour laquelle nous avons rescindé l'une de nos ordonnances antérieures. Nous préférons demander le dépôt de tels documents au regard de cas particuliers, ce qui a d'ailleurs été fait et ce qui risque de se reproduire dans l'avenir.

### **IV.- LA CONFIDENTIALITÉ DES DOCUMENTS PORTANT SUR COGÉNÉRATION KINGSEY**

Pour les raisons déjà mentionnées, nous croyons qu'il n'y a lieu de modifier ni les ordonnances de non-divulgence émises ni la procédure établie par la Commission.

LES COMMISSAIRES

**REQUÊTE** présentée par Me Richard Mongeau

**DÉCISION**  
(Le 11 juin 1996)

Considérant la demande présentée par Me Richard Mongeau relativement à l'audience tenue à huis clos le 4 avril 1996;

Vu que la preuve alors soumise est incomplète et, qu'en conséquence, la Commission peut difficilement déterminer si cette preuve relève de sa compétence;

Les commissaires considèrent qu'il y a lieu d'accorder la demande qui leur est présentée et d'ordonner l'assignation et le témoignage à huis clos des témoins pertinents à cette preuve.

LES COMMISSAIRES

## **DÉCISION SUR OBJECTION**

(Le 7 août 1996)

Le 23 mai 1996, dans le cadre de l'examen du projet hydro-électrique Val-Jalbert, madame Daphna Castel, du Mouvement Au Courant, organisme qui participe activement aux travaux de cette Commission, a demandé à Me Fernand Lalonde, qui témoignait relativement à ce projet, d'identifier certains des investisseurs. Il s'agit des actionnaires des compagnies 2635-6733 Québec inc. et Andover ltée, ces deux compagnies étant elles-mêmes actionnaires du promoteur, Les services d'électricité M.C.Q. Hydro-Canada inc.

Me Michel Décary, représentant notamment Me Lalonde, a formulé une objection à l'égard de cette question au motif que les investisseurs ont requis l'anonymat; il a cependant ajouté que le témoin était prêt à divulguer l'information à la condition que cette Commission d'enquête émette une ordonnance de non-publication et de non-diffusion à l'égard de la réponse.

Me Décary a soumis plusieurs propositions à l'appui de son objection. Ces propositions peuvent être ainsi regroupées :

- l'information est privilégiée et confidentielle puisque les investisseurs jouissent du privilège des communications entre un client et un avocat;
- l'information est confidentielle, étant protégée par le secret commercial, ou secret des affaires, parce que les investisseurs ont exigé, avant d'investir, que leur identité demeure confidentielle. Le respect de cette exigence serait essentielle pour assurer la libre circulation des capitaux provenant de l'étranger, lesdits investisseurs étant d'origine étrangère;
- l'information est soit non pertinente au regard du mandat de la Commission soit de si peu d'intérêt qu'il n'y a pas lieu de la rendre publique en contravention du secret commercial, rien n'indiquant

que la transaction ait pu être illicite.

Nous avons bien considéré les lois, jugements, textes et arguments soumis et nous concluons, pour les raisons qui suivent, qu'il y a lieu de rejeter l'objection formulée par Me Décary.

- A) Selon nous, lesdits investisseurs ne jouissent pas, à l'égard de l'information recherchée, du privilège des communications entre un client et un avocat. En effet, rien n'indique que les discussions intervenues entre les investisseurs et Me Earl Drymer, l'associé de Me Lalonde qui les connaissait et qui a négocié la transaction, aient été de nature juridique; Me Drymer n'était pas alors consulté pour obtenir une opinion légale. Le témoignage de Me Drymer a démontré qu'il s'agissait de transactions de nature uniquement commerciale auxquelles le privilège du conseiller juridique ne saurait s'appliquer.

Ajoutons que, suite à une demande d'Hydro-Québec, co-contractante avec le promoteur, Me Lalonde, représentant celui-ci, a informé la Société d'État de l'identité de l'investisseur principal. (Voir les pièces C-9 et I-10). Il est vrai que les investisseurs, avant de consentir à cette divulgation, se sont assurés qu'Hydro-Québec garderait l'information confidentielle. Il n'en reste pas moins que cette divulgation volontaire à la Société d'État et à certains de ses employés, qui n'ont aucun lien avec le bureau d'avocat, aurait, de toute façon, entaché irrémédiablement le caractère de confidentialité et de secret requis par le privilège conféré aux relations client-avocat.

- B) Il est fort probable que les circonstances de cette affaire aient pu créer entre Me Drymer et les investisseurs une obligation de confidentialité basée sur des rapports de confiance.

Cependant, cette obligation de nature purement privée, originant des relations intervenues entre Me Drymer, Me Lalonde et les investisseurs, ne saurait être opposée à une Commission d'enquête

publique. Les investisseurs savaient que le promoteur, dont ils étaient, directement ou indirectement, actionnaires serait partie à un contrat avec Hydro-Québec, une Société d'État dont l'unique actionnaire est le gouvernement du Québec. Il est donc légitime pour le public, dans le cadre de cette Commission d'enquête, d'être informé de l'identité exacte du promoteur et des bénéficiaires ultimes de la transaction. Nous croyons que les circonstances ayant précédé la constitution de cette Commission d'enquête, circonstances auxquelles réfère le décret constitutif de la Commission, sont telles que l'obligation de confidentialité qui a pu être créée doit céder le pas aux intérêts légitimes du public. L'on ne saurait se soustraire à l'autorité d'une Commission d'enquête publique, qui ne cherche qu'à réaliser son mandat dans la transparence et dans le respect des règles, notamment mais non exclusivement celle du droit du public d'être informé convenablement de toutes les circonstances de l'affaire, en se liant par un engagement de confidentialité.

- C) L'information recherchée est pertinente au regard du mandat de la Commission qui doit «examiner si, dans la mise en oeuvre de cette politique, (...) les tiers ont agi dans le respect des lois, des décrets, des règlements et directives, des normes d'éthique et des pratiques de saine gestion.» (Décret constitutif du 7 juin 1995, numéro 753-95).

Il est donc légitime et nécessaire pour la Commission de s'interroger sur l'identité des tiers impliqués dans la production privée d'électricité. L'information est pertinente et d'intérêt non seulement pour la Commission, mais également pour le gouvernement et le public, qui sont en droit d'être convenablement informés. Ajoutons qu'une information rendue publique est susceptible, comme cela est parfois le cas lors d'une Commission d'enquête, d'amener la Commission sur d'autres pistes grâce à de nouveaux renseignements transmis à la Commission et suscités par la divulgation publique d'une information. La balance des inconvénients, vu toutes les circonstances de cette affaire, penche

clairement en faveur d'une information publique.

Pour toutes ces raisons, l'objection est rejetée et Me Fernand Lalonde devra répondre à la question soumise.

Le 7 août 1996

LES COMMISSAIRES

**DÉCISION SUR LE STATUT  
D'EXPERT DE MONSIEUR JOHN BURCOMBE  
(Le 13 août 1996)**

Monsieur John Burcombe, du Mouvement Au Courant, a témoigné le 8 août 1996 dans le cadre d'un voir-dire. Il s'agit de déterminer si monsieur Burcombe pourra se voir conférer le statut d'expert devant cette Commission et s'il pourra, dans l'affirmative, rendre un témoignage d'opinion à l'égard de l'un des sujets examinés soit la cogénération. Selon le Mouvement Au Courant, monsieur Burcombe est apte à témoigner relativement aux systèmes de cogénération et à leur performance énergétique ainsi que relativement au prix à payer pour les différents services électriques.

Outre le baccalauréat en génie obtenu à l'University of London en 1960, l'expérience pertinente de monsieur Burcombe dans le domaine de l'électricité et de la cogénération a été acquise à compter de 1990, moment où il a entrepris d'agir comme bénévole pour le Mouvement Au Courant. Il a été, à ce titre, associé à l'ensemble des démarches entreprises par le Mouvement Au Courant dans le domaine de la cogénération et a assisté aux commissions du BAPE s'étant penché sur la question. Il a été de la plupart des rencontres publiques et est intervenu, sur le sujet, à plusieurs occasions.

Monsieur Burcombe a acquis ses connaissances principalement par la lecture de divers documents et rapports préparés et émis par divers organismes, notamment Hydro-Québec, certains ministères et certains promoteurs.

Monsieur Burcombe n'a jamais oeuvré dans le domaine de l'électricité et de la cogénération à titre d'employé d'une entreprise ou à titre de travailleur autonome.

Il fut, au cours des six dernières années, un témoin privilégié de l'évolution de la politique gouvernementale en la matière ; il a également été témoin des diverses interventions gouvernementales pertinentes. Ces années de bénévolat l'ont certainement amené à assimiler une quantité considérable d'information intéressante. Il a pu ainsi rédiger de nombreux documents, lettres et mémoires adressés à divers organismes publics. Cependant ses écrits et ses opinions n'ont pas reçu l'aval du milieu scientifique. La très grande majorité de ses interventions se situe dans le cadre de débats où tous, sans exigence préalable, peuvent s'exprimer.

La participation de monsieur Burcombe à toutes ces activités démontre, sans contredit, un intérêt exceptionnel pour la question ; cependant, cela n'en fait pas nécessairement un expert apte à témoigner à ce titre devant nous.

Monsieur Burcombe a été, pour cette Commission, d'un apport considérable. Il a su, par ses interventions, attirer notre attention sur de nombreux sujets d'intérêt et sa contribution est exceptionnelle. C'est là, nous croyons, que doit se situer sa participation à nos travaux.

La preuve ne nous permet pas de conclure que monsieur Burcombe a les qualités requises pour agir comme expert devant nous. Les interrogatoires qu'il mènera lui permettront de faire valoir adéquatement son point de vue. Le Mouvement Au Courant pourra également faire valoir son point de vue dans le cadre de l'argumentation qu'il pourra produire.

Rappelons enfin que monsieur Burcombe, à titre de témoin privilégié de divers événements qui sont survenus depuis six ans, pourra, bien entendu et si cela est pertinent, témoigner relativement à ces événements.

Le 13 août 1996

LES COMMISSAIRES

**ORALEMENT**  
**DÉCISION SUITE À LA REQUÊTE PRÉSENTÉE PAR**  
**L'A.P.P.H.Q.**  
**(Le 27 août 1996)**

Tel que mentionné le 21 août dernier, les commissaires ont conclu qu'il n'y a pas lieu d'effectuer la visite de la petite centrale hydroélectrique de Saint-Paulin. Nous avons, à la même occasion, déclaré que nous ferions part des motifs de notre décision à la reprise des audiences publiques, ce que nous ferons immédiatement.

Le décret constitutif de la Commission ne mandate pas les commissaires pour examiner, comme tel, les aspects techniques d'une petite centrale. Le mandat prévoit plutôt que l'examen portera sur les circonstances ayant entouré l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique d'achat et, à cette fin spécifique, la visite de l'une des nombreuses petites centrales visées par cette politique ne nous apparaît pas nécessaire. La preuve soumise à ce jour est suffisante pour nous permettre de comprendre et de situer le fonctionnement d'une petite centrale hydroélectrique, ou de certaines petites centrales, dans leur milieu et leur environnement respectif, sans avoir nécessairement à se rendre sur place.

Il n'est pas, non plus, nécessaire d'effectuer une visite de la petite centrale de Saint-Paulin et du Centre récréotouristique voisin, pour entreprendre l'examen de la rentabilité de cette centrale.

Comme nous l'avons mentionné le 26 mars dernier, nous croyons qu'un montage photographique ou un enregistrement vidéoscopique serait beaucoup plus utile qu'une visite des lieux, eu égard, encore une fois, aux termes de notre mandat, et aurait l'avantage de conférer un caractère permanent à cette preuve.

LES COMMISSAIRES

## DÉCISION

### Témoignage de M. Peter Kuczer

Me Richard E. Shadley, le procureur principal de la Commission, désire interroger M. Peter Kuczer relativement à des événements qui seraient survenus entre le mois de novembre 1993 et le mois de mai 1994 en Floride, U.S.A.

Ces événements seraient à l'origine de l'arrestation de M. Kuczer et de sa mise en accusation à Miami.

Mes Michel Décary et Bruno Pateras, avocats du témoin, s'objectent à cet interrogatoire et émettent les propositions suivantes:

- cette preuve est de nature à entacher irrémédiablement la réputation et l'image de M. Kuczer et à violer son droit à la sauvegarde de sa dignité et de son honneur ainsi qu'au respect de sa vie privée;
- la Commission doit rejeter cette preuve parce qu'elle fut obtenue dans des conditions qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux et que son utilisation est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice;
- cette preuve fut obtenue suite à une provocation illégitime de la part des agents de la paix américains, ceux-ci n'ayant, au début de l'opération, aucun soupçon raisonnable que M. Kuczer était déjà engagé dans une activité criminelle;
- la preuve des gestes posés par M. Kuczer, suite à cette provocation policière, serait par conséquent inadmissible;
- la vérification de l'existence de cette provocation policière doit donc s'exercer avant de permettre la preuve au fond;
- cette vérification doit s'effectuer à huis clos pour préserver la réputation du témoin.

Me Shadley réplique que la demande de Mes Décary et Pateras implique que M.

Kuczer a posé des gestes illicites, sinon la défense de provocation policière n'est pas pertinente. Or, cette Commission d'enquête doit rechercher la vérité.

De plus, si les autorités américaines n'avaient aucun soupçon raisonnable à l'égard du témoin, rien ne justifie une procédure à huis clos, puisque la réputation de M. Kuczer serait alors sauve. Par contre, si de tels soupçons existaient, il n'y aurait aucune provocation policière et donc le huis clos ne serait ni utile ni nécessaire.

-----

Nous avons considéré ces arguments de même que le droit applicable.

La Commission se doit d'être à la recherche de la vérité dans le respect des droits fondamentaux de chacun.

Ce qui importe est donc d'abord de savoir et de connaître les gestes qu'a posés M. Kuczer à moins qu'une règle de droit ne permette ou n'exige l'exclusion d'une telle preuve.

Nous ne sommes pas prêts à tenir une audience à huis clos relativement à la provocation policière. L'ordonnance de huis clos est et doit demeurer une procédure exceptionnelle. Si les autorités policières américaines n'avaient aucun soupçon raisonnable à l'égard de M. Kuczer, comme le prétendent Mes Décary et Pateras, rien ne serait alors susceptible d'entacher sa réputation. Au contraire, une telle preuve, examinée en public, aurait l'avantage de permettre au témoin de sauvegarder sa réputation, son honneur et sa dignité. Le huis clos ne serait, dans ces circonstances, d'aucune utilité.

Par contre, si les agents de la paix américains avaient de tels soupçons raisonnables, l'argument de la provocation policière ne saurait être retenu et, encore là, le huis clos n'aurait pas de raison d'être. De plus, cette preuve de provocation policière serait alors soumise à la demande de M. Kuczer; il serait, dans ces circonstances, difficile de prétendre qu'il est en droit de protéger sa réputation à l'égard d'une preuve qu'il entend lui-même produire et qui démontrerait la présence de soupçons raisonnables et par là-même, l'absence de provocation policière.

Mais nous devons pousser plus loin l'analyse.

Les commissaires ne président pas un procès; bien sûr, conformément à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, une commission d'enquête est un tribunal qui doit assurer le respect des droits fondamentaux de chacun. Par contre, la recherche de la vérité n'a pas alors pour objectif de déterminer la responsabilité civile ou la culpabilité. Il s'agit d'une réalité que nous ne devons pas négliger.

Nous sommes d'avis que la preuve de l'existence ou de l'inexistence d'une provocation policière ne saurait être un exercice nécessairement préalable à l'examen des gestes posés par M. Kuczer.

Même en droit criminel, la provocation policière n'est pas une défense susceptible d'empêcher un verdict de culpabilité (**R.c. Mack** (1988) 2 R.C.S. 903). Cette défense n'est présentée qu'après un tel verdict de culpabilité et n'entraîne qu'une suspension d'instance, sans acquittement. Donc, si l'accusé est l'objet d'un verdict de culpabilité, sa réputation est entachée, même s'il réussit par la suite à prouver la provocation policière. Ajoutons également que l'article 24(2) de la Charte canadienne des droits et libertés, dont le texte est analogue à l'article 2858 du Code civil, ne justifie pas l'exclusion d'une preuve obtenue par provocation policière. Nous ne voyons pas comment nous pourrions rejeter une telle preuve dans le cadre de cette Commission d'enquête, d'autant plus qu'une telle provocation policière ne change en rien la nature des gestes qu'a pu poser M. Kuczer. L'on ne saurait pouvoir protéger sa réputation à l'égard de gestes que l'on a pu poser, c'est-à-dire à l'égard de la vérité, lorsque l'on témoigne dans le cadre d'une commission d'enquête.

Si, en droit criminel, la provocation policière n'empêche pas le tribunal de rendre un verdict de culpabilité et ne permet pas l'exclusion de la preuve, nous croyons qu'une telle provocation policière, si elle était prouvée, ne saurait entraîner, devant cette Commission, l'exclusion de la preuve qu'entend produire Me Shadley.

Bien sûr, les circonstances de l'intervention policière pourraient être mises en preuve pour nous permettre de comprendre l'ensemble du dossier ainsi que les circonstances au cours desquelles M. Kuczer aurait pu poser certains gestes.

Ajoutons finalement que rien, pour le moment, ne permet de croire qu'il y a eu

provocation policière, si ce n'est l'affirmation de Me Décary. Cela ne saurait en soi justifier une audience à huis clos.

En conclusion, l'objection de Mes Décary et Pateras est rejetée et M. Peter Kuczer devra témoigner quant aux événements survenus entre le mois de novembre 1993 et le mois de mai 1994.

Montréal, le 1er novembre 1996

LES COMMISSAIRES

**DÉCISION**  
**RENDUE ORALEMENT**  
**le 5 novembre 1996**

**ADMISSIBILITÉ DU CONTENU**  
**DE CERTAINES CONVERSATIONS INTERCEPTÉES**  
**ÉLECTRONIQUEMENT**

Nous avons reçu copie d'un jugement intérimaire rendu ce jour, 5 novembre 1996, par l'Honorable juge Joan A. Lenard, United States District Judge, dans le dossier impliquant monsieur Peter Kuczer.

Ce jugement conclut que:

«...no agent of the United States government shall disclose the plea agreement or any information relating to the plea agreement in this case to the Civil Commission in Canada and no transcripts of electronic interceptions in this case or their contents shall be disclosed to the Civil Commission until this issue has been fully briefed and presented to Judge Graham.»

Il faut savoir que monsieur Timothy Upham, United States Customs Service special agent, était présent devant nous le semaine dernière, sur une base volontaire et acceptait de témoigner à l'égard de ces enregistrements, avec le consentement et l'autorisation des autorités supérieures du ministère américain de la Justice. Monsieur Upham a d'ailleurs laissé, à la disposition de la Commission, aux soins de notre greffière, les transcriptions de ces enregistrements.

Ajoutons que nous avons tenté, ces derniers jours, d'identifier les documents qui auraient été produits devant le United States District Court, Southern District of Florida. Il nous a été impossible de tirer une conclusion définitive quant à certains documents spécifiques.

Les Honorables juges Lenard et Graham, de même que les tribunaux américains, ont entière compétence à l'égard de leur propre procédure, des documents qu'ils détiennent et des personnes qui sont sous leur juridiction. Il n'est aucunement question de conclure autrement.

Les tribunaux canadiens et québécois et, conséquemment, cette Commission, ont entière compétence à l'égard de leur propre procédure, des documents qu'ils détiennent ou qui leur sont accessibles et des personnes qui sont sous leur juridiction. Or, des copies des enregistrements en litige et de leurs transcriptions nous sont accessibles et sont en la possession, notamment, d'employés de la Commission. Ces documents ont été obtenus à la connaissance et avec le consentement des autorités américaines et canadiennes impliquées. Nous avons donc compétence à l'égard de ces documents.

Il faut ajouter que selon Me Donald F. Chase, Assistant U.S. Attorney, la divulgation et la transmission d'information par monsieur Upham était tout à fait licite, légitime et conforme aux lois américaines (voir la pièce P-1197). Il en serait de même, toujours selon Me Chase, d'un témoignage éventuel de monsieur Upham devant nous.

Selon Me Ira N. Loewy, l'un des avocats américains de monsieur Kuczer, la production devant cette Commission des enregistrements en litige violerait la loi américaine; la seule divulgation antérieure de telles informations aux autorités canadiennes par monsieur Upham constituait, toujours selon Me Loewy, un geste illégal selon la loi américaine (voir le témoignage de Me Loewy, rendu le 31 octobre 1996, ainsi que la pièce P-1198).

Précisons que Me Loewy a cependant déclaré qu'il s'agissait là de son interprétation et que celle-ci n'a pas été confirmée par un jugement d'un tribunal supérieur américain.

Autrement dit, selon nous, il s'agit d'opinions juridiques de deux avocats qui manifestent un désaccord, désaccord qui devrait être tranché par un tribunal.

\*\*\*\*\*

Selon nous, la loi américaine en matière d'écoute électronique ne saurait nous empêcher d'entendre une preuve à l'égard de documents qui nous sont accessibles.

Dans l'hypothèse où la question devrait être déterminée en vertu du droit international privé, rappelons l'article 3079 C.c.Q.:

«Lorsque des intérêts légitimes et manifestement prépondérants l'exigent, il peut être donné effet à une disposition impérative de la loi d'un autre état avec lequel la situation présente un lien étroit.

Pour en décider, il est tenu compte du but de la disposition, ainsi que des conséquences qui découleraient de son application.»

Donc clairement, la loi américaine ne s'appliquerait pas automatiquement; par contre, les circonstances de l'affaire seraient susceptibles de nous amener à l'appliquer.

Examinons donc ces circonstances ainsi que les intérêts légitimes en cause.

Le gouvernement du Québec a créé cette Commission d'enquête pour répondre à certaines allégations.

Cette Commission tient, à moins d'exception, des audiences publiques afin d'assurer la transparence de ses débats et l'information du public.

Cette Commission est donc à la recherche de la vérité, dans le respect des droits de chacun.

Monsieur Kuczer est détenteur d'un passeport canadien, domicilié au Québec, faisant affaire au Québec et assigné à comparaître au Québec devant cette Commission, instituée en vertu de lois québécoises, pour témoigner à l'égard d'agissements survenus, notamment aux États-Unis mais également au Canada, agissements qui pourraient avoir eu, ultimement, des effets et un impact au Canada et au Québec.

L'enquête policière était une enquête conjointe impliquant les autorités américaines et canadiennes.

Pour examiner cette facette du dossier, nous avons ordonné l'assignation de monsieur Kuczer et avons l'intention de l'interroger à ce sujet. Nous pourrions alors utiliser tous les éléments de preuve, documentaires ou autres, qui nous sont accessibles.

Dans l'analyse de l'article 3079 C.c.Q. et dans le cadre de cette Commission, l'intérêt légitime du gouvernement et du public milite donc clairement en faveur d'une décision ne donnant pas effet à la loi américaine, quels que soient les intérêts de monsieur Kuczer notamment.

Nous ne croyons pas en tout état de cause que la loi américaine ait une portée extra-territoriale.

Nous ne croyons pas non plus qu'il ait été de l'intention des législateurs américains d'adopter une loi qui pourrait constituer une entrave à l'exercice de la juridiction d'un tribunal étranger, soit cette Commission d'enquête.

Nous ne croyons pas non plus que l'arrêt **Frischke c. Banque Royale du Canada** 80 DLR (3d) 393, cité par Me Décary, doive être appliqué puisqu'il s'agissait d'un cas où un tribunal entendait forcer une personne à témoigner contre son gré, contrairement aux dispositions d'une loi étrangère. Ici, la situation est différente puisque les documents à produire sont à notre disposition.

Pour ces motifs, la Commission, dans le cadre de son examen des événements survenus entre le mois de novembre 1993 et le mois de mai 1994, entendra, outre le témoignage de monsieur Kuczer, la preuve relative aux enregistrements en litige et à leur transcription.

LES COMMISSAIRES

**DÉCISION**  
(19 novembre 1996)

**Pertinence d'une preuve entendue à huis clos;  
maintien ou levée de l'ordonnance de huis clos.**

La Commission a entendu à huis clos certains témoignages les 4 avril, 18 juin, 27 juin, 7 août et 8 octobre 1996; il s'agit des témoignages de messieurs XXXXXXXXXXXXXXXX, John Parisella, André Dubois, Michael Kuczer, Peter Kuczer, André Gaudreau, Laurent Lemieux et Gilbert Côté.

Le 3 avril 1996, le président de la Commission expliquait ainsi la décision de procéder à huis clos le lendemain 4 avril:

«Alors, pour reprendre ce que j'ai mentionné en fin d'avant-midi, nous avons donc appris au début de la semaine qu'un témoin, qui devait témoigner plus tard dans le temps, ne sera pas disponible à compter du sept (7) avril, et ne sera plus disponible jusqu'à la ... jusqu'à la fin du mandat de la Commission, c'est-à-dire jusqu'au vingt-six (26) ou au vingt-sept (27) juin.» (Il faut savoir qu'à cette époque le mandat de la Commission devait se terminer le 30 juin 1996.)

«Nous devons entendre plus tard ce témoin parce que nos travaux préalables, notre enquête n'est pas complétée et il reste encore des recherches et des rencontres à effectuer dans cet... quant à cet aspect de notre mandat. Alors, vu la non-disponibilité du témoin, et vu la nature de son témoignage, nous en sommes venus à la conclusion qu'il y a lieu de l'entendre, et nous ne pouvons l'entendre à d'autre moment que demain matin.

La raison pour laquelle nous procédons à huis clos c'est que, comme notre enquête n'est pas terminée, nous devons évaluer l'ensemble de la

preuve disponible avant d'en venir à une conclusion définitive quant au caractère public ou non de cet aspect de l'enquête.

Deuxièmement, il y a lieu de préserver cette enquête qui est également en cours, de la protéger adéquatement, et pour ce faire, nous ne voyons pas d'autre moyen que d'agir à huis clos parce que nous tenons à entendre ce témoin, mais nous tenons également à ce que les participants qui sont intéressés à cet aspect du dossier soient également présents.»

Suite au témoignage de monsieur XXXXXXXXXXXX, rendu le 4 avril, et à l'argumentation écrite soumise le 24 mai 1996 par Me Richard Mongeau, avocat de feu monsieur Robert Bourassa et de monsieur John Parisella, la Commission a décidé d'entendre les autres témoins. En effet, Me Mongeau demandait, le 24 mai, de considérer le témoignage de monsieur XXXXXXXXXXXX comme n'étant pas couvert par notre mandat et, de plus, de rejeter cette preuve vu son absence de crédibilité. Si la Commission ne concluait pas dans ce sens, Me Mongeau demandait, subsidiairement, l'assignation et le témoignage à huis clos des autres témoins.

La Commission a accordé cette dernière demande et a ordonné l'assignation et le témoignage à huis clos de ces divers témoins, ajoutant que la preuve alors soumise était incomplète et, en conséquence, ne permettait pas aux commissaires de déterminer définitivement sa pertinence. Il y avait donc lieu, selon les commissaires, de convoquer ces autres témoins.

\*\*\*\*\*

## **LA PREUVE**

La preuve entendue réfère essentiellement à la remise d'une enveloppe par monsieur André Dubois à monsieur John Parisella en juillet 1992 et ce, en présence de monsieur Michael Kuczer. Selon ce qu'aurait compris et constaté, en partie, monsieur XXXXXXXXXXXX, cette enveloppe contenait une somme de 10 000\$.

Il y a lieu de résumer son témoignage.

Monsieur XXXXXXXXXXXX aurait effectué le trajet vers Québec, où aurait eu lieu la remise, en compagnie de messieurs André Dubois et Michael Kuczer; messieurs Dubois et Kuczer auraient déclaré s'y rendre pour y rencontrer un certain «Paré» ou «Pari», un conseiller du premier ministre Robert Bourassa. Ils auraient également mentionné que l'enveloppe et son contenu seraient remis en échange de la location de locaux au gouvernement du Québec et d'un arrêté en conseil «sur des contrats d'achat de centrales électriques.»

L'échange aurait eu lieu dans le lobby d'un hôtel alors que monsieur XXXXXXXXXXXX observait la scène de l'extérieur, de l'autre côté d'une rue étroite. Comme la scène se déroule en soirée, monsieur XXXXXXXXXXXX déclare qu'il pouvait très bien voir à l'intérieur. Il voit un homme s'approcher de ses deux compagnons; monsieur Dubois lui remet une enveloppe similaire à celle exhibée au préalable dans le véhicule par monsieur Dubois. Une courte discussion a lieu, puis l'homme quitte les lieux pour revenir quelque temps plus tard et remettre une enveloppe à monsieur Dubois. Une discussion d'environ 10 minutes s'ensuit. Il voit toujours l'homme de côté. Pour comprendre l'attitude de monsieur XXXXXXXXXXXX, il faut savoir qu'il était alors informateur de police et s'intéressait particulièrement à monsieur Dubois, à la demande des policiers.

À l'automne 1994, lors d'une rencontre avec un policier, monsieur XXXXXXXXXXXX, mis en présence d'une seule photographie, soit celle de monsieur John Parisella, ex-directeur de cabinet du premier ministre Robert Bourassa, a identifié monsieur Parisella comme étant l'homme ayant participé à l'échange. Monsieur XXXXXXXXXXXX était certain de «80 à 95%» qu'il s'agissait du même homme. L'angle de la photographie rendait l'identification plus difficile puisqu'il n'avait vu l'homme que «de côté».

Monsieur XXXXXXXXXXXX a positivement identifié monsieur Parisella devant nous à l'aide d'une bande vidéoscopique représentant quelques hommes.

Lors du retour de Québec, monsieur Dubois aurait déclaré que Peter (Kuczer) serait très heureux du résultat et du papier qu'il avait obtenu. Il faut savoir que monsieur Peter Kuczer était alors l'un des propriétaires de la compagnie Pemik, dont les affaires étaient de nature immobilière, et le propriétaire de la compagnie Hydro P-1, promoteur de petites centrales hydroélectriques.

Monsieur Dubois aurait, du véhicule, téléphoné à monsieur Peter Kuczer, lui déclarant en substance qu'il serait heureux du résultat de la démarche et qu'il avait obtenu l'arrêté en conseil.

Messieurs John Parisella, André Dubois, Michael Kuczer et Peter Kuczer ont tous nié ces allégations.

Précisons que monsieur Peter Kuczer a déclaré que c'est Hydro P-1 qui a embauché monsieur André Dubois à titre de consultant et que son unique fonction consistait à accélérer le processus de transfert des baux pour le projet de la petite centrale de Winneway. Il a reçu, pour ce faire, des émoluments de 1000\$/semaine durant environ 1 an, au cours de la période de 1992-1993. Monsieur Peter Kuczer a également mentionné que ni lui ni quelqu'une de ses compagnies n'ont loué d'espaces de bureau au gouvernement du Québec.

Outre les dénégations des témoins précités, le témoignage de monsieur XXXXXXXXXX a été contredit sous plusieurs aspects par la preuve entendue.

Les témoignages de messieurs André Gaudreau et Gilbert Côté, policiers au SPCUM, ont démontré que la séance d'identification sur photographie a été exécutée par monsieur Gaudreau de façon tout à fait contraire aux règles les plus élémentaires: monsieur Gaudreau n'a présenté au témoin XXXXXXXXXX qu'une seule photographie en lui demandant s'il s'agissait de la personne qu'il avait vue à Québec plus d'un an plus tôt, personne qu'il n'avait jamais rencontrée auparavant.

\*\*\*\*\*

## LA PERTINENCE DE LA PREUVE À L'ÉGARD DE NOTRE MANDAT

Il est vrai que monsieur XXXXXXXXXXXX est relativement imprécis quant à la nature exacte de l'objet de l'échange: il pourrait s'agir d'un arrêté en conseil relié à un transfert de bail ou d'un autre document relié à la location d'espaces au gouvernement du Québec. Il ne faut pas oublier, qu'à ce sujet, monsieur XXXXXXXXXXXX ne fait que relater les propos d'une autre personne, ce qui peut expliquer l'absence de précision.

Cependant, selon l'ensemble des circonstances, il apparaît que monsieur Dubois, si l'on croit monsieur XXXXXXXXXXXX, agissait pour le compte de monsieur Peter Kuczer. Or, selon le témoignage de celui-ci, les démarches de monsieur Dubois ne peuvent qu'être reliées au projet de la petite centrale de Winneway puisque les services de monsieur Dubois ont été retenus spécifiquement et uniquement pour régler ce dossier.

Ainsi donc, sans se prononcer pour le moment sur la crédibilité de monsieur XXXXXXXXXXXX, utilisant par là le test de la preuve «prima facie» reconnu par les tribunaux en matière d'extradition, d'enquête préliminaire et de fardeau de présentation au procès (voir **U.S.A. c. Shepard** (1977) 2R.C.S. 1067 et **R. c. Mezzo** (1986) (1R.C.S. 802), nous concluons qu'il s'agit d'une preuve qui se situe à l'intérieur du cadre de notre mandat.

\*\*\*\*\*

## LE MAINTIEN OU LA LEVÉE DE L'ORDONNANCE DE HUIS CLOS

Y a-t-il lieu, comme le suggère Me Mongeau, de maintenir l'ordonnance de huis clos au motif que la preuve manquerait tellement de crédibilité que sa faible valeur probante ne justifierait aucunement l'atteinte grave à la réputation de monsieur Parisella et de monsieur Bourassa qui s'ensuivrait si elle était rendue publique.

N'oublions pas que monsieur XXXXXXXXXXXX a affirmé, sous serment, avoir été témoin de l'échange précédemment décrit. Bien qu'une preuve contradictoire ait été entendue, le témoignage de monsieur XXXXXXXXXXXX demeure et ne peut être exclu, à ce stade des procédures, uniquement parce qu'il est contredit par d'autres témoins.

Cette Commission d'enquête cherche à connaître la vérité. Parfois, cette vérité est susceptible d'entacher des réputations, en démontrant que des personnes ont mal agi. Par contre, cette vérité peut aussi permettre de rétablir des réputations, en démontrant qu'une allégation est sans fondement. Des audiences publiques permettent d'atteindre ces deux objectifs.

Nous croyons que le public et le gouvernement sont en droit de savoir ce qu'il en est et sont en droit de savoir comment cette affaire a été traitée. Les commissaires pourront tirer certaines conclusions et expliquer clairement la situation. La balance des inconvénients, dans le cadre de cette Commission d'enquête, penche clairement, selon nous, en faveur de la levée de l'ordonnance de huis clos.

\*\*\*\*\*

## DÉCISION

Dans ces circonstances, il y a lieu de lever l'ordonnance de huis clos, de rendre ces témoignages publics et d'entendre en public, le cas échéant, les témoins qui sont sous notre juridiction.

À la demande de Me Richard Mongeau, les motifs de cette décision lui seront transmis avant d'être rendus publics afin de lui permettre de veiller aux intérêts de son client; ils seront rendus publics le 26 novembre 1996. Par contre, puisque l'ordonnance de huis clos a été émise publiquement, le public est en droit de savoir ce qu'il en advient et nous rendrons immédiatement publique notre décision, sans référer, pour le moment, aux motifs qui la soutiennent; cette décision sera exécutoire à compter du 26 novembre 1996.

LES COMMISSAIRES

# DÉCISION

(20 décembre 1996)

Le Mouvement Au courant désire avoir accès à certains documents et envisage d'en demander la production par la Commission. Il s'agit de documents pertinents au projet Cogénération Kingsey soit, essentiellement, la ou les lettres d'intention émises par Hydro-Québec, la recommandation transmise au conseil d'administration ou aux autorités supérieures d'Hydro-Québec et le contrat intervenu entre Hydro-Québec et Cogénération Kingsey.

Par un jugement rendu par la Cour du Québec le 19 janvier 1996, en vertu de la Loi d'accès à l'information, le Mouvement Au Courant a obtenu une copie des lettres d'intention et du contrat, copie cependant expurgée de certains extraits.

La Commission s'est intéressée au projet Cogénération Kingsey en rapport avec l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement et la preuve entendue à ce sujet nous apparaît suffisante. Il n'y a donc pas lieu de pousser davantage l'enquête à l'égard de ce projet ni de modifier la décision rendue par les commissaires le 27 mars 1996.

Par conséquent, la Commission ne demandera pas la production des documents ci-haut énumérés.

LES COMMISSAIRES

*Commission d'enquête sur la politique  
d'achat par Hydro-Québec d'électricité  
auprès de producteurs privés*

***LISTE DES TÉMOINS***  
*(ordre alphabétique)*

*27 mars 1997*

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
1	Arbour, Simon	9 mai 1996
2	Asselin, Luce	24 octobre 1996
3	Babineau, Pierre	29 octobre 1996
4	Bacon, Lise	18, 23, 24 octobre 1996
5	Bahen, Stewart	10 octobre 1996
6	Bellemare, Gilles	19, 20, 22 mars 1996
7	Bernard, Jean-Thomas	21 juin 1996 26 septembre 1996
8	Bernard, Serge	9, 13 février 1996
9	Bernier, André	8 octobre 1996
10	Bernier, Jean	24, 25 janvier 1996
11	Bernier, Luc	5 septembre 1996
12	Berthiaume, Denis	28 octobre 1996
13	Bertrand, Joan	10 octobre 1996
14	Bérubé, Pierre	1er mai 1996
15	Bilodeau, Yvan	22 mai 1996
16	Bisson, Jean-Louis	2 avril 1996
17	Bissonnette, Victor	18 avril 1996
18	Blackburn, Gaston	23 mai 1996 29 octobre 1996
19	Bolduc, André	28 novembre 1995
20	Bouchard, Denis	26 mars 1996
21	Bouchard, Guy	13 décembre 1995 18 janvier 1996

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
22	Boucher, Guy	10 mai 1996
23	Boucher, Jacques	25 octobre 1996
24	Boucher, Roger	30 avril 1996
25	Burcombe, John	8 août 1996 11 octobre 1996
26	Carbonneau, Réal	18 janvier 1996
27	Carignan, Yves	30 octobre 1996
28	Cerceau, Jacky	29 mars 1996 16 mai 1996
29	Charette, Bernard	16 décembre 1996
30	Christophe, Patrick	21 mars 1996
31	Ciaccia, John	12 janvier 1996
32	Cloutier, Alain	28 mai 1996
33	Cormier, Pierre	9 octobre 1996
34	Côté, Gilbert	8 octobre 1996 13 décembre 1996
35	Côté, Gilles	12, 13, 20, 27 septembre 1996 3 octobre 1996
36	Côté, Martin-Philippe	4 décembre 1996
37	Couture, John	27, 28 mars 1996
38	Cusson, Jean-René	7 mai 1996
39	D'Amours, Alban	17 janvier 1996
40	Damphousse, Michel	28 mai 1996
41	Desbiens, Mario	17 décembre 1996

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
42	Desjardins, Pierre	16 mai 1996
43	Desnommée, Monique	3, 10 avril 1996
44	Desrochers, Gisèle	14 mai 1996
45	Dessureault, Mario	29 octobre 1996
46	Dion, Cécile	2 avril 1996
47	Doucet, Joseph A.	20, 21 juin 1996
48	Drouin, Richard	15, 16, 17 octobre 1996
49	Drymer, Earl H.	5 juillet 1996 16 octobre 1996
50	Dubois, André	27 juin 1996 15 août 1996 29 novembre 1996
51	Dubuc, Daniel	28 octobre 1996
52	Duchesne, Bruno	8 octobre 1996
53	Duchesne, Julien	29 octobre 1996
54	Dumas, Pierre	8 mai 1996
55	Dunn, Roger	29 février 1996
56	Dupont, Pierre	24, 25 avril 1996
57	Dupuis, Francis	19, 26, 27 septembre 1996 3, 4, 9 octobre 1996
58	Durand, Denis	30 octobre 1996
59	Faucher, Louis	30 avril 1996
60	Fortin, Claude	29 mai 1996

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
61	Gagnon, Denis	6, 7 février 1996 16, 17, 18 avril 1996 4, 5, 6, 10, 11, 17, 18, 19, 20, 24, 25 septembre 1996 1er, 2 octobre 1996
62	Gagnon, Jean	19 décembre 1995
63	Gagnon, Robert	14 août 1996
64	Gagnon, Roger	2 octobre 1996
65	Garceau, Carole	14 mai 1996
66	Gaudreau, André	27 juin 1996
67	Gignac, Ronald	25 avril 1996 14 août 1996
68	Giroux, Denis	13 décembre 1995
69	Goodman, Ian	24, 25 septembre 1996
70	Gosselin, Yvon	26 juin 1996
71	Grégoire, Rock	16 décembre 1996
72	Grignon, Michel	25, 26, 30 janvier 1996
73	Hébert, Jean-Guy	23 avril 1996
74	Joubert, Gilles	16 août 1996
75	Kuczer, Michael	27 juin 1996
76	Kuczer, Peter	27 juin 1996 15 août 1996 31 octobre 1996 14, 21, 22 et 27 novembre 1996
77	Laberge, Martine	20, 21 août 1996 8 octobre 1996

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
78	Laberge, Michèle	16 janvier 1996 24 avril 1996 22 mai 1996 13, 18 juin 1996
79	Ladouceur, Robert	10 octobre 1996
80	Lajoie, Pierre	24 mai 1996
81	Lalonde, Fernand	23 mai 1996 6 juin 1996
82	Lamontagne, Ruth	26 juin 1996
83	Lampron, Jacques-Laurent	19 avril 1996
84	Larivière, Paul	30 mai 1996
85	Larivière, Roger	2 avril 1996
86	Laroche, Bruno	22 mai 1996
87	Lavoie, Paul M.	14, 15 décembre 1995 2 avril 1996
88	Lavoie, Raymond	28 mai 1996
89	Lawee, Alfred K.	8 décembre 1995 19, 21, 22 mars 1996
90	Lawee, Philip	16 décembre 1996
91	Leblond, Pierre	2 octobre 1996
92	Ledoux, Michel	13, 14, 15, 21, 22, 23 février 1996 5 mars 1996
93	Leduc, Danièle	19 avril 1996
94	Lefrançois, Gilles	7, 26, 27 juin 1996 27 août 1996

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
95	Lemieux, Laurent	7 août 1996
96	Lemieux, Royal	2 octobre 1996
97	Letellier, Michel	9 mai 1996 27 juin 1996
98	Letendre, Michel	2, 3 mai 1996
99	Léveillé, Jean-Pierre	8, 13 février 1996 5, 6, 7, 14 mars 1996 3, 4, 5 juillet 1996
100	L'Homme, Denis	28, 29 novembre 1995 1, 5, 6 décembre 1995
101	Lowey, Ira	31 octobre 1996
102	Malo, Nicole	15 mai 1996 15 août 1996
103	Marchessault, Léon	7 mai 1996
104	Martel, Henri-Paul	6 juin 1996 16 août 1996
105	Massad, Antoine	26 mars 1996
106	Mathias, Steve	14 juin 1996 14, 15 août 1996
107	McLeod, John	26 juin 1996
108	Moffat, Joseph-Mario	12, 16 avril 1996
109	Mollicone, Serge	27 mars 1996
110	Nadon, Michel	27 mars 1996
111	Nantel, Carmelle	11 juin 1996
112	Nazon, Philippe	12 décembre 1995

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
113	Néron, Jacques	26 mars 1996 26 avril 1996
114	Ouellet, Gabriel O.	7 mai 1996
115	Pagé, Michel	22 octobre 1996
116	Painchaud, Jacques	29 mai 1996
117	Paquin, Gilles	30 mai 1996
118	Paradis, Pierre	14 décembre 1996
119	Parisella, John	18 juin 1996
120	Patenaude, Clément	14 juin 1996
121	Paul, Denis	27 mars 1996
122	Pedneault, André	27 juin 1996
123	Pellegrin, Jean-Pierre	22 novembre 1995
124	Pilote, Marcel	21, 22 mars 1996
125	Poiré, Albert	20, 21 mars 1996
126	Poissant, Charles-Albert	16 mai 1996 23 mai 1996
127	Polisois, Gabriel	8 mars 1996
128	Polson, Jerry	13, 14 juin 1996
129	Prévost, Gérard	19, 20 décembre 1995
130	Proulx, Serge	9 mai 1996 8 août 1996
131	Rainville, Louise	8 octobre 1996
132	Richard, Jean-Claude	31 janvier 1996 1er, 2, 6 février 1996

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
133	Roberge, François	20 mars 1996
134	Roch, Jean	28 mars 1996 15 août 1996
135	Roch, Maurice	26, 29 mars 1996
136	Rochon, Liliane	31 mai 1996 11, 13 juin 1996
137	Routliffe, Helen	10 octobre 1996
138	Roy, René	20 mars 1996
139	Saladzius, Alain	3 décembre 1996
140	Saint-Cyr, Jacques	12 décembre 1995
141	St-Denis, Benoit	12, 13 juin 1996
142	St-Jean, Francine	18 juin 1996
143	Savard, Gilles	15 novembre 1996
144	Simard, Claude	29 octobre 1996
145	Simard, Jacques	29 octobre 1996
146	Soucy, Benoit	23 avril 1996
147	Taillon, Cyrille	29 octobre 1996
148	Tessier, Denis	1, 2, 8 mai 1996
149	Thérien, Michel	29 octobre 1996
150	Thivierge, Florian	25 octobre 1996
151	Thompson, Samuel Archie	10, 11 avril 1996
152	Tremblay, Albert-Réal	26 juin 1996
153	Turcotte, Claude	30 avril 1996

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
154	Upham, Timothy	1er,18,20, 21 novembre 1996
155	Valotaire, Jean-Robert	27 mars 1996
156	Villiard, Jean-Claude	21 décembre 1995
157	Zaruba, Anthony	27 juin 1996

*Commission d'enquête sur la politique  
d'achat par Hydro-Québec d'électricité  
auprès de producteurs privés*

***LISTE DES TÉMOINS***  
*(ordre chronologique)*

*27 mars 1997*

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
1	Pellegrin, Jean-Pierre	22 novembre 1995
2	Bolduc, André	28 novembre 1995
3	L'Homme, Denis	28, 29 novembre 1995 1, 5, 6 décembre 1995
4	Lawee, Alfred K.	8 décembre 1995 19, 21, 22 mars 1996
5	Nazon, Philippe	12 décembre 1995
6	Saint-Cyr, Jacques	12 décembre 1995
7	Giroux, Denis	13 décembre 1995
8	Bouchard, Guy	13 décembre 1995 18 janvier 1996
9	Lavoie, Paul M.	14, 15 décembre 1995 2 avril 1996
10	Gagnon, Jean	19 décembre 1995
11	Prévost, Gérard	19, 20 décembre 1995
12	Villiard, Jean-Claude	21 décembre 1995
13	Ciaccia, John	12 janvier 1996
14	Laberge, Michèle	16 janvier 1996 24 avril 1996 22 mai 1996 13, 18 juin 1996
15	D'Amours, Alban	17 janvier 1996
16	Carbonneau, Réal	18 janvier 1996
17	Bernier, Jean	24, 25 janvier 1996
18	Grignon, Michel	25, 26, 30 janvier 1996

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
19	Richard, Jean-Claude	31 janvier 1996 1er, 2, 6 février 1996
20	Gagnon, Denis	6, 7 février 1996 16, 17, 18 avril 1996 4, 5, 6, 10, 11, 17, 18, 19, 20, 24, 25 septembre 1996 1er, 2 octobre 1996
21	Léveillé, Jean-Pierre	8, 13 février 1996 5, 6, 7, 14 mars 1996 3, 4, 5 juillet 1996
22	Bernard, Serge	9, 13 février 1996
23	Ledoux, Michel	13,14,15,21,22,23 février 1996 5 mars 1996
24	Dunn, Roger	29 février 1996
25	Polisois, Gabriel	8 mars 1996
26	Bellemare, Gilles	19, 20, 22 mars 1996
27	Roberge, François	20 mars 1996
28	Roy, René	20 mars 1996
29	Poiré, Albert	20, 21 mars 1996
30	Christophe, Patrick	21 mars 1996
31	Pilote, Marcel	21, 22 mars 1996
32	Néron, Jacques	26 mars 1996 26 avril 1996
33	Bouchard, Denis	26 mars 1996
34	Massad, Antoine	26 mars 1996
35	Roch, Maurice	26, 29 mars 1996

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
36	Paul, Denis	27 mars 1996
37	Nadon, Michel	27 mars 1996
38	Mollicone, Serge	27 mars 1996
39	Valotaire, Jean-Robert	27 mars 1996
40	Couture, John	27, 28 mars 1996
41	Roch, Jean	28 mars 1996 15 août 1996
42	Cerceau, Jacky	29 mars 1996 16 mai 1996
43	Bisson, Jean-Louis	2 avril 1996
44	Dion, Cécile	2 avril 1996
45	Larivière, Roger	2 avril 1996
46	Desnommée, Monique	3, 10 avril 1996
47	Thompson, Samuel Archie	10, 11 avril 1996
48	Moffat, Joseph-Mario	12, 16 avril 1996
49	Bissonnette, Victor	18 avril 1996
50	Leduc, Danièle	19 avril 1996
51	Lampron, Jacques-Laurent	19 avril 1996
52	Hébert, Jean-Guy	23 avril 1996
53	Soucy, Benoit	23 avril 1996
54	Dupont, Pierre	24, 25 avril 1996
55	Gignac, Ronald	25 avril 1996 14 août 1996
56	Faucher, Louis	30 avril 1996

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
57	Turcotte, Claude	30 avril 1996
58	Boucher, Roger	30 avril 1996
59	Bérubé, Pierre	1er mai 1996
60	Tessier, Denis	1, 2, 8 mai 1996
61	Letendre, Michel	2, 3 mai 1996
62	Ouellet, Gabriel O.	7 mai 1996
63	Cusson, Jean-René	7 mai 1996
64	Marchessault, Léon	7 mai 1996
65	Dumas, Pierre	8 mai 1996
66	Arbour, Simon	9 mai 1996
67	Proulx, Serge	9 mai 1996 8 août 1996
68	Letellier, Michel	9 mai 1996 27 juin 1996
69	Boucher, Guy	10 mai 1996
70	Garceau, Carole	14 mai 1996
71	Desrochers, Gisèle	14 mai 1996
72	Malo, Nicole	15 mai 1996 15 août 1996
73	Poissant, Charles-Albert	16 mai 1996 23 mai 1996
74	Desjardins, Pierre	16 mai 1996
75	Laroche, Bruno	22 mai 1996
76	Bilodeau, Yvan	22 mai 1996

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
77	Blackburn, Gaston	23 mai 1996 29 octobre 1996
78	Lalonde, Fernand	23 mai 1996 6 juin 1996
79	Lajoie, Pierre	24 mai 1996
80	Lavoie, Raymond	28 mai 1996
81	Damphousse, Michel	28 mai 1996
82	Cloutier, Alain	28 mai 1996
83	Fortin, Claude	29 mai 1996
84	Painchaud, Jacques	29 mai 1996
85	Larivière, Paul	30 mai 1996
86	Paquin, Gilles	30 mai 1996
87	Rochon, Liliane	31 mai 1996 11, 13 juin 1996
88	Martel, Henri-Paul	6 juin 1996 16 août 1996
89	Lefrançois, Gilles	7, 26, 27 juin 1996 27 août 1996
90	Nantel, Carmelle	11 juin 1996
91	St-Denis, Benoit	12, 13 juin 1996
92	Polson, Jerry	13, 14 juin 1996
93	Patenaude, Clément	14 juin 1996
94	Mathias, Steve	14 juin 1996 14, 15 août 1996
95	Parisella, John	18 juin 1996

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
96	St-Jean, Francine	18 juin 1996
97	Doucet, Joseph A.	20, 21 juin 1996
98	Bernard, Jean-Thomas	21 juin 1996 26 septembre 1996
99	Lamontagne, Ruth	26 juin 1996
100	Tremblay, Albert-Réal	26 juin 1996
101	Gosselin, Yvon	26 juin 1996
102	McLeod, John	26 juin 1996
103	Dubois, André	27 juin 1996 15 août 1996 29 novembre 1996
104	Gaudreau, André	27 juin 1996
105	Kuczer, Michael	27 juin 1996
106	Pedneault, André	27 juin 1996
107	Zaruba, Anthony	27 juin 1996
108	Drymer, Earl H.	5 juillet 1996 16 octobre 1996
109	Lemieux, Laurent	7 août 1996
110	Burcombe, John	8 août 1996 11 octobre 1996
111	Gagnon, Robert	14 août 1996
112	Kuczer, Peter	27 juin 1996 15 août 1996 31 octobre 1996 14, 21, 22 et 27 novembre 1996

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
113	Joubert, Gilles	16 août 1996
114	Laberge, Martine	20, 21 août 1996 8 octobre 1996
115	Bernier, Luc	5 septembre 1996
116	Côté, Gilles	12, 13, 20, 27 septembre 1996 3 octobre 1996
117	Dupuis, Francis	19, 26, 27 septembre 1996 3, 4, 9 octobre 1996
118	Goodman, Ian	24, 25 septembre 1996
119	Leblond, Pierre	2 octobre 1996
120	Gagnon, Roger	2 octobre 1996
121	Lemieux, Royal	2 octobre 1996
122	Côté, Gilbert	8 octobre 1996 13 décembre 1996
123	Duchesne, Bruno	8 octobre 1996
124	Bernier, André	8 octobre 1996
125	Rainville, Louise	8 octobre 1996
126	Cormier, Pierre	9 octobre 1996
127	Ladouceur, Robert	10 octobre 1996
128	Bertrand, Joan	10 octobre 1996
129	Bahen, Stewart	10 octobre 1996
130	Routliffe, Helen	10 octobre 1996
131	Drouin, Richard	15, 16, 17 octobre 1996
132	Bacon, Lise	18, 23, 24 octobre 1996

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
133	Pagé, Michel	22 octobre 1996
134	Asselin, Luce	24 octobre 1996
135	Boucher, Jacques	25 octobre 1996
136	Thivierge, Florian	25 octobre 1996
137	Berthiaume, Denis	28 octobre 1996
138	Dubuc, Daniel	28 octobre 1996
139	Taillon, Cyrille	29 octobre 1996
140	Simard, Jacques	29 octobre 1996
141	Simard, Claude	29 octobre 1996
142	Babineau, Pierre	29 octobre 1996
143	Duchesne, Julien	29 octobre 1996
144	Dessureault, Mario	29 octobre 1996
145	Thérien, Michel	29 octobre 1996
146	Carignan, Yves	30 octobre 1996
147	Durand, Denis	30 octobre 1996
148	Lowey, Ira	31 octobre 1996
149	Upham, Timothy	1er, 18, 20, 21 novembre 1996
150	Savard, Gilles	15 novembre 1996
151	Saladzius, Alain	3 décembre 1996
152	Côté, Martin-Philippe	4 décembre 1996
153	Paradis, Pierre	14 décembre 1996
154	Charette, Bernard	16 décembre 1996

<i>LISTE DES TÉMOINS</i>		
	<i>Témoins</i>	<i>Date</i>
155	Grégoire, Rock	16 décembre 1996
156	Lawee, Philip	16 décembre 1996
157	Desbiens, Mario	17 décembre 1996

*Commission d'enquête sur la  
politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés*

***LISTE DES EXHIBITS***

*27 mars 1997*

***PRINCIPAUX SIGLES ET ACRONYMES  
UTILISÉS DANS LA LISTE DES EXHIBITS***

APPHQ	Association des producteurs privés d'hydroélectricité du Québec
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
ENJEU	ENvironnement JEUnesse
HQ	Hydro-Québec
MAC	Mouvement Au Courant
MEF	Ministère de l'Environnement et de la Faune
MENVIQ	Ministère de l'Environnement
MER	Ministère de l'Énergie et des Ressources
MICST	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie
MICT	Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme
MRN	Ministère des Ressources naturelles
PM	Premier ministre
SAA	Secrétariat des affaires autochtones
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SDI	Société de développement industriel
SPCUM	Service de police de la Communauté urbaine de Montréal

## LISTE DES EXHIBITS

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1	Sommaire de l'évolution de la politique énergétique du MRN et du Gouvernement du Québec, en regard de la production privée d'électricité depuis 1978, et de son implantation. (MRN)	95/11/22
P-2	Rapport au ministre des Ressources naturelles, (MRN) 31 mai 1995.	95/11/22
P-3	Rapport particulier sur la production privée, Hydro-Québec, 6 juin 1995.	95/11/22
P-3 A	Annexes au rapport particulier sur la production privée, Hydro-Québec, 6 juin 1995.	96/08/20
P-4	Organigrammes du MRN de 1977 à 1995.	95/11/22
P-5	Organigrammes d'Hydro-Québec de 1978 à 1995.	95/11/22
P-6	Livre blanc sur la politique énergétique du Québec, décembre 1977, volumes 1 à 3.	95/11/22
P-7 A	Loi modifiant la Loi sur le régime des eaux (L.Q. 1978 c.39)	95/11/22
P-7 B	Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13)	95/11/22
P-8	Assurer l'avenir, politique québécoise de l'énergie, (MRN) 1978.	95/11/22
P-9	Livre sur Hydro-Québec : L'Héritage d'un siècle d'électricité, 1989.	95/11/28
P-10	Carte géographique : Production et transport d'énergie, 1987.	95/11/28
P-11	Diapositives sur l'histoire d'Hydro-Québec	95/11/28
P-12	La politique québécoise de l'énergie, trois ans d'action, (MER) 1981.	95/11/28

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-13	Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5) Loi modifiant la Loi d'Hydro-Québec et la Loi du développement de la région de la Baie-James (L.Q. 1978, c.41).	95/11/28
P-14	Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment (L.Q., 1980, c.32). Règlement sur l'économie de l'énergie dans les nouveaux bâtiments (R.R.Q., E-1.1 r.1)	95/11/28
P-15	Note de service du 15 décembre 1978 de Claude Roquet (MER) à Jean Guérin (MER).	95/11/28
P-16	Mémoire au Conseil des ministres du 14 novembre 1979 d'Yves Bérubé (MER), concernant le plan des installations d'Hydro-Québec pour la période 1980-1989.	95/11/28
P-17	Analyse détaillée du plan des installations d'Hydro-Québec pour la période 1980-1989	95/11/28
P-18	Décision du Conseil des ministres du 12 décembre 1979 concernant le plan des installations d'Hydro-Québec pour la période de 1980-1989.	95/11/29
P-19	Lettre du 21 décembre 1979 d'Yves Bérubé (MER) à Lucien Saulnier (HQ).	95/11/29
P-20	Lettre du 6 février 1980 de Renaud Lapierre (MER) à Jos Bourbeau (HQ) Note de service du 6 février 1980 de Renaud Lapierre (MER) à Jos Bourbeau (HQ) et Raymond Fournier (HQ).	95/12/01
P-21	Lettre du 5 mars 1980 de Denis L'Homme (MER) à André F. Laurin (MER).	95/12/01
P-22	Note de service du 12 mars 1980 de Renaud Lapierre (MER) à Claude Roquet (MER).	95/12/01

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-23	Lettre du 3 avril 1980 de Michel De Broux (HQ ) à Denis L'Homme (MER).	95/12/01
P-24	Journal des Débats, Commission permanente de l'Énergie et des Ressources, 24, 25, 27 et 29 février 1981, 1, 2, 3 et 10 mars 1981.	95/12/01
P-25	Aménagement de petites centrales, juillet 1981 (MER)	95/12/01
P-26	Note de service du 30 juillet 1981 de Paul M. Lavoie (MER) à Denis L'Homme (MER).	95/12/01
P-27	Note de service du 9 février 1982 de Denis L'Homme (MER) à Gilbert Delage (MER).	95/12/01
P-28	La politique québécoise de l'Énergie, programme d'action des prochaines années. Vers une autonomie accrue (version du 5 mars 1982) (MER)	95/12/01
P-29	Note de service du 9 mars 1982 de Robert Gagnon (MER) à Denis L'Homme (MER)	95/12/01
P-30	Note de service du 16 mars 1982 de Denis Giroux (MER) à Denis L'Homme (MER)	95/12/01
P-31	Le virage technologique - Bâtir le Québec - Phase 2 - Programme d'action économique 1982-1986.	95/12/01
P-32	Note de service du 19 avril 1982 de Jean-Pierre Pellegrin (MER) à Richard Pouliot (MER)	95/12/01
P-33	Résolution de la 10e Conférence des gouverneurs des états de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres des provinces de L'Est du Canada, juin 1982.	95/12/01

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-33 A	List of official attendees, New England Governors/Eastern Premiers Conference, Rockport, Maine, June 21-22, 1982.	96/03/26
P-34	Instructions pour obtenir une concession de forces hydrauliques au Québec, MRN, 10 juin 1982.	95/12/01
P-35	Compte rendu de la réunion du Comité de direction de la Direction générale des énergies conventionnelles (DGEC) (MER) du 20 octobre 1982.	95/12/01
P-36	Journal des débats, Commission permanente de l'Énergie et des Ressources, 25 mars, 4, 12 octobre 1983 (partie) «L'Énergie, levier de développement économique».	95/12/01
P-37	Note de service du 18 novembre 1983 de Denis L'Homme (MER) à Richard Pouliot (MER).	95/12/01
P-38	Plan de développement 1980-1994, Hydro-Québec, août 1979.	95/12/05
P-39	Plan de développement des installations 1980-1989, août 1979.	95/12/05
P-40	Plan des installations 1981-1990, octobre 1980.	95/12/05
P-41	Une stratégie pour la décennie 80, décembre 1980.	95/12/05
P-42	Décret 971-91 du 10 juillet 1991, concernant la forme, la teneur et la périodicité du plan de développement d'Hydro-Québec.	95/12/05
P-43	Rapport du ministère de l'Énergie et des Ressources, «Les vues du ministère de l'Énergie et des Ressources sur le plan des installations 1981-90 de l'Hydro-Québec», (préliminaire) 28 janvier 1982.	95/12/06

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-44	Rapport d'Hydro-Québec. Dossier préparé en réponse aux questions du gouvernement du Québec, novembre 1980.	95/12/06
P-45	Plan des installations 1981-1990, variantes devancées et retardées, janvier 1981.	95/12/06
P-46	Lettre du 7 décembre 1984 d'Alfred K. Lawee à Richard Pouliot (MER).	95/12/08
P-47	Lettre du 22 mars 1985 d'Alfred K. Lawee à Philippe Nazon (MER).	95/12/08
P-48	Lettre du 12 juin 1985 d'Alfred K. Lawee à Philippe Nazon (MER).	95/12/08
P-49	Lettre du 27 juin 1985 d'Alfred K. Lawee à Philippe Nazon (MER).	95/12/08
P-50	Présentation sommaire du projet et étude de rentabilité, Centrale de Côte Sainte-Catherine, 1er août 1985.	95/12/08
P-51	Lettre du 15 août 1985 de Philippe Nazon (MER) à Alfred K. Lawee.	95/12/08
P-52	Lettre du 19 mars 1986 d'Alfred K. Lawee à Paul M. Lavoie (MER).	95/12/08
P-53	Lettre du 20 mars 1986 d'Alfred K. Lawee à Marcel Gilbert (MER).	95/12/08
P-54	Note de service du 4 avril 1986 de Philippe Nazon (MER) à Paul M. Lavoie (MER).	95/12/08
P-55	Lettre du 1er mai 1986 d'Alfred K. Lawee à Jean Bernier (MER).	95/12/08
P-56	Lettre du 15 mai 1986 d'Alfred K. Lawee à John Ciaccia (MER).	95/12/08
P-57	Lettre du 3 septembre 1986 d'Alfred K. Lawee à Paul M. Lavoie (MER).	95/12/08

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-58	Lettre du 1er avril 1987 d'Alfred K. Lawee à Jean-Claude Richard (HQ).	95/12/08
P-59	Lettre du 27 mai 1987 de Jean-Claude Richard (HQ) à Alfred K. Lawee.	95/12/08
P-60	Lettre du 18 juin 1987 d'Alfred Lawee à Paul M. Lavoie (MER).	95/12/08
P-61	Lettre du 18 janvier 1988 d'Alfred K. Lawee à John Ciaccia (MER).	95/12/08
P-62	Lettre du 5 décembre 1985 d'Alfred K. Lawee à Jean Bernier (MER).	95/12/08
P-63	Lettre du 3 septembre 1985 d'Alfred K. Lawee à Réal Carbonneau (MER).	95/12/08
P-64	Communiqué de Presse du MER du 17 janvier 1980 - Hydro-Québec : un plan d'investissement tenant compte de nouveaux paramètres	95/12/12
P-65	Note de service du 20 février 1985 de Philippe Nazon (MER) à Paul M. Lavoie (MER).	95/12/12
P-66	Note de service du 18 septembre 1985 de Philippe Nazon (MER) à Paul M.Lavoie (MER).	95/12/12
P-67	Note de service du 16 septembre 1986 de Philippe Nazon (MER) à Paul M. Lavoie (MER).	95/12/12
P-68	Politique d'Hydro-Québec : Achat d'énergie produite par des petites centrales appartenant à des tiers au Québec.	95/12/12
P-69	Directive d'Hydro-Québec : Conditions tarifaires pour l'achat d'énergie produite par des petites centrales appartenant à des tiers au Québec.	95/12/12

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-70	Note de service du 14 janvier 1987 de Philippe Nazon (MER) à Paul M. Lavoie (MER).	95/12/12
P-71	Projet de politique relative au développement des petites rivières du Québec, MRN, 19 décembre 1986.	95/12/12
P-72	Les petites centrales, MRN, 16 mars 1984.	95/12/12
P-73	Note du 21 mai 1986 de Jacques Saint-Cyr (MER) à Alban D'Amours (MER).	95/12/12
P-74	Note du 19 juin 1986 de Alban D'Amours (MER) à Jacques Saint-Cyr (MER) et Jean-Pierre Pellegrin (MER).	95/12/12
P-75	Lettre du 7 juillet 1986 de Paul M. Lavoie (MER) à Claude Desjarlais (MER).	95/12/12
P-76	Le Plan des installations d'Hydro-Québec dans la décennie 80, MRN, 24 octobre 1980.	95/12/13
P-77	Note de service du 31 août 1981 de Richard Fredette (MER) à Denis Bourret et Denis Giroux (MER)	95/12/13
P-78	Développement de petites centrales au Québec (MRN).	95/12/13
P-79	Lettre du 9 novembre 1981 de Denis Giroux (MER) à Yves Pagé (MENVIQ).	95/12/13
P-80	Note de service du 8 septembre 1981 de Denis Giroux (MER) à Denis L'Homme (MER).	95/12/13
P-81	Note de service du 9 novembre 1981 de Denis Giroux (MER) à Robert Gagnon (MER).	95/12/13
P-82	Note de service du 9 novembre 1981 de Denis Giroux (MER) à Clément Veilleux (MER).	95/12/13

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-83	Lettre du 13 novembre 1981 de Denis Giroux (MER) à André Harvey (MENVIQ).	95/12/13
P-84	Projet de politique d'aménagement de petites centrales au Québec, février 1982, (version préliminaire, pour discussion interne) Denis Giroux (MER).	95/12/13
P-85	Note de service du 21 janvier 1987 de Réal Carbonneau (MER) à Guy Bouchard (MER).	95/12/13
P-86	Note de service du 3 septembre 1986 de Guy Bouchard (MER) à Denis Baribeau (MER).	95/12/13
P-87	Lettre du 2 septembre 1987 d'Ovide Higgins (SDI) à Guy Bouchard (MER).	95/12/13
P-88	Lettre du 14 septembre 1987 de Guy Bouchard (MER) à Ovide Higgins (SDI).	95/12/13
P-89	Lettre du 30 juillet 1987 de Guy Bouchard (MER) à Jean Roch (Hydroméga Developments inc.)	95/12/13
P-90	Lettre du 6 juillet 1987 de Jean Roch (Hydroméga Developments inc.) à Guy Bouchard (MER).	95/12/13
P-91	Lettre du 10 août 1987 de Jean Roch (Hydroméga Developments inc.) à Guy Bouchard (MER).	95/12/13
P-92	Lettre du 17 septembre 1987 de Guy Bouchard (MER) à Jean Roch (Hydroméga Developments inc.).	95/12/13
P-93	Note manuscrite du 22 mars 1982 de Paul M. Lavoie (MER) à Jean-Pierre Pellegrin (MER).	95/12/14

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-94	Compte rendu de la première réunion du Comité conjoint Hydro-Québec/MER sur le développement des petites rivières, 21 juin 1982.	95/12/14
P-95	Compte rendu de la première réunion tenue à Montréal le 21 juin 1982, Rencontre Hydro-Québec/MER, Table 4 - Le Programme d'études.	95/12/14
P-96	Note de service du 19 juin 1984 de Robert Gagnon (MER) à Paul M. Lavoie (MER).	95/12/14
P-97	Lettre du 19 avril 1985 de Paul M. Lavoie (MER) à Gaston Bolduc (HQ).	95/12/14
P-98	Lettre du 12 août 1985 d'André Mercier (HQ) à Paul M. Lavoie (MER).	95/12/14
P-99	Note de service non datée d'André Chevarie (MER) à Paul M. Lavoie (MER).	95/12/14
P-100	Lettre du 29 juillet 1986 de Paul M. Lavoie (MER) à Alban D'Amours (MER).	95/12/14
P-101	Lettre du 27 mars 1986 de Céline Hervieux-Payette (SNC Inc.) à Rémi Bujold, Bureau du PM.	95/12/14
P-102	Lettre du 26 juin 1986 de Jean Bernier (HQ) à Robert Tessier (MER).	95/12/14
P-103	Note de service du 14 octobre 1986 de Paul M. Lavoie (MER) à Claude Desjarlais et Gaby Polisois (MER).	95/12/14
P-104	Entente concernant une procédure de consultation d'HQ par le MER pour la cession ou rétrocession de forces hydrauliques, version préliminaire du 10 décembre 1986.	95/12/14

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-105	Rapport du Groupe de travail, Tome I, Juillet 1984, Hydro-Québec. Construction et exploitation de petites centrales hydro-électriques par des tiers au Québec. Rapport du Groupe de travail - Annexes, Tome II, Juillet 1984, Hydro-Québec, Construction et exploitation de petites centrales hydro-électriques par des tiers au Québec.	95/12/14
P-106	Rapport du Groupe de travail, Phase II, Construction et exploitation de petites centrales par des tiers au Québec; Première édition : 31 mai 1985; Version révisée: 30 septembre 1985, Hydro-Québec.	95/12/14
P-107	Small Hydro '86, Proceedings, Skyline Hotel, Toronto, March 5-6, 1986 - Ministry of Energy Ontario.	95/12/15
P-108	Lettre du 14 avril 1986 de Jean Gagnon (Les Consultants Hydrauliques Canadiens Ltée) à Marcel Gilbert (MER).	95/12/19
P-109	Lettre du 28 juillet 1986 d'Alban d'Amours (MER) à Jean Gagnon (Les Consultants Hydrauliques Canadiens Ltée).	95/12/19
P-110	Lettre du 23 mai 1986 de Robert Tessier (MER) à Guy Coulombe (HQ).	95/12/19
P-111	Lettre du 7 février 1986 de Jean Gagnon (Les Consultants Hydrauliques Canadiens Ltée) à Marcel Gilbert (MER).	95/12/19
P-112	Lettre du 13 mars 1986 de Marcel Gilbert (MER) à Jean Gagnon (Les Consultants Hydrauliques Canadiens Ltée).	95/12/19
P-113	L'énergie, force motrice du développement économique, Politique énergétique pour les années 1990, (MER) - non daté.	95/12/19

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-114	Note de service du 5 octobre 1987 de Philippe Nazon (MER) à Gaby Polisois (MER).	95/12/21
P-115	Note de service du 3 février 1988 de Michèle Laberge (MER) à Jean-Claude Villiard (MER).	95/12/21
P-116	Note de service du 16 mai 1988 de Denis Baribeau (MER) à Jean-Claude Villiard (MER).	95/12/21
P-117	Note de service du 7 avril 1988 de Pierre Sarault (MER) à Jacques Painchaud (MER).	95/12/21
P-118	Lettre du 10 mars 1989 de John Ciaccia (MER) à Pierre MacDonald (MICT).	96/01/12
P-119	Mémoire au Conseil des ministres du 6 octobre 1989, de John Ciaccia (MER) : Création d'un programme d'aide à la valorisation énergétique des déchets urbains et forestiers résiduels.	96/01/12
P-120	Décision du Conseil des ministres du 29 novembre 1989, «Plan de développement d'Hydro-Québec 1989-1991.	96/01/12
P-121	Lettre du 31 juillet 1986 de Guy Coulombe (HQ) à John Ciaccia (MER).	96/01/12
P-122	Note de service du 26 février 1988 de Michèle Laberge (MER) à Jacques Painchaud (MER).	96/01/16
P-123	Note de service du 26 février 1988 de Michèle Laberge (MER) à Claude Fortin (MER).	96/01/16
P-124	Projet de lettre de John Ciaccia (MER) à Alfred K. Lawee (Les Placements Mirlaw Ltée).	96/01/16

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-125	Note de service du 19 février 1988 de Claude Fortin (MER) à Michèle Laberge (MER).	96/01/16
P-126	Petites centrales - Hydro-Québec, Michèle Laberge (MER), 2 février 1989.	96/01/16
P-127	Réponse du MRN à l'ordonnance du 8 août 1995. (Volume 1, filière hydroélectrique)..	96/01/16
P-128	Cheminement de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique d'octroi des forces hydrauliques du domaine public (MRN).	96/01/16
P-129	Cheminement de l'octroi des forces hydrauliques publiques de 1984 au 12 septembre 1990 (MRN).	96/01/16
P-130	Cheminement général de l'octroi des droits sur des sites du domaine public par appels publics de propositions (MRN).	96/01/16
P-131	Cheminement général de l'octroi des droits hydrauliques sans appel public de propositions (MRN).	96/01/16
P-132	Formulaire : «Renseignements préliminaires pour obtenir une concession de forces hydrauliques au Québec» - Petites centrales hydroélectriques (MRN).	96/01/16
P-133	Loi modifiant la Loi sur le régime des eaux, L.Q., 1988, c.53.	96/01/16
P-134	Mémoire au Conseil des ministres du 31 août 1990 de Lise Bacon (MER). Politique d'octroi et d'exploitation de forces hydrauliques du domaine public pour les centrales hydroélectriques de 25 MW ou moins.	96/01/16

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-134 A	Petites centrales hydroélectriques - Mise en oeuvre de la politique concernant l'octroi et l'exploitation des forces hydrauliques du domaine public pour les centrales hydroélectriques de 25 MW ou moins, (Version finale, MER).	96/04/26
P-135	Décision du Conseil des ministres du 12 septembre 1990, sur la Politique d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques du domaine public pour les centrales hydroélectriques de 25 MW ou moins.	96/01/16
P-136	Décret 1317-90 du 12 septembre 1990, concernant le Règlement sur la location des terres du domaine public aux fins de l'aménagement, de l'exploitation et du maintien d'une centrale de production d'hydroélectricité de 25 MW et moins par un producteur privé.	96/01/16
P-137	Entente administrative du 30 octobre 1990 entre le gouvernement du Québec et Hydro-Québec relative aux petites centrales - cession et retour par Hydro-Québec.	96/01/16
P-138	Mémoire au Conseil des ministres du 3 juin 1993 de Lise Bacon (MER). Modification aux modalités de mise en oeuvre de la Politique d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques du domaine public par les centrales hydroélectriques de 25 MW ou moins.	96/01/16
P-138 A	Politique concernant l'octroi et l'exploitation des forces hydrauliques du domaine public pour les centrales hydroélectriques de 25 MW et moins, août 1993, (MER).	96/04/30

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-139	Décision du Conseil des ministres du 22 juin 1993 concernant les modifications aux modalités de mise en oeuvre de la Politique d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques du domaine public par les centrales hydroélectriques de 25 MW ou moins.	96/01/16
P-140	Entente complémentaire du 6 octobre 1993 entre le gouvernement du Québec et Hydro-Québec relative aux petites centrales.	96/01/16
P-141	Petites centrales hydroélectriques, contenu requis de la soumission, (MER).	96/01/16
P-142	Petites centrales hydroélectriques, contenu requis de la proposition, août 1992 (MER).	96/01/16
P-143	Note de service du 8 janvier 1987 d'Alban D'Amours (MER) à Robert Tessier (MER).	96/01/17
P-144	Lettre du 12 février 1987 d'Alban D'Amours (MER) à Jean-Claude Richard (HQ).	96/01/17
P-145	Note de service du 25 février 1987 de Denis Baribeau (MER) à Alban D'Amours (MER).	96/01/17
P-146	Lettre du 27 février 1987 de Michel Bordeleau (MER) à Alban D'Amours (MER).	96/01/17
P-147	Lettre du 6 mars 1987 de Jean-Claude Richard (HQ) à Alban D'Amours (MER).	96/01/17
P-148	Note de service du 31 mars 1988 de Réal Carbonneau (MER) à Guy Bouchard (MER).	96/01/18
P-149	Loi sur la société de développement industriel du Québec, L.R.Q. c. S-11.01.	96/01/18
P-150	Règlement no. 345 établissant les postes de la direction d'Hydro-Québec, et définissant leurs fonctions et leurs pouvoirs (HQ).	96/01/24

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-151	Répertoire des pouvoirs d'approbation, Hydro-Québec, 3 février 1993.	96/01/24
P-152	Procès-verbaux (extraits) des réunions du 19 décembre 1990, 4 novembre 1992 et 3 février 1993, incluant le Répertoire des Pouvoirs d'approbation (HQ).	96/01/24
P-153	Directive d'Hydro-Québec, du 16 décembre 1985, concernant la préparation, l'approbation et la gestion des politiques, des directives, des normes et des méthodes d'Hydro-Québec.	96/01/24
P-154	Politique corporative sur l'achat d'énergie produite par des petites centrales appartenant à des tiers au Québec et directive corporative sur les conditions tarifaires pour l'achat d'énergie produite par de petites centrales appartenant à des tiers au Québec. Hydro-Québec, 18 février 1987.	96/01/24
P-155	Procès-verbal (extrait), de la réunion du conseil d'administration d'Hydro-Québec du 18 février 1987.	96/01/24
P-156	Dossier sur les petites centrales, Hydro-Québec, juin 1980.	96/01/24
P-157	Note de service du 16 septembre 1982 de Robert Volders (HQ) à Guy Coulombe (HQ).	96/01/24
P-158	Projet de politique corporative sur l'achat d'énergie produite par des petites centrales appartenant à des tiers au Québec et directive corporative sur les conditions tarifaires pour l'achat d'énergie produite par de petites centrales appartenant à des tiers au Québec, Hydro-Québec, 19 juin 1986.	96/01/24

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-159	Note de service du 16 janvier 1986 d'Éric Maillé (HQ) à Jean Bernier (HQ).	96/01/24
P-160	Projet de réponse à la requête de Placements Mirlaw Ltée concernant le prix d'achat de l'électricité d'une petite centrale, Dominique Égré et Éric Maillé (HQ), 29 janvier 1986.	96/01/24
P-161	Lettre du 20 mai 1986 de Bertrand Côté (Les Consultants Lemieux, Royer, Donaldson, Fields & Associés Inc.) à Jean Bernier (HQ).	96/01/24
P-162	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 18 novembre 1987.	96/01/25
P-163	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 29 mars 1989.	96/01/25
P-164	Plan de développement d'Hydro-Québec, 1983-1985, Horizon 1992.	96/01/26
P-165	Plan de développement d'Hydro-Québec, 1986-1988, Horizon 1995, février 1986, et documents complémentaires	96/01/26
P-166	Compte rendu du Comité de gestion du 25 juin 1986, Hydro-Québec.	96/01/26
P-167	Recommandation du 10 novembre 1987 au Conseil d'administration d'Hydro-Québec : Achat d'énergie produite par des petites centrales appartenant à des tiers au Québec.	96/01/31
P-168	Graphique : Réconciliation entre les tarifs d'achat contenus dans la recommandation de 1987 et les coûts évités, 11 janvier 1996.	96/01/31
P-169	Graphique : Différence entre les concepts d'annuité croissante et d'annuité constante, exemple tiré des tarifs de 1987, 11 janvier 1996.	96/01/31

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-170	Graphique : Réconciliation entre le tarif offert à Mirlaw et celui contenu dans la recommandation de 1987, 11 janvier 1996.	96/01/31
P-171	Graphique : Réconciliation entre le tarif offert à Mirlaw et celui contenu dans la directive de 1986, 11 janvier 1996.	96/01/31
P-172	Lettre du 2 décembre 1987 d'Alfred K. Lawee (Hydromega Developments inc.) à Jean-Claude Richard (HQ) (non signée).	96/02/01
P-173	Recommandation du 20 septembre 1988 au Conseil d'administration d'Hydro-Québec : Tarifs d'achat d'énergie offerts aux producteurs indépendants.	96/02/01
P-174	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 28 septembre 1988 .	96/02/01
P-175	Tarifs d'achat d'électricité auprès des producteurs indépendants, Hydro-Québec 11 avril 1990; Note de service du 24 janvier 1990 de Pierre Cormier (HQ) à Michel Labonté (HQ) et Jean-Claude Richard (HQ); Note de service du 21 mars 1990 de Pierre Cormier (HQ) à Denis Gagnon (HQ).	96/02/01
P-175 A	Note de service du 18 septembre 1989 de Francis Dupuis (HQ) et Albert Chéhadé (HQ) aux utilisateurs.	96/03/07
P-176	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 11 avril 1990.	96/02/01
P-177	Stratégie d'achat d'électricité auprès des producteurs indépendants, Hydro-Québec du 3 avril 1991.	96/02/01

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-178	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 3 avril 1991	96/02/01
P-179	Recommandation du 14 mai 1991 au Conseil d'administration d'Hydro-Québec : Organisation proposée pour gérer la production indépendante.	96/02/01
P-180	Mise à jour de la stratégie d'achat auprès des producteurs privés, Hydro-Québec, 4 novembre 1992.	96/02/01
P-181	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 4 novembre 1992.	96/02/01
P-182	Mise à jour de la stratégie d'achat auprès des producteurs privés, Hydro-Québec du 5 mai 1993.	96/02/01
P-183	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 5 mai 1993.	96/02/01
P-184 A	Documents d'appel de propositions APR-91 (HQ).	96/02/01
P-184 B	Appel de propositions restreint APR-91, Document 1 (HQ).	96/02/01
P-184 C	Appel de propositions restreint APR-91, Document 2 (HQ).	96/02/01
P-184 D	Conditions d'achat de l'électricité des producteurs indépendants (HQ), mai 1990.	96/02/01
P-184 E	Achat d'électricité auprès des producteurs indépendants sur des sites hydrauliques du domaine public (HQ).	96/02/01

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-185	Carte géographique : Production et Transport d'énergie, Hydro-Québec, édition 1982 (Ligne Radisson-Nicolet - Des Cantons).	96/02/01
P-186	Répertoire des réservoirs et des centrales électriques en service, Hydro-Québec, 27 octobre 1976.	96/02/02
P-186 A	Répertoire des réservoirs et des centrales électriques en service (autres qu'Hydro-Québec), Hydro-Québec, 5 février 1975.	96/03/29
P-187	Document : Coûts marginaux à long terme de puissance et d'énergie, édition mars 1987, Lucie Beaudoin et Claude Verderau (HQ).	96/02/02
P-188	Concepts en équilibre énergétique, Jean-Pierre Léveillé (HQ).	96/02/08
P-188 A	Concepts en équilibre énergétique. Documents de référence, Jean-Pierre Léveillé (HQ).	96/02/09
P-189 A	Graphique "Évolution des stocks d'énergie - Réservoirs H-Q + Churchill-Falls - GWH/année", Hydro-Québec, 27 juin 1995.	96/02/08
P-189 B	Graphique "Évolution des stocks d'énergie - Réservoirs H-Q + Churchill-Falls - %/année", Hydro-Québec, 27 juin 1995.	96/02/08
P-189 C	Les variations de l'offre et de la demande, Hydro-Québec.	96/02/08
P-190	Demande de puissance à la pointe annuelle pour les besoins prioritaires québécois; bilan offre-demande en énergie; puissance interruptible; ventes additionnelles, Hydro-Québec, 9 février 1996.	96/02/09

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-191	Historique de la demande d'électricité au Québec, Hydro-Québec.	96/02/09
P-191 A	Prévision de la demande, documents de référence, Serge Bernard (HQ).	96/02/09
P-192	Prévision de la demande d'électricité au Québec, Hydro-Québec	96/02/09
P-193	Liste de documents transmis par Hydro-Québec et portant sur la prévision de la demande d'électricité.	96/02/13
P-193 A	Plan de développement d'Hydro-Québec (Extrait), 1988-1990, Horizon 1997.	96/02/22
P-194	Graphiques : Demande d'électricité d'Hydro-Québec, Plans 1985 à 1995.	96/02/13
P-195	Les exportations, Hydro-Québec.	96/02/13
P-195 A	Les Exportations, Exportations réelles et prévues (graphiques), documents en référence, Jean-Pierre Léveillé (HQ).	96/02/13
P-196	Position concurrentielle des sources d'énergie au 1er janvier 1996 (HQ).	96/02/13
P-197	Évolution des ressources énergétiques de 1986 à 1995, Hydro-Québec.	96/02/13
P-197 A	Bilans historiques et prévisionnels en énergie. Documents en référence, Michel Ledoux (HQ).	96/02/13
P-197 B	Bilans historiques et prévisionnels en puissance. Documents en référence, Michel Ledoux (HQ).	96/02/13
P-198	Rôle des liens avec les réseaux voisins, Hydro-Québec.	96/02/14
P-199	Fiabilité du réseau de production d'Hydro-Québec (HQ).	96/02/14

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-200	Avantages et inconvénients de chacune des options permettant de satisfaire les besoins énergétiques, Hydro-Québec.	96/02/14
P-201	Délais d'acquisition des ressources énergétiques, Hydro-Québec.	96/02/15
P-202	Coupure de presse "The Globe and Mail, February 9, 1996. Ont. Hydro sees big loss from contracts - must pay for energy it no longer needs, by Martin Mittelstaedt".	96/02/15
P-203	Bilans historiques et prévisionnels en énergie (graphiques), Hydro-Québec.	96/02/15
P-204	Bilans historiques et prévisionnels en puissance (graphiques), Hydro-Québec.	96/02/21
P-205	Plans de développement de 1985 à 1994, Hydro-Québec (extraits).	96/02/21
P-206	Bilans historiques, offre-demande 1981-1994, Hydro-Québec, 27 octobre 1995.	96/02/22
P-207	Bilans en puissance et en énergie pour le scénario cible incorporant à la fois les nouveaux critères de fiabilité en puissance et en énergie, Hydro-Québec, 10 septembre 1991.	96/02/23
P-208	Projets pilotes - Période de 1985 à 1995, Hydro-Québec, 30 janvier 1996.	96/02/29
P-209	Programmes en efficacité énergétique - Période de 1979 à 1995, Hydro-Québec, 29 janvier 1996.	96/02/29
P-210	Améliorer l'efficacité énergétique, c'est ... rendre un même service énergétique à un coût moindre, sans perte de confort ou de qualité appréciables, Hydro-Québec, 31 janvier 1996.	96/02/29

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-211	Graphiques : Prévision des besoins et de l'offre - Plan 1990 à 1993, Hydro-Québec.	96/03/05
P-212	Firm-Electricity Needs To Be Met (in terawatthours), Hydro-Québec.	96/03/05
P-213	Les coûts évités, concepts et méthodes, Hydro-Québec.	96/03/05
P-213 A	Exemple de calcul des coûts évités à partir du coût marginal, Hydro-Québec.	96/03/05
P-214	Calcul de la Grille tarifaire de 1987, Hydro-Québec.	96/03/05
P-215	Calcul des coûts économiques de fourniture de 1989 en haute tension à partir des coûts marginaux de production et de transport.	96/03/05
P-216	Lettre du 3 mars 1996 de Michel Yergeau (Lavery, De Billy) à monsieur le Juge François Doyon (Commission d'enquête sur la politique d'achat par HQ d'électricité auprès de producteurs privés).	96/03/05
P-217	Évolution des coûts évités, Contrat de 20 ans débutant en décembre 1990, Livraison Haute Tension, Facteur d'utilisation de 60 %, Hydro-Québec.	96/03/06
P-218	Évolution des coûts évités, Contrat de 20 ans débutant en décembre 1994, Livraison Haute Tension, Facteur d'utilisation de 80 %, Hydro-Québec.	96/03/06
P-219	Coûts marginaux à long terme de puissance et d'énergie, édition de mai 1989, Claude Verderau, Thong Nguyen Phat et Vincent Pouliot (HQ).	96/03/07
P-220	Plan de développement d'Hydro-Québec 1989-1991 - Horizon 1998 (extraits).	96/03/07

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-221	Scénario cible, coûts économiques de fourniture de l'électricité, Hydro-Québec, le 18 septembre 1989.	96/03/07
P-222	Compte rendu de la réunion du 24 août 1993 du Comité Offre-Demande, Hydro-Québec.	96/03/07
P-223	Cogénération, Éléments d'une politique gouvernementale, 25 septembre 1989, Philippe Nazon (MER).	96/03/08
P-224	Mémoire au Conseil des ministres du 9 novembre 1990 de Lise Bacon (MER) "Propositions de plan de développement d'Hydro-Québec 1990-1992, Horizon 1999".	96/03/08
P-225	Note de service du 18 février 1986 de Louis Louchard (MER) à Claude Desjarlais (MER).	96/03/08
P-226	Projet de mémoire au Conseil des ministres, de juillet 1990 de Lise Bacon (MER) "La cogénération".	96/03/08
P-227 A	Note du 29 août 1990, d'André Bernier (MER) à Gaby Polisois (MER).	96/03/08
P-227 B	Note du 29 août 1990 d'André Bernier (MER) à Gaby Polisois (MER).	96/03/08
P-228	Note de service du 17 octobre 1990 de Gérard Provost (MER) à François Geoffrion (MER).	96/03/08
P-229	Réponse du MRN à l'ordonnance du 8 août 1995 de la Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés.	96/03/08
P-230	Note d'information du 9 décembre 1991 de Bruno Duchesne (MER).	96/03/08

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-231	Étude de rentabilité financière des systèmes de cogénération, janvier 1992, le Groupe SNC pour le MER	96/03/08
P-232	Décision du Conseil des ministres du 28 novembre 1990 "Proposition de plan de développement d'Hydro-Québec 1990-1992, Horizon 1999"; Décision du Conseil des ministres du 27 janvier 1993 "Audiences génériques sur la cogénération".	96/03/08
P-233	Chronologie partielle de décisions concernant la cogénération au gaz naturel.	96/03/08
P-234	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 6 mars 1991.	96/03/14
P-235	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 6 novembre 1991.	96/03/14
P-236	Révision des coûts économiques - identification des grandes tendances, Hydro-Québec, septembre 1992	96/03/14
P-237	Ordre du jour de la réunion du 10 septembre 1992 du Comité offre/demande.	96/03/14
P-238	Les règles d'éthique d'Hydro-Québec, 1988 (dépliant).	96/03/19
P-239	Code d'éthique des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec, 29 juin 1994.	96/03/19
P-240	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 29 juin 1994.	96/03/19
P-241	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 8 février 1988.	96/03/19

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-242	Lettre du 11 juillet 1988, de Me Relsa Teitelbaum (Pollack, Machlovitch et Ass.) à Gilles Bellemarre.	96/03/19
P-243	Mémoire de convention intervenu entre Gilles Bellemarre et John Couture, Jean Roch et Jacky Cerceau (non daté).	96/03/19
P-244	Lettre du 12 janvier 1996 d'Yves Filion (HQ) à Gilles Bellemarre (HQ).	96/03/19
P-245	Analyse de fréquence des débits journaliers - Rivière du Loup (St-Paulin) historique de 1923 à 1965, Hydro-Québec	96/03/20
P-246	Lettre du 14 février 1996 de Claude Dubé (HQ) à François Roberge (HQ).	96/03/20
P-247 A	Renseignements généraux à l'usage des cadres, volume 1, Hydro-Québec.	96/03/20
P-247 B	Renseignements généraux à l'usage des cadres, volume 2, Hydro-Québec.	96/03/20
P-248	Lettre du 13 mars 1996, d'Hélène Gauthier Roy (HQ) à René Roy (HQ).	96/03/20
P-249	Lettre du 15 janvier 1996 de Gilbert Neveu (HQ) à Albert Poiré (HQ).	96/03/20
P-250	Note du 31 mai 1988 de John Couture (HQ) à Albert Poiré (HQ).	96/03/21
P-251	Note du 14 juin 1988 d'Albert Poiré (HQ) à John Couture (HQ).	96/03/21
P-252	Lettre du 19 juillet 1988 de Jean-Claude Rodrigue (HQ) et Albert Poiré (HQ) à Jean Couture (HQ).	96/03/21
P-253	Lettre du 31 juillet 1988 de Jean Couture (HQ) à Albert Poiré (HQ) (non signée).	96/03/21

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-254 A	Lettre d'intention entre John Couture, Jean Roch, Jacky Cerceau, Gilles Bellemare et Mirlaw Investments Ltd.	96/03/21
P-254 B	Lettre d'intention entre John Couture, Jean Roch, Jacky Cerceau, Gilles Bellemare et Mirlaw Investments Ltd.	96/03/21
P-255	Lettre du 21 août 1985 d'Alfred K. Lawee (Mirlaw Investments Ltd.) à Mr Morris (Maurice) Roch.	96/03/21
P-255 A	Lettre du 21 août 1985 d'Alfred K. Lawee (Mirlaw Investments Ltd.) à Morris Roch.	96/03/26
P-256	Lettre du 21 août 1985 d'Alfred K. Lawee (Mirlaw Investment Ltd) à Maurice Rock (Conseiller M. R. Consultant Enrg.).	96/03/21
P-257	Chèques (3) du 7 octobre 1988, à l'ordre de Reisa Teitelbaum In Trust et Jacky Cerceau, re: Gilles Bellemare, signés par John Roch et A. Lawee (Développements Hydroméga Inc.).	96/03/21
P-258	Lettre d'entente du 16 octobre 1992 entre les futurs actionnaires d'Hydrostead inc.	96/03/21
P-259	Lettre du 16 janvier 1996 d'André Mercier (HQ) à Patrick Christophe (HQ).	96/03/21
P-260	Lettre du 27 février 1996 d'André Mercier (HQ) à Patrick Christophe (HQ).	96/03/21
P-261	Lettre du 12 janvier 1996 de Jean-Robert Valotaire (HQ) à Marcel Pilote (HQ).	96/03/21
P-262	Aménagement hydroélectrique de la Chutes Burroughs par HydrAction, 16 octobre 1992.	96/03/21
P-263	Aménagement hydroélectrique de Pentecôte par HydrAction, 15 octobre 1993.	96/03/21

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-264	Proposition concernant la Centrale de la chute Burroughs, Octobre 1992.	96/03/22
P-265	Code d'éthique d'Hydro-Québec, 18 décembre 1995	96/03/22
P-266	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quittance de juin 1989 d' Alfred Lawee et Mayer Lawee en faveur de Gilles Bellemare.</li> <li>- Quittance du 21 décembre 1988 de Gilles Bellemare en faveur de Les Developements Hydroméga inc. et Les Placements Mirlaw inc.</li> <li>- Quittance du 9 décembre 1988 de Les Placements Mirlaw inc. en faveur de Gilles Bellemare.</li> </ul>	96/03/22
P-267	Certificat de constitution du 3 juillet 1987 de 156945 Canada inc. et divers rapports annuels.	96/03/22
P-268	Lettre du 13 novembre 1984 de Me Paul Hardy à Gilles Bellemare.	96/03/22
P-269	Reçu du 22 décembre 1988 de Me Dominique Morin pour réception d'une somme de 39 750 \$, de la part de Reisa Teitelbaum in trust en faveur de Gilles Bellemare.	96/03/22
P-270	Transferts d'actions de Gilles Bellemare à John Couture, Jean Roch et Jacky Cerceau.	96/03/22
P-271	Lettre du 12 janvier 1996, de Jean-Robert Valotaire (HQ) à Jacques Néron (HQ).	96/03/26
P-272	Lettre du 12 janvier 1996, de Jean-Robert Valotaire (HQ) à Denis Bouchard (HQ).	96/03/26
P-273	Lettre du 1er février 1988, Les développements Hydroméga inc. à Maurice Rock (Conseiller M.R. Consultant enrg.).	96/03/26

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-274	Lettre du 2 février 1989 de Maurice Roch (Développements Hydroméga inc.) à François Geoffrion (MER).	96/03/26
P-275	Note du 15 janvier 1996 de Pierre Gagné (HQ) à Denis Paul (HQ).	96/03/27
P-276	Lettre du 21 février 1996 de Pierre Gagné (HQ) à Denis Paul (HQ).	96/03/27
P-277	Rapport de recherche effectué sur le registre CIDREQ portant sur Les Développements Hydroméga inc., 8 décembre 1995.	96/03/28
P-278	Note du 18 novembre 1987 de Jean Roch (HQ) à Roger Larivière (HQ).	96/03/28
P-279	Listes d'actionnaires et d'administrateurs.	96/03/28
P-280	Note du 25 juin 1987 de Jean Roch (HQ) à Roger Larivière (HQ).	96/03/28
P-281	Note du 30 juin 1987 de Roger Larivière (HQ) à Jean Roch (HQ).	96/03/28
P-282	Lettre du 11 août 1987 de Roger Larivière (HQ) à Jean Roch (HQ).	96/03/28
P-283	Lettre du 30 septembre 1987 de Jean Roch (HQ) à Roger Larivière (HQ).	96/03/28
P-284	Projet de lettre du 20 octobre 1987 de Roger Larivière (HQ) à Jean Roch (HQ).	96/03/28
P-285	Lettre du 9 novembre 1987 de Roger Larivière (HQ) à Jean Roch (HQ).	96/03/28
P-286	Lettre du 9 novembre 1987 de Roger Larivière (HQ) à Jean Roch (HQ)	96/03/28
P-287	Plan de développement d'Hydro-Québec 1987-1989 (Horizon 1996) (extraits).	96/03/29
P-288	Carte géographique du potentiel hydraulique non aménagé des petites centrales.	96/03/29

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-289	Potentiel hydraulique non aménagé des petites centrales, Hydro-Québec.	96/03/29
P-290	Rapports de la Commission des eaux courantes (extraits)	96/03/29
P-291	Note du 22 décembre 1987 de Jacky Cerceau (HQ) à Roger Lanoue (HQ).	96/03/29
P-292	Coupure de presse, "Hydro étudie la possibilité de centrales électrique privées", Louis-Gilles Francoeur, Le Devoir, jeudi 28 février 1985.	96/03/29
P-293	Compte rendu de la réunion MER-HQ du 15 février 1993.	96/04/02
P-294	Dossier : Usine de gazéification et sites d'entreposage de pneus usés à Franklin, Quebec, 1993-94-95, Groupe de citoyens de Franklin.	96/04/02
P-295	Coupure de presse, "Hydro accusée d'acheter de l'électricité inutile", Louis-Gilles Francoeur, Le Devoir, 25 août 1994.	96/04/03
P-296	Coupure de presse, Trois ex-employés d'Hydro auraient obtenu des renseignements privilégiés, Denis Lessard, La Presse, 2 novembre 1989.	96/04/03
P-297	Contrat d'achat d'électricité entre Hydro-Québec et Le Centre d'énergie Franklin inc., 9 décembre 1993.	96/04/03
P-297 A	Appel de propositions restreint APR-91, Document 2, Projet Franklin, Centre d'énergie, 8 avril 1993.	96/05/07
P-298	Lettre du 12 mai 1994, de Pierre Paradis (MEF) à Samuel A. Thompson (Centre d'Énergie Franklin inc.).	96/04/03

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-299	Lettre du 10 juin 1994 de Richard Drouin (HQ) à Christos Sirros (MRN).	96/04/03
P-300	Lettre du 3 juillet 1995 de Denis Gagnon (HQ) à Monique Desnommée (Comité de citoyens de St-Antoine-Abbé).	96/04/03
P-301	Lettre du 30 août 1995 de Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin) à Claire Robichaud (HQ); Lettre du 6 septembre 1995 de Lucile Gauthier (HQ) à Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin); Lettre du 26 septembre 1995 de Stella Stanlog (HQ) à Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin); Lettre du 17 octobre 1995 de Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin) à Stella Lemey (HQ); Lettre du 24 octobre 1995 de Stella Lemey (HQ) à Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin); Lettre du 24 novembre 1995 de Stella Lemey (HQ) à Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin).	96/04/10
P-302	Lettre du 30 novembre 1993 de Luc Côté (MICT) à Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin).	96/04/10
P-303	Lettre du 21 décembre 1993 de Luc Côté (MICT) à Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin).	96/04/10
P-304	Lettre du 12 janvier 1994 de Luc Côté (MICT) à Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin).	96/04/10
P-305	Lettre du 19 octobre 1994 de Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin) à Me Lise Collins (MICST).	96/04/10

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-306	Lettre du 17 juillet 1993 de Denise St-Germain (Groupe de citoyens de Franklin) à Claudine de Margerie (MENVIQ).	96/04/10
P-307	Lettre du 22 juillet 1993 de Claudine de Margerie (MENVIQ) à Denise St-Germain (Groupe de citoyens de Franklin).	96/04/10
P-308	Lettre du 30 novembre 1993 de Claudine de Margerie (MENVIQ) à Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin).	96/04/10
P-309	Lettre du 10 décembre 1993 de Jacques Alain (MENVIQ) à Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin).	96/04/10
P-310	Lettre du 14 décembre 1993 de Claudine de Margerie (MENVIQ) à Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin).	96/04/10
P-311	Lettre du 12 janvier 1994 de Louise Jacob (MENVIQ) à Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin).	96/04/10
P-312	Lettre du 24 janvier 1994 de Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin) à Louise Jacob (MENVIQ).	96/04/10
P-313	Lettre du 13 janvier 1995 d'Hervé Bolduc (MEF) à Monique Desnommée (Groupe de citoyens de Franklin).	96/04/10
P-314	État de situation, Projet d'usine de gazéification de pneus Franklin, Direction régionale de la Montérégie, 14 septembre 1995.	96/04/10
P-315	Lettre du 29 mars 1994 de Monique Desnommée et Isa Lane (Groupe de citoyens de Franklin) à Clifford Lincoln (Environnement Canada).	96/04/10

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-316	Lettre du 29 août 1995 de Monique Desnommée (Comité de Citoyens de St-Antoine-Abbé et Franklin) à Jacques Brassard (MEF).	96/04/10
P-317	Lettre du 23 novembre 1995 d'Esther Gaudreault (MEF) à Monique Desnommée (Comité de citoyens de St-Antoine-Abbé et Franklin).	96/04/10
P-318	Lettre du 10 avril 1994 de Terry A. Gray (TAG) à Isa Lane (Groupe de Citoyens de Franklin).	96/04/10
P-319	Lettre du 13 juin 1990 de Bernard St-Louis (HQ) à Archie Thompson (Archie Thompson et Associés).	96/04/10
P-320	Lettre du 19 juin 1992 de Paul M. Lavoie (HQ) à Archie Thompson.	96/04/10
P-321	Lettre du 20 mars 1995, d'Allen Hanley à Archie Thompson.	96/04/10
P-322	Lettre du 7 avril 1994 de Samuel A. Thompson à Gabriel Ouellet (HQ).	96/04/10
P-323	Étude sur la valorisation énergétique des pneus hors d'usage, Volet 3, Recyc-Québec, décembre 1991.	96/04/11
P-324	Dossier du Centre d'énergie Franklin inc., Documents produits par Hydro-Québec à partir des documents transmis dans les dossiers HQ-85.1 à HQ-85.3, 10 avril 1996.	96/04/11
P-324-21 A	Lettre du 16 février 1995 de Samuel A. Thompson (Franklin Energy Center Inc.) à Jacques Brassard (MENVIQ).	96/04/11
P-325	Lettre du 23 janvier 1995 de Samuel A. Thompson (Centre d'énergie Franklin) à Victor Bissonnette (HQ).	96/04/11

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-326	Lettre du 24 mai 1995 de Marcel Malo (Rochschild Financial Corporation) à Samuel A. Thompson (Centre d'énergie Franklin).	96/04/11
P-327	Lettre du 30 mai 1995 de Samuel A. Thompson (Centre d'énergie Franklin) à Victor Bissonnette (HQ).	96/04/11
P-328 A	Projet de lettre du 25 avril 1995 de Samuel A. Thompson (Centre d'énergie Franklin) à Victor Bissonnette (HQ).	96/04/11
P-328 B	Lettre du 25 avril 1995 de Samuel A. Thompson (Centre d'énergie Franklin) à Victor Bissonnette (HQ)	96/04/11
P-329 A	Lettre du 16 mai 1995 non signée de Samuel A. Thompson (Centre d'énergie Franklin) à Victor Bissonnette (HQ)	96/04/11
P-329 B	Lettre du 16 mai 1995 de Samuel A. Thompson (Center d'énergie Franklin) à Victor Bissonnette (HQ).	96/04/11
P-330	Projet de lettre du 11 juillet 1995 de F. A. Thompson (Centre d'énergie Franklin) à D. Gagnon (HQ).	96/04/11
P-331	Lettre du 6 avril 1994 de S. Archie Thompson (Centre d'énergie Franklin) à Gabriel Ouellet (HQ).	96/04/11
P-332	Lettre du 29 octobre 1993 de Raynald Brulotte (MENVIQ) à Normand Tremblay (Groupe J.L. Renaud Inc.).	96/04/11
P-333	Lettre du 10 septembre 1993 de Joseph Moffatt (MICST) à Asuncion P. Felonia (Mega Construction Management & Development Corp.).	96/04/12
P-334	Note du 17 janvier 1994 de Joseph Moffatt (MICST) à Philippe Éloy (MICST).	96/04/12

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-335	Note manuscrite du 17 novembre 1993 de Gabriel O. Ouellet (HQ) à Francis Dupuis (HQ).	96/04/16
P-336	Compte rendu de la 20e réunion du Comité directeur «Production privée d'électricité» du 25 août 1992.	96/04/16
P-337	Document relatif à des montants payés à Jean Roch par Hydro-Québec.	96/04/16
P-338	Synthèse du Plan stratégique 1996-1997 du MICST; description de l'emploi de conseiller en développement technologique, MICST.	96/04/16
P-339	Curriculum Vitae de Joseph Moffatt.	96/04/16
P-340	Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, L.R.Q., c.M-17.	96/04/16
P-341	Lettre du 28 octobre 1991 de Pierre Bolduc (HQ) à Guy Racine (RIGDIM).	96/04/17
P-342	Projets de contrat d'achat d'électricité entre Hydro-Québec et le Centre d'énergie Franklin Inc., (5 projets du 5 novembre au 9 décembre 1993) (extraits).	96/04/18
P-342 A	Projet de contrat d'achat d'électricité entre Hydro-Québec et le Centre d'énergie Franklin, inc. du 16 octobre 1993 (extraits).	96/04/23
P-343	Note du 10 décembre 1992 de Francis Dupuis (HQ) à Pierre Bolduc (HQ).	96/04/18
P-344	Lettre du 25 novembre 1993 de Jean Maurice Latulippe (MENVIQ) à Pierre Dumas (Ecohydro inc.).	96/04/19
P-345	Lettre du 10 mars 1995 d'Elphège Caron (MEF) à Normand McNeil (Ecohydro inc.).	96/04/19

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-346	Projet de contrat relatif à une servitude d'inondation, entre Hydro Ripon inc. et Danielle Leduc.	96/04/19
P-347	Projet de lettre d'un propriétaire riverain en faveur du projet d'Hydro Ripon.	96/04/19
P-348	Photographies (4) : terrain de Mme Danièle Leduc; crue naturelle du printemps, avril, mai et juin 1994.	96/04/19
P-349	Lettre du 25 mai 1994 de Pierre Dumas (Ecohydro) à Danièle Leduc.	96/04/19
P-350	Croquis faits par Pierre Dumas (Ecohydro).	96/04/19
P-351	Mise en demeure du 5 octobre 1994 de Me Claude Grant (Kehoe, Blais, Major & Parent) à Pierre Legault (Hydro Ripon Inc.).	96/04/19
P-352	Lettre manuscrite du 23 mars 1993 de Jacques Laurent Lampron à Jean-Paul Turcotte (Ste-Brigitte-des-Saults).	96/04/19
P-353	Lettre manuscrite du 31 mars 1995 de Jacques Laurent Lampron à M. Jean-Guy Hébert (Ste-Brigitte-des-Saults).	96/04/19
P-354	Photographies (5) de la résidence de Jacques Laurent Lampron à Ste-Brigitte-des-Saults.	96/04/19
P-355	Photographies (5) 4 de la maison de Richard Alarie; 1 de la maison de Jacques Laurent Lampron.	96/04/19
P-356	Réfection du barrage de Ste-Brigitte-des-Saults à des fins de production d'électricité, demande de certificat d'autorisation, Hydro P-1 Inc., juin 1992.	96/04/19

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-357	Accord du 2 avril 1980 des propriétaires riverains de Ste-Brigitte-des-Saults affectés par la remise en exploitation d'un barrage.	96/04/23
P-358	Lettre du 24 février 1995 de Jean Roch (Hydro P-1 Inc.) à Nicole Comtois (Municipalité de la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults).	96/04/23
P-359	Lettre du 21 juillet 1995, de François Thériault (MEF) à la Municipalité de la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults.	96/04/23
P-360	Lettre du 12 octobre 1995 d'Alain Verreault (MEF) à Nicole Comtois (Municipalité de la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults).	96/04/23
P-361	Plans d'Hydro P-1 (3) relatifs à la réfection du barrage de Ste-Brigitte-des-Saults.	96/04/23
P-362	Photographies (21) de la résidence de M. Jacques Laurent Lampron, Ste-Brigitte-des-Saults, de 1994 à 1996.	96/04/23
P-363 A	Protographie (1) du barrage de Ste-Brigitte-des-Saults dans les années 1960.	96/04/23
P-363 B	Photographie (1) montrant la quantité d'eau qui passe par dessus le barrage dans une période de crue à Ste-Brigitte-des-Saults.	96/04/23
P-363 C	Photographie (1) montrant le débit d'eau lors de la crue des années 1970 à Ste-Brigitte-des-Saults.	96/04/23
P-363 D	Photographie (1) montrant la crue normale des eaux en mai à Ste-Brigitte-des-Saults.	96/04/23
P-363 E	Photographie (1) de la résidence d'un citoyen ayant subi des dommages d'eau à Ste-Brigitte-des-Saults.	96/04/23

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-364	Demandes (2) de permis ou de certificat d'autorisation d'Hydro P-1 inc. à la Municipalité de la Paroisse de Ste-Brigitte-des-Saults (93/08/25; 92/07/27) Demande (1) de permis de lotissement par Hydro P-1 inc. à la Municipalité de la Paroisse de Ste-Brigitte-des-Saults (92/10/27).	96/04/23
P-365	Certificat d'autorisation du 12 août 1992 du ministre de l'Environnement en faveur d'Hydro P-1 ( Jean Roch).	96/04/23
P-366	Rapport d'analyse (aide-mémoire), Opérations régionales, MENVIQ.	96/04/23
P-367	Liste des pétitionnaires demandant des concessions hydrauliques, MER, 27 octobre 1988	96/04/24
P-368	Liste des sites hydrauliques demandés, MER, 14 février 1989.	96/04/24
P-369	Petites centrales - Hydro-Québec, MER, 2 mars 1990.	96/04/24
P-370	Lettre du 23 novembre 1990 de Michèle Laberge (MER) à Maurice Prud'homme (Ville de St-Jérôme).	96/04/24
P-371	Contrat d'achat d'électricité du 15 octobre 1992 entre Hydro-Québec et Hydro P-1 inc. - Projet Ste-Brigitte.	96/04/25
P-372	Liste des sites de 1992, 18 décembre 1991, Ronald Gignac (MER).	96/04/25
P-373	Fiche d'information, rencontre statutaire avec les présidents d'Hydro-Québec, 22 novembre 1991, MER.	96/04/25
P-374	Lettre du 22 octobre 1991 de Lise Bacon (MER) à Richard Drouin (HQ).	96/04/25

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-375	Liste des sites pour 1992. Programme des petites centrales hydroélectriques, 25 novembre 1991, MER.	96/04/25
P-376	Communiqué de presse du 20 septembre 1990, "Madame Bacon rend public un nouveau programme de développement des petites centrales destiné aux producteurs privés", MER.	96/04/25
P-377	Mémoire au Conseil des ministres du 14 décembre 1990, de Lise Bacon (MER) - Liste des sites hydroélectriques disponibles à la production privée pour l'année 1990-1991.	96/04/25
P-378	Communiqué de presse du 20 décembre 1990 de Lise Bacon (MER) "Programme de développement de petites centrales : Madame Lise Bacon rend publique une première liste de treize sites hydrauliques".	96/04/25
P-379	Liste des propositions soumises. Programmes des petites centrales hydroélectriques, 10 septembre 1991, MER.	96/04/25
P-380	Communiqué de presse du 4 décembre 1991 de Lise Bacon (MER) "Petites centrales hydroélectriques - La ministre Lise Bacon annonce les sites retenus".	96/04/25
P-381	Mémoire au Conseil des ministres du 4 juin 1992, de Lise Bacon (MER) - Liste des sites hydrauliques disponibles à la production privée pour l'année 1992.	96/04/25
P-382	Communiqué de presse du 11 juin 1992 de Lise Bacon (MER) "La ministre Lise Bacon rend public les sites disponibles pour les petites centrales hydroélectriques".	96/04/25

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-383	Liste des propositions. Programme des petites centrales hydroélectriques 1992. 21 octobre 1992, MER.	96/04/25
P-384	Communiqué de presse du 1er février 1993 de Lise Bacon (MER) "Six projets d'aménagement de petites centrales : 97 millions de dollars d'investissements, 1 250 emplois directs et indirects".	96/04/25
P-385	Communiqué de presse du 2 juin 1993 de Lise Bacon (MER) "Petites centrales hydroélectriques - Sept nouveaux sites du domaine public offerts cette année aux producteurs privés".	96/04/25
P-386	Projet de Mémoire au Conseil des ministres, de Lise Bacon (MER) - Liste des sites hydrauliques disponibles à la production privée pour l'année 1993.	96/04/25
P-387	Liste des promoteurs 1993. Programme des petites centrales hydroélectriques 19 octobre 1993, MER.	96/04/25
P-388	Communiqué de presse du 3 février 1994 de Christos Sirois (MRN) "Petites centrales hydroélectriques - Quatre projets sont acceptés : des investissements de près de 65 millions de dollars", MRN.	96/04/25
P-389	Communiqué de presse du 1er juin 1994 de Christos Sirois (MRN) "La production privée d'électricité : une pause pour une réflexion ordonnée", MRN.	96/04/25
P-390	Tableau 1 : État des projets sur sites publics attribués par appel public de propositions; Tableau 2 : Projets sur des sites privés où des droits du domaine public sont requis; Tableau 3 : Sites totalement privés, MRN.	96/04/25

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-390 A	Liste des sites hydrauliques publics, privés ou mixtes, version révisée au 30 avril 96.	96/04/30
P-391	Lettre du 1er février 1993 de François Geoffrion (MER) à Jacques Néron (Hydraction inc.).	96/04/26
P-392	Lettre du 3 février 1994 de François Geoffrion (MRN) à Gilles Bergeron (Hydraction inc.).	96/04/26
P-393	Modèle de contrat de vente d'ouvrages et de centrale hydroélectrique et de location de forces hydrauliques et des terrains du domaine public requis pour leur exploitation.	96/04/30
P-394	Tableau de bord ministériel, Programme des petites centrales hydroélectriques, Sommaire régional, 18 octobre 1995.	96/04/30
P-395	Lettre du 1er juin 1990 d'Albert Réal Tremblay (MENVIQ) à Jean-Pierre Gélinas (MENVIQ).	96/04/30
P-396	Plan de la Centrale de St-Hyacinthe, Aménagement général, vue en plan, coupe longitudinale.	96/04/30
P-397	Photographie (1) d'un pont de la ville de St-Hyacinthe.	96/04/30
P-398	Photographie (1) de la ville de St-Hyacinthe montrant les 2 rives, fin juillet - début août, 1990-1991.	96/04/30
P-399	Photographie (1) prise de la rive nord montrant le pont Barsalou, la maison de Roger Boucher et le barrage de St-Hyacinthe, 1990-1991.	96/04/30
P-400	Photographie (1) prise du pont Barsalou par M. Roger Boucher avant la construction de la centrale, St-Hyacinthe, juillet.	96/04/30

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-401	Photographie (1) prise pendant le temps d'étiage, fin juillet, avant la construction de la centrale, St-Hyacinthe.	96/04/30
P-402	Photographie (1) de la rivière Yamaska prise du terrain de Roger Boucher avant la construction de la centrale à St-Hyacinthe.	96/04/30
P-403	Photographie (1) prise par Roger Boucher montrant la rivière, avant la construction du barrage à St-Hyacinthe.	96/04/30
P-404	Photographie (1) prise par Roger Boucher après la construction du barrage St-Hyacinthe, juin-juillet.	96/04/30
P-405	Photographies (7) prises par M. Bertrand d'Aylmer - Vision panoramique de la périphérie de la centrale, St-Hyacinthe, juillet 1995.	96/04/30
P-406	Graphiques : Débit naturel exprimé en m <sup>3</sup> /s; débit au pied du barrage, Rivière Yamaska, Relevé 1991-1992.	96/04/30
P-407	Cadre d'analyse des projets de petites centrales hydroélectriques, MEF, avril 1994.	96/05/01
P-407 A	"Protocole de suivi environnemental et faunique des projets d'aménagement hydroélectriques" mise à jour du 6 octobre 1996.	96/10/30
P-408	Constats d'infractions (4) du 7 décembre 1993 relatifs à Hydro P-1 inc. concernant la construction d'un batardeau dans la rivière Nicolet, Ministère de la Justice.	96/05/01

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-409	Lettre du 7 juin 1994 de Neil Stephens (Garde côtière canadienne, Ministère des Transports Canada) à Jean Roch (Hydro P-1 inc.), pour barrage et travaux de réfection, Rivière Nicolet Sud-Ouest, Ste-Brigitte-des-Saults.	96/05/01
P-410 A	Guide général d'évaluation environnementale pour les centrales de moins de 10 MW, février 1991, MENVIQ.	96/05/02
P-410 B	Guide pour l'évaluation des répercussions environnementales des petites centrales hydroélectriques, juin 1993, MENVIQ.	96/05/02
P-411	Note de service du 26 novembre 1992, de Pierre Desforges (MENVIQ) à René Provencher (MENVIQ).	96/05/02
P-412	Lettre du 13 janvier 1993 de René Fontaine (ADS Groupe Conseil inc.) à Denis Tessier (MENVIQ).	96/05/02
P-413	Lettre (télégramme) du 8 janvier 1993 de Denis J. Tessier (MENVIQ) à Jean Roch (Hydro P-1 inc.).	96/05/02
P-414	Lettre du 22 janvier 1993 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Denis Tessier (MENVIQ).	96/05/02
P-415	Lettre du 22 novembre 1993 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Denis Tessier (MENVIQ).	96/05/02
P-416	Lettre du 25 août 1993 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Denis Tessier (MENVIQ).	96/05/02
P-417	Lettre du 17 juin 1994 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Michel Demers (Ministère des Transports - La Garde côtière canadienne).	96/05/02

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-418	Note au dossier du 16 février 1994 de Robert Lavallée (MEF) - Barrage de Sainte-Brigitte-des-Saults, Rivière Nicolet.	96/05/02
P-419	Décret du 15 juin 1994, concernant la requête d'Hydro P-1 inc. relativement à l'approbation des plans et devis d'un barrage.	96/05/02
P-420	Lettre du 22 avril 1994 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Denis Tessier (MENVIQ).	96/05/02
P-421	Lettres du 12 juin 1992 - de René Fontaine (ADS Groupe Conseil inc.) à Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults; Lettre du 12 juin 1992 de René Fontaine (ADS Groupe Conseil inc.) à MRC Drummond; Lettre du 29 juin 1992 de Raymond Malouin (MRC Drummond) à ADS Groupe Conseil inc.; Lettre du 30 juillet 1992 de Nicole Provencher (Corporation municipale de la paroisse de Ste-Brigitte-des-Saults) à Jean Roch (Hydro P-1 inc.).	96/05/02
P-422	Lettre du 15 mai 1992 de Ralph Silver (Technik-eaucan inc.) à Richard Zimmerman (Hydro P-1).	96/05/02
P-423 A	Photographie (1) de la Rivière Yamaska à Saint-Hyacinthe, début du canal de fuite, rive gauche, du pont Barsalou vers centrale, 20 octobre 1994.	96/05/02
P-423 B	Photographie (1) de la Rivière Yamaska à Saint-Hyacinthe, début du canal de fuite, rive gauche, à partir de centrale vers pont Barsalou, 10 octobre 1994.	96/05/02
P-423 C	Photographie (1) de la Rivière Yamaska à Sainte-Hyacinthe, canal de fuite du pont Barsalou vers l'aval, 20 octobre 1994.	96/05/02

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-424 A	Photographie (1) de la Rivière Yamaska à Sainte-Hyacinthe, rive gauche, en aval du pont Barsalou, vue vers l'amont, 21 juillet 1982.	96/05/02
P-424 B	Photographie (1) de la Rivière Yamaska à Sainte-Hyacinthe, aval du barrage Penmans, 20 août 1987.	96/05/02
P-424 C	Photographie (1) de la Rivière Yamaska à Sainte-Hyacinthe, 20 août 1987.	96/05/02
P-424 D	Photographie (1) de la Rivière Yamaska à Sainte-Hyacinthe, 20 octobre 1994.	96/05/02
P-425	Projet de lettre du 31 mars 1993 de Michel Letendre (MLCP) à Denis Tessier (MENVIQ).	96/05/02
P-426	Lettre du 14 juin 1993 de Michel Letendre (MLCP) à Denis Tessier (MENVIQ).	96/05/02
P-427	Lettre du 28 juin 1993, de Jean Denis Allard (MLCP) à Michel Letendre (MLCP).	96/05/03
P-428	Lettre d'autorisation du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du 30 août 1993 à Yvon Renaud (Hydraska enr.).	96/05/03
P-429	Lettre du 16 juillet 1993 de Michel Letendre (MLCP) à Denis Tessier (MENVIQ) + annexe.	96/05/03
P-430	Lettre du 24 août 1993 du ministre de l'Environnement (art. 22) à Yvon Renaud (Hydraska enr.).	96/05/03
P-431	Lettre du 24 août 1993 du ministre de l'Environnement (art. 22) à Léon Marchessault (Club de chasse et pêche Maska Inc.).	96/05/03

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-432	Lettre du 21 juillet 1993 de Michel Letendre (MLCP) à Denis Tessier (MENVIQ).	96/05/03
P-433	Lettre du 23 août 1993 de Michel Letendre (MLCP) à Yvon Renaud (Hydraska inc.).	96/05/03
P-434	Fiche de décision pour une activité dans un habitat faunique (Hydraska inc.), 23 août 1993, de Michel Letendre.	96/05/03
P-435	Avis d'infraction du 6 juin 1995, de Gilles Bernier (MEF) à Hydraska (St-Hyacinthe) inc.; Lettre du 20 septembre 1995 de Gilles Bernier à Hydraska (St-Hyacinthe) inc.	96/05/03
P-436	Projet d'autorisation du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du 25 août 1993 Yvon Renaud (Hydraska enr).	96/05/03
P-437	Entente intervenue le 16 juin 1992, entre La Ville de Saint-Hyacinthe et Hydro-Maska Inc. et 168041 Canada Inc., concernant la réfection du Barrage Penman's.	96/05/07
P-438	Lettre du 1er avril 1993 du ministre de l'Environnement à Me Hélène Beauchesne (Ville de Saint-Hyacinthe).	96/05/07
P-439	Lettre du 25 août 1993 du ministre de l'Environnement à Léon Marchessault (Club de Chasse et Pêche Maska Inc.).	96/05/07
P-440	Lettre du 3 mars 1993 de Léon Marchessault (Club de Chasse et Pêche Maska Inc.) à Jean-Luc Boivin (MENVIQ).	96/05/07
P-441	Lettre du 30 juillet 1993 de Léon Marchessault (Club de Chasse et Pêche Maska Inc.) à Hervé Dubé (MENVIQ).	96/05/07

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-442	Lettre de novembre 1992 de Michèle Laberge (MENVIQ) à Yvon Renaud (Boralex - Hydraska).	96/05/08
P-443	Lettre du 30 juillet 1993 de Jean Maurice Latulippe (MENVIQ) à Jean-Claude Brouillette.	96/05/08
P-444	Note de service du 23 août 1993 de Denis J. Tessier (MENVIQ) à Denys Jean (MENVIQ).	96/05/08
P-445	Lettre du 25 mars 1993 de Denis J. Tessier (MENVIQ) à Yvon Renaud (Hydraska enr.).	96/05/08
P-446	Note de service du 27 octobre 1993 de Denis J. Tessier (MENVIQ) à Pierre Desforges (MENVIQ).	96/05/08
P-447	Lettre du 9 novembre 1993 de Jean Maurice Latulippe (MENVIQ) à Diane Gingras.	96/05/08
P-448	Expérience professionnelle de Pierre Dumas sur des projets hydroélectriques québécois, avril 1996.	96/05/08
P-449	Plan de la Rivière de la Petite Nation, Site de Ripon, tenure des terres riveraines, août 1993.	96/05/08
P-450	Dossier préparé par Écohydro concernant la Rivière de la Petite Nation, Projet Ripon, Permis et autorisation, Suivi des dossiers, 16 février 1994, mise à jour: 3 mai 1996.	96/05/08
P-451	Note de service du 17 août 1993 de Denis J. Tessier (MENVIQ) à Jean Maurice Latulippe (MENVIQ).	96/05/08

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-452	Décret 531-92 du 8 avril 1992, concernant la requête de la Ville de St-Hyacinthe relativement à l'approbation des plans et devis d'un projet de reconstruction partielle d'un barrage.	96/05/08
P-453	Lettre du 12 novembre 1992 d'Yvon Renaud (Boralex inc.) à Denis J. Tessier (MENVIQ).	96/05/08
P-454	Lettre du 14 août 1992 de Michèle Laberge (MENVIQ) à Serge Proulx (Gestion Conseil SCP inc.).	96/05/09
P-455	Lettre du 22 mars 1996 de Jocelyn Roy (MEF) à Jacques Rancourt et Daniel Goulet (Mouvement des Amis de la rivière du Sud).	96/05/09
P-456 A	Photographie (1) du réservoir St-Raphaël, 4 mai 1996.	96/05/09
P-456 B	Photographie (1) du barrage St-Raphaël - poids rive droite et rive gauche, fin avril 1996.	96/05/09
P-456 C	Photographie (1) d'un côté du barrage St-Raphaël, 4 mai 1996.	96/05/09
P-456 D	Photographies (3) illustrant le parcours de la Rivière du Sud, St-Raphaël, début mai 1996.	96/05/09
P-456 E	Photographie (1) du barrage de St-Raphaël.	96/05/09
P-457	Photographies (3) : Moulin à scie, Brickland; Barrage St-Raphaël; Conduite forcée St-Raphaël, prises entre 1982 et 1989 avant la réfection du barrage par Hydro-Québec en 1989.	96/05/09
P-458	Plan - Réfection centrale St-Raphaël, tracé de la conduite force, Gestion Conseil SCP inc., Septembre 1991.	96/05/09

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-459	Photographie (1) : moulin du Grand Sault (Arthurville), datée de 1978.	96/05/09
P-460	Photographies (2) : moulin du Grand Sault Arthurville, 4 mai 1996.	96/05/09
P-461	Photographie (2) du barrage (Arthurville), 4 mai 1996.	96/05/09
P-462	Photographie (1) de la chute (Arthurville), juillet 1995.	96/05/09
P-463	Constat d'infraction contre Énergie DLS Inc. - Travaux dans Rivière du Sud sans certificat d'autorisation, le 3 août 1994.	96/05/09
P-464	Plaidoyer de culpabilité et chèque du 22 avril 1996 à l'ordre du Ministère de la Justice par Énergie DLS Inc.	96/05/09
P-465	Photographies (2) (Arthurville), 4 mai 1996.	96/05/09
P-466	Avis d'infraction du 20 mars 1996 de Jocelyn Roy (MEF) contre Énergie DLS Inc.	96/05/09
P-467	Certificat d'autorisation du 23 novembre 1992, du ministre de l'Environnement (art. 22) à Harold Deblois (Énergies DLS Inc.).	96/05/09
P-468	Photographie (1) centrale Arthurville, prise le 4 août 1992.	96/05/09
P-469	Photographie centrale Arthurville prise le 12 avril 1995.	96/05/09
P-470	Lettre du 4 octobre 1991 de Jean Giroux (MER) à Jean Godbout (Coopérative des Travailleurs de St-Raphaël); Lettre du 3 septembre 1991 de Jean Godbout et Gaston Boily (Coopérative des Travailleurs de St-Raphaël) à Lise Bacon (MER).	96/05/09

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-471	Plan Centrale Saint-Hyacinthe (A94-C-026), aménagement général - habitats fauniques, vue en plan, coupe longitudinale, Rousseau, Sauvé, Warren Inc., 10 août 1993.	96/05/10
P-472	Coût des études réalisées sur le suceur cuivré, MEF, 22 avril 1996.	96/05/10
P-473	Lettre du 7 décembre 1990 de Guy Boucher (MLCP) à Ronald Gignac (MER).	96/05/10
P-474	Exigences et critères environnementaux et fauniques à prendre en considération par le MRN dans le choix d'un site pour la mise en exploitation d'une petite centrale.	96/05/10
P-474 A	Lettre du 28 juin 1995 de Jean Pronovost (MEF) à Michel Clair (MRN); Lettre du 10 août 1995 de Michel Clair (MRN) à Jean Pronovost (MEF).	96/05/14
P-475	Lettre du 16 août 1991 de Robert Parent (MLCP) à Ronald Gignac (MER).	96/05/10
P-475 A	Lettre du 21 août 1991 de Ronald Gignac (MER) à Gabriel Soudry (Janin inc.).	96/05/15
P-476	Ordre du jour de la rencontre du 7 octobre 1991 MER-MLCP-MENVIQ sur la Centrale de Chambly; Note du 31 octobre 1991 de Guy Boucher (MLCP) aux participants de la rencontre MER-MLCP-MENVIQ du 7 octobre 1991; Compte-rendu de la rencontre MER-MLCP-MENVIQ du 7 octobre 1991 sur la remise en service de la centrale hydro-électrique de Chambly.	96/05/10
P-477	Note du 31 octobre 1991 d'Éric-Yves Harvey (MLCP) à Gisèle Desrochers, André Lachance, André Magny et Clément Veilleux (MLCP).	96/05/10

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-478	Rapport d'étape : programme triennal d'étude sur le suceur cuivré par Monique Boulet, Jean Leclerc et Pierre Dumont (MEF), mai 1995.	96/05/10
P-479	Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LRQ, c. E-12.01); Arrêté du ministre de l'Environnement et du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.	96/05/14
P-480	Lettre du 3 décembre 1990 de Michel Dubé (MENVIQ) à Ronald Gignac (MER).	96/05/14
P-481	Note de service du 8 novembre 1991 de Harvey L. Mead (MENVIQ) à André Trudeau (MENVIQ)	96/05/14
P-482	Lettre du 8 novembre 1991 d'André Trudeau (MENVIQ) à Nicole Malo (MER).	96/05/14
P-483	Lettre du 8 novembre 1991 d'André Trudeau (MENVIQ) à Gisèle Desrochers (MLCP).	96/05/14
P-484	Note de service du 13 décembre 1991 de Michèle Laberge (MENVIQ) à André Trudeau (MENVIQ).	96/05/14
P-485	Compte rendu de la rencontre du 27 janvier 1992 avec le promoteur retenu - Programme des petites centrales hydroélectriques - Site de Chambly (MER).	96/05/14
P-486	Compte rendu de la réunion du 10 février 1992 - Projet de centrale hydroélectrique à Chambly (exigences fauniques), MLCP.	96/05/14
P-487	Lettre du 31 mars 1992 d'Alain H. Boisset (Janin inc.) à Michèle Laberge (MENVIQ)	96/05/14
P-488	Lettre du 9 avril 1992 de Michèle Laberge (MENVIQ) à Alain H. Boisset (Janin inc.).	96/05/14

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-489	Lettre du 27 juillet 1992 de Michèle Laberge (MENVIQ) à Alain H. Boisset (Janin inc.).	96/05/14
P-490	Lettre du 19 juin 1992 de Thérèse Beaudet (MER) à Michèle Laberge (MENVIQ).	96/05/14
P-491	Lettre du 17 septembre 1992 de J. C. Borel (Janin inc.) à Michèle Laberge (MENVIQ).	96/05/14
P-492	Note du 12 avril 1994 de Michèle Laberge (MENVIQ) à André Harvey (MENVIQ).	96/05/14
P-493	Lettre du 29 août 1994 de Jean Pronovost (MEF) à François Geoffrion (MRN).	96/05/14
P-494	Lettre du 9 décembre 1994 de Michel Clair (MRN) à Jean Pronovost (MENVIQ); Lettre du 9 décembre 1994 de Michel Clair (MRN) à Jean-Claude Borel (Société GTM Hydrovolt inc.).	96/05/14
P-495	Lettre du 6 décembre 1993 de George Arsenault (MLCP) à Denis L'Homme (MER).	96/05/14
P-496	Lettre du 17 décembre 1993 de Denis L'Homme (MER) à George Arsenault (MLCP).	96/05/14
P-497	Note interne concernant l'aménagement hydroélectrique Chambly (MEF).	96/05/14
P-498	Lettre du 11 novembre 1991 de Gisèle Desrochers (MLCP) à Nicole Malo (MER)	96/05/14
P-499	Lettre du 26 mars 1992 de Nicole Malo (MER) à Gisèle Desrochers (MLCP).	96/05/14
P-500	Lettre du 16 avril 1992 de Lise Bacon (MER) à Alain H. Boisset (Janin inc.).	96/05/14
P-501	Lettre du 28 avril 1992 de Gisèle Desrochers (MLCP) à Nicole Malo (MER)	96/05/14

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-502	Lettre du 11 octobre 1990 de Ronald Gignac (MER) à Gilles Brunet (MENVIQ).	96/05/15
P-503	Lettre du 7 novembre 1990 de Ronald Gignac (MER) à Michel Dubé (MENVIQ).	96/05/15
P-504	Note de service du 17 juillet 1992 de Grégoire Ouellet (MLCP) à Jacques Picard (MLCP).	96/05/15
P-505	Rapport du Comité d'évaluation des soumissions dans le cadre du programme des petites centrales hydroélectriques, du 13 novembre 1991 de Nicole Malo (MER) à Lise Bacon (MER).	96/05/15
P-506	Lettre du 4 décembre 1991 de Lise Bacon (MER) à Alain H. Boisset (Janin inc.).	96/05/15
P-507	Lettre du 5 février 1992 d'Alain H. Boisset (Janin inc.) à Lise Bacon (MER).	96/05/15
P-508	Lettre du 7 avril 1992 d'Alain H. Boisset (Janin inc.) à Lise Bacon (MER).	96/05/15
P-509	Lettre du 17 juin 1992 de Nicole Malo (MER) à Alain H. Boisset (Janin inc.).	96/05/15
P-510	Note de service du 27 avril 1992 de Bruno Duchesne (MER) à Jean Giroux (MER).	96/05/15
P-511	Note concernant la nomination de messieurs Pierre Desjardins et Charles-Albert Poissant au Conseil d'administration d'Hydro-Québec, 1er mars 1996.	96/05/16
P-512	Notes concernant les résolutions et les dates de réunions du Conseil d'administration du 5 juin 1995 relatives à la production privée, Hydro-Québec.	96/05/16
P-513	Lettre du 9 octobre 1992 de Charles-Albert Poissant (Donohue) à Richard Drouin (HQ).	96/05/16

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-514	Lettre du 18 mars 1996 de Me Michel Yergeau (Lavery, DeBilley) à Me P. Claude Laporte et Me Jean Villeneuve (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/05/16
P-515	Procès-verbal (extraits) de la réunion du conseil d'administration d'Hydro-Québec du 7 septembre 1994.	96/05/16
P-516	Lettre du 8 février 1994 de Pierre Desjardins (HQ) à Richard Drouin (HQ).	96/05/16
P-517	Déclaration d'intérêts du 4 janvier 1995 de Pierre Desjardins.	96/05/16
P-518	Attestation du 4 janvier 1995 de Pierre Desjardins (HQ).	96/05/16
P-519	Les aménagements hydroélectriques québécois, Québec (province) - Centrales hydroélectriques - inv. archit. préliminaire, documents divers présentés au ministère des Affaires culturelles du Québec, Pierre Dumas, 20 juin 1979.	96/05/16
P-520	Analyse et évaluation du patrimoine industriel des aménagements hydroélectriques, première approximation, présenté au ministère des Affaires culturelles par Pierre Dumas, août 1983.	96/05/16
P-521	Small Hydro program. Ontario Ministry of Energy.	96/05/16
P-522	Ontario's Water Power Sites, Ministry of Natural Resources.	96/05/16
P-523	Cahier de résolutions du conseil d'administration et du comité exécutif d'Hydro-Québec du 18 février 1987 au 18 mai 1995, 17 mai 1996.	96/05/22

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-524	Loi sur la société des établissements de plein air du Québec, L.R.Q., c. S-13.01.	96/05/22
P-525	Affiche couleur représentant la chute de Val-Jalbert en été.	96/05/22
P-526	Photographie (1) représentant les lieux et la chute de Val-Jalbert en été.	96/05/22
P-527	Photographie (1) de la chute de Val-Jalbert en hiver.	96/05/22
P-528	Photographie (1) de la Chute Maligne, située en amont de la chute de Val-Jalbert, en hiver.	96/05/22
P-529	Photographie (1) de la Chute Maligne en été à Val-Jalbert.	96/05/22
P-530	Croquis de l'aménagement hydroélectrique Val-Jalbert, plan mars 1994.	96/05/22
P-530 A	Aménagement hydroélectrique Val-Jalbert, plan d'aménagement général, MCQ Hydro-Canada Inc., mars 1994	96/05/22
P-531	Protocole d'entente du 22 juin 1990 entre la Société des établissements de plein air du Québec et MCQ Hydro-Canada, 22 juin 1990	96/05/22
P-532	Addenda du 8 mars 1994 au protocole d'entente du 22 juin 1990 entre la Société des établissements de plein air du Québec et MCQ Hydro-Canada Inc.	96/05/22
P-533	Graphique : centrale de Val-Jalbert - Débit déversé/Débit turbiné, préparé par Bruno Laroche et son comité à partir de l'étude d'impact du promoteur et les chiffres du MER.	96/05/22

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-533 A	Résumés des débits, de la production d'énergie et des revenus, tirés de l'étude d'impact de MCQ Hydro-Canada.	96/05/23
P-534	Graphique : Centrale de Val-Jalbert - Débit turbiné.	96/05/22
P-535	Val-Jalbert, Projet d'une mini-centrale hydroélectrique, Canevas historique, préparé par Bruno Laroche pour le Mouvement de Sauvegarde de la Chute de Val-Jalbert.	96/05/22
P-536	Rapport du BAPE. Projet d'aménagement hydroélectrique de Val-Jalbert.	96/05/22
P-537	Note du 6 avril 1990 de Michèle Laberge (MER) à Jean Giroux (MER).	96/05/22
P-538	Note du 26 septembre 1990 de Michèle Laberge et François Geoffrion (MER) à Lise Bacon (MER).	96/05/22
P-539	Lettre d'intention du 27 février 1991 de Gérard Prévost (MENVIQ) à Louis G. Fortin (MCQ Hydro-Canada Inc.).	96/05/22
P-540	Note du 23 avril 1990 de Roch Vézina (MER) à François Geoffrion (MER).	96/05/22
P-541	Lettre du 28 octobre 1994 de Denis L'Homme (MRN) à Bertrand Tétreault (BAPE).	96/05/22
P-542	Lettre du 25 septembre 1989 de Pierre Lajoie (MCQ Hydro-Canada) à Michel Noël de Tilly (Société des établissements de plein air du Québec).	96/05/22
P-543	Lettre du 2 octobre 1989 de Michel Noël de Tilly (SÉPAQ) à Pierre Lajoie (MCQ Hydro-Canada).	96/05/22

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-544	Lettre du 15 avril 1991 de Colette Robertson (Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean) à Philippe-Auguste Morin (SÉPAQ).	96/05/22
P-545	Note du 3 avril 1990 de la SÉPAQ sur un projet de harnachement de la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert.	96/05/22
P-546	Projet de contrat du 25 avril 1990 entre la SÉPAQ et MCQ Hydro-Canada.	96/05/22
P-547	Procès-verbal du 30 avril 1990 d'une réunion de la SÉPAQ relative au dossier de Val-Jalbert (extraits).	96/05/22
P-548	Note du 17 mai 1990 de Me Yvan Bilodeau (SÉPAQ) à Raymond E. Lavoie (SÉPAQ).	96/05/22
P-549	Rapport exécutif du 30 mai 1990 concernant la mise en valeur du site du Village historique de Val-Jalbert (mini-centrale électrique), Société des établissements de plein air du Québec.	96/05/22
P-550	Procès-verbal d'une réunion de la SÉPAQ du 31 mai 1990 relative au dossier de Val-Jalbert (extraits).	96/05/22
P-551	Lettre du 11 juin 1990 de Raymond E. Lavoie (Société des établissements de plein air du Québec) à Gaston Blackburn (MLCP).	96/05/22
P-552	Lettre du 6 mars 1995 de Me Yvan Bilodeau (SÉPAQ) à Me Fernand Lalonde (MCQ Hydro-Canada inc.).	96/05/22
P-553	Lettre du 13 mars 1990 de Me Fernand Lalonde (Ahern, Lalonde, Nuss, Drymer) à Gérard Prévost (MER).	96/05/23
P-554	Lettre du 15 mai 1990 de Gérard Prévost (MER) à Me Fernand Lalonde (Ahern, Lalonde, Nuss, Drymer).	96/05/23

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-555	Lettre du 27 juin 1990 de Me Fernand Lalonde (Ahern, Lalonde, Nuss, Drymer) à Gérard Prévost (MER).	96/05/23
P-556	Extrait d'un bulletin de nouvelles de SRC-TV «MCQ Hydro Canada veut construire une centrale» 10 mai 1994.	96/05/23
P-557	États financiers (pro forma) du projet de gazéification de pneus à Franklin - Projection sur 15 ans des profits et pertes; Lettre du 18 janvier 1994 de S. A. Thompson (Centre d'énergie Franklin) à Stella Lenny (HQ); Lettre du 13 mai 1996 de Samuel A. Thompson à Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/05/28
P-558	Lettre du 3 mai 1988 de Jean Roch (Développements Hydroméga Inc.) à Bernard Thibeault (Municipalité de Belleterre).	96/05/30
P-559	Lettre du 4 mai 1988 de Guy Lemoyne au maire de la Ville de Belleterre (Paul Larivière).	96/05/30
P-560	Lettre du 17 mai 1988 de Jean Roch (Développements Hydroméga Inc.) à Bernard Thibeault (Municipalité de Belleterre).	96/05/30
P-561	Lettre du 2 juin 1988 de Bernard Thibeault (Ville de Belleterre) à Jean Roch (Développements Hydroméga Inc.).	96/05/30
P-562	Lettre du 23 septembre 1988 de Roch Bédard (HQ) à Paul Larivière (Municipalité de Belleterre).	96/05/30

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-563	Lettre du 26 septembre 1988 de Jean Roch (Développements Hydroméga Inc.) à Bernard Thibeault (Municipalité de Belleterre).	96/05/30
P-564	Lettre du 27 septembre 1988 de Paul Larivière (Ville de Belleterre) à François Geoffrion (MER).	96/05/30
P-565	Lettre du 15 décembre 1988 du Groupe L. Savard et G. Lemoyne à la Commission Hydro-électrique de Belleterre.	96/05/30
P-566	Lettre du 21 décembre 1988 de Paul Larivière (Ville de Belleterre) à Guy Lemoyne.	96/05/30
P-567	Lettre du 6 mars 1989 de Gérard Prévost (MER) à Paul Larivière (Ville de Belleterre).	96/05/30
P-568	Arrêté en Conseil no 3268-74 du 11 septembre 1974 concernant le transfert à la ville de Belleterre de baux détenus par la compagnie Lorraine Mining Co., Ltd.	96/05/30
P-569	Analyse de l'alimentation électrique de la municipalité de Belleterre (projet), février 1989 par Jacques East et Roger Mc Lean.	96/05/30
P-570	Lettre du 19 novembre 1987 de Paul Larivière (Ville de Belleterre) à Gilles Baril (Député).	96/05/30
P-571	Lettre du 18 juillet 1989 de Gérard Prévost (MER) à Paul Larivière (Ville de Belleterre).	96/05/30
P-572	Lettre du 23 janvier 1990 de Jean Roch (Développements Hydroméga Inc.) à Gilles Paquin (Municipalité de Belleterre).	96/05/30
P-573	Lettre du 3 mai 1990 de Jean Claude Richard (HQ) à Gilles Paquin (Belleterre).	96/05/30

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-574	Offre d'achat du 28 juin 1990 de Gilles Lefrançois et Jean Roch (Innocan Inc.) à Roger Boucher (Ville de Belleterre).	96/05/30
P-575	Lettre du 4 juillet 1990 de Gilles Paquin (Ville de Belleterre) à Lise Bacon (MER).	96/05/30
P-576	Lettre du 11 juillet 1990 de Lise Bacon (MER) à Gilles Paquin (Ville de Belleterre).	96/05/30
P-577	Règlement no. 70 du 17 juillet 1990 de la Ville de Belleterre, autorisant la vente du site hydro-électrique de Winneway et des éléments d'actifs s'y rattachant.	96/05/30
P-578	Lettre du 18 juillet 1990 de Jerry Polson (Long Point Band) à Gilles Paquin (Ville de Belleterre) et Résolution du Conseil de Bande du 12 juillet 1990.	96/05/30
P-579	Lettre du 2 août 1990 de Gilles Paquin (Ville de Belleterre) à Michèle Laberge (MER).	96/05/30
P-580	Lettre du 20 août 1990 de Gilles Paquin (Ville de Belleterre) à Jerry Polson (Long Point Band).	96/05/30
P-581	Lettre du 19 septembre 1990 de Jerry Polson (Long Point Band) à Gilles Paquin (Ville de Belleterre).	96/05/30
P-582	Lettre du 28 novembre 1990 de Gilles Paquin (Ville de Belleterre) à Lise Bacon (MER).	96/05/30
P-583	Lettre du 21 décembre 1990 de Lise Bacon (MER) à Gilles Paquin (Ville de Belleterre).	96/05/30
P-584	Convention du 10 janvier 1991 entre Innergex Inc. et la Ville de Belleterre.	96/05/30
P-585	Lettre du 22 janvier 1991 de Gilles Paquin (Ville de Belleterre) à Lise Bacon (MER).	96/05/30

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-586	Convention du 30 janvier 1991 entre Innergex Inc. et la Ville de Belleterre.	96/05/30
P-587	Décret no 162-91 du 13 février 1991 concernant le renouvellement du bail des forces hydrauliques de la rivière Winneway à la Ville de Belleterre.	96/05/30
P-588	Convention du 26 mars 1991 entre Innergex Inc. et la Ville de Belleterre.	96/05/30
P-589	Commission Hydro-électrique Belleterre, rivière Winneway, qualité des ouvrages, complexe hydro-électrique, février 1990, Serge Proulx (Leclair, Nadeau, Lambert, Lallier & Associés).	96/05/30
P-590	Convention du 30 mai 1991 entre Innergex Inc. et la Ville de Belleterre.	96/05/31
P-591	Lettre du 17 juillet 1991 de Michèle Laberge (MER) à Liliane Rochon (Ville de Belleterre).	96/05/31
P-592	Bail no 170 du 17 juillet 1991 entre le MER et la Ville de Belleterre.	96/05/31
P-593	Lettre du 30 juillet 1991 de Jean Roch (Innergex Inc) à Luc Brassard (Ville de Belleterre).	96/05/31
P-594	Lettre du 30 juillet 1991 de Gregory McMartin (Long Point Band) à la Ville de Belleterre.	96/05/31
P-595	Avis public de la Ville de Belleterre concernant le règlement N° 72 du 7 août 1991 relatif à la vente du site hydro-électrique de Winneway et les éléments d'actifs s'y rattachant.	96/05/31

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-596	Lettre du 14 août 1991 de Gregory McMartin (Long Point Band) à la Ville de Belleterre.	96/05/31
P-597	Avis de vente par soumission du 21 août 1991- centrale de Winneway, Ville de Belleterre.	96/05/31
P-598	Lettre du 21 août 1991 de Benoit St-Denis (Association de développement des Algonquins inc.) à Liliane Rochon (Ville de Belleterre).	96/05/31
P-598 A	Lettre du 21 août 1991 de Benoît St-Denis (Association de développement des Algonquins inc.) à Liliane Rochon (Ville de Belleterre).	96/06/12
P-599	Lettre du 22 août 1991 de Luc Brassard (Ville de Belleterre) à Benoit St-Denis (Association de développement des Algonquins inc.).	96/05/31
P-600	Lettre du 26 août 1991 de Benoit St-Denis (Association de développement des Algonquins inc.) à Liliane Rochon (Ville de Belleterre).	96/05/31
P-601	Offre d'achat du 30 septembre 1991 de «Long Point Band» à la Ville de Belleterre , pour la centrale Winneway.	96/05/31
P-602	Lettre du 22 octobre 1991 (maintien de la dernière proposition pour Winneway) de Long Point Band à Ville de Belleterre.	96/05/31
P-603	Lettre du 25 octobre 1991 de Me Réjean Jollette à Me Donald Ouellette (Proposition de Long Point Band pour Winneway).	96/05/31
P-604	Lettre du 29 octobre 1991 de Carmelle Nantel (Ville de Belleterre) à Jerry Polson (Long Point Band).	96/05/31

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-605	Lettre du 7 novembre 1991 de Jean Roch (Pemik) à Liliane Rochon (Ville de Belleterre).	96/05/31
P-606	Offre d'achat du 12 novembre 1991 de Hydro P-1 inc à la Ville de Belleterre pour la centrale hydro-électrique sur la rivière Winneway.	96/05/31
P-607	Lettre du 14 novembre 1991 de Me Réjean Jolette à Lise Bacon (MER).	96/05/31
P-608	Lettre du 26 novembre 1991 de Marie-José Nadeau (MER) à Me Réjean Jolette.	96/05/31
P-609	Lettre du 26 novembre 1991 de Me Réjean Jolette à Robert Gagnon (MER).	96/05/31
P-610	Lettre du 2 décembre 1991 de Carmelle Nantel (Ville de Belleterre) à Lise Bacon (MER).	96/05/31
P-611	Lettre du 12 décembre 1991 de Lise Bacon (MER) à Carmelle Nantel (Ville de Belleterre).	96/05/31
P-612	Lettre du 6 avril 1992 de Nicole Malo (MER) à Carmelle Nantel (Ville de Belleterre).	96/05/31
P-613	Lettre du 30 avril 1992 de Carmelle Nantel (Ville de Belleterre) à Nicole Malo (MER).	96/05/31
P-614	Décret 676-92 du 6 mai 1992 concernant la modification du bail accordé à la Ville de Belleterre et le transfert de ce bail.	96/05/31
P-615	Contrat de vente du 31 mai 1992 de la centrale hydro-électrique sur la rivière Winneway, entre la Ville de Belleterre et Hydro P-1 Inc.	96/05/31

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-616	Lettre du 22 septembre 1995 de Liliane Rochon (Ville de Belleterre) à Nicholas Beaudin.	96/05/31
P-617	Curriculum vitae d'Henri-Paul Martel.	96/06/06
P-618	Mémoire du 15 janvier 1996 de l'APPHQ «Rôle et participation de l'APPHQ dans la formulation de la politique du gouvernement du Québec relativement à la production privée et l'octroi et l'exploitation des forces hydrauliques.	96/06/06
P-619	Revue de l'APPHQ "Au fil de l'eau" (avril/mai 1994) (juillet/août 1994) (octobre/novembre 1994) (janvier/février 1995) (avril/mai 1995).	96/06/06
P-620	«Le développement d'un projet de petite centrale hydroélectrique et le profil des risques éventuels», 29 mai 1996, APPHQ.	96/06/06
P-621	Curriculum vitae de Gilles Lefrançois.	96/06/07
P-622	Rentabilité des petites centrales hydroélectriques au Québec. 27 mai 1996, APPHQ.	96/06/07
P-623	Rentabilité des petites centrales hydroélectriques privées au Québec, 6 juin 1996, APPHQ.	96/06/07
P-624	Lettre du 18 juin 1990 (Offre d'achat pour la centrale hydro-électrique sur la rivière Winneway) d'Innocan Inc. (Gilles Lefrançois et Jean Roch) à la Ville de Belleterre (Roger Boucher).	96/06/11
P-625	Lettre du 28 octobre 1991 de Serge Proulx (Gestion Conseil SCP inc.) à Laurent Savard (HQ).	96/06/11

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-626	Lettre du 29 juin 1989 de Roch Bédard (HQ) à Gilles Paquin (Ville de Belleterre); Entente du 8 juin 1989 entre Hydro-Québec et la Ville de Belleterre pour l'acquisition du réseau de distribution d'électricité de la ville de Belleterre. Talon du chèque R70-D d'Hydro-Québec au montant de 22 000 \$.	96/06/11
P-627	Message de la Ville de Belleterre de novembre 1991 "Le Jaseur". Comité d'éducation populaire, Carmelle Nantel, Ville de Belleterre.	96/06/11
P-628	Compte rendu de la réunion du 21 avril 1992 concernant la Centrale hydro-électrique de Winneway tenue au bureau du MEF à Montréal.	96/06/11
P-629	Chèques (2) du 4 juin 1992 à l'ordre de Carmelle Nantel par Hydro P-1 inc.	96/06/11
P-630	Chèques (2) du 15 avril 1992 à l'ordre de Carmelle Nantel par Hydro P-1 inc.	96/06/11
P-631	Lettre du 26 septembre 1990 de Gérard Prévost (MER) à Jerry Polson (Conseil de bande de Longue Pointe).	96/06/12
P-632	Lettre du 19 octobre 1990 d'Oscar Kistabish (Conseil Algouquin de l'Ouest du Québec) à Lise Bacon (MER).	96/06/12
P-633	Lettre du 26 novembre 1990 de Lise Bacon (MER) à Oscar Kistabish (Conseil Algonquin de l'Ouest du Québec).	96/06/12
P-634	Lettre du 8 mars 1991 de Jerry Polson (Long Point Band) à Lise Bacon (MER).	96/06/12

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-635	Compte rendu d'une rencontre du 13 août 1991 concernant la vente de la centrale de Winneway (MER, SAA, Association de développement des Algonquins, Long Point Band, Affaires indiennes et inuit Canada).	96/06/12
P-636	Lettre du 7 novembre 1991 de Serge Proulx (Gestion Conseil SCP inc.) à Benoît St-Denis (Association de développement des Algonquins inc.).	96/06/12
P-637	Lettre du 13 novembre 1991 de Benoît St-Denis (Association de développement des Algonquins inc.) à Robert Gagnon (MER).	96/06/12
P-638	Plan "Winneway Indian Settlement", Ressources naturelles Canada.	96/06/12
P-639	Lettre du 18 novembre 1991 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Benoît St-Denis (Association de développement des Algonquins).	96/06/12
P-640	Lettre du 6 décembre 1991 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Benoît St-Denis (Association de développement des Algonquins).	96/06/12
P-641	Lettre du 10 décembre 1991 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Jerry Polson (Long Point Band).	96/06/12
P-642	Lettre du 12 décembre 1991 du Comité de la centrale Winneway à Lise Bacon (MER).	96/06/12
P-643	Notes pour l'allocation de Lise Bacon (MER), 20 septembre 1990 - Petites centrales hydroélectriques.	96/06/12
P-644	Lettre du 17 décembre 1991 de Marie-José Nadeau (MER) à Gregory McMartin (Association de développement des Algonquins inc.).	96/06/12

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-645	Lettre du 23 janvier 1992 du Comité Winneway à Lise Bacon (MER).	96/06/12
P-646	Lettre du 25 mars 1992 du Comité Winneway à Lise Bacon (MER).	96/06/12
P-647	Compte rendu de la réunion du 23 avril 1992 tenue au bureau du MER à Val-d'Or concernant la Centrale hydroélectrique de Winneway.	96/06/12
P-648	Proposition d'entente du 23 avril 1992 de Jean Roch (Hydro P-1 inc) pour un partenariat entre Long Point Band et Hydro P-1 (projet Winneway).	96/06/12
P-649	Compte rendu de la réunion du 24 avril 1992 tenue à la salle du Conseil de Bande de Winneway.	96/06/12
P-650	Lettre du 12 juin 1992 de Gregory McMartin (Long Point Band) à Jean Roch (Hydro P-1 inc).	96/06/12
P-651	Lettre du 25 juin 1992 de Jean Roch (Hydro P-1 Inc.) à Greg McMartin (Long Point Band).	96/06/12
P-651 A	Note du 26 juin 1992 de Greg Mc Martin (Long Point Band) à Benoît et Steeve (A.D.A.); Lettre du 25 juin 1992 de Jean Roch (Hydro P-1 Inc.) à Greg Mc Martin (Long Point Band).	96/11/22
P-652	Lettre du 30 juin 1992 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Greg McMartin (Long Point Band).	96/06/12
P-653	Lettre du 3 mars 1989 de Michèle Laberge (MER) à Jean-Claude Richard (HQ).	96/06/13

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-654	Lettre du 28 mars 1989 de Jean-Claude Richard (HQ) à Michèle Laberge (MER).	96/06/13
P-655	Lettre du 18 avril 1990 de Michèle Laberge (MER) à Jean-Claude Richard (HQ).	96/06/13
P-656	Lettre du 10 janvier 1991 de Michèle Laberge (MER) à Pierre Fabi (MENVIQ).	96/06/13
P-657	Lettre du 19 septembre 1990 de Andrew T. Moar (Cree Commercial Corporation of Ge-Wah-Tin inc.) à Jerry Polson (Long Point Band); Lettre du 7 septembre 1990 de Jerry Polson (Long Point Band) à Andrew T. Moar (Cree Commercial Corporation of Ge-Wah-Tin Inc.).	96/06/13
P-658	Lettre du 11 octobre 1990 de Jerry Polson (Long Point Band) à l'Algonquin Council of Western Quebec.	96/06/13
P-659	Lettre du 24 juillet 1990 de Claudette Gariépy (MER) à Jerry Polson (Long Point Band).	96/06/13
P-660	Lettre du 8 mai 1992 de Jean Giroux (MER) à Jerry Polson (Long Point Band).	96/06/13
P-661	Lettre du 21 janvier 1992 de Patrick Dumont (Association de développement des Algonquins inc.) à Lise Bacon (MER). Lettre du 6 février 1992 de Marie-José Nadeau (MER) à Patrick Dumont (Association de développement des Algonquins inc.).	96/06/14
P-662	Preliminary Proposal for Joint Ownership and Development Between The Long Point Band and Innergex Inc., Winneway Hydro Electric Site, April 10, 1991.	96/06/14

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-663	Preliminary Proposal for Joint Ownership and Development Between The Long Point Band and Innergex Inc., Winneway Hydro Electric Site, May 27, 1991.	96/06/14
P-664	Project for discussion (Winneway) - Main Elements to be Incorporated in the Shareholder's Agreement, June 18, 1991.	96/06/14
P-665	Memorandum du 3 juillet 1991 de Gilles Lefrançois (Innergex Inc.) à Jerry Polson (Long Point Band) - Winneway.	96/06/14
P-666	Memorandum du 5 juillet 1991 de Jerry Polson (Long Point Band) à Gilles Lefrançois (Innergex Inc.).	96/06/14
P-667	Note du 3 avril 1992 de Bertrand Boucher et Robert Lavallée (MENVIQ) à Bruno Duchesne (MER).	96/06/14
P-668	Lettre du 23 mai 1996 de Claude Laporte (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés) à Me Yvan Bilodeau (SÉPAQ); Lettre du 27 mai 1996 de Me Yvan Bilodeau (SÉPAQ) à Claude P. Laporte (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés); Note de la SÉPAQ. Village historique de Val-Jalbert, construction d'une minicentrale - redevances, 3 mai 1994; Lettre du 4 février 1993 de Me Fernand Lalonde (Ahern, Lalonde, Nuss, Drymer) à Me Yvan Bilodeau (SÉPAQ).	96/06/18
P-669	Carte géographique de la région de Pontiac. Édition 1993.	96/06/18

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-670	Carte géographique de la région de Pontiac, capitale forestière du Canada 1984. Exploitation des aménagements forestiers.	96/06/18
P-671	Plan : aménagement hydroélectrique Coulonge, étude d'impact sur l'environnement - utilisation du territoire récréation et villégiature, Hydro-Pontiac, 20 juin 1991.	96/06/18
P-672	Plan : aménagement hydroélectrique Coulonge, étude d'impact sur l'environnement - utilisation du territoire récréation et villégiature, Hydro-Pontiac, 20 juin 1991.	96/06/18
P-673	Plan : aménagement hydroélectrique Coulonge, étude d'impact sur l'environnement - utilisation du territoire services d'utilité publique, Hydro-Pontiac, 20 juin 1991.	96/06/18
P-674	Dépliant sur les Chutes Coulonge, MRC Pontiac.	96/06/18
P-675	Plans : aménagement hydroélectrique Coulonge, étude d'impact sur l'environnement - Bassin de la rivière Coulonge, ressource piscicole, Hydro-Pontiac, 20 juin 1991.	96/06/18
P-676	Étude de mise en valeur de la Maison Bryson et des Chutes Coulonge. Rapport de faisabilité, Tangram, mars 1995.	96/06/18
P-677	Brief presented to the BAPE, 23 mars 1992, Fort Coulonge Women's Institute.	96/06/18
P-678	Rapport du BAPE - Projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Coulonge, 3 juin 1992.	96/06/18

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-679	Photographies (28) de la Chute Coulonge avant et après les travaux de réfection de la centrale, d'avril 1994 à septembre 1995	96/06/18
P-680	Photographies (3) de la Chute Coulonge avant la centrale.	96/06/18
P-681	Vidéo cassette : Chutes Coulonge; hiver 1991; juillet 1990; septembre 1990; été 1991; automne 1991; hiver 1994; avril 1996.	96/06/18
P-682	Lettre du 16 septembre 1994 de Marco Del Duchetto (Les entreprises Kewit Ltée) à Danielle Thomassin (MENVIQ) et photographies (9).	96/06/18
P-683	Photographies (10) de la Chute et de la centrale hydroélectrique Coulonge.	96/06/18
P-684	Lettre du 3 août 1992 de Paul Drouin (Fondation des Chutes Coulonge inc) à Pierre Paradis (MENVIQ).	96/06/18
P-685	Plan de l'aménagement hydroélectrique du site de la Grande Chute (Centrale hydroélectrique sur la rivière Coulonge) BAPE (extraits).	96/06/18
P-686	Lettre du 19 mars 1991 de Robert Daigneault (Lapointe Rosenstein) à Pierre Paradis (MENVIQ).	96/06/18
P-687	Lettre du 11 octobre 1991 de Pierre Paradis (MENVIQ) à Gilles Rivard (Hydro-Pontiac inc.).	96/06/18
P-688	Rapport d'analyse environnementale du MENVIQ, centrale hydroélectrique sur la rivière Coulonge dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract par Hydro-Pontiac, août 1992.	96/06/18

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-689	Note de service du 27 juillet 1992 de Nathalie Martel (MENVIQ) à Michèle Laberge (MENVIQ).	96/06/18
P-690	Corrélation entre l'analyse environnementale et le rapport du BAPE, Michèle Laberge (MENVIQ).	96/06/18
P-691	Rapport du sous-ministre au ministre (MENVIQ) - centrale hydroélectrique sur la rivière Coulonge dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract par Hydro-Pontiac, août 1992.	96/06/18
P-692	Décret 1458-92 du 30 septembre 1992 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur d'Hydro-Pontiac pour la réalisation d'une centrale de production d'énergie hydro-électrique de 16,2MW au site de la Grande Chute, sur la rivière Coulonge, dans la municipalité de cantons unis de Mansfield-et-Pontefract.	96/06/18
P-693	Certificat d'autorisation du 24 mai 1994 du MENVIQ concernant le projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Coulonge, en faveur d'Hydro-Pontiac.	96/06/18
P-694	Décret 116-93 du 3 février 1993 concernant la demande de la Compagnie d'Estocades des Rivières Coulonge et Crow Ltée pour maintenir quatre barrages - réservoirs pour assurer la constance des forces hydrauliques de la rivière Coulonge.	96/06/18
P-695	Curriculum vitae de Joseph A. Doucet, 17 juin 1996.	96/06/18
P-696	Curriculum vitae de Jean-Thomas Bernard, janvier 1996.	96/06/18

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-697	Procès-verbal (extrait) d'une assemblée du Conseil de Ville de Belleterre du 19 décembre 1988.	96/06/18
P-698	Document transmis le 24 mars 1995 par John Konczynski (CIMA) à Hélène Robert (MEF) concernant Bromptonville.	96/06/26
P-699	Plan : Remise en service de la centrale de Bromptonville, CIMA, décembre 1991.	96/06/26
P-700	Étude de répercussions environnementales (extraits), aménagement hydroélectrique au site du barrage Larocque à Bromptonville, sur la rivière Saint-François, NOVE Environnement inc, mars 1995.	96/06/26
P-700 A	Aménagement hydroélectrique au site du barrage Larocque à Bromptonville, sur la rivière Saint-François / étude de répercussions environnementales / version finale". Nove Environnement Inc.	96/10/22
P-701	Lettre du 22 juin 1995 de Pierre Boucher (Innergex) à Hélène Robert (MEF).	96/06/26
P-702	Lettre du 20 juillet 1995 de Pierre Boucher (Innergex) à Carole Garceau (MEF).	96/06/26
P-703	Lettre du 26 juillet 1995 de Pierre Boucher (Innergex) à Carole Garceau (MEF); Lettre du 21 juillet 1995 de Serge Trépanier (CIMA) à Pierre Boucher (Innergex).	96/06/26
P-704	Lettre manuscrite du 28 juillet 1995 de Carole Garceau (MEF) à Ruth Lamontagne (MEF).	96/06/26
P-705	Lettre du 21 août 1995 de Pierre Boucher (Innergex) à Ruth Lamontagne (MEF); Lettre du 21 août 1995 de Serge Trépanier (CIMA) à Pierre Boucher (Innergex).	96/06/26

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-706	Note du 13 octobre 1995 de Ruth Lamontagne (MEF) à Suzanne Giguère (MEF).	96/06/26
P-707	Note du 13 octobre 1995 de Suzanne Giguère (MEF) à Pierre-Hugues Boisvenu (MEF).	96/06/26
P-708	Lettre du 17 octobre 1995 de Pierre Boucher (Innergex) à Ruth Lamontagne (MEF). Lettre du 16 octobre 1995 de Serge Trépanier (CIMA) à Pierre Boucher (Innergex).	96/06/26
P-709	Photographie (1) du barrage Larocque, Bromptonville.	96/06/26
P-710	Photographies (2) barrage Larocque, Bromptonville.	96/06/26
P-711	Lettre du 27 octobre 1993 d'Albert Réal Tremblay (MENVIQ) à Alain Labonté (Société Kruger).	96/06/26
P-712	Note d'Albert Réal Tremblay (MENVIQ) concernant la rencontre du 10 novembre 1993 avec Alain Labonté (Kruger).	96/06/26
P-713	Arrêté en Conseil 738 du 20 mars 1968 concernant l'acquisition par le MRN d'un barrage exploité par la Société Kruger sur la rivière St-François à Bromptonville.	96/06/26
P-714	Contrat de vente du 11 février 1969 entre la Société Kruger et le MRN concernant un barrage sur la rivière St-François à Bromptonville.	96/06/26
P-715	Décret 351-90 du 21 mars 1990 concernant le transfert en pleine propriété à la Société immobilière du Québec de certains barrages et biens meubles s'y rapportant appartenant au gouvernement.	96/06/26

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-716	Lettre du 27 juin 1994 de Pierre Dupont (MRN) à Yvon Gosselin (MEF).	96/06/26
P-717	Lettre du 16 février 1995 de Roland O. Cyrenne (Kruger Inc.) à Yvon Gosselin (MEF).	96/06/26
P-718	Contrat de vente du 21 décembre 1995 entre la Société Immobilière du Québec, le MEF et Kruger Inc concernant la cession du barrage Larocque à Bromptonville.	96/06/26
P-719	Protocole d'entente du 23 août 1991 entre le MENVIQ et la Société immobilière du Québec concernant la gestion immobilière d'un parc de barrages et de biens meubles et immeubles s'y rapportant.	96/06/26
P-720	Certificat d'autorisation du 27 octobre 1995 du MER en faveur de la Société énergétique Kruger inc. concernant l'aménagement et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique au site du barrage Larocque à Bromptonville.	96/06/26
P-721	Mémoire du 9 novembre 1995 au Conseil d'administration de la Société immobilière du Québec par la Société énergétique Kruger inc. concernant la cession de la propriété et de l'exploitation du barrage Larocque.	96/06/26
P-722	Contrat d'électricité du 13 décembre 1993 entre Hydro-Québec et la Société énergétique Kruger Inc. - Projet Larocque (extraits).	96/06/26
P-723	Entente de principe entre le MEF et Kruger Énergie, Octobre 1995.	96/06/26
P-724	Photographie (1) du barrage Larocque, Bromptonville.	96/06/26
P-725	Photographie (1) du barrage Larocque, Bromptonville.	96/06/26

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-726	Décret 1812-90 du 19 décembre 1990 concernant le renouvellement de la location à Kruger inc de forces hydrauliques de la rivière Saint-François situées à Bromptonville.	96/06/26
P-727	Graphique : Flow of the St. Francis River.	96/06/26
P-728	Graphique : Cost index vs Installed capacity.	96/06/26
P-729	Graphique : Bromptonville Hydroelectric Development.	96/06/26
P-730	Certificat d'autorisation du 25 octobre 1995 du MEF en faveur de la Société énergétique Kruger Inc. concernant l'aménagement et l'exploitation de la centrale au site du barrage Larocque à Bromptonville.	96/06/27
P-731	Société énergétique Bromptonville, centrale hydroélectrique au site du barrage Larocque à Bromptonville, volume 2, Ingénierie préliminaire et énoncé d'envergure, CIMA, 28 avril 1995.	96/06/27
P-732	Rapports annuels d'Hydro-Québec, 1978 à 1994.	96/06/27
P-732 A	Rapport annuel 1995. Hydro-Québec.	96/12/13
P-733	Échange de correspondances entre Hydro-Québec et le MER relativement aux Plans de développement d'Hydro-Québec, 1983, 1985 à 1993, 1995.	96/06/27
P-734	Rapports annuels et organigrammes du MENVIQ de 1988-1989 à 1993-1994.	96/06/27
P-735	Rapports annuels du MER de 1986-1987 à 1994-1995.	96/06/27
P-736	Dossier photographique (11) préparé par Hydro-Québec concernant le projet Rawdon.	96/06/27

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-737	Dossier photographique (7) préparé par Hydro-Québec concernant le projet Saint-Raphaël.	96/06/27
P-738	Dossier photographique (4) préparé par Hydro-Québec concernant le projet Marches Naturelles.	96/06/27
P-739 A	Lettre du 21 juin 1996 de Me Michel Yergeau (Lavery, de Billy) à Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/07/03
P-739 B	Tableaux : Dates de mise en service, programme moyen. Dates de mise en service, plan 1991-2030.	96/07/03
P-739 C	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 6 mars 1991.	96/07/03
P-739 D	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration du 3 novembre 1993.	96/07/03
P-739 E	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration du 15 décembre 1993.	96/07/03
P-740	Lettre du 10 juin 1996 de Me Michel Yergeau (Lavery, de Billy) à Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés). Mise à jour préliminaire du scénario cible vs Plan de développement 1989-1991, présentation au Conseil d'administration, 28 juin 1989.	96/07/03

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-741	Lettre du 5 juin 1996 de Me Michel Yergeau (Lavery, de Billy) à Me Richard E. Shadley (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés). Deux tableaux d'Hydro-Québec : principaux contrats d'exportation - dates importantes; contrats d'exportation.	96/07/03
P-742 A	Lettres du 28 mars 1996 de Me Michel Yergeau (Lavery, de Billy) à Yvon Houle et monsieur le Juge François Doyon (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/07/03
P-742 B	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 6 mars 1991.	96/07/03
P-742 C	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 3 avril 1991.	96/07/03
P-742 D	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 1er mai 1991.	96/07/03
P-742 E	Procès-verbal (extrait) de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec du 6 novembre 1991. Planification 1992 - scénario moyen.	96/07/03
P-743	Lettre du 3 mars 1996 de Me Michel Yergeau (Lavery, de Billy) à Richard E. Shadley (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés). Statistiques de prix d'achat et de prix de vente de l'électricité.	96/07/03

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-744	Tableau des dépenses annuelles pour la période 1992-1996 concernant la production privée d'électricité, Hydro-Québec, 29 février 1996.	96/07/03
P-745	Tableau sur la révision des coûts économiques et de l'identification des grandes tendances, Hydro-Québec, septembre 1992.	96/07/03
P-746	Compte rendu de la réunion du comité directeur du 22 janvier 1992, Hydro-Québec.	96/07/04
P-747	Lettre du 2 août 1996 de Normand Nomingue (Malette Maheu) à Serge Proulx (Société d'Énergie St-Raphaël inc.).	96/08/08
P-748	Curriculum vitae de John Burcombe, 31 juillet 1996.	96/08/08
P-749	Historique du Mouvement Au Courant au 20 septembre 1993.	96/08/08
P-750	Mouvement Au Courant, rapport des activités principales, période du 21 septembre 1993 au 30 septembre 1995, 11 octobre 1995.	96/08/08
P-751	Mouvement Au Courant (définition, mission, activités).	96/08/08
P-752	Consultation sur la politique énergétique du Québec, 10 août 1995, Sommaire de la position du Mouvement Au Courant, Débat public sur l'énergie.	96/08/08
P-753	Lettre du 14 mai 1996 de Daphna Castel (MAC) à la Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés.	96/08/08
P-754	Lettre du 20 janvier 1994 de Jimmy Hunter (Long Point First Nations) au MENVIQ.	96/08/14

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-755	Lettre du 21 janvier 1994 de Pierre Dupont (MRN) à Jean Roch (Hydro P-1 inc.).	96/08/14
P-756	Lettre du 21 janvier 1994 de Louiselle Demers (MENVIQ) à Simon Carmichael (MER).	96/08/14
P-757	Lettre du 24 janvier 1994 de Jean Roch (Hydro P-1 inc) à Pierre Dupont (MRN).	96/08/14
P-758	Lettre du 26 janvier 1994 de Pierre Dupont (MRN) à Jimmy Hunter (Long Point First Nations).	96/08/14
P-759	Lettre du 17 mai 1994 de Pierre Dupont (MRN) à Jean Roch (Hydro P-1 inc.).	96/08/14
P-760	Lettre du 30 mai 1994 de Me Claude P. Bigué (Première Nation de Long Point) à Richard Garant (Secrétariat aux Affaires Autochtones) et Pierre Dupont (MER).	96/08/14
P-761	Lettre du 25 mai 1994 de Pierre Dupont (MRN) à Jean Roch (Hydro P-1 inc.).	96/08/14
P-762	Lettre du 1 juin 1994 de Pierre Dupont (MRN) à Jimmy Hunter (Long Point First Nations).	96/08/14
P-763	Lettre du 6 juin 1994 de Robert Gagnon (MRN) à Jean Roch (Hydro P-1 inc.).	96/08/14
P-764	Lettre du 6 juin 1994 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Pierre Dupont (MRN).	96/08/14
P-765	Lettre du 14 juin 1994 de Jimmy Hunter (Long Point First Nations) à Yvon Gosselin (MEF).	96/08/14
P-766	Lettre du 20 juin 1994 de Pierre Dupont (MRN) à Me Claude P. Bigué (Première Nation de Longue Pointe).	96/08/14

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-767	Lettre du 5 juillet 1994 d'Yvon Gosselin (MEF) à Jimmy Hunter (Long Point First Nations).	96/08/14
P-768	Lettre du 16 juin 1994 de Pierre Dupont (MRN) à Jean Roch (Hydro P-1 inc.).	96/08/14
P-769	Lettre du 20 juillet 1994 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Pierre Dupont (MRN).	96/08/14
P-770	Décret 1132-94 du 20 juillet 1994 concernant la requête d'Hydro P-1 inc. relativement à l'approbation des plans et devis de six barrages.	96/08/14
P-771	Lettre du 26 juillet 1994 de Jimmy Hunter (Long Point First Nations) à Christos Sirros (MRN et ministre délégué aux Affaires autochtones).	96/08/14
P-772	Lettre du 26 août 1994 de Me Claude P. Bigué (Long Point First Nations) à Christos Sirros (MRN).	96/08/14
P-773	Lettre du 31 août 1994 de Richard Fahey (MRN) à Me Claude P. Bigué (Long Point First Nations).	96/08/14
P-774	Lettre du 9 septembre 1994 de Christos Sirros (MRN et ministre délégué aux Affaires autochtones) à Jimmy Hunter (Long Point First Nations).	96/08/14
P-775	Lettre du 16 septembre 1994 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Pierre Dupont (MRN).	96/08/14
P-776	Lettre du 21 septembre 1994 de Pierre Dupont (MRN) à Jean Roch (Hydro P-1 inc.).	96/08/14
P-777	Lettre du 5 octobre 1994 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Pierre Dupont (MRN).	96/08/14

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-778	Lettre du 21 octobre 1994 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Pierre Dupont (MRN).	96/08/14
P-779	Lettre du 8 novembre 1994 de Jimmy Hunter (Long Point First Nations) à François Gendron (Député).	96/08/14
P-780	Lettre du 21 novembre 1994 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Pierre Dupont (MRN).	96/08/14
P-781	Lettre du 21 décembre 1994 de Me Claude P. Bigué (Long Point First Nations) à François Gendron (MRN).	96/08/14
P-782	Lettre du 25 janvier 1995 de François Gendron (MRN) à Jimmy Hunter (Première Nation de Longue Pointe).	96/08/14
P-783	Lettre du 26 janvier 1995 de Pierre Dupont (MRN) à Jean Roch (Hydro P-1 inc.).	96/08/14
P-784	Lettre du 27 janvier 1995 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Pierre Dupont (MRN).	96/08/14
P-785	Lettre du 24 février 1995 de Pierre Dupont (MRN) à Jean Roch (Hydro P-1 inc.).	96/08/14
P-786	Lettre du 27 février 1995 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Pierre Dupont (MRN).	96/08/14
P-787	Lettre du 1 mars 1995 de Robert Gagnon (MRN) à Jean Roch (Hydro P-1 inc.).	96/08/14
P-788	Lettre du 15 mars 1995 de Jean Roch (Hydro P-1 inc.) à Pierre Dupont (MRN).	96/08/14
P-789	Compte rendu de la réunion du 24 mars 1995 tenue au village autochtone de Winneway.	96/08/14
P-790	Lettre du 30 mars 1995 de Jimmy Hunter (Long Point First Nations) à Nicolas Beaudin (Byers Casgrain).	96/08/14

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-791	Lettre du 11 avril 1995 de Nicolas Beaudin (Byers Casgrain) à Pierre Dupont (MRN).	96/08/14
P-792	Lettre du 12 avril 1995 de Jimmy Hunter (Long Point First Nations) à François Gendron (MRN).	96/08/14
P-793	Lettre du 19 avril 1995 de Me Claude P. Bigué (Long Point First Nations) à Gilles Savard (Price Waterhouse Ltée).	96/08/14
P-794	Lettre du 28 avril 1995 de Me Claude P. Bigué (Long Point First Nations) à François Gendron (MRN).	96/08/14
P-795	Lettre du 30 mai 1995 de David Cliche (Bureau de l'adjoint parlementaire pour les affaires autochtones) à Jimmy Hunter (Conseil de bande de Longue Pointe).	96/08/14
P-796	Lettre du 12 juin 1995 de François Gendron (MRN) à Me Claude P. Bigué (Long Point First Nations).	96/08/14
P-797	Lettre du 13 juin 1995 de Jimmy Hunter (Long Point First Nations) à David Cliche (Bureau de l'adjoint parlementaire pour les affaires autochtones).	96/08/14
P-798	Lettre du 19 juin 1995 de Me Claude P. Bigué (Long Point First Nations) à Pierre Dupont (MRN).	96/08/14
P-799	Lettre du 4 juillet 1995 de Florent Côté (MRN) à Me Claude P. Bigué (Long Point First Nations).	96/08/14
P-800	Lettre du 10 juillet 1995 de Michel Clair (MRN) à Jimmy Hunter (Première Nation de Longue Pointe).	96/08/14

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-801	Production privée d'électricité au Québec. Notes pour l'allocution de Madame Lise Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, au Club de l'électricité du Québec. 14 février 1991.	96/08/14
P-802	Note du 14 avril 1992 d'André Maltais (Secrétariat aux affaires autochtones) à Christos Sirros (ministre des Ressources naturelles et ministre délégué aux Affaires autochtones).	96/08/14
P-803	Lettre du 15 avril 1992 de Nicole Malo (MER) à André Maltais (Secrétariat aux affaires autochtones).	96/08/14
P-804	Note du 29 avril 1992 de Nicole Malo (MER) à Lise Bacon (MER).	96/08/14
P-805	Note du 1er mai 1992 du Secrétariat à l'aménagement, au développement régional et à l'environnement au Comité ministériel permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement.	96/08/14
P-806	Note du 4 mai 1992 d'André Maltais (Secrétariat aux Affaires autochtones) à Jean-Pierre Vaillancourt (Conseil exécutif).	96/08/14
P-807	Bail no 170-1 (modification au bail no 170) du 21 mai 1992 entre Lise Bacon (MER) et la Ville de Belleterre.	96/08/14
P-808	Décret 115-93 du 3 février 1993 concernant la modification du bail détenu par Hydro P-1 inc.	96/08/14
P-809	Bail no 170-2 (modification au bail no 170) du 22 février 1993 entre Lise Bacon (MER) et Hydro P-1 inc.	96/08/14

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-810	Note de service non datée de Louis Gilles Picard (MER) à Michelle Laberge (MER).	96/08/14
P-811	Croquis du 14 août 1996 de la région de la Centrale Winneway, Steeve Mathias.	96/08/14
P-812	Note de service du 12 décembre 1991 de Bruno Duchesne (MER) à Jean Giroux (MER).	96/08/15
P-813	Note d'information du 13 mars 1992 de Ronald Gignac (MER).	96/08/15
P-814	Note de service du 24 mars 1992 de Jean Giroux (MER) à Nicole Malo (MER).	96/08/15
P-815	Note de service du 31 mars 1992 de Jean Giroux (MER) à Nicole Malo (MER).	96/08/15
P-816	Cassette vidéo : Winneway Hydro Project.	96/08/15
P-817	Croquis du 14 août 1996 de la centrale de Winneway, Steeve Mathias.	96/08/15
P-818	Lettre du 30 août 1994 de Neil Stephens (Garde côtière canadienne) à Me Claude P. Bigué (Première Nation de Longue Pointe); Lettre du 30 mai 1994 de Me Claude P. Bigué (Première Nation de Longue Pointe) à René Laperrière (Garde côtière canadienne); Lettre du 6 avril 1994 de Claude P. Bigué (Première Nation de Longue Pointe) à Robert Kingston (Garde côtière canadienne). Coupures de presse (2) du journal Le Témiscamien, 23 mars 1994.	96/08/15
P-819	Projet de note d'information du MER.	96/08/15
P-820	Photocopies de 21 chèques tirés du compte d'Hydro P-1 à l'ordre d'André Dubois.	96/08/15
P-821	Note du 27 février 1992 d'André Dubois à Me Pierre Paradis.	96/08/15

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-822	Avis du 30 mars 1995 aux créanciers de la première assemblée, dans l'affaire de la faillite d'Hydro P-1 inc.	96/08/15
P-823	Lettre du 8 août 1996 d'Henri-Paul Martel (APPHQ) à Me Richard E. Shadley (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/08/16
P-824	Curriculum vitae de Gilles Joubert.	96/08/16
P-824 A	Études réalisées dans le secteur de l'énergie électrique, ADEC.	96/08/16
P-825	Retombées économiques des petites centrales hydroélectriques au Québec, 27 mai 1996, APPHQ.	96/08/16
P-826	Curriculum vitae de Martine Laberge (Samson Bélair/Deloitte & Touche).	96/08/20
P-827	Contrat de services professionnels du 24 mars 1994 entre Hydro-Québec et Samson Bélair / Deloitte & Touche.	96/08/20
P-828	Lettre du 23 mars 1994 de Raymond David (Samson Bélair / Deloitte & Touche) à Yvon Pelchat (Hydro-Québec).	96/08/20
P-829	Lettre du 16 mars 1994 de Gérard R. Forsythe (Indeck) à Francis Dupuis (Hydro-Québec).	96/08/20
P-830	Lettre du 4 août 1994 et proposition de services de Martine Laberge (Samson Bélair / Deloitte & Touche) à Yvon Pelchat (HQ).	96/08/20
P-831	Modèle des articles d'un contrat entre Hydro-Québec et un producteur, accordant une option de retrait en faveur d'Hydro.	96/08/20

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-832	Normes de vérification généralement reconnues, Vérification générale - juin 1996, L'Institut Canadien des Comptables Agréés.	96/08/20
P-833	Les éléments probants, Vérification générale - mars 1992, L'Institut Canadien des Comptables Agréés.	96/08/20
P-834	Rapport de vérification des frais de développement admissibles encourus pour le projet de production combiné d'Alma, Samson Bélair / Deloitte & Touche, 18 décembre 1994; Lettre du 17 février 1995 de Samson Bélair / Deloitte & Touche à Gilles Côté (HQ).	96/08/20
P-835	Rapport de vérification des frais de développement admissibles encourus pour le projet de production combiné de Windsor, Samson Bélair / Deloitte & Touche, 18 décembre 1994.	96/08/20
P-836	Normes de L'Institut Canadien des Comptables Agréés sur les opérations entre apparentés (extraits).	96/08/20
P-837	Lettre du 4 juillet 1995 de Samson Bélair / Deloitte & Touche à Denis Gagnon (HQ).	96/08/20
P-838	Rapport de vérification des frais de développement admissibles encourus pour le projet de production combiné de Bécancour (Samson Bélair / Deloitte & Touche), 8 décembre 1994.	96/08/20
P-839 A	Lettre du 19 mai 1994 de Martine Laberge (Samson Bélair / Deloitte & Touche) à Yvon Pelchat (HQ); Rapport de vérification des frais et dépenses associés au projet de cogénération (Indeck), Martine Laberge (Samson Bélair / Deloitte & Touche), 26 avril 1994.	96/08/20

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-839 B	Lettre du 5 juillet 1994 de Louise Rainville (Samson Bélair / Deloitte & Touche) à Yvon Pelchat (HQ); Rapport de vérification des frais et dépenses associés au projet de cogénération (Indeck), Martine Laberge (Samson Bélair / Deloitte & Touche), 20 juin 1994.	96/08/20
P-839 C	Lettre du 30 septembre 1994 d'Andréanne Michaud (Samson Bélair / Deloitte & Touche) à Yvon Pelchat (HQ); Rapport de vérification des frais et dépenses associés au projet de cogénération (Indeck), Martine Laberge (Samson Bélair / Deloitte & Touche), 23 septembre 1994.	96/08/20
P-839 D	Rapport de vérification des frais de développement admissibles engagés par le projet de cogénération d'Indeck-Hull. Samson Bélair / Deloitte & Touche. 3 août 1995.	96/09/12
P-839 E	Rapport de vérification des frais de développement admissibles engagés pour le projet de cogénération d'Indeck-Hull. Samson Bélair / Deloitte & Touche, 3 août 1995.	96/09/12
P-840	Contrat du 10 août 1994 entre Hydro-Québec et Samson Bélair / Deloitte & Touche, sur la vérification des frais de développement encourus par les producteurs privés relativement à 7 projets de cogénération dont 6 comportent une clause de retrait.	96/08/20
P-841	Lettre du 10 août 1994 de Martine Laberge (Samson Bélair / Deloitte & Touche) à Denis Gagnon (HQ).	96/08/20

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-842	Normes de L'Institut Canadien des Comptables Agréés. Rapports spéciaux - rapports de vérification sur des informations financières autres que des états financiers, Vérification générale.	96/08/20
P-843	Normes de L'Institut Canadien des Comptables Agréés. Importance relative et risque dans l'exécution d'une mission de vérification. Vérification générale. Octobre 1988.	96/08/20
P-844	Normes de L'Institut Canadien des Comptables Agréés. Opinions sur les procédés de contrôle d'un organisme de services. Vérification générale. Mai 1992.	96/08/21
P-845	Rentabilité des petites centrales privées au Québec, document complémentaire de l'APPHQ, 21 août 1996, révisé le 27 août 1996.	96/08/27
P-845 A	États prévisionnels, 16 août 1996. Innergex, Société en commandite - Projet St-Paulin.	96/08/27
P-845 B	États prévisionnels pour l'exercice terminé le 30 septembre, Hydraska (St-Hyacinthe) inc., 26 août 1996.	96/08/27
P-845 C	États prévisionnels, 21 août 1996. Société d'énergie Petites Bergeronnes inc.	96/08/27

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-845 D	<p>Lettre du 7 février 1997 de Gilles Lefrançois (APPHQ) à Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés);</p> <p>États prévisionnels du projet St-Paulin selon scénario H;</p> <p>États prévisionnels du projet St-Paulin selon scénario K;</p> <p>États prévisionnels du projet Petites Bergeronnes selon scénario K;</p> <p>États prévisionnels du projet Hydraska St-Hyacinthe selon scénario;</p> <p>Lettre du 23 septembre 1996 d'Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés) à Me Simon Cadotte (APPHQ).</p>	97/03/13
P-846	Rapport de suivi sur la production privée au 24 janvier 1996, Cécile Dagenais (HQ).	96/08/27
P-847	Rentabilité des petites centrales hydroélectriques privées au Québec. APPHQ. 27 août 1996.	96/08/27
P-848	Retombées économiques des petites centrales hydroélectriques privées au Québec. APPHQ. 27 août 1996.	96/08/27
P-849	Lettre du 20 août 1996 d'Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés) à Daphna Castel (MAC).	96/08/27
P-850	Compte rendu de la réunion du 26 octobre 1992 du Comité offre-demande, Hydro-Québec.	96/09/04

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-851	Négociation et signature des contrats d'achat d'électricité avant l'APR-91 et dans le cadre de l'APR-91. Hydro-Québec. 29 août 1996.	96/09/04
P-851 A	Acétates - 2e partie - Évolution administrative, Hydro-Québec, 29 août 1996.	96/09/13
P-852	Lettre du 17 mars 1994 de Francis Dupuis (HQ) à Jean Roch (Hydro P-1 inc.).	96/09/04
P-853	Production indépendante. Problématique et orientations proposées. Hydro-Québec, 22 mars 1991.	96/09/05
P-854	Recommandation au Conseil d'administration d'Hydro-Québec, Hydraska (St-Hyacinthe) inc. - Projet St-Hyacinthe, Direction Production privée, 25 février 1994.	96/09/05
P-855	Problématique d'achat auprès des producteurs indépendants, Comité des présidents offre-demande (HQ), 28 janvier 1991.	96/09/05
P-856	Recommandation au Conseil d'administration d'Hydro-Québec - Production privée, amendements à l'appel de propositions restreint APR-91, Direction Production privée, 23 juillet 1992.	96/09/05
P-857	Note du 27 mars 1992 de Richard Primeau (HQ) à Louis Masson (HQ) - Commentaires sur le projet de contrat d'achat d'électricité ENERTEM (1992) inc.	96/09/05
P-858	Projet de recommandation au Conseil d'administration d'Hydro-Québec - Production privée - Amendements à l'appel de propositions restreint APR-91. Direction Production privée (non daté).	96/09/05

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-859	Tableau sur la tarification : Tembec, tarif saisonnier (tarif de déc. 94 déflationné de 3 %).	96/09/05
P-860	Cartes géographiques (2) : Énergie renouvelable, Cogénération au gaz naturel, Hydro-Québec, Direction production privée, 20 août 1996.	96/09/06
P-861	Ordre du jour de la 17e réunion du 25 mai 1992 du Comité directeur, Hydro-Québec.	96/09/06
P-862	Les projets affectés dans les phases I et II de l'APR-91. Coûts des équipements et des pertes sur le réseau (en millions de dollars de 1991). Marchés externes, Hydro-Québec, 17 février 1992.	96/09/10
P-863	Date de mise en service commercial des contrats de production privée en vigueur, Hydro-Québec - 9 septembre 1996.	96/09/10
P-864	Tableaux (7) sur le tarif puissance et énergie, le tarif saisonnier et le tarif à composante unique. Hydro-Québec 1995.	96/09/10
P-865	Appel de propositions restreint APR-91. Séances d'information du 24 et 27 mai 1991. Hydro-Québec.	96/09/10
P-866	Contrat d'achat d'électricité entre Windsor Cogénération inc. et Hydro-Québec, 15 décembre 1993.	96/09/10
P-867	Contrat d'achat d'électricité entre Centrale Hydroélectrique La Sarre 1, Société en commandite et Hydro-Québec, 12 mars 1993.	96/09/10

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-868	Graphiques et tableaux concernant la courbe des débits classés de la rivière du Sault-aux-cochons à Forestville et les puissances mensuelles et annuelles moyennes (kW) livrées au réseau Hydro-Québec.	96/09/10
P-869	Tableau des sujets discutés au Comité de gestion de la direction supérieure concernant les petites centrales et la production privée, Hydro-Québec, 15 novembre 1995.	96/09/10
P-870	Cahier des agendas et des comptes rendus des réunions du comité offre-demande du 1er janvier 1992 au 1er janvier 1994. Hydro-Québec.	96/09/10
P-870 A	"Sommaire exécutif - Modalités d'achat auprès des producteurs privés, Hydro-Québec (Cogénération au gaz naturel)" et "Énergie renouvelable", 25 octobre 1993.	96/10/09
P-871	Compte rendus des réunions du Comité directeur. Production indépendante d'électricité, du 17 juillet 1991 au 22 novembre 1994. Hydro-Québec.	96/09/10
P-872	Note du 8 décembre 1993 de Luc Bernier (HQ) à Paul Lavoie (HQ).	96/09/10
P-873	Problématiques des coûts évités par rapport aux tarifs offerts aux producteurs privés (préliminaire). Rapport préparé par Denis Gagnon, Alain Pageau, Luc Bernier et Michel Bastien (HQ), (note manuscrite 20 février 1992).	96/09/11
P-874	Shémas (6) sur l'augmentation de la charge de 100 MW en fonction de divers scénarios (HQ).	96/09/11

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-875	Participation publique sur le plan de développement, conception de la filière hydroélectrique. Consultation publique 25-26 mai 1994. Graphique sur le profil mensuel des apports, Hydro-Québec.	96/09/11
P-876	Illustration de l'effet de l'inflation sur les flux financiers d'une installation de production d'électricité. Hydro-Québec.	96/09/11
P-877	Tarification des coûts et pertes de transport additionnels dans le cadre de l'APR-91. Hydro-Québec.	96/09/11
P-878	Tableaux (4) concernant l'APR-91 (Hydro-Québec).	96/09/11
P-879	Reçu-quittance qualifiée et autres transactions concernant le projet de cogénération Indeck de Hull, Service d'énergie Indeck de Hull inc. 19 juin 1996.	96/09/12
P-880	Reçu-quittance et modalités accessoires concernant le projet de la Société Windsor Cogénération inc., 23 janvier 1995.	96/09/12
P-881	Reçu-quittance et modalités accessoires dans le cadre du projet de la Société de Cogénération Alma inc., 23 janvier 1995.	96/09/12
P-882	Lettre du 28 mars 1994, de Francis Dupuis (HQ) à Michel Côté (Dynamis Envirotech inc.).	96/09/12
P-883	Recommandation au Conseil d'administration d'Hydro-Québec concernant la vérification des frais de développement; Projets de cogénération. Direction de la Production privée. 9 août 1994.	96/09/12

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-884	Contrat d'achat d'électricité entre Société de cogénération Alma inc. et Hydro-Québec, (extraits).	96/09/12
P-885	Note concernant le Projet de Windsor, calcul de la correction des frais généraux de Westinghouse. Gilles Côté (HQ) (non datée).	96/09/13
P-886	Lettre du 11 juillet 1995 de François G. Reid (Rousseau Sauvé Warren inc.) à Gilles Côté (HQ); Lettre du 20 juin 1995 de Gilles Côté (HQ) à François G. Reid (Rousseau Sauvé Warren inc.); Lettre du 4 août 1995 de François G. Reid (Rousseau Sauvé Warren inc.) à Gilles Côté (HQ); Lettre du 20 juin 1995 de Denis Gagnon (HQ) à François G. Reid (Rousseau Sauvé Warren inc.).	96/09/13
P-887	Calcul du tarif à composante unique, APR-91.	96/09/13
P-888	Tableau sur la Formule d'efficacité globale, 27 novembre 1991; Lettre du 20 novembre 1991 de Richard F. Legault (Dynamis Envirotech inc.) à Jean-Claude Richard (HQ); Lettre du 21 novembre 1991 de John Notch (Indeck Energy Services inc.) à Jean-Claude Richard (HQ); Note de service du 19 décembre 1991 de Rama Naidoo (HQ) à Fikry Markos (HQ).	96/09/17
P-889 A	Hydro-Québec vous consulte, Mai 1995. Remplacement de la ligne monoterne Lucerne-Quyon à 120 kilovolts par une ligne biterne à 120 kilovolts.	96/09/17

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-889 B	Remplacement de la ligne monoterne Lucerne-Quyon à 120 kilovolts par une ligne biterne à 120 kilovolts; Hydro-Québec, Décembre 1995.	
P-890	Projets de cogénération, indice de performance globale (IPG), version révisée, 28 mars 1994.	96/09/17
P-891	Recommandation au Conseil d'administration d'Hydro-Québec. Kruger inc. Production combinée à l'usine de Trois-Rivières. Marchés industriels, 20 février 1990.	96/09/17
P-892	Mise à jour préliminaire du scénario cible vs Plan de développement 1989-1991, période 1989-1994, présentation au Conseil d'administration d'Hydro-Québec, 28 juin 1989.	96/09/17
P-893	Recommandation au Conseil d'administration d'Hydro-Québec. Achat d'électricité produite par des centrales hydrauliques existantes de 25 MW et moins. Direction Production privée, 24 septembre 1993.	96/09/17
P-894	Lettre du 27 janvier 1992, de Simon Larivière (Daishowa inc.) à Jean-Claude Richard (HQ).	96/09/17
P-895	Lettre du 4 février 1992, de M.-Bernard Guertin (HQ) à Simon Larivière (Daishowa inc.).	96/09/17
P-896	Lettre du 30 octobre 1992, de Pierre Dumas (Écohydro) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/17
P-897	Lettre du 23 septembre 1992, de Normand Bouchard (Novergaz inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/17

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-898	Compte rendu manuscrit d'une rencontre du 5 octobre 1992, concernant un projet de cogénération à l'usine Domtar de Dolbeau.	96/09/17
P-899	Compte rendu d'une rencontre du 6 octobre 1992, concernant un projet de cogénération à l'usine Domtar de Dolbeau.	96/09/17
P-900	Tableau sur les projets de bloc de 200 MW et leur date de soumission à Hydro-Québec, 19 septembre 1996.	96/09/19
P-901	Tableau de bord : Congrès 1993 - Production privée; Hydro-Québec, Direction production privée, Commercialisation et Affaires internationales, 1er juin 1993.	96/09/19
P-902	Rapport de suivi de la direction Production privée d'Hydro-Québec, Production privée, Commercialisation et Affaires internationales, 10 juin 1993.	96/09/19
P-903	Tableau, Bloc de 200 MW d'énergie renouvelable «puissance contractuelle au 31 décembre 1993, Hydro-Québec.	96/09/19
P-904	Projet de recommandation au Conseil d'administration d'Hydro-Québec; Projets reçus depuis l'APR-91, Hydro-Québec.	96/09/19
P-905	Projet de recommandation au Conseil d'administration d'Hydro-Québec. Amendements à l'appel de propositions restreint APR-91 (acceptation de nouveaux projets de petites tailles), Hydro-Québec, 14 mai 1992.	96/09/19
P-906	Note d'information concernant le projet de Montréal-Est. Rapport de Samson Bélair Deloitte & Touche, Hydro-Québec, 19 septembre 1996.	96/09/19

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-907	Note d'information concernant le projet Indeck de Hull. Traitement des réserves apparaissant aux rapports de vérification de Samson Bélair Deloitte & Touche. Hydro-Québec, 19 septembre 1996.	96/09/19
P-908	Note d'information concernant le projet Indeck de Hull, Calcul des taux d'imputation des frais généraux, Hydro-Québec, 19 septembre 1996.	96/09/19
P-909	Note d'information concernant l'estimation des taux de succès réalisés et prévus (situation au 1er décembre 1993 et au 31 décembre 1995), Hydro-Québec, 19 septembre 1996.	96/09/20
P-910	Note d'information sur la Cogénération au gaz naturel (>95 MW), (scénarios, avantages, désavantages et prévision). Hydro-Québec, 17 septembre 1993.	96/09/20
P-911	Note d'information sur la révision des tarifs - Production privée (proposition), Hydro-Québec, 22 septembre 1993.	96/09/20
P-912	Appel de propositions restreint APR-91. Document 2; projet de la Centrale de Buckingham Upper Falls (Albright & Wilson Amérique), 3 juin 1993.	96/09/20
P-913	Lettre du 11 juin 1993, de Francis Dupuis (HQ) à Denis Lapointe (Albright & Wilson Amérique).	96/09/20
P-914	Lettre du 1er juillet 1993, de Paul M. Lavoie (HQ) à Denis Lapointe (Albright & Wilson Americas).	96/09/20

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-915	Compte rendu manuscrit d'une rencontre avec Albright & Wilson Amérique concernant le projet Buckingham, Hydro-Québec, 19 août 1993.	96/09/20
P-916	Lettre du 24 août 1993, de Denis Lapointe (Albright & Wilson Amérique) à Paul M. Lavoie (HQ).	96/09/20
P-917	Lettre du 8 octobre 1993, de Francis Dupuis (HQ) à Denis Lapointe (Albright & Wilson Amérique).	96/09/20
P-918	Gas purchase contract between Sceptre Resources limited, as seller, and Alma cogeneration inc. as buyer. 3 novembre 1994, (parties masquées).	96/09/20
P-919	Lettre du 3 février 1994, de Kenneth E. Smith (Sceptre Power Company) à F. Cole Stearns (Zurn Industries inc.), (parties masquées).	96/09/20
P-920	Lettre du 16 février 1994, de F. Cole Stearns (Zurn Industries inc.) à Kenneth E. Smith (Sceptre Power Company), (parties masquées).	96/09/20
P-921	Rapport d'EnerQuest concernant l'évaluation du contrat d'approvisionnement en gaz naturel à intervenir pour le projet de cogénération d'Alma, Hydro-Québec, 29 juillet 1994; Lettre du 5 juillet 1994, de Denis Gagnon (HQ) à Joseph Baladi (EnerQuest), (parties masquées).	96/09/20
P-922	Lettre du 7 décembre 1994, de P.R. Murray (PanCanadian) à Gilles Côté (HQ).	96/09/20

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-923	Lettre du 19 novembre 1993, de C.J. Johnston (PanCanadian) à Finn Greflund (TransCanada Pipeline Limited).	96/09/20
P-924	Lettre du 14 janvier 1994, de Georges Kobrynsky (Domtar Communications Papers) à Michael B. Revak (Westinghouse Electric Corporation).	96/09/20
P-925	Memorandum of Understanding du 14 janvier 1994, entre TransCanada Pipelines Limited, Windsor Cogeneration inc., Dynamis Envirotech inc. et Westinghouse Canada inc.	96/09/20
P-926	Lettre du 25 février 1994, de David A. Tuer (PanCanadian) à Gilles Côté (HQ).	96/09/20
P-927	Lettre du 25 février 1994, de Finn Greflund (TransCanada Pipelines) à Gilles Côté (HQ).	96/09/20
P-928	Lettre du 9 février 1994, de Lockhart W. Morgan (Windsor Cogénération inc.) à Gilles Côté (HQ).	96/09/20
P-929	Note du 2 mai 1994, de Pam Easterwood (Westinghouse) à M. Revak, P. Pacyna, T. Herder, N. Johnston, L. Morgan (Westinghouse), W. Rosenberg (Stikeman, Elliott), M. Côté, C. Ashman (Dynamis), F. Greflund, J. Cashin (TransCanda Pipelines), J. Jenkins, P. Murray (PanCanadian).	96/09/20
P-930	Lettre du 3 mai 1994, de Francis Dupuis (HQ) à Michel Côté (Windsor Cogénération inc.).	96/09/20
P-931	Lettre du 25 mai 1994, de Georges Kobrynsky (Papiers de communication Domtar) à Nancy Gaucher (Windsor Cogénération inc.).	96/09/20

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-932	Lettre du 14 juin 1994, de Francis Dupuis (HQ) à Michel Côté (Windsor Cogénération inc.).	96/09/20
P-933	Lettre du 9 décembre 1994, de Michel Côté (Windsor Cogénération inc.) à Gilles Côté (HQ).	96/09/20
P-934	Notes pour une allocution de Francis Dupuis. 2 juin 1993. La production privée un secteur dynamique au Québec, Congrès 1993, La production privée d'électricité au Québec.	96/09/24
P-935	Tableau sur les projets d'énergie renouvelable - Évolution du nombre de projets et du nombre de MW au cours de l'APR-91. Hydro-Québec - Production privée, 24 septembre 1996.	96/09/24
P-936	Lettre du 1er novembre 1993, de Francis Dupuis (HQ) à A.H. Bellac (York Research Canada inc.).	96/09/24
P-937	Lettre du 4 novembre 1993, de Gilles Jean (Les Placements Gilles Jean inc.) à Lise Bacon (MRN).	96/09/24
P-938	Projet de lettre du 22 novembre 1993, de Richard Drouin (HQ) à Lise Bacon (MER).	96/09/24
P-939	Lettre du 6 novembre 1993, de François Ladouceur (York Research Canada inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/24
P-940	Lettre du 9 novembre 1993, de Lise Bacon (MER) à Richard Drouin (HQ).	96/09/24
P-941	Lettre du 9 novembre 1993, de Lise Bacon (MER) à Gilles Jean (Les Placements Gilles Jean inc.).	96/09/24

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-942	Lettre du 10 juillet 1991, de George Bunze et Robert Fearon (Kruger inc.) à Jean-Claude Richard (HQ).	96/09/24
P-943	Lettre du 18 novembre 1991, de Denis Brière (Kruger inc.) à Jean-Claude Richard (HQ).	96/09/24
P-944	Lettre du 15 janvier 1992, de Jean-Claude Richard (HQ) à Denis Brière (Kruger inc.).	96/09/24
P-945	Lettre du 25 novembre 1991, de Denis Brière (Kruger inc.) à Jean-Claude Richard (HQ).	96/09/24
P-946	Lettre du 10 décembre 1991, de Jean-Claude Richard (HQ) à Denis Brière (Kruger inc.).	96/09/24
P-947	Lettre du 26 janvier 1993, de Victor Bissonnette (HQ) à Me Fernand Lalonde (Ahern, Lalonde, Nuss, Drymer).	96/09/24
P-948	Lettre du 11 juin 1993, de Denis Brière (Kruger inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/24
P-949	Lettre du 5 juillet 1993, de Francis Dupuis (HQ) à Denis Brière (Kruger inc.).	96/09/24
P-950	Lettre du 24 avril 1995, de Benoît Delisle (Communauté urbaine de Québec) à Denis Gagnon (HQ).	96/09/24
P-951	Lettre du 19 mai 1995, de Denis Gagnon (HQ) à Benoît Delisle (Communauté urbaine de Québec).	96/09/24
P-952	Lettre du 19 janvier 1993, de Blake Maher (Stone-Consolidated inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/24
P-953	Lettre du 25 janvier 1993, de Francis Dupuis (HQ) à Blake Maher (Stone-Consolidated inc.).	96/09/24

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-954	Lettre du 3 mars 1993, de Blake Maher (Stone-Consolidated inc.) à Victor Bissonnette (HQ).	96/09/24
P-955	Lettre du 11 juin 1993, de Victor Bissonnette (HQ) à Blake Maher (Stone-Consolidated inc.).	96/09/24
P-956	Lettre du 25 novembre 1993, de Blake Maher (Stone-Consolidated inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/24
P-957	Recommandation au Conseil d'administration d'Hydro-Québec. Contrat d'électricité avec la Société en Commandite Indeck-Pontiac; Projet de cogénération à portage du fort. Direction Production privée. 22 décembre 1993.	96/09/24
P-958	Lettre du 6 septembre 1994, de J.E. Grundman (Indeck Energy Services inc.) à Victor Bissonnette (HQ).	96/09/24
P-959	Lettre du 28 septembre 1994, de Victor Bissonnette (HQ) à Jeffrey E. Grundman (Indeck Canada inc.).	96/09/24
P-960	Lettre du 10 juillet 1991, de Pierre Trahan (Senneterre Electricque) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/24
P-961	Lettre du 28 octobre 1991, de Pierre Bolduc (HQ) à Pierre Trahan (Développement Albatros inc.).	96/09/24
P-962	Lettre du 6 janvier 1993, de Pierre Trahan (Développement Albatros inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/24
P-963	Lettre du 8 octobre 1993, de Mohamed A. Madène (Corporation Développement Économique; Secteur-Barraute - Senneterre) à Victor Bissonnette (HQ).	96/09/24

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-964	Lettre du 7 octobre 1993, de Jeffrey E. Grundman (Indeck Canada inc.) à Victor Bissonnette (HQ).	96/09/24
P-965	Lettre du 14 octobre 1993, de Francis Dupuis (HQ) à Jeffrey E. Grundman (Indeck Canada inc.).	96/09/24
P-966	Lettre du 24 août 1992, de Francis Dupuis (HQ) à Jan-G. Charuk (Hydro-Force).	96/09/24
P-967	Lettre du 17 novembre 1993, de Pierre Vézina (Hydro-Montmagny inc.) à Paul Lavoie (HQ).	96/09/24
P-968	Lettre du 22 novembre 1993, de Paul M. Lavoie (HQ) à Jan-G. Charuk (Hydro-Force).	96/09/24
P-969	Lettre du 27 novembre 1993, de Jan-G. Charuk (Hydro-Force) à Paul M. Lavoie (HQ).	96/09/24
P-970	Curriculum vitae de monsieur Ian Goodman.	96/09/24
P-971	Report on Hydro-Québec, Independent Power Production Program, Ian Goodman (The Goodman Group, Ltd.), 16 septembre 1996.	96/09/24
P-972	List of exhibits. Ian Goodman.	96/09/24
P-973	Notes explicatives sur le bilan des impacts des contrats à partage de risques et de bénéfices 1984-1992; mars 1993.	96/09/25
P-974	Lettre du 25 février 1994, de William B. Rosenberg (Stikeman, Elliott) à Gilles Côté (HQ).	96/09/25

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-975	<p>Lettre du 24 septembre 1996, de Gilles Côté (HQ) à Michel Côté (Dynamis Envirotech inc.);</p> <p>Lettre du 24 septembre 1996, de Gilles Côté (HQ) à F. Cole Stearns (Zurn Industrie inc.);</p> <p>Lettre du 24 septembre 1996 de Gilles Côté (HQ) à Kenneth E. Smith (Spectre Power Company);</p> <p>Lettre du 24 septembre 1996 de Gilles Côté (HQ) à Michel Côté (Dynamis Envirotech inc.);</p> <p>Lettre du 24 septembre 1996 de Gilles Côté (HQ) à Michel B. Revak (Westinghouse Electric Corp.);</p> <p>Lettre du 24 septembre 1996 de Gilles Côté (HQ) à Paul H. Glatthor (Pan Canadian Petroleum Limited);</p> <p>Lettre du 24 septembre 1996 de Gilles Côté (HQ) à Finn Greflund (TransCanada Pipe Lines).</p>	96/09/25
P-976	Lettre du 14 décembre 1993, de Roméo Vézina (Gestion Sunross inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/25
P-977	Lettre du 15 décembre 1993, de François Vézina (Hydro Montmagny inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/25
P-978	Lettre du 23 décembre 1993, de Paul M. Lavoie (HQ) à Jan-G. Charuk (Les Ressources Hydro-Force inc.).	96/09/25
P-979	Lettre du 13 janvier 1994, de Francis Dupuis (HQ) à François Vézina (Hydro Montmagny inc.).	96/09/25
P-980	Lettre du 14 décembre 1993, de Paul M. Lavoie (HQ) à Pierre Vézina (Hydro Montmagny inc.).	96/09/25

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-981	Lettre du 13 septembre 1993, de Francis Dupuis (HQ) à Jacky Cerceau (Développements Hydroméga inc.).	96/09/25
P-982	Lettre du 5 octobre 1993, de Jacky Cerceau (Développements Hydroméga inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/25
P-983	Lettre du 20 décembre 1991, de Normand McNeil (Écohydro inc.) à Jean-Claude Richard (HQ).	96/09/25
P-984	Lettre du 19 octobre 1993, de Pierre Dumas (Écohydro inc.) à Denis Gagnon (HQ).	96/09/25
P-985	Lettre du 6 décembre 1993, de Pierre Dumas (Écohydro inc.) à Denis Gagnon (HQ).	96/09/25
P-986	Lettre du 6 décembre 1993, de Pierre Dumas (Écohydro inc.) à Denis Gagnon (HQ).	96/09/25
P-987	Lettre du 2 juillet 1993, de Jacques Gauthier (Cascades inc.) à Paul Lavoie (HQ).	96/09/25
P-988	Lettre du 23 septembre 1993, de Francis Dupuis (HQ) à Jacques Gauthier (Cascades inc.).	96/09/25
P-989	Lettre du 26 octobre 1993, de Pierre Dupont (MER) à Richard Lemaire (Cascades Énergie inc.).	96/09/25
P-990	Lettre du 3 décembre 1993, de Simon Carmichael (MER) à Richard Lemaire (Cascades Énergie inc.).	96/09/25
P-991	Lettre du 8 décembre 1993, de Simon Carmichael (MER) à Paul Lavoie (HQ).	96/09/25
P-992	Lettre du 21 septembre 1992, de Pierre Dumas (Écohydro inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/25

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-993	Lettre du 29 septembre 1992, de Francis Dupuis (HQ) à Pierre Dumas (Écohydro).	96/09/25
P-994	Lettre du 3 février 1994, de Richard Lemaire (R.S.P. Hydro inc.) à Carol Beaulieu (MER).	96/09/25
P-995	Lettre du 14 octobre 1992, de Pierre Dumas (Écohydro inc.) à Richard Lamarche (HQ).	96/09/25
P-996	Lettre du 30 novembre 1992, de Jacques Gauthier (Cascades inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/25
P-997	Lettre du 2 décembre 1992, de Francis Dupuis (HQ) à Jacques Gauthier (Cascades inc.).	96/09/25
P-998	Lettre du 15 décembre 1992, de Richard Lemaire (Cascades Énergie inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/25
P-999	Lettre du 22 décembre 1992, de Francis Dupuis (HQ) à Richard Lemaire (Cascades Énergie inc.).	96/09/25
P-1000	Compte rendu de la réunion du 28 janvier 1993 au 680 Sherbrooke Ouest - Projet Sault-aux-Cochons.	96/09/25
P-1001	Lettre du 16 février 1993, de Denis L'Homme (MER) à Richard Lemaire (Cascades Énergie inc.).	96/09/25
P-1002	Lettre du 2 juillet 1993, de Jacques Gauthier (Cascades inc.) à Paul M. Lavoie (HQ).	96/09/25
P-1003	Lettre du 22 mars 1994, de Pierre Dupont (MER) à Éric Vieudrin (Cascades Énergie inc.; R.S.P. Hydro inc.).	96/09/25
P-1004	Lettre du 27 juillet 1993, de Jacques Gauthier (Cascades inc.) à Paul M. Lavoie (HQ).	96/09/25

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1005	Lettre du 23 septembre 1993, de Francis Dupuis (HQ) à Jacques Gauthier (Cascades inc.).	96/09/25
P-1006	Lettre du 17 août 1993, de Jacques Gauthier (Cascades inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/25
P-1007	Lettre du 25 mai 1994, de Georges Kobrynsky (Domtar Communication Papers) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/26
P-1008	Lettre du 22 juin 1994, de Francis Dupuis (HQ) à Georges Kobrynsky (Domtar Communication Papers).	96/09/26
P-1009	Compte rendu d'une réunion du 22 août 1994 du COGE restreint, Hydro-Québec.	96/09/26
P-1010	Note d'information concernant la négociation du Contrat de 25 MW, Biomasse forestière Domtar Windsor (Hydro-Québec), 18 mai 1995.	96/09/26
P-1011	Note d'information sur l'optimisation de l'opération de la chaudière d'énergie alimentée avec la biomasse à Donohue St-Félicien inc. (Donohue St-Félicien inc.), 29 avril 1993.	96/09/26
P-1012	Lettre du 9 juin 1993, de Florian Thivierge (Donohue St-Félicien inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/26
P-1013	Lettre du 14 juin 1993, de Francis Dupuis (HQ) à Jacques Simard (Société de Cogénération du Québec inc.).	96/09/26
P-1014	Lettre du 29 juin 1993, de Jacques Simard (Société de Cogénération du Québec inc.) à Florian Thivierge (Donohue St-Félicien inc.).	96/09/26

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1015	Lettre du 30 juin 1993, de Florian Thivierge (Donohue St-Félicien inc.) à Jacques Simard (Société de Cogénération du Québec inc.).	96/09/26
P-1016	Lettre du 26 août 1993, de Jacques Simard (Société de Cogénération du Québec inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/26
P-1017	Lettre du 27 août 1993, de Francis Dupuis (HQ) à Florian Thivierge (Donohue St-Félicien inc.).	96/09/26
P-1018	Lettre du 29 septembre 1993, de Florian Thivierge (Donohue St-Félicien inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/26
P-1019	Commentaires sur la production privée d'électricité au Québec, Juillet 1996, Jean-Thomas Bernard (GREEN).	96/09/26
P-1020	Lettre du 6 octobre 1993, de Francis Dupuis (HQ) à Florian Thivierge (Donohue St-Félicien inc.).	96/09/27
P-1021	Lettre du 30 septembre 1993, de Jacques Boucher (Donohue inc.) à Francis Dupuis (HQ).	96/09/27
P-1022	Lettre du 1er octobre 1993, de Michel Pagé (Donohue inc.) à Lise Bacon (MER).	96/09/27
P-1023	Note de service du 19 octobre 1993, de Marianne Rouette (MER) à Richard Drouin (HQ).	96/09/27
P-1024	Note de service du 3 novembre 1993, de Francis Dupuis (HQ) à Richard Drouin (HQ).	96/09/27

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1025	Lettre du 29 septembre 1993, de Florian Thivierge (Donohue St-Félicien inc.) à Francis Dupuis (HQ); Lettre du 30 septembre 1993, de Jacques Boucher (Donohue inc.) à Francis Dupuis (HQ); Lettre du 6 octobre 1993, de Francis Dupuis (HQ) à Florian Thivierge (Donohue St-Félicien inc.); Note de service de Victor Bissonnette (HQ) à Éric Chaîne (MER).	96/09/27
P-1026	Lettre du 19 octobre 1993, de Florian Thivierge (Donohue St-Félicien inc.) à Victor Bissonnette (HQ).	96/09/27
P-1027	Lettre du 26 octobre 1993, de Lise Bacon (MER) à Michel Pagé (Donohue inc.).	96/09/27
P-1028	Lettre du 14 octobre 1993, de Luce Asselin (MER) à Michel Pagé (Donohue inc.).	96/09/27
P-1029	Lettre du 25 septembre 1996, de Michael B. Revak (Westinghouse Electric Corporation) à Gilles Côté (HQ).	96/09/27
P-1030	Lettre du 25 septembre 1996, de Kenneth E. Smith (Sceptre Power Company) à Gilles Côté (HQ); Lettre du 26 septembre 1996, de F.Cole Stearns (Zurn Industries inc.) à Gilles Côté (HQ).	96/09/27
P-1031	Projet de lettre du 15 novembre 1994, de Michel Côté (Windsor Cogénération inc.) à Gilles Côté (HQ); Lettre du 15 novembre 1994 de Michel Côté (Windsor Cogénération inc.) à Gilles Côté (HQ).	96/09/27

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1032	Projet de recommandation au Conseil d'administration d'Hydro-Québec, Contrat d'achat d'électricité entre Cogénération Alma inc. et Hydro-Québec, Direction Production Privée, 18 novembre 1993.	96/09/27
P-1033	Note d'information sur la conduite des négociations pendant l'APR-91; (Hydro-Québec).	96/10/01
P-1034	Coûts de raccordement des producteurs privés, coûts moyens de raccordement, réduction des coûts, exemple concret : Centrale St-Raphaël, 4 novembre 1993.	96/10/01
P-1035	Report des projets de cogénération (impacts sur les clients vapeur) (Hydro-Québec), 24 août 1994.	96/10/01
P-1036	Note de service du 8 juillet 1991, de Rama Naidoo (HQ) à Denis Gagnon (HQ).	96/10/01
P-1037	Note de service du 10 juillet 1991, de Denis Gagnon (HQ) à Jean-Claude Richard (HQ).	96/10/01
P-1038	Note concernant l'évaluation des propositions.	96/10/01
P-1039	Production indépendante, appel de propositions restreint ARP-91, directives pour l'évaluation économique des propositions, Hydro-Québec, 16 juillet 1991.	96/10/01
P-1040	APR-91 Recommandation du comité technique, critères de sélection retenus, (HQ), 4 octobre 1991.	96/10/01
P-1041	Note d'information du 11 octobre 1991, problématique d'un choix immédiat de projets. Francis Dupuis (HQ).	96/10/01

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1042	Tableau des négociations, projets de production privée, 10 octobre 1991 (Hydro-Québec).	96/10/01
P-1043	Lettre du 28 octobre 1991, de Pierre Bolduc (HQ) à F. Cole Stearns (Zurn Industries). (voir P-1043)	96/10/01
P-1044	Annexe «A» à la lettre du 28 octobre 1991, de Pierre Bolduc (HQ) à F. Cole Stearns (Zurn Industries).	96/10/01
P-1045	Lettre du 6 juin 1996, de Pierre-H. Boisvenu (MEF) à Royal Lemieux (Compagnie Hydro-Windsor).	96/10/02
P-1046	Lettre du 7 juin 1996, de Pierre-H. Boisvenu (MEF) à Alain Bisson (Conseil régional de la faune).	96/10/02
P-1047	Lettre du 18 juin 1996, de Alain Bisson (Conseil régional de la faune) à Pierre-H. Boisvenu (MEF).	96/10/02
P-1048	Lettre du 16 septembre 1996, de Pierre-Hugues Boisvenu (MEF) à Joseph Plante (Ville de Windsor).	96/10/02
P-1049	Lettre du 6 juin 1994, de Pierre Dumas (Écohydro inc.) à Hélène Robert (MEF).	96/10/02
P-1050	Photographies (4) du barrage Hydro-Windsor.	96/10/02
P-1051	Lettre du 15 juin 1994, de Pierre Dumas (Écohydro inc.) à Roger H. Gagnon (MEF).	96/10/02
P-1052	Lettre du 20 juin 1994, de Pierre Dumas (Écohydro inc.) à Pierre Demers (MEF).	96/10/02
P-1053	Lettre d'autorisation du ministre du Loisir de la Chasse et de la Pêche du 4 juillet 1994 en faveur d'Hydro-Windsor inc.	96/10/02

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1054	Certificat d'autorisation du 11 juillet 1994 du ministre de l'Environnement en faveur d'Hydro-Winsor inc.	96/10/02
P-1055	Décret 298-94 du 17 août 1994 concernant la requête d'Hydro-Windsor inc. relativement à l'approbation des plans et devis d'un barrage.	96/10/02
P-1056	Brochure du MEF «La faune un héritage à préserver» Mortalité de poissons en aval du barrage situé à Windsor sur la rivière St-François (constats et perspectives de restauration), 29 juillet 1996.	96/10/02
P-1057	Lettre du 1er octobre 1996, de Michel Côté (Groupe Dynamis inc.) à Gilles Côté (HQ); Lettre du 1er octobre 1996, de Paul H. Glatthor (PanCanadian Petroleum Limited) à Gilles Côté (HQ); Lettre du 1er octobre 1996 de Michel Côté (Groupe Dynamis inc.) À Gilles Côté (HQ).	96/10/02
P-1058	Projet de recommandation au Conseil d'administration d'Hydro-Québec concernant l'APR-91, Phase II, Deuxième lettre au promoteur; Note de service du 26 mars 1992, de Denis Gagnon (HQ) à John Lussier (HQ).	96/10/02
P-1059	Schéma «Centrale intégrée dans une usine» (non daté).	96/10/03
P-1060	Note d'information sur la problématique du combustible biomasse forestière. (MER; HQ); Lettre du 31 mai 1993, de Francis Dupuis (HQ) à Bernard Harvey (ministère des Forêts).	96/10/03
P-1061	Lettre du 8 mai 1992, de Francis Dupuis (HQ) à F. Cole Stearns (Zurn Industries).	96/10/03

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1062	Liste des membres du Conseil d'administration présents aux réunions mentionnées au document produit comme pièce P-512 Hydro-Québec.	96/10/03
P-1063	Liste des nominations au Conseil d'administration d'Hydro-Québec depuis 1978, Hydro-Québec - 6 juin 1995.	96/10/03
P-1064	Programme de vérification du 16 mars 1995 de Denis J. Tessier (MEF). Projet de construction et d'exploitation d'une petite centrale hydroélectrique au barrage Jean-Guérin sur la rivière Etchemin.	96/10/03
P-1065	Programme de vérification, du 6 octobre 1994 (MEF). Projet de construction d'une petite centrale hydroélectrique (PN-2) aux Chute Philiass sur la rivière Portneuf.	96/10/03
P-1066	Lettre du 4 juin 1992, de Richard Drouin (HQ) à Lise Bacon (MER); Lettre du 30 avril 1992, de Lise Bacon (MER) à Richard Drouin (HQ); Mémoire de Normand McNeil (Écohydro) à Lise Bacon (MER) non daté.	96/10/03
P-1067	Tableau du 16 octobre 1992 sur les recommandations concernant l'APR-91, Hydro-Québec.	96/10/04
P-1068	Compte rendu de la 22e réunion du Comité directeur du 16 octobre 1992 (Hydro-Québec).	96/10/04
P-1069	Lettre du 26 octobre 1992, de Edward L. Selgrade (Tillinghast Collins & Graham) à Jean-Pierre Chrétien (HQ) et Wayne Oliver (Reed Consulting Group).	96/10/04

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1070	Tableau du 29 octobre 1992 sur le choix des six projets de cogénération de plus de 50 MW Hydro-Québec.	96/10/04
P-1071	Mise en garde concernant la cogénération, 5 septembre 1991, Jean-Denis Champoux (Bureau de l'efficacité énergétique).	96/10/08
P-1072	Fiche d'information, rencontre ministérielle avec les présidents d'Hydro-Québec, 10 septembre 1991.	96/10/08
P-1073	Note de service du 24 octobre 1991 de Nicole Malo (MER) à Lise Bacon (MER); Note de service du 24 octobre 1991 de Bruno Duchesne (MER) à Jean Giroux (MER).	96/10/08
P-1074	Note du 5 avril 1989 de Gaby Polisois (MER) à Gérard Prévost (MER).	96/10/08
P-1075	Lettre du 14 mars 1989 de Michel Gourdeau (Gaz Métropolitain) à Gérard Prévost (MER).	96/10/08
P-1076	Note d'information : "La cogénération, éléments de réflexion", (MEF) 5 mai 1989.	96/10/08
P-1077	Note d'information : "Production alternative d'électricité par la biomasse urbaine et forestière et par de la cogénération classique, (MER) 21 septembre 1989.	96/10/08
P-1078	Note d'information : "Examen des effets du programme de cogénération vapeur-électricité sur les objectifs de développement énergétique environnementalement viable, dans le cadre du projet soumis par la compagnie Kruger", (MER) 30 mars 1990.	96/10/08

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1079	Note d'information concernant la cogénération, 12 octobre 1990, André Bernier (MER).	96/10/08
P-1080	Tableau : «Monetary Unit Sampling, Touche Ross Audit Sampling.	96/10/08
P-1081	Facture de la compagnie CIMA (Société d'ingénierie) du 22 juin 1994 à Martin Clermont (Dynamis Envirotech Inc.).	96/10/08
P-1082	Note de service du 17 mai 1994 de Tom Gdaniec (Zurn Industries) à Robert George (Zurn Industries); Note de service du 10 mai 1994 de Bob Esser (Zurn Industries) à Robert George (Zurn Industries).	96/10/08
P-1083	Note manuscrite du 10 octobre 1989 de Gilles Côté sur un projet de tarifs relatifs à la cogénération. Hydro-Québec.	96/10/09
P-1084	Lettre du 11 septembre 1996, de Gilles Côté (HQ) à Robert Fearon (Kruger Inc.).	96/10/09
P-1085	Projet de lettre d'intention du 22 septembre 1989 «Cogénération - Kruger Inc. - Trois-Rivières - Préliminaire».	96/10/09
P-1085 A	Recommandation du 20 février 1990 du Conseil d'administration d'Hydro-Québec relative au projet Kruger inc. Production combinée à l'usine de Trois-Rivières.	96/10/10
P-1086	Recommandation au Conseil d'administration d'Hydro-Québec. Modalités d'achat auprès des producteurs privés; Énergie renouvelable. Direction Production privée, 8 décembre 1993.	96/10/09
P-1087	Compte rendu de la réunion du 17 janvier 1994 du COGE restreint de Production privée Hydro-Québec.	96/10/09

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1088	Projet de rapport «Le point sur la production privée», présentation au Cabinet de la Vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources. 25 novembre 1993, Hydro-Québec.	96/10/09
P-1089	Note de service du 22 décembre 1993, de Michel Ledoux (HQ) à Francis Dupuis (HQ).	96/10/09
P-1090	Liste des dossiers prioritaires, Production indépendante, 3 octobre 1991.	96/10/09
P-1091	Conférence prononcée par Carole Garceau (MEF) et Pierre Bérubé (MEF) dans le cadre du Débat public sur l'énergie au Québec. Phase d'information. «Les petites centrales hydroélectriques», 10 mai 1995.	96/10/10
P-1092	Photographies (2) du courant d'eau aux Chutes Coulonge.	96/10/10
P-1093	Lettre du 18 février 1992 de Daniel Poulin (Ville de Richelieu) à Lise Bacon (MER).	96/10/11
P-1094	Lettre du 29 juin 1992 de Daniel Poulin (Ville de Richelieu) à Lise Bacon (MER).	96/10/11
P-1095	Lettre du 21 juillet 1992 de Daniel Poulin (Ville de Richelieu) à Gaston Blackburn (MLCP).	96/10/11
P-1096	Lettre du 12 septembre 1996 de Me Simon Cadotte (Lépine Cadotte, Avocats) à monsieur le Juge François Doyon (Président de la Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/10/11
P-1097	Note d'information du Mouvement Au Courant sur le projet de Kruger à Trois-Rivières.	96/10/11

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1098	Communiqué du BAPE «Projet de cogénération d'électricité et de vapeur à l'usine de Trois-Rivières de la compagnie Kruger, 19 décembre 1990.	96/10/11
P-1099	Lettre manuscrite du 29 janvier 1991 de J.E. Burcombe (MAC) à Pierre Paradis (MENVIQ).	96/10/11
P-1100	Lettre du 22 avril 1991 de Pierre Paradis (MENVIQ) à J.E. Burcombe (MAC).	96/10/11
P-1101	Lettre du 11 juin 1991 de Pierre Paradis (MENVIQ) à J.E. Burcombe (MAC).	96/10/11
P-1102	Lettre du 11 juin 1991 de Pierre Paradis (MENVIQ) à Bertrand Tétreault (BAPE).	96/10/11
P-1103	Lettre manuscrite du 28 juin 1991 de J.E. Burcombe (MAC) à Me Pierre Quesnel (BAPE).	96/10/11
P-1104	Lettre du 9 juillet 1991 de J.E. Burcombe (MAC) à Lise Bacon (MER), Pierre Paradis (MENVIQ) et Richard Drouin (HQ).	96/10/11
P-1105	Lettre manuscrite du 10 juillet 1991 de J.E. Burcombe (MAC) à Me Pierre Quesnel (BAPE).	96/10/11
P-1106	Lettre du 5 septembre 1991 de Pierre Paradis (MENVIQ) à J.E. Burcombe (MAC).	96/10/11
P-1107	Lettre du 16 septembre 1991 de J.E. Burcombe (MAC) à Pierre Paradis (MENVIQ).	96/10/11
P-1108	Décret 1494-91 du 30 octobre 1991 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'un projet de construction d'une usine de cogénération à Trois-Rivières.	96/10/11

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1109	Lettre du 6 novembre 1991 de Pierre Paradis (MENVIQ) à J.E. Burcombe (MAC).	96/10/11
P-1110	Lettre non signée du 12 novembre 1991 de J.E. Burcombe (MAC) à Pierre Paradis (MENVIQ).	96/10/11
P-1111	Lettre non signée du 13 novembre 1991 de J.E. Burcombe (MAC) à Benoît Morin (Conseil exécutif).	96/10/11
P-1112	Lettre manuscrite du 19 novembre 1991 de J.E. Burcombe (MAC) au Protecteur du citoyen.	96/10/11
P-1113	Lettre du 15 février 1993 du Protecteur du citoyen, Me David Jacoby, à Pierre Paradis (MENVIQ).	96/10/11
P-1114	Lettre du 1er mars 1993 de Me Francine Larouche (Protecteur du citoyen) à J.E. Burcombe (MAC).	96/10/11
P-1115	Lettre du 10 juin 1993 de Pierre Paradis (MENVIQ) au Protecteur du citoyen, Me Me Daniel Jacoby.	96/10/11
P-1116	Lettre du 10 septembre 1993 de Me Francine Larouche (Protecteur du citoyen) à J.E. Burcombe (MAC).	96/10/11

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1117	<p>Rapport d'enquête préaudience du BAPE du 29 mai 1991. Projet de cogénération de la compagnie Kruger Inc. à Trois-Rivières; Lettre du 19 février 1991 de Harvey L. Mead (MENVIQ) à André Delisle (BAPE); Lettre manuscrite du 29 juin 1991 de J.E. Burcombe (MAC) à Pierre Paradis (MENVIQ); Lettre du 29 janvier 1991 de Michel Pronovost à Pierre Paradis (MENVIQ); Lettre du 22 avril 1991 de Pierre Paradis (MENVIQ) à Bertrand Tétreault (BAPE); Lettre du 10 mai 1991 de Pierre Quesnel (BAPE) à Robert Jobin (Kruger Inc.); Lettre du 15 mai 1991 de Robert Jobin (Kruger Inc.) à Pierre Quesnel (BAPE).</p>	96/10/11
P-1118	Rapport de médiation du BAPE. Projet de cogénération de la compagnie Kruger Inc. à Trois-Rivières.	96/10/11
P-1119	Analyse juridique du Centre québécois du droit de l'environnement «Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement relative aux projets de cogénération de la compagnie Kruger». Février 1992, Mouvement Au Courant.	96/10/11
P-1120	Lettre du 9 décembre 1993 de Richard Drouin (HQ) à Lise Bacon (MER).	96/10/15
P-1121	Lettre du 13 décembre 1993 de Lise Bacon (MER) à Richard Drouin (HQ).	96/10/15
P-1122	Suivi du Plan de développement 1990-1992, Horizon 1999. Rapport particulier. La production privée d'électricité.	96/10/15
P-1123	Compte rendu de la rencontre sous-ministérielle avec Hydro-Québec du 31 octobre 1991 (MER).	96/10/15

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1124	Note de service du 19 novembre 1993 de Richard Drouin (HQ) à Lise Bacon (MER).	96/10/15
P-1125	Note du 19 novembre 1993 de Lise Bacon (MER) à Richard Drouin (HQ).	96/10/15
P-1126	Lettre du 6 mai 1994 de Me Fernand Lalonde (Ahern, Lalonde, Nuss, Drymer Avocats) à Me Jean-Charles Martineau (HQ).	96/10/16
P-1127	Lettre du 21 octobre 1993 de Marie-José Nadeau (HQ) à messieurs: Armand Couture, Marcel Aubut, Henri Audet, Mario Bertrand, Jean A. D'Argensio, Robert Demers, Jean-Louis Dulac, Jean-André Élie, François Geoffrion, Georges Laberge, Pierre H. Lessard, Michel Plessis-Bélair, Charles-Albert Poissant, Raymond C. Setlakwe et à mesdames Jeannine Guillevin Wood, Nycol Pageau-Goyette.	96/10/16
P-1128	Décision du Conseil des ministres du 8 septembre 1993 concernant le plan de développement 1993 d'Hydro-Québec.	96/10/16
P-1129	Opinion juridique du 17 janvier 1995 de Me Jean-Pierre Chrétien (Marchand, Lemieux Avocats), approuvée par Me Gilles Marchand (Avocat en chef, Hydro-Québec) à Richard Drouin (HQ).	96/10/16
P-1130	Note du 13 décembre 1993 de Philippe Dunsky (ENJEU) adressée à tous les membres du Conseil d'administration d'Hydro-Québec.	96/10/16
P-1131	Communiqué de presse du 14 décembre 1993 d'Anne-Marie Saint-Cerny «Hydro-Québec : une réunion décisive du Conseil d'administration».	96/10/16

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1132	Lettre du 15 décembre 1993 de Richard Drouin (HQ) à Daphna Castel (MAC).	96/10/16
P-1133	Mémoire au Conseil des ministres du 7 août 1989 et du 20 octobre 1989 de John Ciaccia (MER) "Plan de développement d'Hydro-Québec 1989-1991, Horizon 1998».	96/10/18
P-1134	Recommandation du 15 novembre 1989 au Conseil des ministres par le Comité ministériel permanent au développement économique. Hydro-Québec 1989-1991, Horizon 1999.	96/10/18
P-1135	Recommandation du 29 novembre 1989 au Conseil des ministres par le Comité ministériel permanent de l'Aménagement et du Développement régional. Hydro-Québec 1989-1991, Horizon 1998.	96/10/18
P-1136	Décision du Conseil des ministres du 29 novembre 1989 sur le "Plan de développement d'Hydro-Québec 1989-1991, Horizon 1998.	96/10/18
P-1137	Note d'information du 17 septembre 1990 sur la cogénération et les petites centrales, MER.	96/10/18
P-1138	Note d'information du 12 octobre 1990 sur "Le programme des petites centrales hydroélectriques", MER.	96/10/18
P-1139	Lettre du 02 octobre 1996 d'Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés) à John Burcombe (MAC). Document (Contrat avec NB Power, Explications sur les données contractuelles).	96/10/22

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1140	Lettre du 17 juillet 1996 de Me Michel Yergeau (Lavery, De Billy) à Me Jean Villeneuve (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés). Tableau (Achats à court terme auprès des réseaux voisins).	96/10/22
P-1141	Lettre du 19 août 1996 de Me Michel Yergeau (Lavery, De Billy) à Me Jean Villeneuve (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés), (Programme de ventes additionnelles).	96/10/22
P-1142	Lettre du 22 novembre 1991 de Lise Bacon (MER) à Nicole Malo (MER).	96/10/23
P-1143	Note d'information du 5 février 1992, "Suivi du Plan de développement d'Hydro-Québec / Comparaison entre Hydro-Québec et d'autres utilités publiques nord-américaines" (MER).	96/10/23
P-1144	Compte rendu de la 3e réunion du 12 février 1992 du groupe de travail (MER; MENVIQ; HQ et Gaz Métropolitain).	96/10/23
P-1145	Lettre du 18 février 1992 de Jean-Claude Richard (HQ) à Bruno Duchesne (MER).	96/10/23
P-1146	Lettre du 27 février 1992 de Marc Rochette (Gaz Métropolitain) à Bruno Duchesne (MER).	96/10/23
P-1147	Note de service du 29 février 1992 de Nicole Malo (MER) à Lise Bacon (MER).	96/10/23
P-1148	Lettre du 14 avril 1992 de Lise Bacon (MER) à Albert Côté (Ministre des Forêts).	96/10/23
P-1149	Lettre du 14 avril 1992 de Lise Bacon (MER) à Pierre Paradis (MENVIQ).	96/10/23

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1150	Lettre du 7 mai 1992 de Pierre Paradis (MENVIQ) à Lise Bacon (MER).	96/10/23
P-1151	Mémoire transmis par télécopieur le 11 mai 1992 de Normand McNeil (Ecohydro Inc.) à Lise Bacon (MER).	96/10/23
P-1152	Lettre du 14 juin 1992 de Richard Drouin (HQ) à Lise Bacon (MER).	96/10/23
P-1153	Décision du 27 janvier 1993 du Conseil des ministres concernant les audiences génériques sur la cogénération.	96/10/23
P-1154	Mémoire au Conseil des ministres du 1er septembre 1993 de Lise Bacon (MER) concernant le plan de développement 1993 d'Hydro-Québec.	96/10/23
P-1155	Recommandation du 7 septembre 1993 au Conseil des ministres par le Comité ministériel permanent au développement économique concernant le plan de développement 1993 d'Hydro-Québec.	96/10/23
P-1156	Lettre du 08 octobre 1993 de Richard Drouin (HQ) à Lise Bacon (MER).	96/10/23
P-1157	Note d'information du 23 novembre 1993, "Engagement de performance 1993-1995 / Revue de gestion au 31 août 1993", Bernard Gervais (MER).	96/10/23
P-1158	Communiqué de presse du 17 novembre 1993 d'Hydro-Québec, "Cogénération: Hydro-Québec apporte quelques précisions".	96/10/23
P-1159	Communiqué de presse du 19 novembre 1993 de Lise Bacon (MER), «Cogénération: Lise Bacon questionne Hydro-Québec".	96/10/23

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1159 A	Coupure de presse du journal "La Presse" du 19 novembre 1993 "Cogénération: Hydro-Québec met 6 projets sur la glace". Gilles Normand.	96/10/23
P-1159 B	Coupure de presse du journal "Le Soleil" du 19 novembre 1993 "Projet de 135 millions \$ de la CUQ en péril". Michel Corbeil.	96/10/23
P-1160	Communiqué de presse du 19 novembre 1993 d'Hydro-Québec, "Hydro-Québec maintient le recours à la cogénération".	96/10/23
P-1161	Lettre du 19 novembre 1993 de Lise Bacon (MER) à Richard Drouin (HQ).	96/10/23
P-1162	Note de service du 15 octobre 1993 de Bernard Gervais (MER) à François Geoffrion (MER).	96/10/23
P-1163	Lettre du 8 décembre 1993 de Lise Bacon (MER) à Richard Drouin (HQ).	96/10/23
P-1164	Lettre du 08 novembre 1993 de Lise Bacon (MER) à Richard Drouin (HQ).	96/10/23
P-1165	Rapport du BAPE «Centrale de cogénération d'énergie Indeck-Baie Squaw à Hull», (non daté) (extraits).	96/10/24
P-1166	Preliminary Study sponsored by the Grand Council of the Crees (of Quebec) Cree Regional Authority prepared by Mrs Ian Goodman and William Marcus, 21 mai 1990 (extraits).	96/10/25
P-1167	Lettre du 28 octobre 1996 de Me Richard Phaneuf (Malouin, Phaneuf avocats) à monsieur le Juge François Doyon (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/10/28

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1168	Lettre du 12 juin 1996 de Denis Berthiaume, à Raymond Lemyre (MEF).	96/10/28
P-1168 A	Lettre de Denis Berthiaume à Raymond Lemyre (MEF) (non datée).	96/10/29
P-1169	Lettre du 8 février 1995 de Me Jacques Gauthier (Société en commandite hydro-électrique Buckingham) à Raymond Lemyre (MEF).	96/10/28
P-1170	Rapport d'analyse du 15 février 1995 accompagnant l'émission du certificat d'autorisation du ministre de l'Environnement et de la Faune concernant les Forces motrices Buckingham.	96/10/28
P-1171	Lettre du 20 février 1995 de Me Jacques Gauthier (Société en commandite hydro-électrique Buckingham) à Jacques Beaulieu (MEF).	96/10/28
P-1172	Certificat d'autorisation du 21 février 1995 du ministre de l'Environnement et de la Faune. Augmentation de la puissance de la Centrale Buckingham sur la rivière du Lièvre, municipalité de Buckingham.	96/10/28
P-1173	Évaluation environnementale du projet d'augmentation de puissance de la centrale Buckingham, Tecsub, novembre 1994.	96/10/28
P-1174	Lettre du 22 juillet 1996 de Jacques Gauthier (Boralex Inc.) à Pierre Lévesque (MEF).	96/10/28
P-1175	Notes manuscrites de Cyrille Taillon du 23 janvier 1989.	96/10/29
P-1176	Lettre du 17 mars 1989 de Maurice Villeneuve (Le Groupe LMB Experts-Conseils Inc.) à Me Jacques Simard (Corporation d'exploitation électrique).	96/10/29

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1177	Lettre du 14 avril 1989 de Cyrille Taillon à Pierre Babineau (SÉPAQ).	96/10/29
P-1178	Lettre du 7 août 1989 de Pierre Babineau (SÉPAQ) à Cyrille Taillon.	96/10/29
P-1179	Lettre du 23 janvier 1989 de Cyrille Taillon à François Geoffrion (MER).	96/10/29
P-1180	Lettre du 6 février 1989 de François Geoffrion (MER) à Cyrille Taillon.	96/10/29
P-1181	Agenda de Pierre Lajoie (Consultant - projet Val-Jalbert, MCQ Hydro Canada inc.) pour les années 1989, 1990 et 1991.	96/10/29
P-1182	Lettre du 2 juillet 1991 de Yves L. Pagé (MENVIQ) à Antoine Baril (Cascades Inc.).	96/10/29
P-1183	Lettre du 03 décembre 1991 de Michèle Laberge (MENVIQ) à Claude Audet (Cascades Inc.).	96/10/29
P-1184	Lettre du 12 décembre 1991 de Bernard Lemaire (Cascades Inc.) à André Trudeau (MENVIQ).	96/10/29
P-1185	Lettre du 13 janvier 1992 de Claude Audet (Cascades Inc.) à Denis Bergeron (MENVIQ).	96/10/29
P-1186	Lettre du 10 mars 1992 de Denis Bergeron (MENVIQ) à Claude Audet (Cascades Inc.).	96/10/29
P-1187	Lettre du 14 février 1992 de Michèle Laberge (MENVIQ) à Antoine Baril (Cascades Inc.).	96/10/29
P-1188	Note d'information du 29 mars 1993 de Michel Thérien «Usine de cogénération de la Société de Cogénération Kingsey enr.» (MENVIQ).	96/10/29

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1189	Lettre du 09 novembre 1992 de Me Georgette Couture (Protecteur du citoyen) à André Harvey (MENVIQ).	96/10/29
P-1190	Lettre du 18 décembre 1992 d'André Harvey (MENVIQ) à Me Georgette Couture (Protecteur du citoyen).	96/10/29
P-1191	Guide sur le processus d'inspection, Opération régionale (MENVIQ) 2 juillet 1992.	96/10/30
P-1192	Tableau du 21 mai 1996 "Statistiques d'application réglementaire - Période du 1er avril 1995 au 31 mars 1996 (MEF).	96/10/30
P-1193	Curriculum vitae de Denis Durand (Jarislowsky Fraser et compagnie Limitée).	96/10/30
P-1194	Rapport à la Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés, de Denis Durand (Jarislowsky Fraser et compagnie Limitée), 1 octobre 1996.	96/10/30
P-1195	Tableau des rendements d'investissement. (Non daté).	96/10/30
P-1196	Chapitre 119 du Code Criminel Fédéral des États-Unis 1996, Intitulé "Wires and electronic communications interception and Interception of oral Communications". (Non daté).	96/10/31
P-1197	Lettre du 29 octobre 1996 de Donald F. Chase II (U.S. Department of Justice) à Me Donald I. Bierman (Bierman, Shohat, Loewy, Perry & Klein, P.A.) (Document masqué).	96/11/01

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1198	Lettre du 22 octobre 1996 de Me Ira N. Loewy (Bierman, Shohat, Loewy, Perry, Klein, P.A.) à Me Michel Décary (Stikeman, Elliott).	96/11/01
P-1199	Décision du Juge Joan A. Lenard dans la cause #94-266-Cr-GRAHAM, United States District Court Southern District of Florida du 5 novembre 1996.	96/11/05
P-1200	Summary Information of the Hydro P-1 Group's Projects for Financing Purposes (Belleterre, Ste-Brigitte-des-Saults, Danville, St-Jérôme.	96/11/14
P-1201	Cassette vidéo "avec cache" 56 min 00 sec. du SPCUM «Peter Kuczer».	96/11/14
P-1202	Document de la Cour supérieure dans l'affaire de la faillite d'Hydro P-1 "Statement of affairs" du 29 mars 1995.	96/11/15
P-1203	Tableau intitulé: "Hydro P-1; Dépôts effectués aux comptes bancaires".	96/11/15
P-1204	Document intitulé: "Balance sheets as at September 30 and January 31, 1993; Together with Auditor's Report", de Arthur Andersen & Co. SC, 12 novembre 1993.	96/11/15
P-1205	Deux cassettes du 3 novembre 1993, identifiées "Tape 1" et "Tape 2"; Deux rencontres entre des agents doubles du "Department of the Treasury; U.S. Customs Service; Office of Enforcement" et Peter Kuczer..	96/11/18
P-1206	Transcription de la cassette vidéo "Tape 1", par A B Si Translation Services Inc., 3 novembre 1993.	96/11/18

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1207	Transcription de la cassette vidéo "Tape 2", par A B Si Translation Services, Inc., du 3 novembre 1993.	96/11/18
P-1208	Transcription d'une cassette vidéo par Robert Proulx (Services Paralégaux et Plus), 3 novembre 1993.	96/11/18
P-1208 A	Transcription de notes et cassettes relatives à Peter Kuczer, 3 novembre 1993.	96/11/27
P-1209	Notes manuscrites du 12 mars 1994 de Peter Kuczer, "Franchise Scheme".	96/11/18
P-1210	Documents relatifs aux projets de construction de barrages où Peter Kuczer et ses compagnies étaient impliqués «Confidential offering memorandum dated december 8, 1993»; Lettre d'intention du 26 novembre 1993 de la compagnie d'assurance Standard Life; Lettre d'intention du 29 mars 1994, de John Hancock (Mutual Life Insurance Company); Projet d'entente du 1er octobre 1993 avec la Banque Royale du Canada; Lettre d'intention du 5 juin 1992 de la Banque Barclay du Canada.	96/11/20
P-1211	Lettre du 28 février 1994 de James W. Drese (Duke International , Ltd. / Carabbean Unified A.V.V.) à Peter Kuczer (Hydro P-1 Inc.).	96/11/21
P-1212	Rapport préliminaire du 18 avril 1995 du syndic dans l'affaire de la faillite d'Hydro P-1.	96/11/22
P-1213	Note du 29 juin 1992 de Jean Roch (Hydro P-1 Inc.) à Greg McMartin (Long Point Band).	96/11/22

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1214	Note du 13 juin 1992 de Jean Roch (Hydro P-1 Inc.) à Greg Mc Martin (Long Point Band).	96/11/22
P-1215	Photographies (7) prises au Lac des Fourches au mois de juin 1994.	96/11/22
P-1216	Cassette vidéo: parade d'identification, quatre (4) photos.	96/11/27
P-1217	Croquis des abords du Parlement.	96/11/27
P-1218	Photographie de John Parisella.	96/11/27
P-1219	Lettre du 25 novembre 1996 de Me Richard Mongeau à monsieur le Juge François Doyon et représentations écrites de Me Richard Mongeau du 24 mai et 21 octobre 1996.	96/11/27
P-1220	Communiqué de presse du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec, du Syndicat des scientifiques de l'IREQ, de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec et du Mouvement Au Courant du 15 novembre 1993.	96/12/03
P-1221	Coupure de presse du journal "La Presse", 4 avril 1995, «Une lettre d'intention... mais quelle intention?», Me Pierre Lajoie (Desjardins Ducharme).	96/12/03
P-1222	Lettre du 30 octobre 1996 de Me Richard Phaneuf (Malouin, Phaneuf) à monsieur le Juge François Doyon (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/12/13
P-1223	Lettre du 30 octobre 1996 de Jacques Angers (Donohue) à Me Jean Villeneuve (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/12/13

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1224	Lettre du 31 octobre 1996 de Me Michel Yergeau (HQ) à Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/12/13
P-1225	Lettre du 21 octobre 1996 de Me Michel Yergeau (HQ) à Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/12/13
P-1226	Lettre du 19 novembre 1996 d'Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés) à Daphna Castel (MAC); Lettre du 19 novembre 1996 d'Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés) à Me Michel Yergeau (HQ); Lettre du 18 novembre 1996 de Me Michel Yergeau (HQ) à Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/12/13
P-1227	Lettre du 6 novembre 1996 de Me Michel Yergeau (HQ) à Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/12/13

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1228	Lettre du 13 novembre 1996 de monsieur le Juge François Doyon (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés) à Philip Raphals (ENVironnement JEUnesse); Lettre du 4 novembre 1996 de Philip Raphals (ENJEU) à monsieur le Juge François Doyon (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès des producteurs privés).	96/12/13
P-1229	Lettre du 19 novembre 1996 de monsieur le Juge François Doyon (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés) à Daphna Castel (MAC); Lettre du 18 novembre 1996 de Daphna Castel (MAC) à monsieur le Juge François Doyon (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/12/13
P-1230	Lettre du 19 novembre 1996 d'Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés) à Philip Raphals (ENJEU).	96/12/13
P-1231	Lettre du 1er novembre 1996 de Me Jean Deaudelin (MEF) à Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/12/13

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1232	Lettre du 24 novembre 1996 de Daphna Castel (MAC) à monsieur le Juge François Doyon (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés); Lettre du 26 novembre 1996 de monsieur le Juge François Doyon (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès des producteurs privés) à Daphna Castel (MAC).	96/12/13
P-1233	Lettre du 24 novembre 1996 de Philip Raphals (ENJEU) à monsieur le Juge François Doyon (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés). Lettre du 26 novembre 1996 de monsieur le Juge François Doyon (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès des producteurs privés) à Philip Raphals (ENJEU).	96/12/13
P-1234	Lettre du 4 octobre 1994 de Guy Ladouceur (Fondation des Chutes Coulonge Inc.) à Jacques Brassard (MEF); Lettre du 21 octobre 1994 de Cécile Cléroux (MEF) à Guy Ladouceur (Fondation des Chutes Coulonge Inc.); Lettre du 26 octobre 1994 de Jacques Beaulieu (MEF) à Guy Ladouceur (Fondation des Chutes Coulonge Inc.).	96/12/13
P-1235	Lettre du 16 mars 1995 de Luc Séguin (M.R.C. Pontiac) à Pierre Lévesque (MEF).	96/12/13

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1236	Lettre non signée du 19 avril 1995 de Judith Lawn (Fondation des Chutes Coulonge Inc.) à Christiane Boucher (MEF); Lettre non signée du 26 mai 1995 de Judith Lawn (FCC) à Christiane Boucher (MEF); Lettre du 5 septembre 1995 d'Elphège Caron (MEF) à Judith Lawn (FCC).	96/12/13
P-1237	Note du 12 septembre 1995 de Guy Lefebvre (Fondation des Chutes Coulonge Inc.) à Elphège Caron (MEF); Lettre du 25 octobre 1995 de Raymond Lemyre (MEF) à Daniel Jacques (Hydro-Pontiac inc.); Lettre non datée de Daniel Jacques (Hydro-Pontiac) à Raymond Lemyre (MEF).	96/12/13
P-1238	Lettre non signée du 18 décembre 1995 de Joan Bertrand (Fondation des Chutes Coulonge Inc.) à Elphège Caron (MEF); Lettre du 8 janvier 1996 d'Elphège Caron (MEF) à Joan Bertrand (FCC); Lettre du 30 avril 1996 de Raymond Lemyre (MEF) à Joan Bertrand (FCC); Lettre du 7 mai 1996 de Raymond Lemyre (MEF) à Joan Bertrand (FCC).	96/12/13
P-1239	Mémoire de Février 1993 du syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec Inc. et du Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ sur la proposition de plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec déposé devant la Commission parlementaire de l'Économie et du Travail.	96/12/13
P-1240	Lettre du 4 décembre 1996 de monsieur le Juge François Doyon (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés) à Philip Raphals (ENJEU).	96/12/13

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1241	Lettre du 28 octobre 1994 de Denis L'homme (MRN) à Bertrand Tétreault (BAPE).	96/12/13
P-1242	Lettre du 3 novembre 1994 de Bertrand Tétreault (BAPE) à Denis L'homme (MRN).	96/12/13
P-1243	Lettre du 11 décembre 1996 de monsieur le Juge François Doyon (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés) à Daphna Castel (MAC).	96/12/13
P-1244	Étude d'impact économique des secteurs de génération et de distribution d'électricité, de raffinage de pétrole et de distribution de gaz au Québec - Bureau de la statistique du Québec, 14 février 1985.	96/12/13
P-1245	Rapport de vérification des équipements de la centrale et de la production hydroélectrique de la Centrale Saint-Raphaël, Robert Poissant (MRN), 14 novembre 1995; Lettre du 21 novembre 1995 de René Paquette (MRN) à Serge Proulx (Société d'Énergie St-Raphaël Inc.); Lettre du 5 février 1996 de Serge Proulx à René Paquette (MRN); Lettre du 2 mai 1996 de Serge Proulx à Robert Gagnon (MRN).	96/12/13
P-1246	État de compte de Bell Canada du 22 juillet 1992.	96/12/13
P-1247	Lettre du 1 mai 1987 de Bernard Charette (Les Produits forestiers Bellerive-Ka'N'Enda Inc.) à Réjean Fafard (Panifibre Inc.).	96/12/13
P-1248	Résolutions adoptées et signées par les administrateurs de Les Produits Forestiers Bellerive Ka'N'Enda Inc., le 5 mai 1987.	96/12/16

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1249	Procès-verbal d'une réunion du Conseil d'administration de Les Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda Inc. tenue à Mont-Laurier le 26 mai 1987.	96/12/16
P-1250	Note du 6 mai 1987 de Bernard Charette (Bellerive-Ka'N'Enda) à Roger Morasse (Vice-président au Domaine Industriel).	96/12/16
P-1251	Lettre du 4 août 1987 de Jean Roch (Hydromega Developments Inc.) à Bernard Charette (REXFOR). Offre d'achat.	96/12/16
P-1252	Affirmation solennelle du 12 décembre 1996 de Vianney Landreville (Ville de Mont-Laurier).	96/12/16
P-1253	Tableau concernant les liens corporatifs entre Développement Hydroméga Inc. et Investissements Miréris limitée, (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	96/12/16
P-1254	Contrat de vente du 20 novembre 1987 entre Les Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda Inc. et Hydroméga Development.	96/12/16
P-1255	Contrat de vente du 23 décembre 1987 entre Hydroméga Development et Glenview Corporation.	96/12/16
P-1256	Acte de vente du 24 décembre 1987 entre Glenview Corporation le vendeur, et Société en commandite Hydroméga numéro 1.	96/12/16
P-1257	Décret 1717-94 du 7 décembre 1994 concernant la requête de Développements Hydroméga inc. relativement à l'approbation des plans et devis d'un barrage.	96/12/16
P-1258	Photographies (2) d'un projet d'une centrale.	96/12/17

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1259	Carte géographique du 2 novembre 1990 "Plan d'urbanisme / Affectation du sol" (Ville de Hull).	96/12/17
P-1260	Lettre du 20 décembre 1991 d'André J. Burns (Ville de Hull) à Gilles Leroux (HQ); Lettre du 14 novembre 1991 de Gilles Leroux (HQ) à André J. Burns (Ville de Hull); Carte de la cité de Hull; Lettre du 11 mai 1993 de la Ville de Hull à Jean Pierre Chabot (HQ); Lettre du 18 octobre 1991 de Josée Sabourin (Ville de Hull) à Marc Landry (HQ).	96/12/17
P-1261	Shéma d'aménagement révisé et Plans officiels du 16 juin 1988 (Communauté régionale de l'Outaouais).	96/12/17
P-1262	Rapport d'analyse environnementale, octobre 1993 de Jean-Claude Raymond (MEF).	96/12/17
P-1263	Décret 1459-93 du 20 octobre 1993 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de la Société en commandite Indeck-Hull pour la réalisation d'un projet de centrale de cogénération alimentée au gaz naturel à Hull.	96/12/17
P-1264	Certificat d'autorisation du 1er mars 1994 du MEF en faveur de la Société en commandite Indeck-Hull.	96/12/17
P-1265	Document du 10 novembre 1994 "Programme provincial de participation publique à l'élaboration du plan stratégique 1996 - Planification de l'équilibre énergétique" Alain Saladzius.	96/12/17
P-1266	Allocution du 17 octobre 1996 de Denise Therrien (HQ).	96/12/17

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1267	Rapport d'avant-projet Août 1993 "Complexe Grande-Baleine - Partie 1 Justification du projet" d'Hydro-Québec (extraits).	96/12/17
P-1268	Lettre du 20 décembre 1996 de Me Michel Yergeau (HQ) à Jean-Guy Laliberté (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	97/03/13
P-1269	Lettre du 18 décembre 1996 de Me Jean Deaudelin (MEF) à Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	97/03/13
P-1270	Lettre du 12 décembre 1996 de Coopers & Lybrand/Laliberté Lanctôt à Philip Lawee (Hydroméga).	97/03/13
P-1271	Photographies (52) des travaux de réhabilitation de la centrale de Mont-Laurier.	97/03/13
P-1272	Lettre du 16 décembre 1996 de Me Claude P. Bigué (Première Nation de Longue Pointe) à Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés); Lettre du 12 novembre 1991 du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du Canada au Chef Jerry Polson (Première Nation de Longue Pointe); Lettre du 7 novembre 1991 de Serge Proulx (Gestion Conseil S.C.P. inc.) à Benoît St-Denis (Association de développement des Algonguins inc.); Aboriginal Business Development and joint venture program policy for consideration. Support for micro hydro development.	97/03/13

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1273	Lettre du 23 décembre 1996 d'Yves Ducharme (maire de Hull) à Yvon Houle (Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés).	97/03/13
P-1274	Étude de mise en valeur de la maison Bryson et des Chutes Coulonge. Mars 1995; Étude de mise en valeur. Corridors ferroviaires de la M.R.C. de Pontiac et de la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau. Rapport final, mai 1993; Étude du désenclavement de la voie navigable rivière des Outaouais. Août 1991; Pour une région solide un investissement régional. Solideq. Septembre 1996; La voie navigable du Témiscamingue et de l'Outaouais.	97/03/13
P-1275	Liste des projets de production privée d'énergie dont le MEF a été saisi, mars 1996 (MEF-05 RR, envoi du 4 avril 1996).	97/03/13
P-1276	Parties accessibles des documents relatifs aux impacts environnementaux identifiés par le MEF.	97/03/13
P-1277	Lettre du 27 novembre 1996 du Mouvement Au Courant à la Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés et réponse du 11 décembre 1996 à cette lettre par Hydro-Québec.	97/03/13
P-1278	Document intitulé «Environmental Sustainability and the power sector» de Robert Goodland du 6 septembre 1994.	97/03/13
P-1279	Copie certifiée conforme de l'ordonnance de soit-communié du Juge d'instruction J. Ruffieux du 3 avril 1995.	97/03/13

COTE	TITRE DU DOCUMENT	DATE DE PRODUCTION
P-1280	Copie certifiée conforme de l'ordonnance de classement du Procureur général de la République et Canton de Genève du 1er septembre 1995.	97/03/13
P-1281	Tableau «Données sur la puissance du 7 novembre 1994 au 16 octobre» Société en commandite Hydro-Électrique Buckingham.	97/03/27

*Commission d'enquête sur la  
politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés*

***DIVERS EXPERTS  
CURRICULUM VITAE ET RAPPORTS***

*27 mars 1997*

*Commission d'enquête sur la  
politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés*

***CURRICULUM VITAE  
DE  
JEAN-THOMAS BERNARD***

*27 mars 1997*

January 1996

**Curriculum vitae  
de  
Jean-Thomas Bernard**

**Adresse au travail**  
Département d'économique  
Pavillon J.A. DeSève  
Université Laval  
Ste-Foy, QC G1K 7P4  
Tél.: 418-656-5123  
Fax.: 418-656-7412

**Adresse domiciliaire**  
1700, Chemin Gomin  
Sillery, QC  
G1S 1N9  
Tél.: 418-527-9896

**1. État civil**

Né à Montmagny, Québec, le 30 juin 1946  
Marié et père de deux enfants.

**2. Formation scolaire**

**Cours classique:** 1958-1966  
Collège Ste-Anne-de-la-Pocatière  
Kamouraska, Québec  
Diplôme obtenu: B.A.

**Cours universitaire:** 1966-1968  
Université d'Ottawa  
Diplôme obtenu: B.A. spécialité en économie

1969-1973  
University of Pennsylvania  
Diplôme obtenu: Ph.D.

**Thèse de doctorat:** "The Theory of the Firm under Rate of Return Regulation: A Re-examination from the Demand Size", soumise à l'École des études graduées en juin 1973.

### **3. Bourses**

Jun 1994 : Boursier de la Fondation Fulbright.

Mars 1992: Professeur honoré lors du 25ième anniversaire de l'UGIL, reconnaissance des étudiants(es).

Mai 1974 : William Polk Carey Prize in Economics at the University of Pennsylvania. (Prix décerné à la thèse de doctorat en économie jugée la meilleure au cours de l'année).

Mai 1970 : Four year program predoctoral fellowship at the University of Pennsylvania.

Mai 1969 : Econometric Forecasting Unit Fellowship at the University of Pennsylvania

Mai 1968 : Médaille d'or du Doyen de la Faculté des Sciences sociales à l'Université d'Ottawa.

Mai 1967 : Bourse Walters à l'Université d'Ottawa

### **4. Associations professionnelles**

Association canadienne d'économie  
Membre du comité éditorial 1988-1991  
Membre du comité exécutif 1994 -

American Economic Association

Econometric Society

Société canadienne de science économique  
Membre du conseil d'administration de 1989-92  
Président, 1991-1992

International Association of Energy Economists

### **5. Postes universitaires**

Université Laval, professeur titulaire  
Jun 1983 à ...

Université Laval, professeur agrégé  
Jun 1978 à juin 1983.

Université Laval, professeur adjoint  
Juin 1976 à juin 1978.

Queen's University, professeur associé  
Juillet 1973 à juin 1976.

## 6. Autres expériences

Cornell University, professeur invité, 1994-95.

Université Laval, Directeur du GREEN, 1988-1994.

Harvard University, research fellow, septembre 1987 à mai 1988.

Université Laval, Directeur des études de 2e et 3e cycles en économie, 1982-1984.

University of British Columbia, visiteur, 1980-1981.

Université Laval, Directeur du département d'économie, 1977-1978.

Université d'Ottawa, professeur invité, hiver 1976.

Royal Military College, Kingston, chargé de cours, hiver 1974.

University of Pennsylvania, chargé de cours, hiver 1973.

Université d'Ottawa, chargé de cours, 1968-1969.

## 7. Consultations (depuis 1990)

- Gaz Métropolitain, 1991, 1992, 1993, 1994
- BAPE, 1991, 1993
- Énergie et Ressources Québec, 1990, 1991, 1992, 1994
- Hydro-Québec, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995

8. Articles dans revues professionnelles

ARSENAULT, É., J.-T. BERNARD et É. GENEST-LAPLANTE, "Hydro-Québec Energy Savings Programs: "Watt" are they Worth?", *Resource and Energy Economics*, à paraître, 1996.

✓ BERNARD, J.-T. and R.J. WEINER, "Export Pricing in State-Owned and Private MNE's: Evidence from the International Petroleum Market", *International Journal of Industrial Organization*, à paraître, 1996.

BERNARD, J.-T. and É. GENEST-LAPLANTE, "Transfer Pricing by the Canadian Oil Industry: A Company Analysis", à paraître, *Applied Economics Letters*, 1996.

✓ BERNARD, J.-T., D. BOLDUC et D. BÉLANGER, "Québec Residential Electricity Demand: A Microeconomic Approach", *Canadian Journal of Economics/Revue Canadienne d'Économique*, à paraître, 1996.  
*vol 24 No 1 - février 1996, pp 2-112*

✓ BERNARD, J.-T. et E. GENEST-LAPLANTE, "La régressivité de la tarification de l'électricité selon le coût marginal", *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, à paraître, 1995.  
*vol 21, No 1, décembre 1995, pp 110-112*

BERNARD, J.-T. et Sylvie MARCEAU, "La rentabilité économique de l'énergie éolienne dans le réseau principal d'Hydro-Québec", *Energy Studies Review*, 7(1): 27-37, 1995.

ARSENAULT, É., J.-T. BERNARD, C.W. CARR et É. GENEST-LAPLANTE, "A Total Energy Demand Model of Québec: Forecasting Properties", *Energy Economics*, 17(2): 163-171, avril 1995.

BERNARD, J.-T. et E. GENEST-LAPLANTE, "Les exportations d'électricité: les leçons fournies par le marché" dans Y. Bélanger et R. Comeau, éditeurs, *Hydro-Québec, autres temps, autres défis*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1995, pp. 219-227.

BÉLANGER, G. et J.-T. BERNARD, "La tarification de l'électricité au Québec" dans F. Palda, éd., *L'état interventionniste, le gouvernement provincial et l'économie du Québec*. Vancouver, The Fraser Institute, 1994, pp. 169-192.

BERNARD, J.-T. et É. GENEST-LAPLANTE, "Analyse du plan de développement d'Hydro-Québec, 1992-2010", *Energy Studies Review*, 6(2): 143-153, 1994.

BERNARD, J.-T., "L'efficacité énergétique chez Hydro-Québec: pourquoi oublier la substitution électricité/gaz naturel", *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, 20(1): 26-33, Mars 1994.

- BERNARD, J.-T., "Hydro-électricité, redevances et compétitivité industrielle" dans R.W. Crowley, éd., *Compétitivité et établissement des prix dans le secteur public*. Kingston, Queen's University, Ecole des Études en politiques publiques/secteur public et compétitivité, 1993, pp. 123-130.
- LUCKERT, M.K. et J.-T. BERNARD, "What is the Value of Standing Timber? Difficulties in Merging Theory with Reality", *The Forestry Chronicle*, 69(6): 680-685, December 1993.
- BERNARD, J.-T., L. BOUTHILLIER et M.K. LUCKERT, "L'application de la méthode des comparables à la forêt publique québécoise", *L'Actualité Économique/Revue d'Analyse Économique*, 69(2):53-70, juin 1993.
- BERNARD, J.-T., D. BOLDUC, Y. GINGRAS et P. RILSTONE, "La croissance réduite de la demande d'électricité au Québec: une perspective critique", *Energy Studies Review*, 5(1):28-38, 1993.
- BÉLANGER, D., J.-T. BERNARD et Y. ST-AMOUR, "The Effects of Electricity Exports on Domestic Prices: The Case of Québec", *Utilities Policy*, 3(2):137-144, April 1993.
- BERNARD, J.-T., "Le marché québécois de l'électricité", *L'Actualité Économique/Revue d'Analyse Économique*, 68(3):389-408, septembre 1992, allocution présidentielle.
- BERNARD, J.-T., "Compétition électricité/gaz au Québec", *Energy Studies Review*, 4(2):117-127, 1992.
- BÉLANGER, D. et J.-T. BERNARD, "La consommation de l'énergie au Québec: un bilan" dans C.E. Delisle, M.A. Bouchard et L. Lauzon, éd., *L'énergie à l'heure des choix*. Actes du 15<sup>ème</sup> congrès annuel de l'Association des biologistes du Québec, Ste-Foy, novembre 1990, Université de Montréal, vol. 13, 1992, pp. 7-21.
- BERNARD, J.-T., É. GENEST-LAPLANTE et B. LAPLANTE, "Le coût d'abandonner le projet Grande-Baleine", *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, 18(2):153-165, juin 1992.
- BÉLANGER, D. et J.-T. BERNARD, "A Model of the Electricity Market in the Province of Quebec: Overview and Results", *Energy Economics*, 14(2):107-118, avril 1992.
- POOLE, E. et J.-T. BERNARD, "Defense Innovation Stock and Total Factor Productivity", *Canadian Journal of Economics/Revue Canadienne d'Économie*, 25(2):107-118, avril 1992.
- BERNARD, J.-T. et R. WEINER "Transfer Prices and the Excess Cost of Canadian Oil Imports: New evidence on Bertrand versus Rugman", *Canadian Journal of Economics/Revue Canadienne d'Économie*, 25(1):22-40, février 1992.

- 6
- BERGERON, C. et J.-T. BERNARD, "The Residential Dual Energy Programs of Hydro-Quebec, An Economic Analysis", *Energy Studies Review*, 3(2):151-161, 1991.
- BÉLANGER, D. et J.-T. BERNARD, "Demande d'électricité et développement des installations au Québec de 1990 à 2010", *Energy Studies Review*, 3(1):20-34, 1991.
- BÉLANGER, G. et J.-T. BERNARD "Aluminium ou exportation: de l'usage de l'électricité québécoise", *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, 17(2)197-204, juin 1991.
- BERNARD, J.-T., "Taxation des ressources naturelles et rentes hydroélectriques au Canada", *L'Actualité économique/Revue d'Analyse Économique*, 66(4):421-440, décembre 1990.
- BÉLANGER, D. et J.-T. BERNARD, "Electricity Demand in the Province of Québec from 1990 to 2010", *Energy, Exploration and Exploitation*, 8(5):326-337, 1990.
- BÉLANGER, D., J.-T. BERNARD et R. DUBOIS, "Demand for non-energy petroleum products: the case of Québec", *Energy Economics*, 12(3):177-184, Juillet 1990.
- BERNARD, J.-T. et R.J. WEINER, "Multinational Corporations, transfer Prices and Taxes: Evidence from the U.S. Petroleum Industry" in A. Razin and J. Slemrod, eds, *Taxation in the Global Economy*. Chicago: University of Chicago Press and The NBER, 1990, pp. 123-154.
- BERNARD, J.-T., "Market Indicators and Québec/US Electricity Trade" in D.E. Nolle, ed., *The Canada-US Free Trade Agreement: Implications, Opportunities and Challenges*. New York, New York University Press, 1990, pp. 41-64.
- BERNARD, J.-T., "Les bénéfices des exportations québécoises d'électricité: une perspective américaine" (Note), *Études Internationales*, XX(2):341-357, juin 1989.
- BERNARD, J.-T., "A Ricardian Theory of Hydroelectric Power Development: Some Canadian Evidence", *Canadian Journal of Economics/Revue Canadienne d'Économie*, 22(2):328-339, mai 1989.
- BERNARD, J.-T., "Réglementation des prix de l'électricité à l'exportation par l'ONE", *L'Actualité économique/Revue d'Analyse Économique*, 65(1):71-85, mars 1989.
- BÉLANGER, D. et J.-T. BERNARD, "Electricity Exports and Hydro-Québec, 1986-2000 Development Plan", *The Energy Journal*, 10(1):139-147, January 1989.
- BERNARD, J.-T., "U.S. - Canadian Trade Agreement: Canadian Electricity", *The Energy Journal*, 9(4):127-130, 1988.
- BERNARD, J.-T., "L'accord du libre-échange et l'électricité" in M. Gold and R. Leyton-Brown, eds., *Trade-Offs on Free Trade*. Toronto, Carswell, 1988, pp. 249-254.

- BERNARD, J.-T. et S. THIVIERGE, "Les politiques fiscales et financières des services d'électricité: le cas d'Hydro-Québec", *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, 14(3):239-244, septembre 1988.
- BERNARD, J.-T., "United States Electricity Imports from Québec and the Fair Trade Issue", *Canadian Public Administration/Administration Publique du Canada*, 31(1):43-52, printemps 1988.
- BERNARD, J.-T., "L'accord de libre-échange et commerce canado-américain de l'électricité" dans R. Janda et Al. C. de Mestral, eds, *L'accès au marché dans le cadre de l'accord de libre-échange Canada/États-Unis*. Institut de Droit comparé de l'Université McGill, Actes du Colloque, 12 janvier 1988, pp. 81-84.
- BERNARD, J.-T. et S. THIVIERGE, "The Development Plan of Hydro-Québec, 1985-2000: an Integrated Analysis" in D.O. Wood, ed., *The Changing World Energy Economy*. Papers and Proceedings of the Eight Annual North American Conference, IAEE, May 1987, pp. 530-534.
- BERNARD, J.-T., M. LEMIEUX et S. THIVIERGE, "Residential Energy Demand: An Integrated Two-Levels Approach", *Energy Economics*, 9(3):139-144, July 1987.
- BERNARD, J.-T. et M.R. VEALL, "The Probability Distribution of Future Demand: The Case of Hydro Quebec", *Journal of Business and Economic Statistics*, 5(3):417-424, July 1987.
- BERNARD, J.-T. et R.W. PAYNE, "Natural Resources Rent and Hydroelectric Power: The Case of British Columbia and Manitoba" in T. Gunton and J. Richards, eds, *Resource Rents and Public Policy in Western Canada*. Halifax, Institute for Research on Public Policy, 1987, pp. 59-88.
- BERNARD, J.-T. et P. CAUCHON, "Thermal and Economic Measures of Energy Use: Differences and Implications", *The Energy Journal*, 8(2):125-135, April 1987.
- BERNARD, J.-T. et R. D. CAIRNS, "On Public Utility Pricing and Foregone Economic Benefits", *Canadian Journal of Economics/Revue Canadienne d'Économie*, 20(1):152-163, février 1987.
- BERNARD, J.-T., "Une théorie ricardienne du développement hydro-électrique" dans G. Gaudet et P. Lasserre, eds., *Ressources naturelles et théorie économique*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, pp. 211-230.
- BEARDSELL, D., J.-T. BERNARD et S. THIVIERGE, "Gasoline Demand by Passenger Cars: A Structural Approach" in M. Miyata et K. Matsui, eds., *Energy Decisions for the Future: Challenge and Opportunities*. Proceedings Eight International Conference, IAEE, Tokyo, June 1986, pp. 1142-1161.

- 8
- BERNARD, J.-T., F. LESSARD et S. THIVIERGE, "Demande d'énergie du secteur commercial québécois", *L'Actualité Économique*, 67(1):5-22, mars 1986.
- BERNARD, J.-T. et J. CHATEL, "The Application of Marginal Cost Pricing Principles to a Hydro-Electric System: The Case of Hydro-Québec", *Resources and Energy*, 7(4):353-375, Déc. 1985.
- BERNARD, J.-T., "Utilities" in *The Canadian Encyclopedia*. Edmonton, Hurtig Publishers, 1985, Vol. III, pp. 1887-1888.
- BERNARD, J.-T., G.E. BRIDGES et A.D. SCOTT, "Une évaluation de la rente potentielle des sites hydro-électriques", *Revue d'Économie Industrielle*, no 29, 3e trimestre, 1984, pp. 1-17.
- BERNARD, J.-T. et J. CHATEL, "The Role of Energy Limited Hydro-Equipment in an Optimal Plant Mix", *Energy Economics*, 6(2):139-144, Avril 1984.
- BERNARD, J.-T. et M. TRUCHON, "Les retombées économiques de l'effort militaire du Canada dans l'optique du désarmement", *McGill Law Journal/Revue de Droit de McGill*, juillet 1983, 28(3):684-715.
- BERNARD, J.-T., "La rente des ressources naturelles", *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, 8(3):297-299, été 82.
- BERNARD, J.-T., "L'exportation d'électricité par le Québec", *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, 8(3): 321-333, été 82.
- BERNARD, J.-T., "L'évolution de la fiscalité minière fédérale de 1972 à 1978", *L'Actualité Économique*, no 4, oct.-déc. 1980, pp. 597-610.
- BERNARD, J.-T., "An Analysis of the Recent Federal Tax Changes affecting the Canadian Mining Industry" in P.N. Nemetz, ed., *Resource Policy: International Perspectives*. Montréal, Institut de recherche politique, 1980, pp. 277-298.
- BERNARD, J.-T., "An Analysis of the Recent Federal Tax Changes affecting the Canadian Mining Industry" in *Journal of Business Administration*, 11(1)(2):277-298, Fall 79/Spring 80.
- BERNARD, J.-T., "L'Hydro-Québec: mandat, contraintes et tarifs" dans C. Montmarquette, éd., *Économie du Québec et choix politique*. Montréal, PUQ, 1979, pp. 465-486.
- BERNARD, J.-T., "Comparaison de la croissance de la productivité totale dans la production de l'électricité au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et aux États-Unis, 1956-1970." dans *Problèmes actuels de l'économie québécoise*. Montréal, Éditions Quinze, 1978, pp. 345-367.
- BERNARD, J.-T., "L'intégration verticale dans l'industrie minière", *L'Actualité Économique*, oct.-déc. 1977, pp. 648-665.

9. Rapports de recherche liés à des contrats (depuis 1990)

BERNARD, J.-T. et É. GENEST-LAPLANTE, *Les élasticités-prix et revenu des demandes sectorielles d'électricité au Québec: revue et analyse*, rapport final de recherche soumis à Hydro-Québec, août 1995, 47 pages.

BEAUCHEMIN, É. et J.-T. BERNARD, *Le réchauffement climatique et ses impacts dans le contexte québécois*, rapport soumis au ministère des Ressources naturelles, Québec, juillet 1994, 30 pages.

BERNARD, J.-T., *Le coût évité de la production d'électricité au Québec*, rapport soumis au ministère de l'Énergie et Ressources, Québec, novembre 1992, 20 pages.

BERNARD, J.-T., D. BOLDUC, Y. GINGRAS et P. RILSTONE, *Les effets sur la demande québécoise d'électricité de certains changements technologiques 2000-2020*, rapport final soumis à Hydro-Québec, mars 1992, 78 pages.

BERNARD, J.-T., *Base tarifaire et allocation de coûts des services publics d'électricité*, rapport soumis au ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec, février 1992, 22 pages.

ARSENAULT, É., J.-T. BERNARD et C. CARR, *Modèle de prévision de la demande d'électricité au Québec: structure, données statistiques, estimation et résultats*, rapport soumis au ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec, septembre 1991, 43 pages.

BERNARD, J.-T., assisté de D. BÉLANGER et M. LEMIEUX, *L'organisation des services publics d'électricité de cinq provinces: relations financières et contrôle gouvernemental*, rapport soumis au ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec, mars 1990, 56 pages.

## 10. Cahiers de recherche (depuis 1990)

BERNARD, J.-T., L. Bouthillier, J. Catimel et N. Gélinas, *An Integrated Model of Quebec-Ontario-U.S. Northeast Softwood Lumber Markets*, Cahier de recherche 9517, GREEN, Département d'économique, Université Laval (en révision, *American Journal of Agricultural Economics*).

BERNARD, J.-T. et M. ROLAND, *Rent Dissipation through Electricity Prices of Publicly-Owned Utilities*, cahier de recherche 9508, GREEN, Département d'économique, Université Laval.

BERNARD, J.-T., S. GORDON et J. TREMBLAY, *Electricity Prices and Elections in Quebec*, cahier de recherche 9501, GREEN, Département d'économique, Université Laval (en révision, *Canadian Journal of Economics, Revue Canadienne d'Économique*).

BERNARD, J.-T. et L.-É. THÉRIAULT, *Micro Forecasting by a Public Agency: The Case of the National Energy Board*, cahier de recherche no 93-13, GREEN, Département d'économique, Université Laval.

BERNARD, J.-T., *Le programme d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec et la substitution électricité/gaz naturel*, cahier de recherche no 92-18, GREEN, Département d'économique, Université Laval.

(1974-1990 - liste disponible sur demande)

## 11. Articles de vulgarisation (depuis 1990)

BÉLANGER, D. et J.-T. BERNARD, "Les exportations d'électricité d'Hydro-Québec: rappel historique et perspectives futures", *Revue de l'Énergie*, no 428, février-mars 1991, pp. 188-193.

(1974-1990 - liste disponible sur demande)

## 12. Autres

BERNARD, J.-T., Compte rendu de C. Bellavance, *Shawinigan Water and Power 1898-1963, Formation et déclin d'un groupe industriel au Québec*, Cap Saint-Ignace, Les Éditions du Boréal, 1994, 446 pages, dans *Journal of Economic History*, juin 1995, pp. 453-454.

BERNARD, J.-T. et É. GENEST-LAPLANTE, "Une politique énergétique québécoise axée sur la contribution à la richesse collective", *mémoire présenté dans le cadre du débat public sur l'énergie au Québec*, 08\1995, 19 pages.

(1974-1990 - liste disponible sur demande)

## 13. Communications scientifiques (depuis 1990)

BERNARD, J.-T., "An Integrated Model of Quebec-Ontario-U.S. Northeast Softwood Lumber Markets", *conférence à la 5ième rencontre annuelle du Groupe Canadien d'Études sur les ressources et l'environnement*, Simon Fraser University, Vancouver, les 30 septembre et 1er octobre 1995.

BERNARD, J.-T., "Rent Dissipation through Electricity Prices of Government-Owned Public Utilities", *séminaire* présenté à Queen's University, le jeudi 21 septembre 1995.

BERNARD, J.-T., "L'Énergie éolienne dans un système principalement hydro-électrique: le cas du Québec", *séminaire* présenté à Ressources Naturelles Canada, le vendredi 15 septembre 1995.

BERNARD, J.-T., "Hydro-Québec Energy Savings Programs: "Watt" are they worth", *Communication présentée à la conférence Energy Models for Policy and Planning*, London Business School/IFORS, First Joint International Symposium, Londres, 18-20\07\1995.

BERNARD, J.-T., "Rent dissipation through electricity prices of publicly-owned utilities", *18ième IAEE, International Conference*, Washington D.C. 5-8\07\1995.

BERNARD, J.-T., "Electricity Prices and Elections in Québec", *29ième Congrès annuel de l'Association Canadienne d'Économie*, Montréal, 2-4\06\1995.

BERNARD, J.-T., "Hydro-Québec Energy Efficiency Programs: "Watt" are they Worth", *conférence présentée au Congrès annuel de l'Association canadienne d'économie*, Calgary, 9-13 juin 1994.

- BERNARD, J.-T., "Energy Efficiency Programs", conférence présentée au *17e Congrès de International Association of Energy Economists*, Stavanger, Norvège, 25-27 mai 1994.
- BERNARD, J.-T., "Analyse coûts/bénéfices du programme d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec", conférence présentée au *Congrès annuel de la SCSE*, Ottawa, 18-20 mai 1994.
- BERNARD, J.-T. et É. GENEST-LAPLANTE, "Les exportations québécoises d'électricité: les leçons fournies par le marché", communication présentée au *Colloque Hydro-Québec (1944-1994) et la société québécoise: les grands enjeux*, Université du Québec à Montréal, 18-20 mars 1994.
- BERNARD, J.-T., "L'analyse coûts/bénéfices du programme d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec", séminaire présenté au *ministère des Ressources naturelles Québec*, Québec, 15 avril 1994.
- BERNARD, J.-T., "Québec Residential Electricity Demand: A Microeconomic Approach", communication présentée à la *3e Conférence sur l'économie de l'environnement et des ressources naturelles*, Ottawa, 1-3 octobre 1993.
- BERNARD, J.-T., "Crude Oil Price Forecasting by a Public Agency: The Case of the N.E.B.", communication présentée au *Congrès annuel de l'Association canadienne d'économie*, Université Carleton, Ottawa, 4-6 juin 1993.
- BERNARD, J.-T., "Prévision des prix du pétrole par une agence de réglementation: le cas de l'Office National de l'Énergie", communication présentée au *Congrès annuel de la Société canadienne de science économique*, Montréal, 19-21 mai 1993.
- BÉLANGER, G. et J.-T. BERNARD, "La tarification de l'électricité au Québec", présentation à la *Commission de l'économie et du travail*, Assemblée nationale, Québec, le 3 mars 1993.
- BERNARD, J.-T., "Le programme d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec et la substitution électricité/gaz naturel", communication présentée au *4e Forum de l'industrie du gaz naturel*, Montréal, le 20 octobre 1992.
- BERNARD, J.-T., "The Effects of Electricity Exports on Domestic Prices", conférence présentée à *International Symposium in Economic Modeling*, University of Göteborg, 18-20 août 1992.
- BERNARD, J.-T., "Hydro-électricité, redevances et compétitivité industrielle", présentation au *Séminaire sur le gouvernement et la compétition*, organisé par Queen's-Université d'Ottawa Economic Projects, Vancouver, 28 sept. 1992.
- BERNARD, J.-T., D. BÉLANGER et D. BOLDUC, "The Estimation of Electricity Demand in Québec using Micro Datas", présenté à *l'Association canadienne d'économie*, University of Prince Edward Island, 5-7 juin 1992.

- BERNARD, J.-T. et R. WEINER, "Export Pricing in State Owned Private MNE's: Evidence from the International Petroleum Market", présenté à l'*Association canadienne d'économique*, University of Prince Edward Island, 5-7 juin 1992.
- BERNARD, J.-T., "Le marché québécois de l'électricité", allocution présidentielle présentée lors du *Congrès annuel de la Société canadienne de science économique*, Orford, Québec, le 21 mai 1992.
- BERNARD, J.-T., "Compétition entre le gaz naturel/l'électricité au Québec", présentation au *Forum québécois pour l'examen public du complexe Grande-Baleine*, Montréal, mercredi le 1er avril 1992.
- BERNARD, J.-T., "Les effets des exportations d'électricité sur les prix domestiques au Québec", séminaire présenté au *Département d'économie appliquée à la gestion*, Université Laval, 3 mars 1992.
- BERNARD, J.-T., "Compétition électricité/gaz naturel au Québec", communication au *3e Forum québécois sur l'industrie du gaz naturel*, Québec, 4-6 septembre 1991.
- BERNARD, J.-T., "Les effets du développement des marchés externes d'électricité sur les niveaux de prix interne au Québec", présenté à l'*Association canadienne d'économique*, Queen's University, Kingston, 2-4 juin 1991.
- BERNARD, J.-T. et R. WEINER, "Export Pricing in State-Owned and Private Enterprises: Evidence from the International Petroleum Industry", communication à la *Conférence sur les entreprises publiques* organisée par CIRIEC, Université de Liège, Belgique, 4-5 avril 1991.
- BERNARD, J.-T., "La consommation de l'énergie au Québec: un bilan", conférencier invité au *15e Congrès annuel de l'Association des biologistes du Québec*, Québec, les 9 et 10 novembre 1990.
- BERNARD, J.-T., "Modélisation de la demande d'énergie dans les pays en voie de développement", présenté au *Colloque sur l'énergie et développement économique du Tiers-Monde: problèmes et politiques*, Québec, 24 au 26 octobre 1990.
- BERNARD, J.-T., "Electricity: demand growth and export prospects", conférencier invité à *International Association of Energy Economists, 12th Annual North American Conference*, Ottawa, 11-13 octobre 1990.
- BERNARD, J.-T., "On Economic Analysis of Bi-Energy Residential Tariff", communication présentée à la *Conférence sur la gestion de la demande*, organisée par l'Association canadienne d'électricité, Halifax, 18-19 septembre 1990.

BERNARD, J.-T., "A Model of the Electricity Market in the Province of Québec: American and Results", communication présentée à la *Conférence International Symposium on Economic Modelling*, University of Urbino, Italie, 23-25 juillet 1990.

BERNARD, J.-T. et R. WEINER, "Bertrand versus Rugman: New Evidence on Transfer Prices and the Excess Cost of Canadian Oil Imports", présenté au *Congrès annuel de l'Association canadienne d'économie*, Victoria, C.B., 1-3 juin 1990.

BERNARD, J.-T., "Taxation des ressources naturelles et rentes hydroélectriques au Canada", communication présentée au *Congrès annuel de la SCSE*, Gray Rocks, 17 mai 1990.

BERNARD, J.-T. et G. BÉLANGER, "Hydroélectricité et développement économique du Québec", mémoire présenté à la *Commission de l'économie et du travail sur la situation et les perspectives de l'énergie électrique au Québec*, 15 mai 1990.

BERNARD, J.-T., "Trade-offs Between electricity and Industrial development in Québec", présenté à *The Political Economy of Electric Power in Canada Conference*, Western University, London, Ontario, le 24 mars 1990.

(1974-1990 - Liste disponible sur demande)

#### 14. Séminaires présentés à:

Université d'Ottawa  
 M.I.T.  
 U.Q.A.M.  
 Université Laval  
 University of Alberta  
 Queen's University  
 U.B.C.  
 Université de Grenoble  
 Hydro-Québec  
 Conseil économique du Canada  
 Université de Genève  
 École des Hautes Études Commerciales  
 Énergie, Mines et Ressources Canada  
 I.L.A.S.A.  
 Harvard University  
 Ministère des Finances, Ottawa  
 Lakehead University  
 University of Western Ontario  
 Université de Sherbrooke  
 Université de Liège

Dartmouth College  
 University of New Hampshire  
 Ministère Énergie et Ressources Québec  
 Cornell University  
 Resources for the Future, Washington, D.C.

#### 15. Supervision d'étudiantes et d'étudiants gradués

HARDY, Annie, M.A., à venir, 1996, Université Laval

CÔTÉ, Isabelle, M.A., à venir, 1996, Université Laval

BESSON-VALDES, Stéphanie, M.A., à venir, 1995, Université Laval

ALLAF, Saïd, Ph.D., *Approches économique-spatiales au traitement de la régionalisation du marché pétrolier*, 1995, Université Laval

MARCEAU, Sylvie, mémoire de M.A., *Le rôle de l'énergie éolienne dans un système principalement hydroélectrique: une application à Hydro-Québec*, 1995, Université Laval

GÉLINAS, Nancy, mémoire de M.A., *Analyse interrégionale du marché de bois de sciage pour le Nord-Est américain*, 1994, Université Laval

TREMBLAY, Josée, mémoire de M.A., *Le processus politique et la tarification de l'électricité en période électorale au Québec. une approche bayésienne*, 1994, Université Laval

BÉGIN, Hélène, mémoire de M.A., *Modèle de prévision de la demande de gaz naturel au Québec pour les clients au tarif I*, 1994, Université Laval

WOLFE, Christian, mémoire de M.A., *La rente de productivité des sites forestiers appliquée au contexte québécois*, 1994, Université Laval

PAQUIN, Chantale, mémoire de M.A., *Une tarification au coût marginal pour les clients résidentiels d'Hydro-Québec*, 1994, Université Laval

LAFRAMBOISE, Denis-S., mémoire de M.A., *La pêche sportive du saumon dans la province de Québec: une modélisation logit emboîtée*, 1993, Université Laval

ARSENAULT, Érik, mémoire de M.A., *Analyse bénéfices-coûts des programmes d'économie énergétique d'Hydro-Québec* 1993, Université Laval

CATIMEL, Jérôme, mémoire de M.A., *Analyse de l'interdépendance des marchés du bois de sciage résineux québécois*, 1993, Université Laval

- FRANCOEUR, Vincent, mémoire de M.A., *Substitution inter-énergétique: une analyse avantages/coûts*, 1993, Université Laval
- BOUCHER, Nathalie, mémoire de M.A., *Analyse des prix de transfert dans l'industrie pétrolière de l'Atlantique Nord pour la période de 1979 à 1984: une approche désagrégée*, 1993, Université Laval
- SYLVAIN, Michel, mémoire de M.A., *La demande d'énergie au Québec: estimation et études comparatives*, 1993, Université Laval
- LEMIEUX, Marc, mémoire de M.A., *La normalisation des variations climatiques sur les activités d'un distributeur de gaz naturel*, 1993, Université Laval
- CARR, Clyde W., mémoire de M.A., *Modèle de prévision de la demande d'électricité au Québec*, 1992, Université Laval
- ROLAND, Michel, Ph.D., *Trois essais sur les services interruptibles d'électricité*, 1992, Université Laval
- LAVOIE, Claude, mémoire de M.A., *Le taux de rendement ex post du capital investi d'Hydro-Québec ajusté à l'inflation de 1966 à 1989*, 1991, Université Laval
- BOUFFARD, Steve, mémoire de M.A., *Analyse des prix et des quantités de l'énergie interruptible échangée sur une base mensuelle entre le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et les États-Unis*, 1991, Université Laval
- GENEST-LAPLANTE, Éric, mémoire de M.A., *Analyse des prix de transfert des entreprises pétrolières canadiennes: 1974-1984*, 1991, Université Laval
- BOUTHILLIER, Luc, Ph.D., *Le concept de rendement soutenu en foresterie dans un contexte nord-américain*, 1991, Université Laval.
- THÉRIAULT, Louis-Éric, mémoire de M.A., *Prix de transfert dans l'industrie pétrolière canadienne et évaluation des prix: 1974-1984*, 1991, Université Laval
- GOBEL, Bruno, mémoire de M.A., *Estimation de la demande mensuelle d'électricité au Québec pour es secteurs résidentiel et commercial*, 1991, Université Laval
- BERGERON, Caroline, mémoire de M.A., *Analyse coûts-bénéfices du tarif DT du programme bi-énergie d'Hydro-Québec*, 1990, Université Laval
- POOLE, Érik, mémoire de M.A., *Retombées intra-industrielles de la production militaire*, 1990, Université Laval

- ST-AMOUR, Yvon, mémoire de M.A., *Impact du développement des marchés externes d'électricité sur le prix domestique au Québec*, 1990, Université Laval
- BARRAS, Martin, mémoire de M.A., *Une fonction dynamique de coût pour l'industrie des pâtes et papiers au Québec*, 1988, Université Laval
- DUSSAULT, Louise, mémoire de M.A., *Conséquences des lois anti-pollution sur la productivité*, 1988, Université Laval
- ROUX, Guylaine, mémoire de M.A., *Les entreprises québécoises de camionnage public: estimation d'une fonction de coût*, 1988, Université Laval
- DION, Jean-François, mémoire de M.A., *Modélisation de la demande d'énergie dans le secteur du transport ferroviaire, maritime et aérien au Québec*, 1987, Université Laval
- DUBOIS, Rémi, mémoire de M.A., *La modélisation du secteur non-énergétique québécois*, 1986, Université Laval
- HOULE, Guy, mémoire de M.A., *Les changements technologiques et la demande du gaz naturel dans le secteur industriel: une application aux secteurs de l'alumine métallurgique et de l'aluminium primaire au Québec*, 1986, Université Laval
- ALLAF, Saïd, mémoire de M.A., *Évolution des coûts d'exploration et de développement du pétrole observés en Afrique durant la période 1956 à 1970*, 1986, Université Laval
- ROBERTS, James, mémoire de M.A., *A Microeconomic Analysis of the tea industry of Sri Lanka: an Approach based on Cost and Profit Function*, 1985, Université Laval
- LÉVESQUE, Louis, essai de M.A., *Traitement informatique de l'analyse statique comparative dans les modèles économiques*, 1985, Université Laval
- FOURNIER, Louis, mémoire de M.A., *La demande énergétique du secteur manufacturier québécois*, 1985, Université Laval
- LESSARD, François, mémoire de M.A., *La demande d'énergie dans le secteur commercial au Québec*, 1985, Université Laval
- CASTEGNIER, Pierre, essai de M.A., *Impact des subsides R-D sur les dépenses privées en R-D*, 1985, Université Laval
- CAUCHON, Pierre, mémoire de M.A., *Comparaisons des indices de prix de l'énergie*, 1985, Université Laval
- DE RAINVILLE, Pierre, essai de M.A., *Coût de production de vapeur à partir des résidus du bois*, 1984, Université Laval

- DALLAIRE, Jocelyn, mémoire de M.A., *L'analyse de la structure du processus de production de l'industrie minière canadienne de l'amiante*, 1984, Université Laval
- CHATEL, Josée, mémoire de M.A., *La tarification au coût marginal: une application au cas d'Hydro-Québec*, 1984, Université Laval
- ALLEN, René, mémoire de M.A., *Analyse de la fiscalité minière québécoise*, 1983, Université Laval
- GIGNAC, Clément, mémoire de M.A., *Analyse du coût du capital dans le secteur minier au Québec*, 1982, Université Laval
- ROY, Michel, mémoire de M.A., *Le marché québécois de l'huile à chauffage*, 1980, Université Laval
- LAPOINTE, Adam, mémoire de M.A., *Une évaluation de la demande: le Carnaval-Souvenir de Chicoutimi*, 1980, Université Laval
- DE TILLY, Ghislaine, mémoire de M.A., *La nationalisation de l'électricité au Québec: objectifs et réalisations*, 1980, Université Laval
- ARMSTRONG, Robert, Ph.D., *The Asbestos Industry in Quebec: 1878-1929*, 1978, Université Laval
- POIRIER, Gaston, mémoire de M.A., *La rigidité des prix et le changement technologique dans l'industrie canadienne de l'acier: une réévaluation du modèle de P.M. Smith*, 1978, Université Laval
- RAO, P.S., Ph.D., *The Demand for Rail Services*, 1976, Queen's University
- KARDASZ, Stanley W., Ph.D., *Foreign Control and Investment Behavior: A Case Study of two Firms in the Canadian Electrical Product Industry*, 1976, Queen's University
- MALONE, Patricia, essai de M.A., *Linguistic Transfers in Canada*, 1975, Queen's University
- MALLECK, Amode S., essai de M.A., *Applied Econometrics Works*, 1975, Queen's University

**16. Subventions et contrats (depuis 1990)**

1994-1995 Hydro-Québec, montant 13,325 \$

1994-1995 Hydro-Québec, montant 16,000 \$

1994-1995 Gaz Métropolitain et Université Laval, montant 18,000 \$

1994-1995 Ministère des ressources naturelles du Québec, montant 2,400 \$

1994-1995 (en collaboration avec Gaétan Lafrance (INRS-Énergie) ), Hydro-Québec, montant 57,055 \$

1994-1995 Université Laval, Faculté des sciences sociales, montant 1,000 \$

1994-1995 (en collaboration avec les membres du GREEN), Association des industries forestières du Québec, montant 10,000 \$

1994-1995 (en collaboration avec les membres du GREEN), Forêt Canada, montant 15,000 \$

1994-1995 Fondation Fulbright, montant 33,500 \$

1993-1994 CRSH, montant 1,000 \$

1993-1994 Ministère des Ressources naturelles Québec, montant 9,095 \$

1993-1994 (en collaboration avec P. Rilstone), ministère des Finances Québec, montant 5,000\$)

1993-1994 (en collaboration avec P. Rilstone) CRSH, montant 7,000 \$

1993-1994 McMaster Institute of Energy Studies, montant 7,000 \$

1993-1996 (en collaboration avec D. Bolduc, J. Doucet, P. Rilstone et M. Roland), FCAR Équipe, montant 160,520 \$

1993-1994 BSR, Université Laval, montant 4,850 \$

1992-1993 Journées du GREEN, divers organismes: 19,400 \$

1992-1993 BSR, Université Laval, montant: 5,000 \$

1992-1993 BSR, Université Laval, montant: 4,550 \$

1992-1995 CRSH, montant: 29,238 \$

- 1992-1993 Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, montant: 9,000 \$
- 1991-1992 Hydro-Québec, montant: 8,000 \$
- 1991-1992 Ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec, montant: 9,375 \$
- 1991-1992 (en collaboration avec D. Bolduc et P. Rilstone), Hydro-Québec, 88,086 \$
- 1991-1992 BSR, Université Laval, montant: 5,000 \$
- 1991-1992 BSR, Université Laval, montant: 3,200 \$
- 1991-1992 CRSH, Postdoctorat, montant: 14,000 \$
- 1990-1991 BSR, Université Laval, montant: 3,200 \$
- 1990-1991 BSR, Université Laval, montant: 3,800 \$
- 1990-1993 (en collaboration avec D. Bolduc et P. Rilstone), FCAR, Ministère de l'Éducation, Québec, montants: 35,000 \$, 40,000 \$ et 45,000 \$
- 1990-1991 Énergie et Ressources Québec, montant: 9,948.02 \$
- 1990-1991 Énergie et Ressources Québec, montant: 9,969.90 \$
- 1990-1991 CRSH, colloque, les 4e Journées du GREEN, montant: 6,500 \$
- 1990-1991 CRSH, subvention de voyage, 1,100 \$
- 1990-1993 Gaz Métropolitain, 4 x 14,000 \$/an
- (1974-1990 - liste disponible sur demande)

*Commission d'enquête sur la  
politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés*

***CURRICULUM VITAE  
DE  
JOSEPH A. DOUCET***

***27 mars 1997***

6/17/96

## Joseph A. Doucet

### 1.1 Personnel

date de naissance: 27 mai 1959

lieu de naissance: Ottawa

statut civil: marié; père de 4 enfants

### 1.2 Éducation

secondaire: École secondaire Charlebois, Ottawa, 1972-1978; diplômé en 1978.

université (1er cycle): Faculté d'administration, Université d'Ottawa, 1978-1982; diplômé en 1982 (Baccalauréat en sciences de la gestion).

université (2e cycle): Department of Operations Research, College of Engineering, University of California, Berkeley, 1982-1983; diplômé en 1983 (Master of Science in Operations Research).

université (3e cycle): Department of Operations Research, College of Engineering, University of California, Berkeley, 1983-1988; diplômé en 1988 (PhD in Operations Research). Titre de la thèse de PhD: "Differential Pricing of Electricity Through Interruption Insurance."

### 1.3 Bourses et distinctions

Boursier General Motors du Canada, 1980.

Prix d'excellence de la Société Canadienne de Recherche Opérationnelle (Ottawa), 1982.

Diplômé Summa Cum Laude, Université d'Ottawa, Palmarès du Doyen, 1982,

"Earl C. Anthony Fellowship", University of California, Berkeley, 1982-1983.

Boursier en sciences et en génie (1967) du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada, 1982-1986.

"Distinguished Teaching Assistant", U.C. Berkeley, 1984-1985.

"Distinguished Graduate Student Instructor", U.C. Berkeley, 1985-1986.

Subvention de recherche "FCAR Nouveau Chercheur", 1992-1995.

FCAR: Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche (gouvernement du Québec)

6/17/96

#### **1.4 Emplois pertinents pendant les études**

été 1980: étudiant boursier chez General Motors (Oshawa, Ontario)

été 1981: stage chez Hydro-Québec (Montréal, Québec)

été 1982: stage chez Bell-Canada (Hull, Québec)

05/84 - 10/84: Consultant de recherche pour Engineering-Economics Associates (Berkeley, California)

01/84 - 12/85: Enseignant au département de Industrial Engineering and Operations Research (IEOR), U.C. Berkeley, (Berkeley, California)

01/85 - 06/88: Assistant de recherche au Operations Research Center, U.C. Berkeley, (Berkeley, California)

#### **1.5 Emplois depuis l'obtention du PhD en 1988**

08/88-06/90: Member of Technical Staff (i.e. chercheur scientifique) au AT&T Bell Laboratories, Holmdel, New Jersey. Membre du département "Data Network Analysis".

07/90 - 06/93: Professeur adjoint, département d'économie appliquée à la gestion, Université Laval.

06/93 - 03/94: Professeur agrégé, département d'économie appliquée à la gestion, Université Laval.

03/94 - présent: Professeur agrégé, département d'économique, Université Laval.

(Note: En mars 1994 il y a eu fusion du département d'économie appliquée à la gestion et du département d'économique.)

cours enseignés: micro-économique, économie de gestion, théorie des prix, organisation industrielle, réglementation.

08/96-06/97: Professeur invité au Public Utility Research Center, un centre de recherche du département d'économique, University of Florida (Gainesville, Florida).

#### **1.6 Activités professionnelles: affiliations professionnelles**

Membre du conseil d'administration de la *Société canadienne de science économique* de 1993 à 1996

Membre des sociétés suivantes:

*American Economic Association*

*Association Canadienne d'Économique*

6/17/96

*International Association for Energy Economics*  
*Société canadienne de science économique*

### **1.7 Activités professionnelles: groupe de recherche**

Membre du groupe de recherche GREEN (Groupe de recherche en économie de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles) depuis 1992.

#### **Info sur le GREEN**

Le GREEN, fondé en 1973, est un groupe de recherche affilié au département d'économique de l'Université Laval. L'objectif principal du groupe est de faire avancer la recherche économique, théorique et appliquée, dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Les membres réguliers du groupe sont des professeurs (surtout, mais pas exclusivement, des professeurs d'économique). Plusieurs sont des professeurs d'économique à l'Université Laval. Parmi les autres membres réguliers on retrouve des professeurs de l'Université Sherbrooke, l'Université Cadi Ayyad Marrakech (Maroc), l'Université d'Ottawa, l'University of Indiana et la Banque Mondiale (Washington). Il y a aussi un certain nombre de membres associés au GREEN. Ces derniers viennent surtout de l'extérieur de l'Université Laval (Bilkent (Turquie), Ottawa, MIT, Victoria, HEC (Montréal), Alberta, Kamloops et George Washington University).

Le budget annuel du GREEN pour l'année 1994-1995 était de 835 000 \$. Ce montant sert à financer les projets de recherche, le centre de documentation, le fonctionnement du centre (secrétariat) et à financer des étudiants de 2e et 3e cycle. Le financement vient de subventions de recherche d'agences gouvernementales (FCAR, CRSH, etc.), de subventions internes de l'Université Laval et de contributions de différents ministères (Ressources Naturelles Canada, Ressources Québec, etc.).

### **1.8 Activités professionnelles: publications**

#### **PUBLICATIONS**

- J.A. Doucet, K.J. Min, M. Roland et T. Strauss, "A Two-Stage Mechanism for Efficient Self-Rationing and Market Coordination", à paraître dans *Energy Economics*, automne 1996.
- J.A. Doucet, K.J. Min, M. Roland et T. Strauss, "A Two-Stage Mechanism To Improve Electricity Rationing", à paraître dans *Canadian Journal of Economics* (Annual), été 1996.

6/17/96

- J.A. Doucet et T. Strauss, "On the Bundling of Coal and Sulfur Dioxide Emissions Allowances." *Energy Policy*.22(9):764-770, 1994.
- J.A. Doucet, "Coordination of Non-Utility Generation Through Priority Purchase Contracts." *The Energy Journal* 15 (1):179-192, 1994.
- J.A. Doucet, "Incentives for Cogeneration: Comments and Perspectives" *Energy Studies Review* 5(2):99-103, 1993.
- J.A. Doucet et Michel Roland, "Efficient Self-Rationing of Electricity Revisited", *Journal of Regulatory Economics* (5):91-100, 1993.
- J.A. Doucet, "Residential Dual Energy Programs: Tariffs and Incentives", *Energy Studies Review* 4(1):55-65, 1992.
- J.A. Doucet et S.S. Oren, "Onsite Backup Generation and Interruption Insurance for Electricity Distribution", *The Energy Journal* 12(4):1-15, 1991.
- S.S. Oren et J.A. Doucet, "Interruption Insurance for Generation and Distribution of Electric Power", *Journal of Regulatory Economics* 2(1):5-19, 1990.

#### ACTES DE COLLOQUES

- J.A. Doucet, K.J. Min, M. Roland et T. Strauss, "Electricity Rationing Through A Two-Stage Mechanism", United States Association for Energy Economics and International Association for Energy Economics 16th North American Conference Proceedings, November 1994.
- J.A. Doucet, E. Sartzetakis et T. Strauss, "Vying for Market Share: Coal Companies and the Strategic Use of Sulfur Dioxide Emissions Allowances", United States Association for Energy Economics and International Association for Energy Economics 16th North American Conference Proceedings, November 1994.

#### ARTICLES SOUMIS À DES REVUES

- J.A. Doucet et S. Gauvin, "Dynamic Bundling and New Product Introduction.", en révision à *Management Science*.
- J.A. Doucet, E. Sartzetakis et T. Strauss, " CAAA Induced Competition in Coal Markets: A Model of Coal and Allowances ", en révision à *Resource and Energy Economics*.

#### DOCUMENT DE TRAVAIL EN COURS

- C. Constantatos et J.A. Doucet, "Regulatory Constraints and the Efficiency of Allowance Trading"

#### 1.9 Activités professionnelles: comités de lecture

Lecteur ("referee") pour les revues suivantes, depuis 1990.

6/17/96

*L'Actualité économique*

*American Economic Review*

*The Energy Journal*

*European Journal of Operations Research*

*Journal of Regulatory Economics*

*Management Sciences*

### **1.10 Activités professionnelles: conférences/colloques**

Conférences prononcées par Joseph Doucet dans les trois dernières années:

Doucet, J.A. "Les contrats de cogénération: approche basée sur les achats prioritaires." Congrès annuel de la Société canadienne de science économique, Montréal, 19-21 mai 1993.

Doucet, J.A. "Incentives for Cogeneration Dispatchability: A Priority Purchase Approach" Annual Meeting of the Canadian Economics Association, Carleton University, June 4-6 1993.

Doucet, J.A. "Incentives for Cogeneration: Comments and Perspectives." Annual Meeting of the Canadian Economics Association, Carleton University, June 4-6 1993.

Doucet, J.A. "Coordination of non-utility generation: incentives and priority purchase" Advanced Workshop in Regulation and Public Utility Economics, Sixth Annual Western Conference, Monterey, California, July 7-9, 1993.

Doucet, J.A. "Contrats de cogénération: contraintes et incitations" Congrès sur l'application du gaz naturel dans l'industrie des pâtes et papiers, Université du Québec à Trois-Rivières, 2 septembre 1993.

Doucet, J.A. et T. Strauss. "Policy Issues in the Bundling of Coal and Sulfur Dioxide Emissions Allowances", Journées du GREEN, Université Laval, 28 octobre 1993.

Doucet, J.A. et S. Gauvin "Delegation and Bargaining in a Principal-Agent Setting" ORSA/TIMS Joint National Meeting, Phoenix, AZ, 1-4 November 1993.

Doucet, J.A. et T. Strauss "On Bundling Coal and SO<sub>2</sub> Emissions Allowances" ORSA/TIMS Joint National Meeting, Boston, MA, 1994.

6/17/96

Doucet, J.A. et T. Strauss "Incitations et actions stratégiques dans les marchés du charbon avec les permis de pollution." congrès annuel de la Société canadienne de science économique, Ottawa, 18-20 mai 1994.

Doucet, J.A., E. Sartzetakis et T. Strauss "Strategic Bundling of Emissions Allowances in Coal Markets" Advanced Workshop in Regulation and Public Utility Economics, 13th Annual Eastern Conference, Newport, Rhode Island, 25-27 mai, 1994.

Doucet, J.A., K.J. Min, M. Roland et T. Strauss "A Two-stage Mechanism for Efficient Self-rationing" Annual Meeting of the Canadian Economics Association, Calgary, 9-11 juin, 1994.

Doucet, J.A. K.J. Min, M. Roland et T. Strauss "A Two-stage Mechanism for Efficient Self-rationing" TIMS XXXII, Anchorage, Alaska, 12-15 juin, 1994.

Doucet, J.A., E. Sartzetakis et T. Strauss "Strategic Bundling of Emissions Allowances in Coal Markets" Western Economic Association Meetings, Vancouver, 29 juin-3 juillet, 1994.

Doucet, Joseph A., K.J. Min, M. Roland et T. Strauss, "Electricity Rationing Through a Two-Stage Mechanism.", United States Association for Energy Economics and International Association for Energy Economics, 16th Annual North American Conference, Dallas, 9 novembre 1994.

Doucet, Joseph A., "Clean Air Act Amendments": Permis transférables et implications stratégiques", Séminaire du vendredi midi, département d'économique Laval, vendredi le 18 novembre, 1994.

Doucet, Joseph A., Eftichios Sartzetakis et Todd Strauss, "Vying for Market Share: Coal Companies and the Strategic Use of Sulfur Dioxide Emission Allowances." Journées du GREEN, Université Laval, vendredi le 25 novembre 1994.

Doucet, Joseph A., "La recherche en environnement dans la science économique" Séminaire de recherche du programme de PhD, FSA, Université Laval, mercredi le 8 février 1995.

Doucet, Joseph A., "Hydro-Québec: Regulation and Incentives", Séminaire au Yale School of Organization, dans le cours "The Energy Industries", jeudi le 30 mars, 1995.

Constantatos, Christos et J.A. Doucet, "L'effet Averch-Johnson avec prix endogènes: une analyse des droits de pollution", Société canadienne de science économique, congrès annuel, Lac Delage, 9 mai 1995.

Constantatos, Christos et J.A. Doucet, "Regulatory constraints, Averch-Johnson effects, and Endogeneous Prices", Canadian Economics Association, congrès annuel, Montréal, 3 juin 1995.

6/17/96

Doucet, Joseph A. et Todd Strauss, "Emissions Allowances and Trading: Some Empirical Findings.", IFORS International, Singapore, 25-28 juin, 1995.

Doucet, Joseph A. et Todd Strauss, "Emissions Allowances and Coal Markets: Conflict and Complementarity.", London Business School/IFORS First Joint International Symposium on Energy Models for Policy and Planning, Londres, 18-20 juillet, 1995.

Doucet, Joseph A., Eftichios Sartzetakis et Todd Strauss, "Vying for Market Share: Coal Companies and the Strategic Use of Sulfur Dioxide Emission Allowances.", séminaire du département d'économique, University of Florida, Gainesville, le 25 août 1995.

Doucet, Joseph A. et Christos Constantatos, "Regulatory Constraints and the Efficiency of Tradeable Emission Permits.", Advanced Workshop in Regulation and Public Utility Economics, Lake George, New York, May 29-31, 1996.

### **1.11 Activités professionnelles: consultation**

Consultation pour le BAPE à titre d'expert externe pour les Commission suivantes.

1. Commission du BAPE sur la "Construction d'une centrale à turbines à gaz à Bécancourt." août-septembre 1991. Présidente de la Commission: Claudette Journault.
2. Commission du BAPE sur l'"Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite 3." janvier-juin, 1993. Président de la Commission: André Delisle.
3. Commission du BAPE sur "Centrale de cogénération d'énergie à Québec", printemps 1994. Président de la Commission: Michel Germain.
4. Commission du BAPE sur "Centrale de valorisation du biogaz au Centre de tri et d'élimination des déchets de la ville de Montréal", été 1994. Présidente de la Commission: Claudette Journault.
5. Commission du BAPE sur "Stockage à sec du combustible nucléaire irradié provenant de la centrale Gentilly-2, par Hydro-Québec", automne 1994. Président de la Commission: Alain Cloutier.

Consultation pour le Bureau de soutien de l'examen public du projet Grande-Baleine, 1992-1993 (responsables: Michel Bouchard, coordonnateur scientifique et Philip Raphals, coordonnateur scientifique adjoint) pour la section "justification" de la directive.

Travail de recherche commandité par le Ministère de l'énergie et des ressources Québec (automne 1992): "La tarification des services d'électricité interruptible au

6/17/96

Québec". Cette recherche a mené à un document de travail: "La tarification interruptible: analyse et potentiel pour le marché québécois" (document de travail du GREEN).

Travail de recherche commandité par le Ministère de l'énergie de l'Ontario, administré par le McMaster Institute for Energy Studies (1991-1992): "Cogeneration and Demand-Side Management: An Integrative Approach Using Priority Service". Cette recherche a mené à une publication scientifique dans la revue *The Energy Journal*.

Travail de recherche commandité par le National Center for Management Research and Development: "Price Bundling Strategies in the Context of Innovation" (avec S. Gauvin, Université Laval). Cette recherche a mené à un document de travail: "Dynamic Bundling and New Product Introduction"

*Commission d'enquête sur la  
politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés*

***CURRICULUM VITAE  
DE  
IAN GOODMAN***

*27 mars 1997*

## IAN GOODMAN

The Goodman Group, Ltd.  
280 Summer Street, 7th Floor  
Boston, Massachusetts 02210  
(617) 330-1660  
(617) 330-1664 FAX

### PROFESSIONAL EXPERIENCE

*President, The Goodman Group, Ltd., Boston, MA*  
1989 - present

Research and consulting in various aspects of utility regulation and economics. Assess electric and gas resource planning, demand forecasts, supply options, and environmental effects. Evaluate conservation potential and cost-effectiveness, program design, and utility demand-side management initiatives. Formulate policy options for fuel-switching and load building. Review power sales agreements and discount tariffs. Estimate employment and economic development impacts. Analyze metals industry economics and energy supply.

*Consulting Associate, PLC, Inc., Boston, MA*  
1986 - 1989

Research and consulting in various aspects of utility regulation and economics. Advised utilities and regulatory commissions on electric and gas least-cost planning. Assessed potential for conservation, non-utility generation, and other supply alternatives. Reviewed prudence of power supply investment decisions. Analyzed rate design and allocation issues. Developed end-use demand estimates. Evaluated district heating system management.

Analyzed markets and rates of regulated transportation services.

*Consulting Associate, Analysis and Inference, Inc., Boston, MA*  
1981 - 1986

Research and consulting in various aspects of utility regulation and statistical applications. Reviewed prudence of utility power plant construction programs with emphasis on cost and schedule of nuclear plants. Researched utility rate design and allocation issues. Reviewed demand forecasts. Analyzed taconite industry economics and electricity supply.

Analyzed causal factors for statistical theft estimation of fuel oil overbilling and diversion of parking meter and transit revenue.

*Consultant, Salgo & Lee, Boston, MA*  
1978 - 1987

Research and consulting in electric utility regulation and civil damage litigation. Reviewed nuclear construction programs and alternatives, demand forecasts, transmission line proposals, and state rate-making policies. Analyzed effects of regional power pool rules on independent power producers. Evaluated damage claims arising from power plant equipment outages.

Estimated long-term medical and nursing care costs.

*Independent Business Consultant, Somerville, MA  
1985 - 1989*

Consulting in business strategy and operations, contract negotiation, marketing, and management information systems for start-up software firms. Advised in software publishing arrangements, equity structuring, personnel requirements and compensation, advertising, customer contact programs, and installation and operation of computerized accounting systems.

*Researcher, Massachusetts Institute of Technology, Cambridge, MA  
1975 - 1977*

Developed truck cost component of econometric model of national freight transport policy impacts. Analyzed utilization of intermodal services for study on government regulation and innovation in the railroad industry. Developed inputs to policy-specific model of energy use for intercity goods movement.

## **EDUCATION**

S.B., Civil Engineering, Transportation Systems Division, Massachusetts Institute of Technology, 1977.

## **LANGUAGES**

English: Fluent, Native Speaker  
French: Working Proficiency  
Spanish: Limited Knowledge

## **ADVISORY ASSIGNMENTS TO REGULATORY COMMISSIONS**

District of Columbia Public Service Commission, Docket No. 834, Phase II; Least-cost planning procedures and goals; August 1987 to March 1988.

## **APPOINTMENTS**

New England Energy Congress, Regulatory and Institutional Process Committee; 1978.

Committee to Review the Glen Canyon Environmental Studies, National Research Council Water Science and Technology Board; 1991 to 1995.

## PUBLICATIONS AND MAJOR REPORTS

Regional and Commodity Price-Indices for the Trucking Industry, M.I.T. Center for Transportation Studies, CTS Report 77-13, July 1977 (principal author, with A. Friedlander).

Final Report, Phase I, Module IV, Rate Design/Analysis, Pacific Northwest Electric Power and Conservation Planning Council, December 1981 (co-author with P. Chernick, S. Finger, and M. Meyer).

The Excess Capacity Situation of Minnesota Power: Magnitude, Duration, and Origin, PLC, Incorporated, prepared for Minnesota Department of Public Service, August 1987 (co-author with P. Chernick).

Conservation Potential in the State of Minnesota, Volumes I and II, Minnesota Department of Public Service, June 1988 (co-author with P. Chernick).

Analysis of Fuel Substitution as an Electric Conservation Option, PLC, Incorporated, December 22, 1989 (co-author with P. Chernick and E. Espenhorst).

Conservation and Capacity Optimization Alternatives to the PGT/PG&E Gas Pipeline Project, Tellus Institute Study No. 90-03, prepared for California Public Utilities Commission, May 1990 (co-author with R. Hornby, S. Bernow, D. Marron, D. Nichols, D. Singh, and M. Tennis).

Complément Technique au Mémoire du Grand Conseil des Cris (du Québec) à la Commission de l'Economie et du Travail de l'Assemblée Nationale du Québec, prepared for Grand Council of the Crees (of Québec), May 1990 (co-author with R. Mainville, W. Marcus, E. Washburn, R. Cavanagh, J. Warren, and P. Kelly-Detwiler).

"Hydro-Québec's Long-Term Export Policy," Canadian Water Watch, Vol. 3, No. 7-8, July-August 1990.

Comments of Center for Environmental Legal Studies; Natural Resources Defense Council, National Audubon Society; Vladeck, Waldman, Elias and Englehard; Environmental Defense Fund on the 1991-1992 Annual and Long Range Demand-Side Management Plans of the Major Electric Utilities, submitted in New York Public Service Commission Case No. 28223, September 28, 1990 (co-author with P. Messerschmidt, J. Plunkett, P. Chernick, J. Wallach, C. Komanoff, R. Watson, D. Wooley, et al.).

"Analysis of Residential Fuel-Switching as an Electric Conservation Option," Gas Energy Review, Vol. 18, No. 12, December 1990 (co-author with P. Chernick and E. Espenhorst).

Comments of Sierra Club, Inc.; Atlantic States Legal Foundation, Inc.; PROTECT; and Grand Council of the Crees (of Québec) on Issues to be Addressed in the New York State Energy Planning Report 1991, January 2, 1991 (co-author with P. Messerschmidt).

Comments on the Determination of the Supply Resources and Environmental Effects Affiliated with Ontario Hydro Proposed Export Sales, submitted in Canadian National Energy Board Order No. EW-3-90, on behalf of Moose River James Bay Coalition / Nishnawbe-Aski Nation / Grand Council Treaty No. 3, January 28, 1991 (co-author with P. Kelly-Detwiler).

"Energy Conservation vs. the James Bay Hydroelectric Project," Canadian Water Watch, Vol. 4, No. 5, June 1991.

Employment Impacts of New York State Energy Options, prepared for Grand Council of the Crees (of Québec), June 2, 1991 (co-author with M. Tennis and M. Clark).

Comments on the Draft New York State Energy Plan 1991 Biennial Update, on behalf of PROTECT, Hudson Sloop Clearwater, and Grand Council of the Crees (of Québec), October 7, 1991.

Economic and Employment Impacts of Vermont State Energy Options, prepared for Northeast Alliance to Protect James Bay, November 7, 1991 (co-author with P. Kelly-Detwiler and M. Anthony).

A Review of the Report on Gas Integrated Resource Planning for Submission to the Ontario Energy Board, on behalf of Ontario Metis and Aboriginal Association, February 28, 1992 (co-author with B. Morse, M. Watkins, J. Stevenson, P. Kelly-Detwiler, and M. Clark).

A Comparison of the Employment Creation Effects of the AES-Harriman Cove Coal-Fired Generating Station and Maine Demand-Side Management, prepared for Conservation Law Foundation and National Resources Council of Maine, May 15, 1992 (co-author with M. Clark, P. Kelly-Detwiler, and M. Anthony).

The Employment Effects of Electricity in Québec: A Comparison of the Great Whale Hydroelectric Project and Energy Efficiency, prepared for Grand Council of the Crees (of Québec), June 16, 1992 (co-author with B. Krier and M. Clark; revised November 5, 1992).

Comments of Pace Energy Project; Natural Resources Defense Council, National Audubon Society; Vladeck, Waldman, Elias and Englehard; Environmental Defense Fund; Environmental Planning Lobby on the 1993-1994 Annual and Long Range Demand-Side Management and Integrated Resource Plans of the New York Utilities, submitted in New York Public Service Commission Case No. 28223, September 14, 1992 (co-author with A. Gupta, J. Tripp, J. Vladeck, D. Wooley, et al.).

"Electricity Generation and Greenhouse Gases," Planning Our Electric Future Now, Conference Proceedings of Canadian Electric Association, November 1992.

Energy Efficiency: Opportunities for Employment, prepared for Greenpeace U.K./International, November 11, 1992 (co-author with B. Krier).

Economic Evaluation of Ontario Hydro's Proposed Moose River Basin Hydroelectric Projects, submitted in Ontario Environmental Assessment Board Ontario Hydro Demand/Supply Plan Hearing, on behalf of the Moose River/James Bay Coalition, December 1992 (co-author with R. Carlson, R. McCullough, and W. Huddleston).

Assessment of the Requirement and Rationale for Transmission Facilities Associated with the 1000 MW Electricity Purchase from Manitoba Hydro, submitted in Ontario Environmental Assessment Board Ontario Hydro Demand/Supply Plan Hearing, on behalf of Nishnawbe-Aski Nation/Grand Council Treaty #3/Teme-Augama Anishnabai, December 1992.

Review of the 1993 Hydro-Québec Development Plan, submitted to Québec Parliamentary Commission on the Economy and Employment, prepared for Grand Council of the Crees (of Québec), March 11, 1993 (co-author with P. Kelly-Detwiler and E. Titus; also available in French as Analyse Critique du Plan de Développement 1993 d'Hydro-Québec).

Track II Position Paper on Behalf of the Grand Council of the Crees (of Québec) and PROTECT, submitted in New York Public Service Commission Case 92-E-1187 (Concerning Incorporation of Environmental Costs into Long-run Avoided Costs), June 25, 1993 (co-author with J. Dumont and P. Kelly-Detwiler).

The Impact of Increased Coal Transportation Costs Upon Mohave Generating Station Customers, prepared for the Alternative Coal Transport Study, Economic Analysis for the Hopi Tribe, July 27, 1993.

Economic Analysis of Mohave Generating Station Gas Conversion, prepared for the Alternative Coal Transport Study, Economic Analysis for the Hopi Tribe, September 13, 1993.

Employment Impacts of Electricity Efficiency in Florida, prepared for the Florida Energy Office, November 11, 1993 (co-author with B. Krier and P. Kelly-Detwiler).

A Comparison of New York State Employment Impacts from Expanded Demand-Side Management and Hydro-Québec Imports, prepared for Greenpeace USA, February 16, 1994 (co-author with B. Krier and P. Kelly-Detwiler; revised March 1, 1994).

Review of the Draft Environmental Impact Statement on Operation of Glen Canyon Dam, Committee to Review the Glen Canyon Environmental Studies, National Research Council Water Science and Technology Board (Washington: National Academy Press, 1994) (co-author with W. Lewis, et al.).

Review of the Draft Federal Long-Term Monitoring Plan for the Colorado River Below Grand Canyon Dam, Committee to Review the Glen Canyon Environmental Studies, National Research Council Water Science and Technology Board (Washington: National Academy Press, 1994) (co-author with W. Lewis, et al.).

River Resource Management in the Grand Canyon, Committee to Review the Glen Canyon Environmental Studies, National Research Council Water Science and Technology Board (Washington: National Academy Press, 1996) (co-author with W. Lewis, et al.).

Energy, Economic, and Environmental Analysis System (E3AS) User's Guide, The Goodman Group, Ltd., May 1996 (co-author with R. Carlson and B. Krier).

## **EXPERT TESTIMONY AND FORMAL SUBMISSIONS**

Information is presented in the following order: jurisdiction and docket number; title of case; client; date testimony filed; and subject matter covered.

1. Massachusetts Department of Public Utilities 89-72; Statewide Towing Association, Police-Ordered Towing Rates; Massachusetts Automobile Rating and Accident Prevention Bureau; September 13, 1989 (joint testimony with P. Chernick).

Review of study supporting proposed increase in towing rates. Critique of study sample and methodology. Comparison to competitive rates. Supply of towing services. Effects of joint products and joint sales on profitability of police-ordered towing.

2. Vermont Public Service Board Docket 5330; Application of Vermont Utilities for Approval of a Firm Power and Energy Contract with Hydro-Québec; Grand Council of the Crees (of Québec) and New England Coalition for Energy Efficiency and the Environment; December 19, 1989; Supplemental Testimony January 18, 1990 (joint testimony with W. Marcus). Docket 5330-A; Testimony April 30, 1991.

Review of a proposed thirty year, 450 MW purchase of Hydro-Québec power by twenty-four Vermont utilities. Analysis of planning and operation of Hydro-Québec power supply. Modeling of hydro reservoir levels. Determination of marginal supply resources associated with sales to Vermont. Estimation of acid rain and greenhouse gases emissions from fossil and hydro generation. Analysis of risk and reliability including supply diversity, and adequacy and security of energy and transmission supply. Estimation of achievable conservation potential in Québec. Development of proposal for exports to Vermont based on conservation and alternative supply resources in Québec. Evaluation of costs and benefits of Vermont Joint Owners' proposed Waiver and Release to extend the date for cancellation of export contracts without penalty.

3. Canadian National Energy Board Hearing Orders No. EH-3-89 and AO-1-EH-3-89; Application of Hydro-Québec for Export License for Firm Power and Energy Contracts with Vermont Joint Owners and New York Power Authority; Grand Council of the Crees (of Québec); February 14, 1990 (joint testimony with W. Marcus).

Review of a proposed thirty year, 450 MW sale of Hydro-Québec power to twenty-four Vermont utilities and review of a proposed twenty year, 1000 MW sale of Hydro-Québec power to the New York Power Authority. Analysis of planning and operation of Hydro-Québec power supply. Modeling of hydro reservoir levels. Determination of marginal supply resources associated with sales to Vermont and New York. Estimation of acid rain and greenhouse gases emissions from fossil and hydro generation. Analysis of reliability including adequacy of energy, capacity, and transmission supply. Estimation of achievable conservation potential in Québec. Analysis of the profitability of the proposed power sales on both a private cost and social cost basis.

4. State of New York Supreme Court; Application of Sierra Club, Inc. *et al.* For Judgement Under Article 78 Against the Power Authority of the State of New York *et al.*; April 18, 1990; Reply Affidavit August 6, 1990; Supplemental Reply Affidavit September 13, 1990.

Analysis of nexus between New York Power Authority purchases and construction of specific Québec hydro facilities and operation of fossil fuel electric generation. Evaluation of power imports in New York State Energy Plan. Assessment of energy conservation as a potential substitute for hydro and fossil generation. Comparison of employment and economic development impacts of power purchase and conservation options.

5. Manitoba Public Utilities Board; Manitoba Hydro Submission in Respect to Major Capital Projects; Concerned Citizens of Manitoba, Sierra Club of Western Canada (Manitoba Branch), and Conservation Strategy Association of Manitoba; July 23, 1990; Surrebuttal Testimony August 30, 1990 (joint testimony with W. Marcus).

Review of Manitoba Hydro's submission and the proposed: construction of 1290 MW Conawapa generating station and other northern hydro projects; 100 MW demand-side management program; twenty-two year, 1000 MW power sale to Ontario Hydro; and two 150 MW seasonal diversity exchanges. Review of Manitoba Hydro load forecasting. Estimation of economic and attainable conservation potential. Development of principles of conservation program design and delivery. Critique of utility's proposed demand-side management program. Evaluation of alternative supply-side resources. Analysis of avoided costs. Assessment of employment and economic development effects of hydroelectric development and conservation. Analysis of profitability and risks of proposed power sales contracts.

6. State of Vermont, Chittenden County Superior Court, Docket S518-91 CnC; March 5, 1991 Burlington Municipal Election Question 8; Grand Council of the Crees (of Québec); March 28, 1991.

Analysis of Burlington Electric Department Assessment provided as "voter information" in referendum concerning power purchase contract with Hydro-Québec. Evaluation of accuracy and impartiality of information concerning cost estimates, alternative sources of supply, environmental effects, and economic benefits.

7. Massachusetts Department of Public Utilities 90-261-A; Massachusetts Electric Fuel Switching; Massachusetts Division of Energy Resources; April 17, 1991.

Evaluation of fuel switching as a demand-side management option. Review of current status of fuel-switching technologies. Formulation of cost and benefit allocation algorithms to optimize program participation and maximize societal benefits by incorporating fuel choice options, including renewables and active and passive solar, as part of utility least-cost planning.

8. Québec Access to Information Commission No. 90-04-07; Risk-Sharing Contracts; Grand Council of the Crees (of Québec); May 3, 1991.

Analysis of confidential risk-sharing electricity supply contracts between Hydro-Québec and thirteen large industrial customers. Description of participants by company ownership, location, principal activities, and business relationships. Estimation of energy and capacity required to service contracts. Assessment of resulting implications for Hydro-Québec and its ratepayers. Review of treatment of electricity contracts for aluminum smelters and other large industrial customers in North American jurisdictions.

9. New York Public Service Commission Case 90-E-1185; Long Island Lighting Company Rate Proceeding; Vladeck, Waldman, Elias and Englehard, Natural Resources Defense Council, and Center for Environmental Legal Studies; June 3, 1991 (joint testimony with C. Komanoff).

Evaluation of Long Island Lighting Company's proposed 20 year, 218 MW purchase of electricity from Hydro-Québec. Comparison of Long-Run Avoided Cost and the Hydro-Québec purchase. Review of supply and demand options as alternatives to the purchase. evaluation of risk, reliability, environmental, and economic development considerations.

10. New York Public Service Commission Case 91-E-0462; Consolidated Edison Company of New York Rate Proceeding; Environmental Defense Fund, National Audubon Society, Greenpeace, and Center for Environmental Legal Studies; September 6, 1991.

Analysis of Consolidated Edison's resource planning process with respect to demand-side management programs and the 482 MW Hydro-Québec purchase. Evaluation of demand-side management and the Hydro-Québec purchase in context of long run avoided cost estimates. Determination of cost-effectiveness of Hydro-Québec contract. Discussion of risk, reliability, environmental and economic development considerations relating to the Hydro-Québec purchase.

11. New York Public Service Commission Case 91-E-0462; Consolidated Edison Company of New York Rate Proceeding; City of New York; September 6, 1991.

Review of Consolidated Edison's demand-side management programs. Analysis of program delivery mechanisms and incentive levels. Identification of additional cost-effective efficiency measures. Discussion of opportunities for increased cooperation between Consolidated Edison and the City of New York to achieve greater efficiency.

12. State of New York Assembly Energy Committee Senate Environmental Conservation Committee; September 30, 1991 (updated October 7, 1991).

Assessment of Hydro-Quebec contract in the context of reduced load forecasts, increased projections for independent power production, and the changing wholesale power markets. Analysis of the contract's cost-effectiveness. Estimation of risk, reliability, and economic development considerations.

13. State of Vermont Supreme Court and Public Service Board; In re: Application of Twenty-Four Electric Utilities for a Certificate of Public Good Authorizing Execution and Performance of a Firm Power and Energy Contract with Hydro-Québec and a Hydro-Québec Participation Agreement, and Specifically Concerning Motions for a Remand to the Board for a New Trial; Affidavit October 15, 1991; Reply Affidavit October 28, 1991.

Review of a contract for purchases of Hydro-Québec power by Vermont utilities. Summary of changes concerning load forecasts and supply-side alternatives. Analysis of how these changes affect the cost-effectiveness of the contract.

14. New York Public Service Commission Case 90-E-0775; Petition to Reopen Proceeding and Determine the Prudence of the Contracts for Delivery of Hydro-Quebec Power; Environmental Defense Fund, Center for Environmental Legal Studies of the Pace University School of Law, Natural Resources Defense Council, National Audubon Society, Sierra Club, (Atlantic Chapter), Greenpeace U.S.A., Environmental Planning Lobby, and Hudson River Sloop Clearwater; November 27, 1991.

Review of the need for a contract for purchases of Hydro-Québec power by New York utilities. Summary of declining load forecasts and changes in the supply outlook. Analysis of the cost-effectiveness of the proposed purchase. Discussion of risk, reliability, and other considerations.

15. Government of Canada and Government of Québec; Great Whale River Project Environmental Review; Grand Council of the Crees (of Québec); March 18, 1992.

Discussion of the need for environmental reviews to evaluate justification of design alternatives to the 3160 MW Great Whale River Project. Description of changes in the utility industry and new supply resource options which will affect the design alternatives included in an environmental review. Review of the treatment of project justification in North American environmental assessments.

16. Government of Canada and Government of Manitoba; Conawapa Project Environmental Assessment; Concerned Citizens of Manitoba, Sierra Club of Western Canada (Manitoba Branch), Manitoba Naturalists Society, Inc., Manitoba Branch of the Canadian Parks and Wilderness Society, and Time to Respect Earths' Ecosystems (TREE) Inc.; June 4, 1992.

Discussion of the need for environmental reviews to evaluate justification of design alternatives to the proposed 1290 MW Conawapa Project. Description of changes in the utility industry and new supply resource options which will affect the design alternatives included in an environmental review. Review of the treatment of project justification in North American environmental assessments.

17. Ontario Energy Board 169-III; Integrated Resource Planning for Ontario's Local Gas Distribution Companies; Ontario Metis and Aboriginal Association; November 20, 1992.

Identification of importance of considering environmental and social externalities in energy planning generally and in Ontario natural gas industry specifically. Formulation of recommendations for incorporating externalities into the planning process. Consideration of externalities from the standpoint of the Aboriginal population.

18. Maine Public Utilities Commission Docket No. 92-331; Airco Industrial Gases Request for Interruptible Load Retention Service Rate with Central Maine Power Company; Maine Public Utilities Commission Staff; July 9, 1993; Supplemental Testimony August 10, 1993 (joint testimony with R. Carlson and R. McCullough).

Assessment of request for a special industrial rate. Review of supply and demand trends in the industrial gases industry. Analysis of production scheduling and transportation cost models. Calculation of internal rates of return based on alternative assumptions. Development of recommendations for the framework, evidentiary standards, and evaluation criteria to be used in consideration of special industrial tariffs.

19. Maine Public Utilities Commission Docket No. 93-147; Central Maine Power Company Petition for a Certificate of Public Convenience and Necessity to Erect a Transmission Line Carrying 100 Kilovolts or More in York County; Maine Public Utilities Commission Staff; September 21, 1993 (joint testimony with R. Carlson and W. Scott).  
  
Assessment of peak load forecasts through 2008 for York County. Economic analysis of the need for a transmission line. Cost-effectiveness analysis of alternative line routes.
20. State of New York Assembly Standing Committee on Energy, and Assembly Standing Committee on Environmental Conservation; March 2, 1994.  
  
Assessment of 800 MW Hydro-Quebec/New York Power Authority seasonal diversity contract in the context of reduced load forecasts, increased projections for independent power production and demand-side management, and the changing wholesale power markets. Analysis of the contract's cost-effectiveness. Analysis of risk, reliability, and economic development considerations.
21. Ontario Energy Board E.B.L.O. 246 Amended; 1994/95 Trafalgar Facilities Expansion Program of Union Gas Limited; Pollution Probe; April 4, 1994; Supplemental Oral Direct Testimony April 22, 1994 (joint testimony with R. Carlson).  
  
Assessment of utility's demand-supply framework. Review of gas use projections and potential impacts of DSM and greenhouse gas restrictions. Critique of utility's application of cost-benefit test. Evaluation of fuel-switching analysis. Critique of fuel price forecasts utilized. Analysis of economic risk associated with proposed facility expansion.
22. Florida Public Service Commission Case Nos. 930548-EG to 930551-EG; Adoption of Numeric Conservation Goals and Consideration of National Energy Policy Act Standards by Florida's Investor-Owned Utilities; Florida Department of Community Affairs; April 29, 1994 (joint testimony with B. Krier).  
  
Discussion of precedents for utility commission consideration of employment and economic development issues. Summary of the role of energy efficiency programs in Florida's economic development. Interpretation of the qualitative findings contained in a companion Goodman Group report entitled The Employment Impacts of Electricity Efficiency in Florida. Comparison of this analysis with standards and practices utilized in similar studies in other jurisdictions.
23. Ontario Energy Board HR 22; Ontario Hydro 1995 Rate Proceeding; Green Energy Coalition; June 2, 1994 (joint testimony with R. Carlson).  
  
Summary of general considerations relating to discounted industrial rates. Outline of the problems inherent in Ontario Hydro's proposed strategy of offering discount rates to industrial customers. Description of the applicable standard for granting special discount rates. Recapitulation of Hydro-Québec's experiences and financial difficulties associated with a strategy promoting discount rates.

24. Ontario Energy Board HR 22; Ontario Hydro 1995 Rate Proceeding; Nishnawbe Aski Nation and Grand Council Treaty #3; June 2, 1994 (joint testimony with R. Carlson).

Review of First Nation concerns related to Ontario Hydro's ratesetting policies and orientations, including proposed discount rates and market-based pricing. Assessment of the potential impacts of rate restructuring on rural rates and equity. Critique of Ontario Hydro's cost allocation process and its potential impacts on rural customers.

25. Ontario Energy Board HR 22; Ontario Hydro 1995 Rate Proceeding; Grand Council Treaty #3; June 2, 1994.

Summary of First Nation concerns relating to the proposed corporate restructuring of Ontario Hydro and potential impacts on price of electricity and quality of service. Discussion of the potential impact of restructuring on the settlement of outstanding grievances.

26. Maine Public Utilities Commission Docket 92-345, Phase II; Central Maine Power Company's Proposed Increase in Rates; Office of the Maine Public Advocate; June 15, 1994 (joint testimony with R. Carlson).

Discussion of Central Maine Power Company's load-building programs, including fuel-switching, within the context of Maine's economic and regulatory environment. Assessment of short-run and long-run risks associated with Central Maine Power Company's flexible pricing proposal. Review of pricing flexibility impacts from surplus energy auctions. Provision of recommendations concerning appropriate cost-effectiveness tests for load-building activities, limitations to auction of surplus electricity, and the insulation of residential rates from the impact of commercial/industrial sector promotional activities.

27. New York Public Service Commission Case 94-E-0334; Consolidated Edison Company of New York Rate Proceeding; Enersave, Inc., Natural Resources Defense Council, Pace Energy Project, and New York Energy Efficiency Council; September 6, 1994 (joint testimony with J. Peters).

Assessment of proposed changes to Consolidated Edison's demand-side management programs, focusing on the Commercial & Industrial Lighting Program. Analysis of the impacts on rates, revenue requirements, and societal costs associated with demand- and supply-side resources. Discussion of the interaction between electricity rates and economic competitiveness. Provision of recommendations concerning changes to the utility's proposed DSM program.

28. Ontario Energy Board E.B.R.O. 486; Union Gas Ltd. 1995 Rate Hearing; Pollution Probe; December 5, 1994 (joint testimony with R. Carlson).

Evaluation of Union Gas Ltd.'s gas avoided cost methodology and avoided cost estimates used in its 1995 DSM Plan. Review of Union's avoided cost analysis. Verification of Union's results. Discussion of the limitations inherent in the utility's avoided cost modeling approach, and provision of an alternative perspective to that approach. Development of recommendations for future avoided cost submissions.

29. Ontario Energy Board E.B.L.O. 251; 1995/96 Trafalgar Facilities Expansion Program of Union Gas Limited; Pollution Probe; May 5, 1995; Supplemental Testimony February 8, 1996 (joint testimony with R. Carlson).

Evaluation of Union Gas Ltd.'s application for a natural gas pipeline expansion. Verification of its discounted cash flow analysis. Critique of Union's expected energy cost savings to participants from displacement of alternative fuels, and development of alternative energy cost savings estimates. Verification and validation of its long-term transmission facilities expansion model and its total resource cost savings analysis.

30. Ontario Energy Board HR 23; Ontario Hydro 1996 Rate Proceeding; Green Energy Coalition; June 16, 1995 (joint testimony with R. Carlson).

Examination of social and economic consequences affiliated with Ontario Hydro's existing and proposed industrial discount rates. Specific analysis of load retention and risk-sharing rates, with reference to the Board's stated concerns regarding transparency, consideration of environmental impacts, and due diligence to prevent free ridership.

31. Maine Public Utilities Commission Docket 95-598; Central Maine Power Company's Annual Demand-Side Management Targets; Maine Public Utility Commission Staff; June 26, 1995 (joint testimony with J. Raab).

Discussion of the rationale for Central Maine Power Company's continued acquisition of demand-side management resources and the need for utility efficiency programs. Review of Central Maine Power Company's 1996 DSM targets and presentation of alternative efficiency targets and associated budgets. Evaluation of CMP's DSM proposal in the context of basic program design principles.

32. Vermont Public Service Board Docket 5870; Tariff filing of Green Mountain Power requesting authority to implement its Customer Pilot Pricing Program; Grand Council of the Crees (of Québec), New England Coalition for Energy Efficiency and the Environment, and Vermont Public Interest Research Group; March 19, 1996.

Review of a proposed rate discount for incremental sales to residential and small commercial customers. Analysis of impacts upon sales, energy efficiency, and net revenues. Evaluation of program design, evaluation plan, equity considerations, environmental impacts, and potential for free ridership.

33. Ontario Energy Board HR 24; Ontario Hydro 1997 Rate Proceeding; Green Energy Coalition; June 11, 1996 (joint testimony with R. Carlson).

Examination of social and economic consequences affiliated with Ontario Hydro's existing and proposed industrial, residential, and commercial optional rates. Specific analysis of load retention/expansion, surplus power, real time, and aggregation rates, with reference to the Board's stated concerns regarding transparency, consideration of environmental impacts, and due diligence to prevent free ridership.

**Commentaires sur la production privée  
d'électricité au Québec**

par

**Jean-Thomas Bernard**  
GREEN  
Département d'économique  
Université Laval  
Sainte-Foy, Québec

Juillet 1996

**Point 1: Le caractère raisonnable des scénarios retenus par Hydro-Québec dans ses prévisions.**

Dans sa prévision de la demande québécoise d'électricité, établie dans le cadre de son plan de développement, Hydro-Québec prend en compte principalement trois facteurs: l'évolution de l'économie québécoise, de la démographie et des prix des autres sources commerciales d'énergie (produits pétroliers et gaz naturel). Les deux premiers facteurs reçoivent plus d'attention que le troisième. Les prévisions de la demande par secteur (résidentiel, commercial et industriel) découlent des liens avec ces trois facteurs. La demande totale est obtenue en additionnant la demande propre à chaque secteur. Les prévisions moyennes pour les trois facteurs mentionnés plus haut donnent lieu au scénario moyen de la demande d'électricité alors que les prévisions optimistes donnent lieu au scénario fort et les prévisions pessimistes au scénario faible. Il n'y a pas d'évaluation de nature probabiliste quant à la position du scénario moyen par rapport au scénario fort et au scénario faible, c'est-à-dire, Hydro-Québec n'affirme pas que l'écart des scénarios fort et faible a une probabilité de x% de comprendre la réalité telle qu'elle se manifesterait. Par les scénarios faible et fort, Hydro-Québec présente une vision du domaine du possible sans y attacher de probabilité. Tout ce que nous pouvons dire pour le moment est que l'écart par rapport au scénario moyen est d'environ plus ou moins 10% selon une vision optimiste ou pessimiste de l'évolution des trois principaux facteurs.

Les scénarios fort et faible présentés par Hydro-Québec encadrent généralement les scénarios moyens élaborés par d'autres organismes pour le Québec. Cet aspect peut être vérifié en considérant le graphique 5.1 tiré de Bernard, Lafrance et Plourde (1994). Compte tenu que les écarts entre les scénarios faible et fort par rapport au scénario moyen sont basés sur des variations quantifiées des trois facteurs présentés au paragraphe précédent et que ces scénarios encadrent ceux élaborés par d'autres organismes, ils présentent donc une vision raisonnable de l'évolution attendue au moment de leur formulation.

Hydro-Québec a le mandat de fournir l'électricité aux clients qui sont disposés à payer les tarifs propres à leur catégorie d'usagers. Il y a obligation de service de la part de ce producteur avec un niveau de fiabilité qui rencontre les standards reconnus par le North American Reliability Council. Compte tenu de cette obligation de service, il serait possible d'envisager qu'Hydro-Québec

adopte une attitude conservatrice soit en présentant des prévisions de croissance trop optimistes soit en ayant des marges de fiabilité trop généreuses. Les commentaires qui suivent portent uniquement sur le premier aspect.

Il y a deux façons d'évaluer la performance d'Hydro-Québec en ce qui a trait à ses prévisions de la croissance de la demande. La première est de considérer l'expérience, c'est-à-dire qu'en est-il de la performance passée? La deuxième est de comparer la performance d'Hydro-Québec par rapport à des services d'électricité qui ont des caractéristiques semblables. Lorsque nous confrontons les prévisions d'Hydro-Québec depuis 1980 avec les réalisations, il est possible de distinguer trois sous-périodes: au début des années 80, Hydro-Québec a surévalué la croissance de la demande; à partir de 1984, elle a sous-évalué cette croissance et depuis 1990, il y a eu surévaluation. Il est donc difficile de discerner un biais systématique dans un sens ou l'autre. Ce point peut être aperçu au graphique 5.3 tiré de Bernard, Lafrance et Plourde (1994). BC Hydro a connu une expérience similaire comme le montre le graphique 5.2.

Les graphiques 5.14 à 5.18 de la même source présentent des comparaisons entre les taux annuels moyens de croissance de la demande prévue et ceux des réalisations sur un horizon de trois ans pour Hydro-Québec, Ontario-Hydro, New-England Power Pool, New-York Power Pool et BC Hydro. Il est possible d'observer une expérience similaire pour ces cinq régions: la réalité a dépassé les prévisions de 1984 à 1987 ou 1988. Par après ce fut l'inverse. Les grands services d'électricité en viennent à partager une vision commune de l'avenir de sorte que les écarts de prévisions se situent en général dans le même sens. La performance d'Hydro-Québec se compare à celle d'Ontario-Hydro et à celle de B.C. Hydro qui disposent d'un parc de production composé principalement de centrales hydro-électriques comme il peut être aperçu au graphique 5.19. Elle n'est ni meilleure ni pire.

**Point 2: Mesures de flexibilité et d'adaptation suite à des changements prononcés de la demande**

Une fois qu'Hydro-Québec a établi sa prévision de la demande d'électricité, elle choisit les instruments pour rencontrer cette demande en mettant l'accent surtout sur le scénario moyen de la croissance attendue de cette demande. Dans son plan de développement, Hydro-Québec discute également des moyens à adopter selon que les conditions entraînent une révision à la baisse ou à la hausse de la demande. A court terme, c'est-à-dire pour une période de moins d'un an, il y a un facteur qui est également très important et c'est l'hydroélectricité.

Les instruments à la disposition d'Hydro-Québec lui permettent d'agir soit sur la demande soit sur l'offre d'électricité. Mentionnons qu'à très court terme, le mécanisme d'ajustement le plus flexible qui est utilisé par Hydro-Québec est les échanges avec les réseaux voisins: lorsqu'Hydro-Québec a des surplus, elle peut les offrir à ses voisins ou encore si elle souffre d'un manque d'énergie, elle peut acheter les quantités disponibles à l'importation. Ceci donne lieu aux échanges interruptibles qui s'ajoutent aux échanges d'électricité régulière. Hydro-Québec dispose d'une capacité d'interconnexion avec ses réseaux voisins d'environ 6000 MW, alors qu'elle possède d'une puissance installée de 36 500 MW. La capacité des interconnexions est suffisante pour ce rôle de soutien de court terme. Au début des années 80, Hydro-Québec a déversé ses surplus d'électricité à l'exportation. Ceci a été interrompu durant les cinq années de sécheresse à la fin des années 80. Depuis, elle a repris ces ventes.

Si nous revenons au marché domestique, Hydro-Québec peut agir à court terme sur la demande à travers les programmes de demande interruptible et de biénergie. À plus long terme, elle peut agir à travers les programmes d'efficacité énergétique. Ces derniers programmes peuvent être mis en place avec des délais variant de un à trois ans. Le succès de ces programmes a un caractère aléatoire. À plus long terme, Hydro-Québec peut influencer sa demande par le niveau et la formulation des tarifs. Les effets sont graduels et en général durables.

Du côté de l'offre, Hydro-Québec peut agir sur le choix des équipements et dans une certaine mesure sur le rythme des travaux de construction en cours. Durant les années 80, Hydro-Québec

mettait l'accent sur les centrales hydroélectriques de base accompagnés de sur-équipement pour satisfaire la demande intermédiaire et à la pointe. De plus, le plan de développement comportait toujours un nombre de turbines à gaz (TAG) qui pouvaient être installées rapidement (un à deux ans). Il y eut peu d'installations et les TAG existantes servent surtout à la pointe. La production privée qui est apparue au début des années 90 a remplacé les TAG dans le plan de développement. Les délais de mise en production sont à peu près les mêmes pour l'une ou l'autre filière. La différence majeure pour Hydro-Québec est l'obligation d'utiliser la production privée une fois qu'un contrat est signé. Par contre, une TAG n'a pas à être utilisée s'il n'y a pas de besoin.

### Point 3: Marge d'erreur de la planification d'Hydro-Québec

Il existe habituellement une relation entre la distance dans le temps et l'erreur relative de la prévision d'Hydro-Québec: plus la période de prévision est éloignée dans le temps, plus la marge d'erreur peut s'avérer importante; par contre, plus la période est courte, plus la marge d'erreur est faible. Il y a moins d'incertitude sur les facteurs de base influençant la demande d'électricité à court terme qu'à long terme. L'évolution de l'économie, de la démographie et des prix des autres sources d'énergie est plus difficile à prévoir sur une période de dix à quinze ans que sur une période de deux ou trois ans. Hydro-Québec ajuste sa vision du futur à mesure que l'année de réalisation approche. Cependant, Hydro-Québec se doit de garder les yeux sur un horizon de dix à quinze ans puisque certains équipements requièrent une période de planification et de mise en opération de cet ordre de grandeur et aussi parce que les équipements de production une fois en place peuvent avoir une vie utile pouvant excéder cinquante années.

La dépendance de la marge d'erreur de la prévision sur l'éloignement dans le temps était déjà visible dans le graphique 5.3 présenté au point 1. Le graphique 5.6 tiré de Bernard, Lafrance et Plourde (1994) nous permet d'apprécier cette marge d'erreur ainsi que son évolution dans le temps. Il peut être vu qu'Hydro-Québec a réévalué à la hausse sa prévision pour l'an 2000 de 1984 à 1991 pour ensuite la réviser à la baisse. Si sa prévision de 1993 pour l'an 2000 s'avérait juste, son erreur en 1984 aurait été de 10%. Même deux ou trois ans avant 1993, l'erreur serait encore de près de 5%.

Les graphiques 5.10 à 5.13 empruntés de la même étude montrent qu'Ontario-Hydro et B.C. Hydro ont connu des expériences similaires et qu'ils ont des marges d'erreur de court et de long terme du même ordre de grandeur qu'Hydro-Québec. De plus, NE Pool et NY Power Pool, qui regroupent surtout des entreprises privées d'électricité, ont eu également des expériences similaires. Encore une fois, Hydro-Québec ne se démarque ni dans un sens ni dans l'autre.

Il est évident que les prévisions sur dix à quinze ans ne sont pas exactes. Le point important est de déterminer comment ces erreurs de prévisions sont transmises en erreurs dans le choix des équipements. Un bon indicateur à cet effet est la marge de réserve à la pointe. Dans un système principalement hydro-électrique, cette marge de réserve est de l'ordre de 10%. Dans un système

thermique, elle est plus élevée et elle se situe à environ 15%. La marge de réserve d'Hydro-Québec a été près de cette norme au cours des dernières années. En comparaison, Hydro-Ontario et l'État de New-York ont connu récemment des marges de réserve de 30% et de 40%. Les pourcentages sont très élevés.

**Point 4: La production privée pour solutionner des besoins urgents de court terme**

La production privée, qui fait appel à des équipements de petite taille relative soit de nature hydroélectrique soit de nature thermique comme la cogénération, a l'avantage de pouvoir être mise en place dans des délais courts comme deux à trois ans. Dans ce sens, elle se compare du côté production aux turbines à gaz (TAG) qu'Hydro-Québec a retenues comme une filière qui peut être développée au Québec. Dans des situations critiques, Hydro-Québec pourrait être disposée à payer une prime pour cet avantage. Par contre, la production privée souffre d'un désavantage par rapport aux TAG. Si Hydro-Québec n'a pas besoin de la production, elle n'opère pas les TAG, alors elle supporte le coût en capital mais non le coût d'opération. Il n'en est pas ainsi pour la production privée puisque les propriétaires ont besoin des revenus pour rencontrer leurs obligations. Ces équipements peuvent être considérés comme des "must-run unit" ou encore comme donnant lieu à des contrats de livraison ferme. Une fois qu'ils sont en place, ils opèrent et Hydro-Québec doit payer. Leur flexibilité de court terme a en contrepartie une rigidité de long terme qui est plus grande que celle des TAG.

A mon avis, les échanges avec les voisins sont en général des moyens moins coûteux et beaucoup plus flexibles pour résoudre des problèmes de court terme.

## **Point 5: Les coûts évités et les mesures d'économie d'énergie**

L'électricité n'est pas un bien ou un service qui est consommé directement et elle doit être utilisée avec des équipements complémentaires pour produire les services qui sont désirés par les usagers, c'est-à-dire la chaleur, la climatisation, l'éclairage, la force motrice et l'électrolyse. Ce sont ces services qui sont finalement consommés et il est possible de les produire à partir d'équipements plus performants tout en consommant moins d'électricité. C'est l'idée de base derrière le concept d'économies d'énergie, à savoir consommer moins d'énergie tout en maintenant le bien-être des consommateurs. C'est pourquoi le concept de coûts évités est la bonne mesure de comparaison pour évaluer la rentabilité sociale des programmes d'économies d'énergie: il y a un besoin à satisfaire et nous souhaitons déterminer le moindre coût de satisfaire ce besoin soit en investissant dans des équipements plus performants pour fournir le service finalement demandé par les consommateurs, soit en produisant de l'électricité sans changer les équipements existants qui sont en général possédés par les usagers. Du point de vue de la recherche du coût minimum, c'est la comparaison qui doit être effectuée.

Cette comparaison de coûts, à savoir, coûts évités de production versus coûts des mesures d'économies d'énergie, fait partie de l'analyse effectuée par Hydro-Québec pour ses programmes d'efficacité énergétiques lancés au début des années 90. Elle a permis d'effectuer une première sélection des mesures d'économies d'énergie à être considérées. Par après, un deuxième critère a été imposé et c'est celui de l'impact neutre sur les tarifs. Le fondement de ce deuxième critère est le suivant: la tarification d'Hydro-Québec repose sur le coût moyen et son coût évité à la marge est plus élevé que ce coût moyen. Hydro-Québec perd de l'argent sur ses ventes additionnelles, mais elle n'en perd pas globalement puisque les sites développés dans le passé fournissent un interfinancement aux sites développés plus récemment. C'est l'écart entre le coût moyen et le coût évité à la marge qui permet à Hydro-Québec d'investir dans les économies d'énergie sans augmenter de façon significative les tarifs pour les autres consommateurs. Les programmes d'économies d'énergie lancés par Hydro-Québec au début des années 70 devaient respecter à long terme cette neutralité tarifaire.

Dans l'étude Arsenault, Bernard et Genest-Laplante (1996), nous avons analysé l'impact des programmes d'économies d'énergie sur les consommateurs d'électricité, sur Hydro-Québec et sur

le Gouvernement. Nous avons trouvé que les consommateurs d'électricité et Hydro-Québec tireraient des bénéfices de ces programmes; par contre, les rentrées fiscales s'en trouveraient réduites.

Aujourd'hui, ces programmes font partie de la petite histoire puisqu'Hydro-Québec vient de réviser à la baisse ses investissements dans les mesures d'économies d'énergie.

**Point 6: Les mesures d'Économie d'Énergie et la production privée**

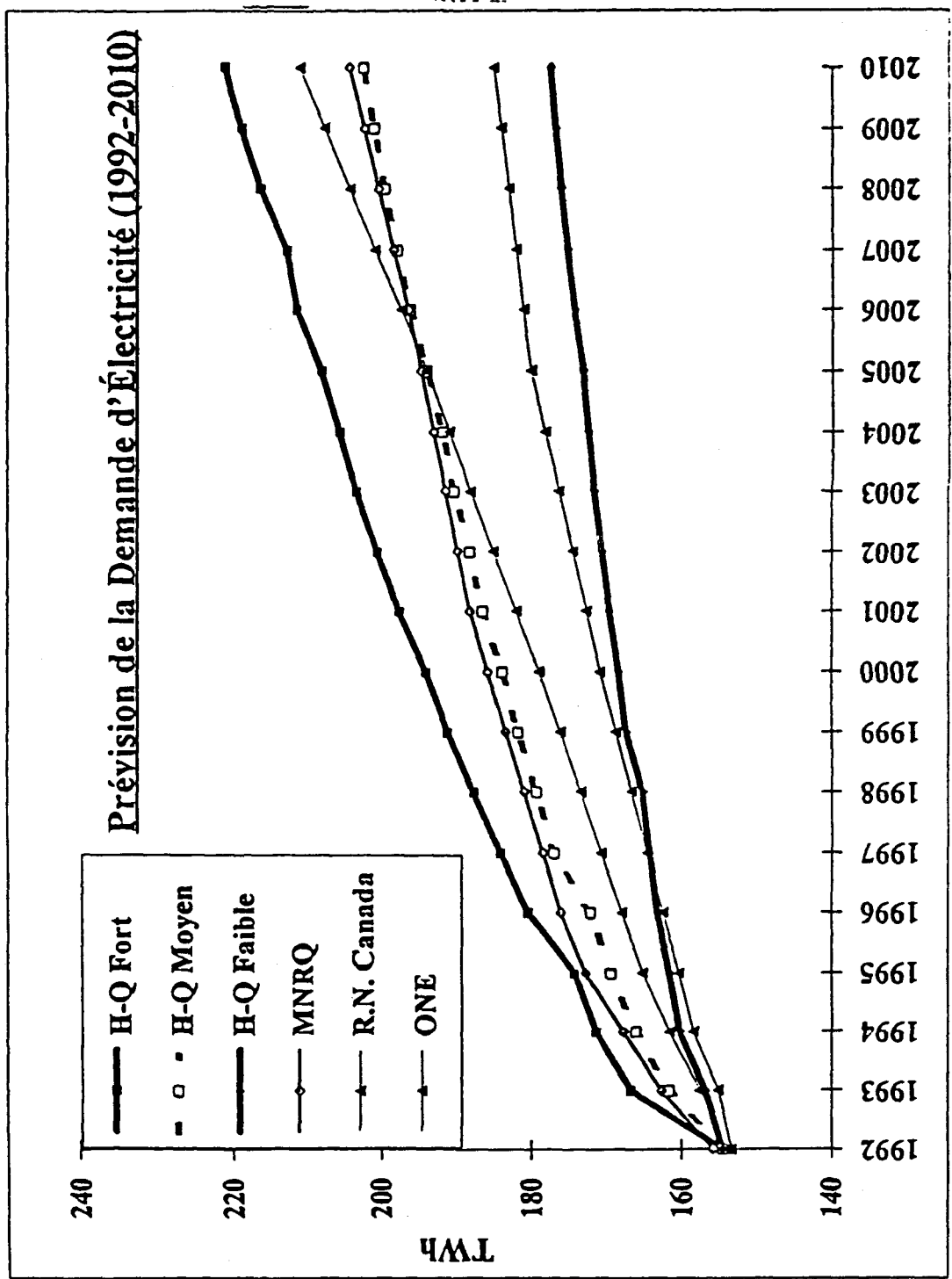
Comme il a été présenté au point 5, les mesures d'économies d'énergie pour améliorer l'efficacité des équipements possédés par les consommateurs et la fourniture d'électricité utilisée par les équipements tels qu'ils existent, consistent deux moyens de satisfaire les besoins de divers services désirés par les usagers. La fourniture d'électricité peut être réalisée par Hydro-Québec soit à partir de ses propres équipements de génération soit sur la base d'achat auprès d'autres producteurs incluant la production privée. Sur le strict plan de l'efficacité sociale, la problématique se résout au choix à faire pour obtenir le moindre coût pour offrir les services qui sont finalement désirés par les consommateurs.

Il faut noter que ces deux mesures ne sont pas strictement comparables en terme de résultats attendus. La production privée fait appel à des technologies connues et bien maîtrisées, que ce soit de source hydroélectrique ou de source thermique. Hydro-Québec pourrait donc compter sur une production ferme durant un nombre donné d'années. Il n'en est pas ainsi avec les mesures d'économies d'énergie. Ces programmes sont plus récents et plus expérimentaux. De plus, leur efficacité repose sur leur adoption par les consommateurs et sur les réactions qu'ils peuvent engendrer une fois qu'ils sont adoptés. Il existe beaucoup d'incertitude à ce sujet. De plus, il est très difficile d'évaluer la baisse de la consommation directement attribuable aux mesures d'économies d'énergie et celle qui résulte des décisions que les consommateurs auraient prises en leur absence. C'est la différence entre ce qui est induit et ce qui est tendanciel.

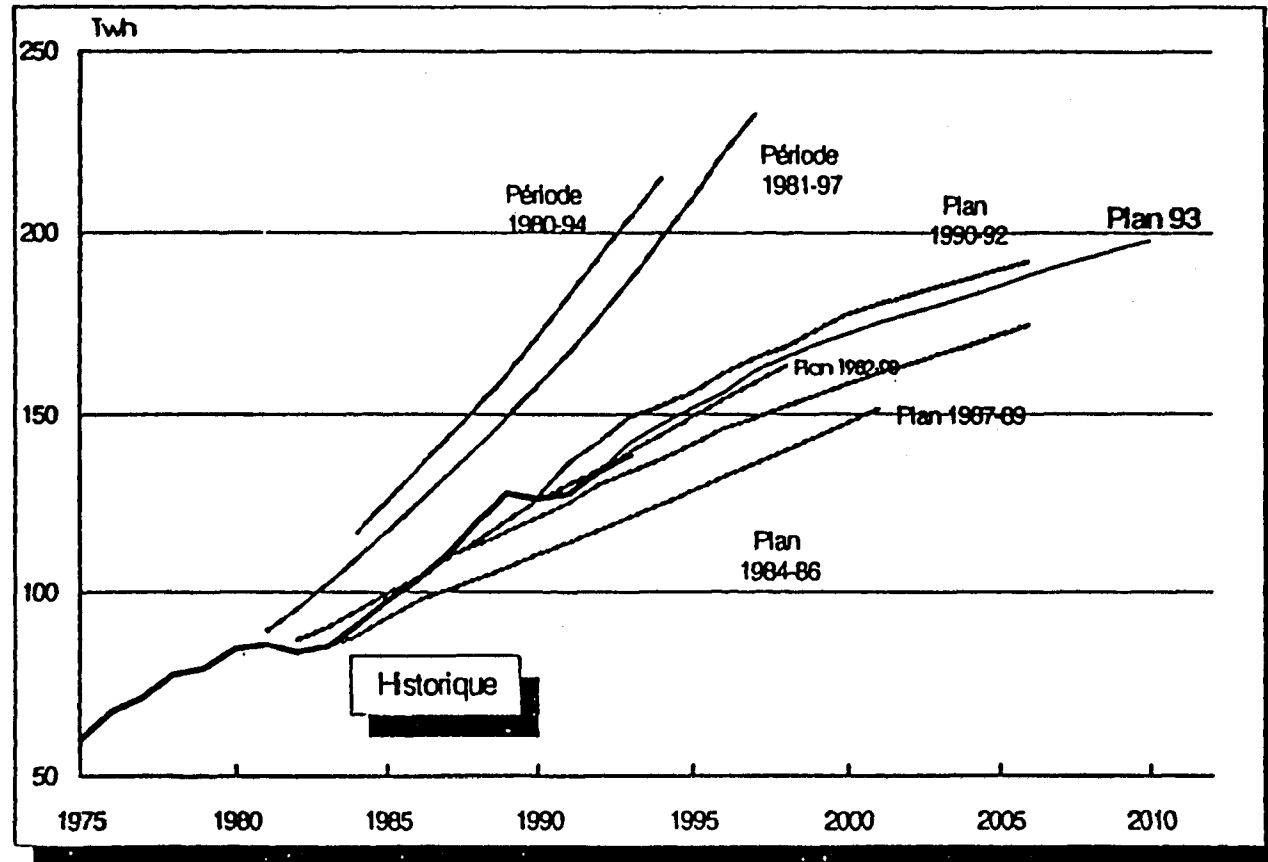
Les études américaines sur le sujet tendent à démontrer qu'en général les évaluations ex post ont surestimé les économies d'énergie associées aux programmes mis en place depuis un certain temps. A mon avis, ce serait aussi le cas au Québec puisque les prix de l'électricité sont beaucoup plus faibles qu'aux États-Unis et parce que les incitations à l'adoption de ces mesures par les clients s'en trouvent réduites.

**Point 7: Les modèles pour établir les retombées économiques régionales**

Les modèles qui sont utilisés pour établir les retombées économiques des projets d'investissement visent à mesurer les augmentations de revenus qui découlent d'une dépense d'investissement pour un projet et des dépenses d'opération une fois que l'investissement est réalisé. De tels modèles existent à l'échelle canadienne et aussi à l'échelle des provinces. Le Québec a d'ailleurs été un des plus actifs dans ce domaine. En général, plus l'unité géographique est grande, plus les évaluations réalisées à partir de ces modèles sont précises. La raison est simple et elle tient à la disponibilité des données: nous avons souvent des bonnes données à l'échelle canadienne mais pas nécessairement à l'échelle provinciale parce que l'information sur les flux commerciaux interprovinciaux est souvent déficiente. Ce problème est encore plus sévère à l'intérieur d'une province comme le Québec: nous disposons de peu d'information sur les échanges entre les régions à l'intérieur du Québec. C'est pourquoi il est très difficile d'établir l'impact des dépenses d'investissement autres que les salaires versés aux employés sur le chantier de construction et les estimés d'évaluation des impacts régionaux sont en général peu fiables. Les estimés pour les coûts d'opérations sont plus précis parce que la composante salaires est relativement plus importante. Par contre, il s'agit souvent de quelques emplois permanents pour les petites centrales.

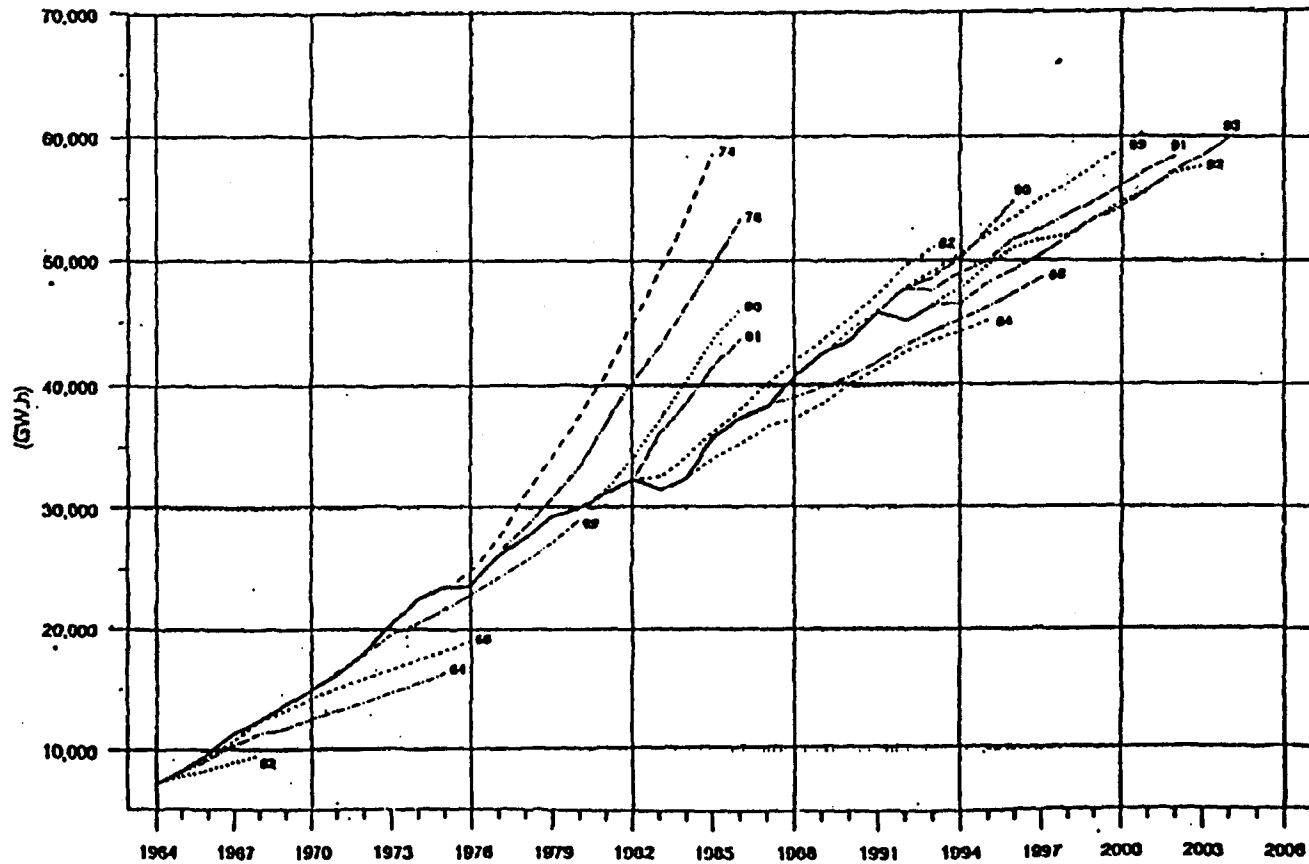


Graphique 5.1 Scénarios Comparatifs pour le Québec



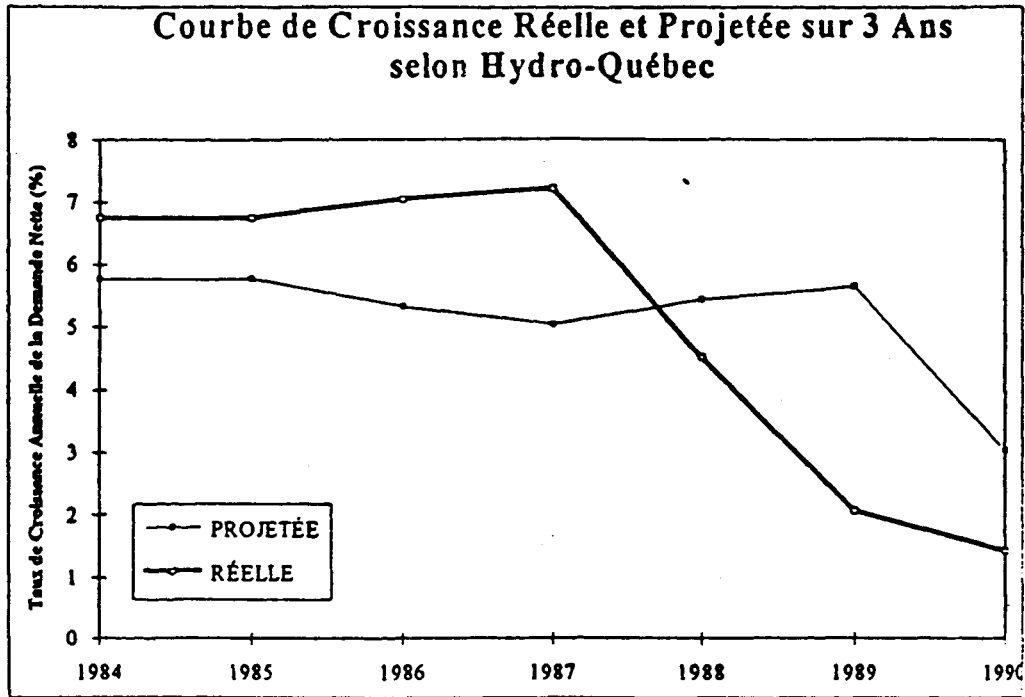
Graphique 5.3

Évolution des différentes prévisions de la demande: Hydro-Québec (scénarios moyens)

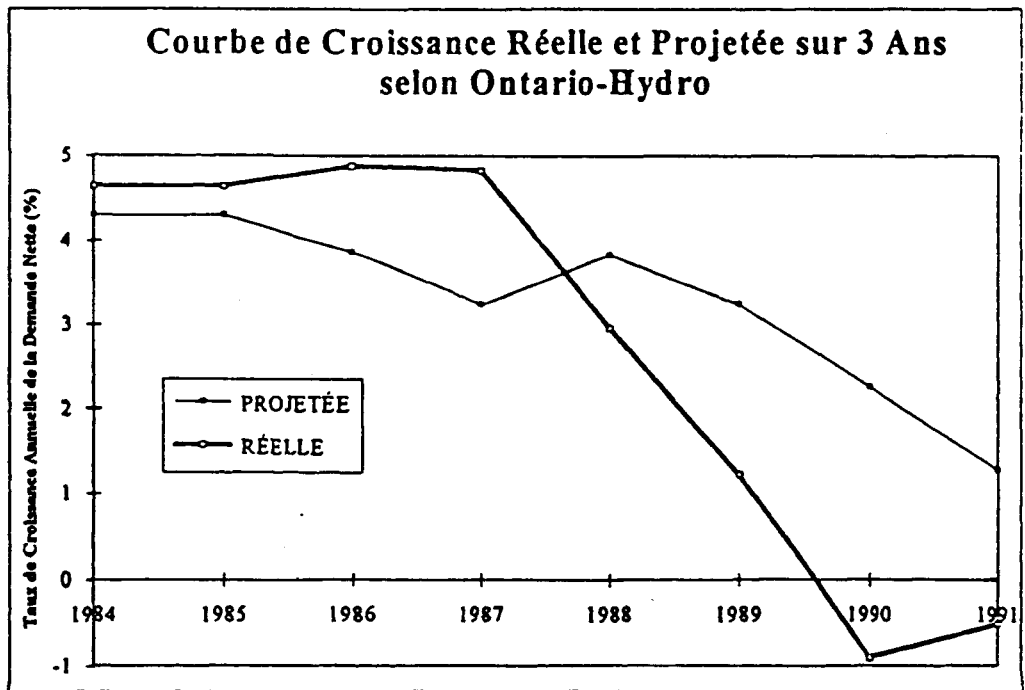


Graphique 5.2

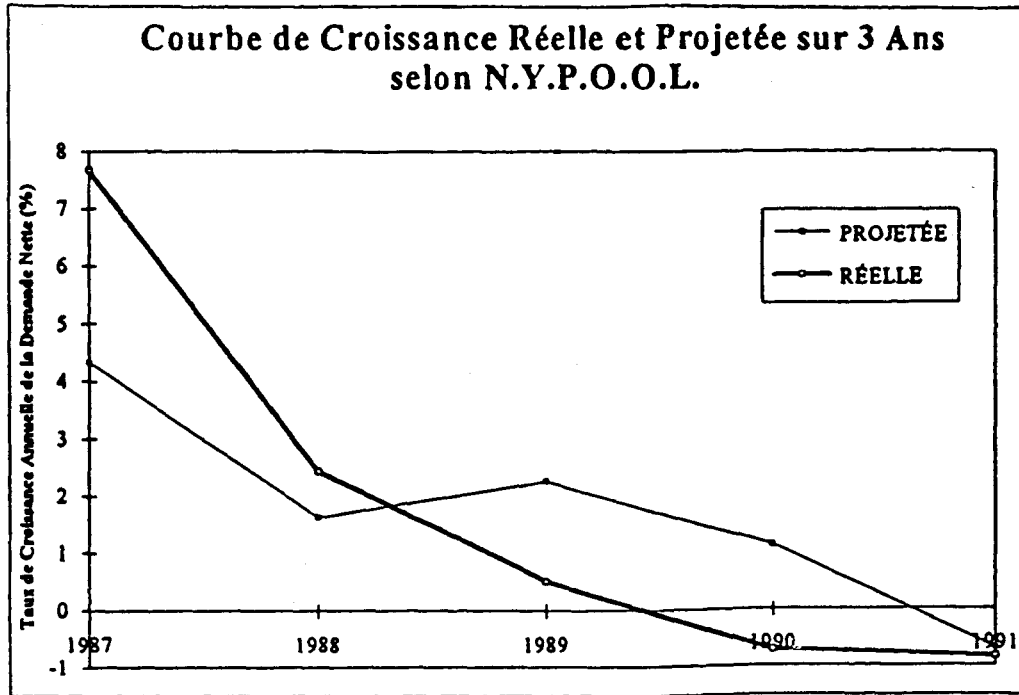
Évolution de différentes prévisions de demande: BC Hydro 1962-1993



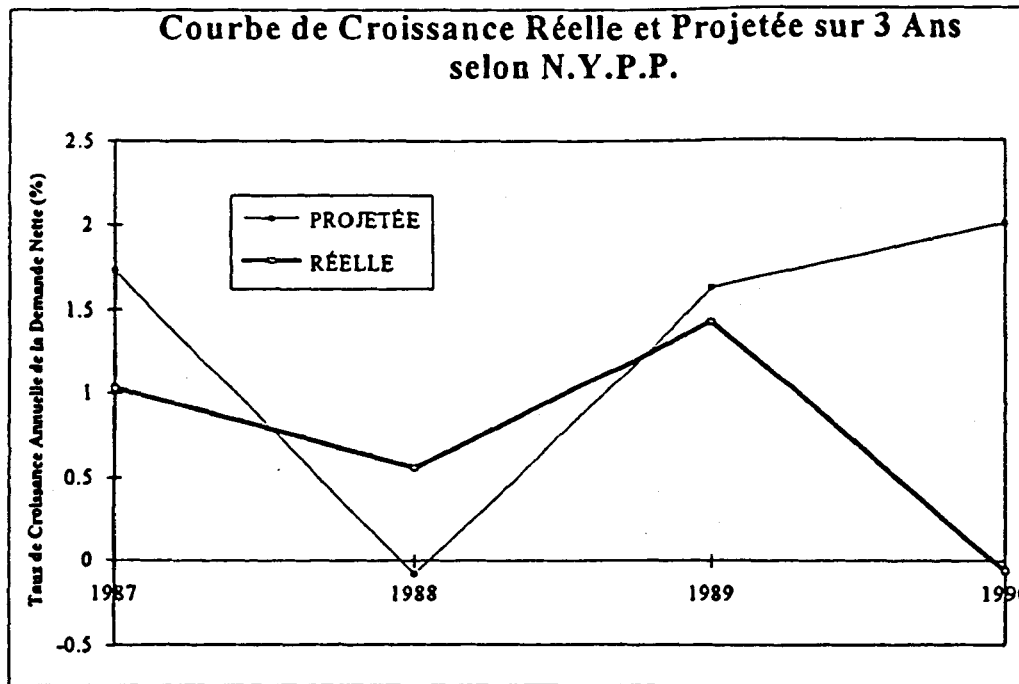
Graphique 5.14



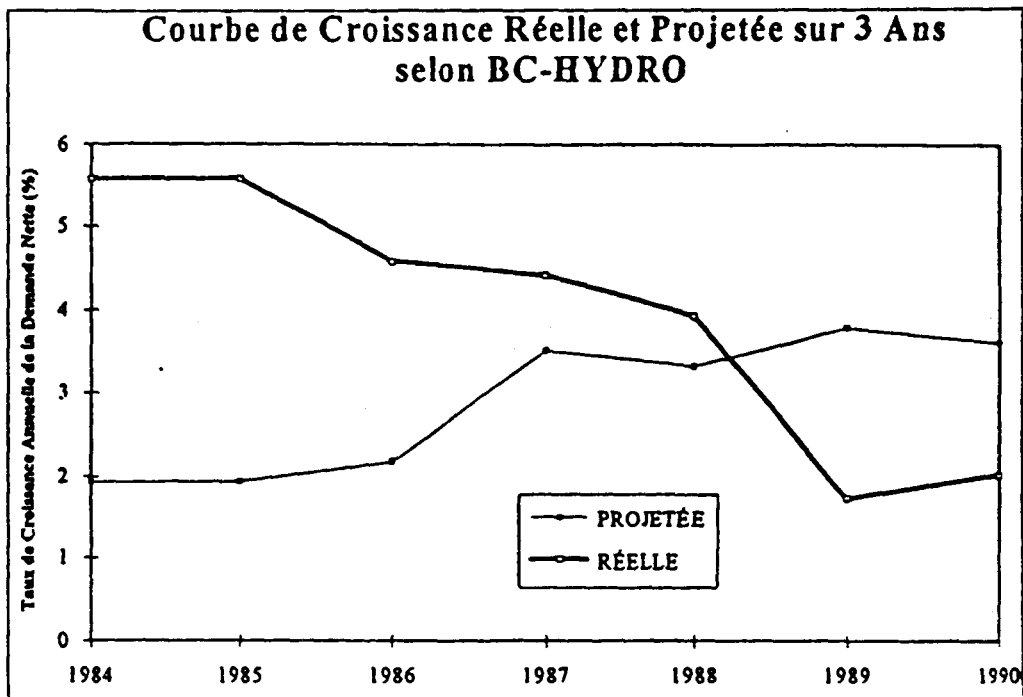
Graphique 5.15



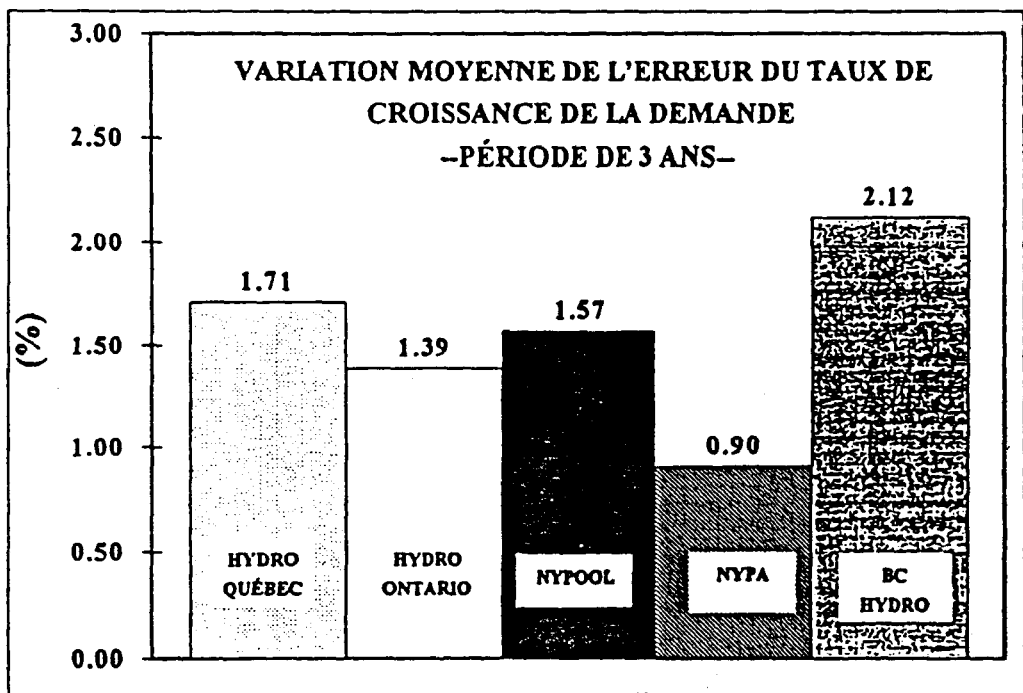
Graphique 5.16



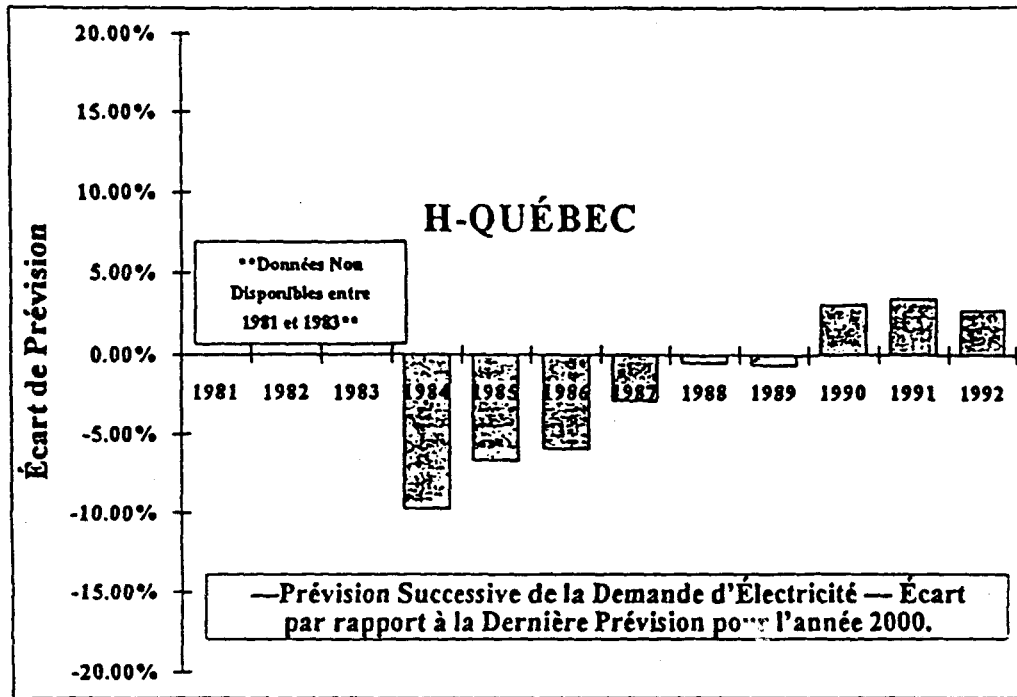
Graphique 5.17



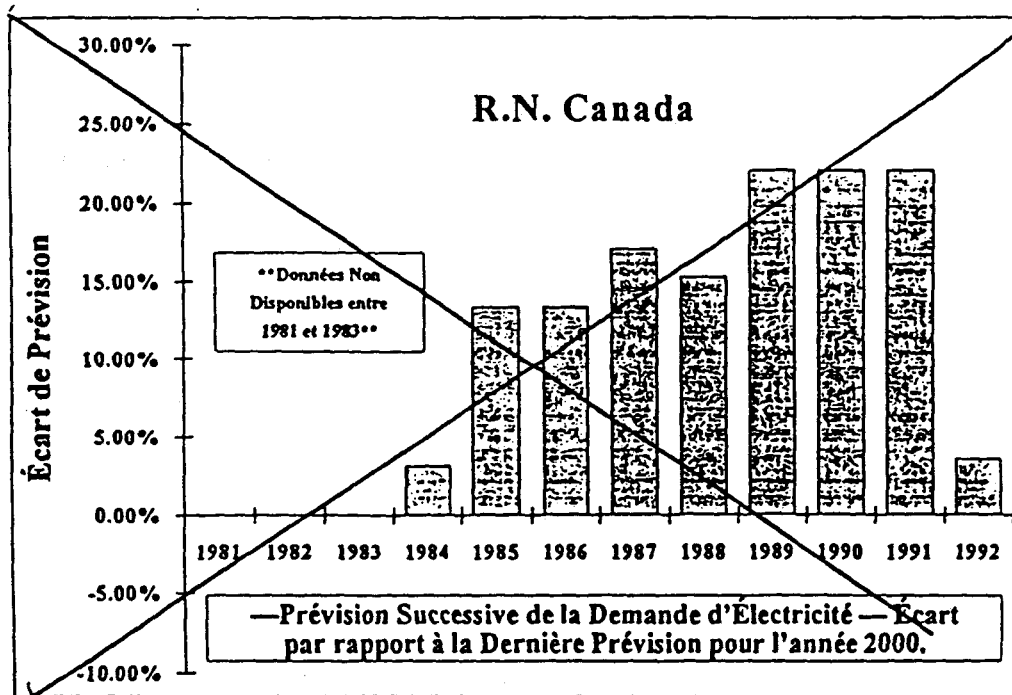
Graphique 5.18



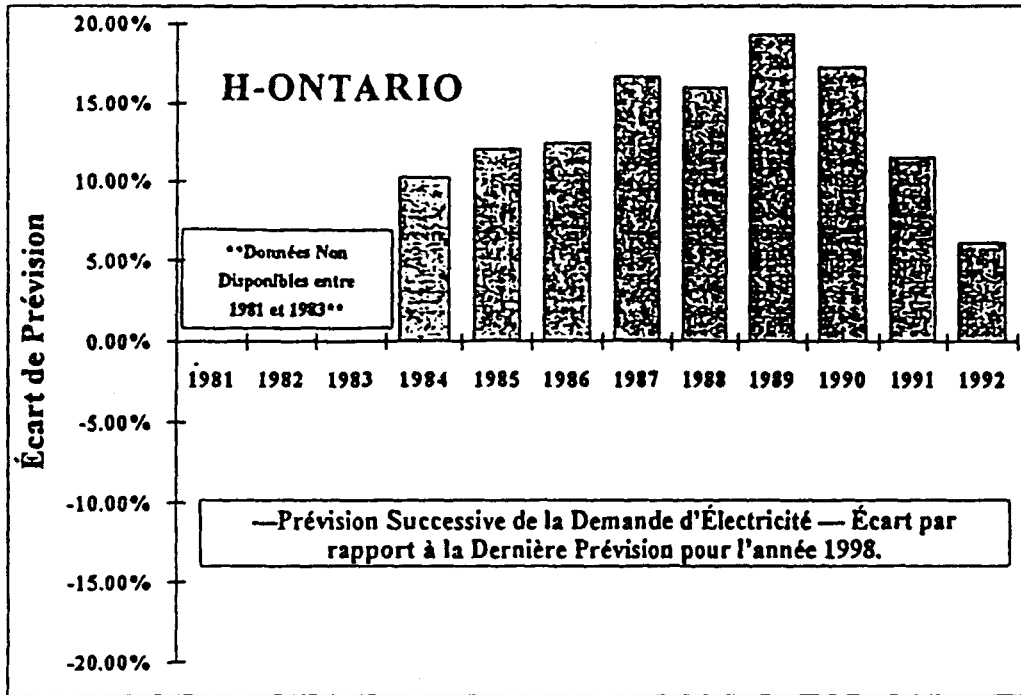
Graphique 5.19 Erreur Moyenne des Compagnies: 1.54



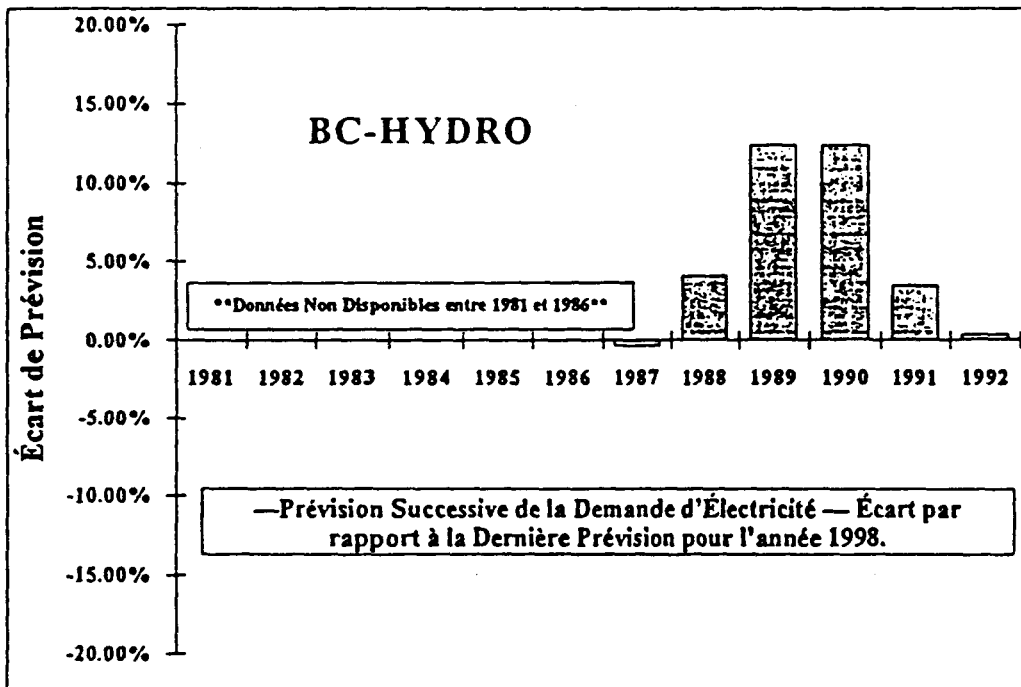
Graphique 5.6



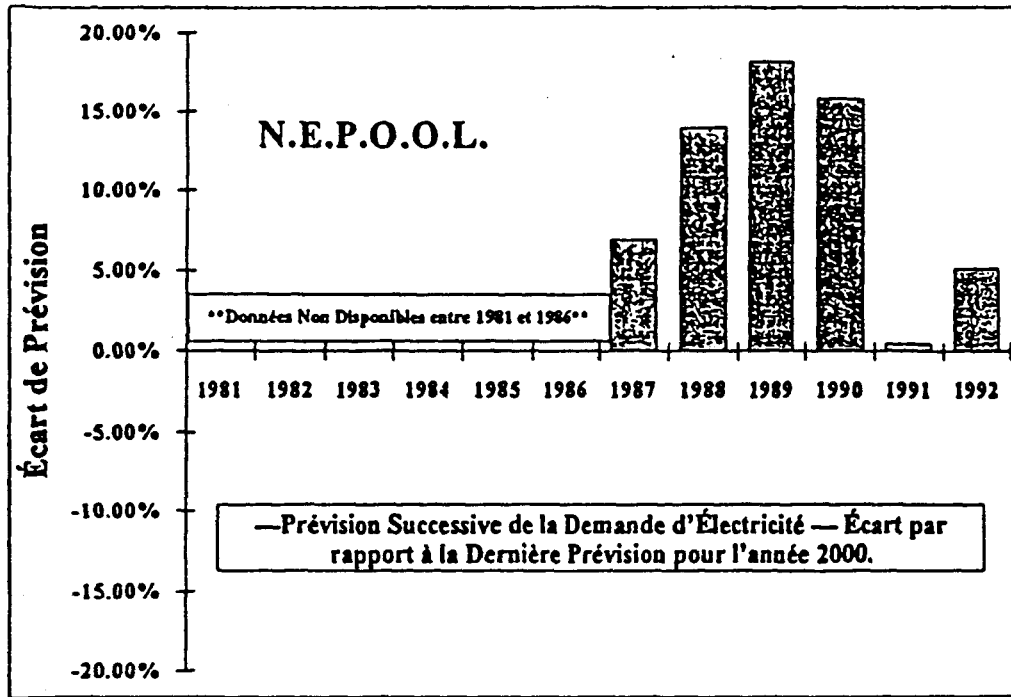
Graphique 5.7



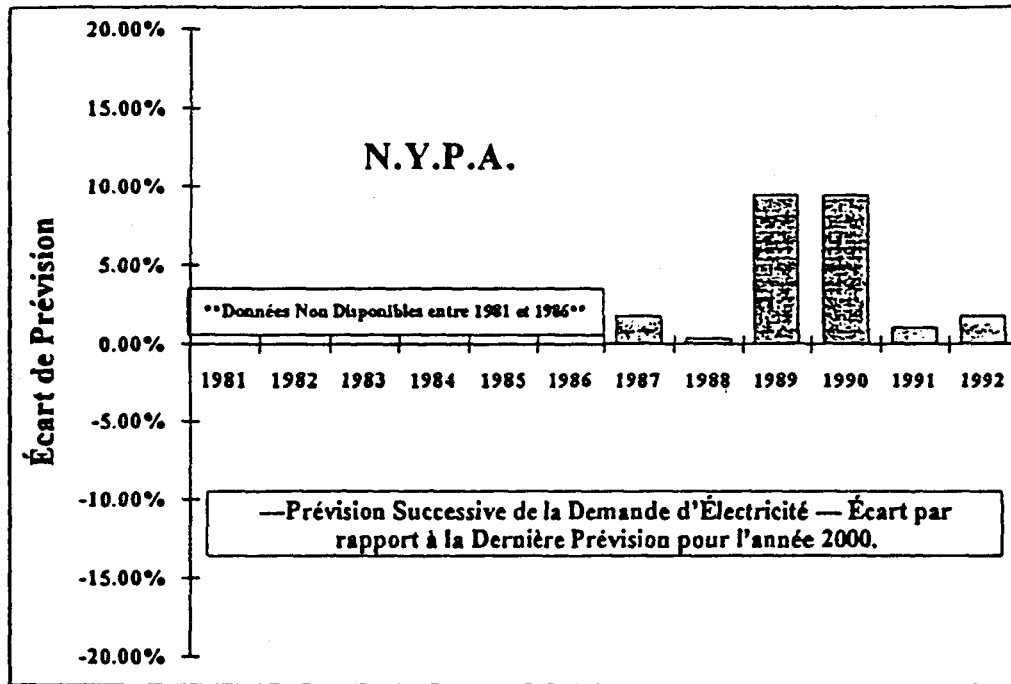
Graphique 5.10



Graphique 5.11



Graphique 5.12



Graphique 5.13

## Références

ARSENAULT, J.-T. BERNARD et E. GENEST-LAPLANTE, "Hydro-Québec Energy Savings Programs: "Watt" are they worth?", à paraître, Resource and Energy Economics, 1996.

BERNARD, J.-T., G. LAFRANCE et A. PLOURDE, "L'inventaire et l'évaluation critique des prévisions de demande d'électricité au Québec et l'évaluation de méthodologies utilisées", Rapport final présenté à Hydro-Québec et son comité consultatif en prévision de la demande d'électricité, Novembre 1994, 84 pages

Rapport à la Commission  
d'enquête sur la politique d'achat  
par Hydro-Québec d'électricité  
auprès de producteurs privés

Denis Durand  
Montréal, le 1er octobre 1996

## TABLE DES MATIÈRES

### INTRODUCTION

### SECTION A

Méthode utilisée par l'Association des producteurs privés d'électricité du Québec (APPHQ) et scénarios d'exploitation retenus

### SECTION B

Risques d'affaires: conception et exploitation - pièces P-622 et P-845.

### SECTION C

Rentabilité des petites centrales hydrauliques et état comparatif de taux de rendement attendus pour des risques similaires.

### SECTION D

Comparaison des taux de rendement avec des sociétés d'utilités publiques matures.

### SECTION E

Qualités requises des promoteurs de petites centrales hydrauliques.

### SECTION F

Impact des petites centrales sur le développement régional.

### SECTION G

Impact des petites centrales hydrauliques sur la capacité d'exportation des connaissances québécoises.

### SECTION H

### CONCLUSION

## SECTION A

### METHODE UTILISEE PAR L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS PRIVES D'HYDROELECTRICITE DU QUEBEC (APPHQ) ET LES SCENARIOS D'EXPLOITATION.

En premier lieu, il convient d'exprimer un avis sur l'acceptabilité de la méthode de calcul retenue par l'APPHQ pour l'établissement de la rentabilité et de qualifier les scénarios présentés.

#### Méthode de calcul

La méthode de calcul choisie est plus qu'acceptable dans son ensemble et reflète l'attitude du promoteur, de l'entrepreneur et de ceux qui procurent le capital de risque. Le choix initial d'attribuer une valeur marchande à l'issue d'une première période de 20 ans traduit l'absence de pérennité du promoteur individuel. Il en serait tout autrement pour des investisseurs rassemblés à l'intérieur d'une société publique à capital actions ou d'une grande société d'utilités publiques qui elles présentent à leurs investisseurs un rendement courant sur l'ensemble de leurs activités et un potentiel de croissance à long terme. L'attribution d'une valeur marchande à la fin d'une période de 20 ans en utilisant un multiple de 10 fois les bénéfices de la 20<sup>e</sup> année est une pratique généralement reconnue par les analystes sur le marché boursier et ce multiple est utilisé pour le secteur des services publics. Celui-ci pourrait être plus élevé si les taux d'intérêt sont plus élevés ou pourrait être plus faible dans un environnement de forte inflation.

La méthode alternative proposée, soit de remplacer la valeur marchande par une évaluation des flux monétaires pour la période de la 21<sup>e</sup> à la 40<sup>e</sup> année, fait preuve de réalisme puisqu'elle traduit la situation la plus probable qui pourrait se présenter à l'approche de la 20<sup>e</sup> année. Nous entrevoyons plutôt que la société d'un promoteur pourrait être vendue partiellement ou en totalité et comprendre un ensemble de centrales hydrauliques. Celle-ci serait alors vendue sur la base d'un flux monétaire à venir et non sur la valeur mobilière des sites.

### Scénarios retenus

A l'étude des scénarios, nous avons retenu deux ou trois scénarios les plus probables. Les scénarios B et G sont certes les plus plausibles compte tenu de l'évolution de la situation économique des 20 et 10 dernières années en Amérique du Nord. Après une période de forte inflation au cours des années 70, l'économie nord-américaine est entrée en phase de désinflation en 1982. Le faible taux d'inflation actuel devrait encore perdurer pendant plusieurs années si l'on tient compte du contexte démographique, des moyens limités à la disposition des gouvernements pour stimuler l'économie et de l'apport croissant de nouveaux produits compétitifs sur les marchés en raison de la globalisation de l'économie et de l'internationalisation du commerce.

Dans une moindre mesure le scénario F a retenu notre attention. La période de la 1<sup>ère</sup> année à la 20<sup>ème</sup> année où les revenus augmentent de 3.0% et les dépenses de 1.5% est possible, mais la période de la 21<sup>ème</sup> à la 40<sup>ème</sup> année devrait faire l'objet d'un sous-scénario avec une augmentation de revenus et dépenses de 3.0%. Les commentaires suivants peuvent être faits sur les autres scénarios:

Scénario H: Ce scénario est moins probable puisque les arrêts autres que ceux convenus sont compensés et que l'Hydro-Québec est le distributeur et voudra éviter les inconvénients possibles à sa clientèle.

Scénario I: Même si ce scénario est possible, il serait plutôt relié à la conception originale et saurait sûrement inquiéter les prêteurs éventuels.

Scénario J: Il faut exprimer des doutes quant à la probabilité pour Hydro-Québec de trouver des sources alternatives d'ici 20 ans à un niveau de coût inférieur à \$42.00/MWh.

Scénario K: En dépit d'une certaine probabilité, ce scénario est plutôt informatif et il semble que les promoteurs devraient en supporter le coût, mais ne perdraient qu'en termes de rendement.

## SECTION B

### RISQUES D'AFFAIRES: CONCEPTION ET EXPLOITATION

La section "C" du mémoire de l'APPHQ où les états prévisionnels de 1996 sont comparés aux prévisions originales exemplifie les risques d'affaires auxquels font face les promoteurs et les investisseurs en équité. On peut ranger en ordre prioritaire les risques majeurs en fonction de leur impact sur la rentabilité:

- 1> La variation des coûts de construction, et en corollaire, les défauts majeurs de conception.
- 2> La fluctuation des taux d'intérêt.
- 3> L'hydraulicité et ses effets sur l'exploitation.
- 4> Les bris mécaniques importants en début d'opération.

#### Coûts de construction

Tous les projets ont connu des dépassements au niveau des coûts de construction, certains minimes, d'autres plus importants. Les coûts de construction ont un impact vicieux sur la rentabilité en ce sens que tout dépassement est financé théoriquement dans une proportion de 80% avec de la dette et de 20% avec de l'équité. Si en plus les taux d'intérêt sont élevés, les coûts d'exploitation peuvent immédiatement croître de 25% puisque les intérêts représentent de 40 à 65% des revenus bruts. L'augmentation de la base d'équité vient également diluer le rendement des investisseurs originaux. Si il devient difficile de trouver un financement raisonnable pour les dépassements, on doit augmenter la base d'équité de façon démesurée d'où un effet catastrophique sur le rendement à court terme et à long terme.

#### Taux d'intérêt

L'historique de la variante des taux d'intérêt nous indique que ceux-ci fluctuent avec plus d'amplitude en période de forte inflation. Durant une telle période, il devient primordial pour le promoteur de geler le taux de financement à long terme en escomptant que l'inflation

persistera. Cette approche comporte des risques, car à toute période d'inflation succède une période de déflation. On peut citer le cas de la centrale des Petites Bergeronnes où la dette à long terme est plus élevée de 42% par rapport aux prévisions initiales et les frais d'intérêt ne se sont accrus que de 14.6% grâce à la flexibilité du financement qui a permis une réduction de 18% du taux d'intérêt. Une approche pro-active soit par l'utilisation de financement intérimaire ou de produits dérivés permet de fixer les coûts à un moment optimal de l'avancement des travaux.

### L'hydraulicité

Il est difficile de comprendre pourquoi au cours des prévisions originales des réserves spécifiques pour l'hydraulicité n'ont pas été prévues. Le rendement prévu a été gonflé indument, alors que celui prévu en 1996 est plus réaliste. Nos recherches auprès de promoteurs de mini-centrales aux Etats-Unis nous portent à présenter une mise en garde quant à l'utilisation des statistiques historiques. Les données récentes soulignent l'impact non-négligeable de la destruction de la couche d'ozone sur l'hydraulicité: des variations importantes s'ensuivent. L'effet sur les flux financiers est majeur et, puisque l'Hydro-Québec ne couvre pas ces risques, la santé financière du promoteur est en jeu: le banquier ne peut attendre qu'il pleuve! Il n'y a donc pas de garantie quant à des revenus assurés en tout temps sur une longue période.

### Les bris mécaniques

Les défauts de conception ou d'opération peuvent amener des bris mécaniques. En début d'opération, les réserves pour réparations majeures ne sont pas suffisantes, le règlement des assurances peut tarder et le financement peut être remis en question.

En dernier lieu, il est bon de souligner que le coût de construction par MW installé est moins important qu'on peut le penser. C'est plutôt le coût de construction par MW utilisé en moyenne ou par MW souscrit qui détermine la rentabilité à long terme. L'évaluation du facteur d'utilisation est essentiel à des prévisions réalistes.

Dans l'ensemble les pièces P-622 et P-845 présentent des hypothèses raisonnables et ne démontrent pas de tendances à surévaluer les risques ou sur-estimer les dépenses.

## SECTION C

### RENTABILITE DES PETITES CENTRALES HYDRAULIQUES ET ETAT COMPARATIF DE TAUX DE RENDEMENT ATTENDUS POUR DES RISQUES SIMILAIRES.

Nous avons établi un tableau comparatif pour deux industries soit celle des utilités publiques et celle des produits pharmaceutiques. Les sociétés utilités publiques servent de référence à la partie mature de la production d'électricité et celles de produits pharmaceutiques servent aux phases précédant la production rodée. Nous comparerons les rendements attendus à deux stades de développement de deux industries: soit au cours du processus de recherche et après que la production et la distribution aient été établies.

#### Les utilités publiques

Au cours des deux premières années, les promoteurs des mini-centrales sont à la recherche de sites, étudient la faisabilité de certains sites et confient les études de conception et de financement. Pour ce faire, ils ne disposent que d'un capital de risque, n'ayant pour ainsi dire aucun actif tangible.

Dans une deuxième phase, laquelle dure environ un an, le site est construit et les premiers essais propres aux opérations et à la fiabilité ont lieu.

Dans une troisième phase, un an après la mise en opération, la mini-centrale doit fonctionner selon les paramètres prévus et produire les revenus et profits escomptés. Quelques années plus tard, on peut retrouver une grande société d'utilités publiques qui opère plusieurs centrales et dont les actions se vendent sur le marché public en fonction de son rendement sur l'avoir des actionnaires, de son rendement en dividendes et de son potentiel de croissance.

### L'industrie pharmaceutique

Une jeune entreprise de biotechnologie débute avec quelques chercheurs et un promoteur. La recherche peut durer de deux à trois ans et comprendre la phase I des essais cliniques. Cette étape n'est financée que par du capital de risque.

Si le ou les promoteurs font l'objet d'une phase II d'essais cliniques, la société pourra obtenir l'aide de grandes sociétés pharmaceutiques et générer certains revenus de recherche.

Parvenue en phase III des essais cliniques, l'aide des grandes sociétés est plus importante et un financement bancaire minimal peut être obtenu. A l'étape de la production, le financement est assuré et le rendement attendu est moindre.

### Relation entre les deux industries

D'une mini-centrale à une grande société d'utilités publiques ou d'une petite société de biotechnologie à une grande société pharmaceutique, le développement est rémunéré de façon similaire. A l'étape de la recherche et de la conception, le rendement du promoteur doit être élevé mais tend à diminuer alors qu'on se rapproche d'une production et d'une distribution à grande échelle. Incidemment, parmi les grandes sociétés pharmaceutiques mentionnées, trois sociétés ont connu une baisse de leur rendement sur l'avoir des actionnaires d'environ 10% depuis quatre ans suite à l'expansion de leurs activités de distribution, alors que le risque de fluctuation des revenus a diminué.

Il est à noter, cependant, que les sociétés qui s'attendent à des rendements élevés du fait que leurs opérations comportent de grands risques, sont également sujettes à subir des pertes tout aussi importantes en cas d'échecs.

En ce qui concerne l'industrie pharmaceutique, les promoteurs réalisent souvent leurs profits en vendant les résultats de leurs recherches. Les promoteurs de petites centrales eux ont deux avenues possibles : soit vendre leurs centrales à des sociétés d'utilité publiques à des prix qui sauront tenir compte de leur valeurs calculées sur la base de flux monétaires futurs, soit de les exploiter et d'en récolter les fruits sur la durée de la vie totale des centrales. Dans les deux cas, les profits seront en fonction de la qualité de leurs produits.

## TABLEAU COMPARATIF

### RENDEMENT SUR L'AVOIR DES ACTIONNAIRES - %

	<u>Rendements</u>	
	1992	1995-96
<b>Utilités publiques</b>		
St-Paulin - (scénario B)		15.6%
Petites Bergeronnes (scénario B)		15.9%
St-Hyacinthe (scénario B)		8.9%
Grandes sociétés <sup>(1)</sup>	13.8%	13.0%
 <b>Industrie pharmaceutique</b>		
Petites sociétés de biotechnologie	40.0%	40.0%
Grandes sociétés <sup>(2)</sup>	39.4%	37.8%

(1) Les grandes sociétés d'utilités publiques sont Trans Canada Pipelines, Canadian Utilities et Transalta Utilities.

(2) Les grandes sociétés pharmaceutiques sont American Home Products, Pfizer, Merck et Schering Plough.

## SECTION D

### COMPARAISON DES TAUX DE RENDEMENT AVEC LES SOCIÉTÉS D'UTILITÉS PUBLIQUES MATURES

En référence au tableau de la section C, si l'on retient les rendements de 1995-1996, on remarque que deux mini-centrales anticipent des rendements à long terme de 15.6% et 15.9%. Ces rendements pourraient être plus élevés de 1 à 2% pour ainsi obtenir un écart de 3% avec le rendement moyen des grandes sociétés d'utilités publiques afin de justifier les risques associés aux impondérables qui peuvent affecter les résultats du promoteur ne possédant qu'une seule mini-centrale.

Les rendements escomptés par les investisseurs pour de petites sociétés de biotechnologie atteignent 40% et ces rendements sont souvent atteints si l'on observe l'évolution en bourse des sociétés les mieux gérées.

Comment un promoteur peut-il espérer obtenir un rendement de 20 à 25% sur son investissement si le rendement à long terme escompté est de 16 à 17%. Il peut revendre, après la mise en opération, une partie de son investissement sur une base de 13 à 14%, puisque la majeure partie du risque initial est disparu. Le promoteur peut aussi refinancer la dette après quelques années et utiliser les fonds libérés comme capital de risque pour construire une autre centrale ou entreprendre de d'autres projets.

#### Rémunération du promoteur

Le promoteur doit être rémunéré en fonction des risques assumés pour l'ensemble d'un projet. Or ceux du promoteur sont plus élevés au cours des trois premières années lors de la recherche de sites, de la conception et de la construction et sont entièrement supportés par le promoteur et ses investissements. Si les investisseurs du côté de la dette sont sollicités et mis à contribution avant la mise en opération, ceux-ci devraient bénéficier d'un rendement équivalent à des obligations de pacotille ("junk bonds"), d'où un rendement égal aux obligations du Canada +5 à +6%.

Le promoteur pourra un jour réaliser son rendement de 20 à 25%, tout comme le propriétaire d'une petite société de biotechnologie, en vendant sur le marché boursier ses actions à un prix plus élevé que son coût d'acquisition.

Les rendements calculés par l'APPHQ ne semblent par hors de proportions raisonnables, si l'on tient compte des risques à gérer.

## SECTION E

### QUALITES REQUISES DES PROMOTEURS DE PETITES CENTRALES HYDRAULIQUES

A la lecture des documents émis par l'APPHQ, en conjonction avec mon expérience personnelle face aux projets de financement qui m'ont été soumis au cours des dix dernières années, que ce soit pour l'établissement de mini-centrales ou le lancement de nouvelles entreprises, les qualités de gérance, de conception et de vente des promoteurs ont toujours constitué le facteur déterminant de la réussite des entreprises.

- 1> La conception: le promoteur doit s'entourer de professionnels compétents qui ont une expertise spécifique à l'entreprise. Il se doit de faire confirmer les hypothèses émises par ses sous-contractants et réduire dès le départ les excès de sur-construction ou de sur-conception qui n'apportent rien au rendement technique de la centrale.
- 2> La gérance: le promoteur doit veiller au respect scrupuleux de l'ordonnancement des travaux et à leur qualité d'exécution.
- 3> La vente: le promoteur doit prévoir plusieurs hypothèses de vente et de marché avant d'entreprendre les négociations avec Hydro-Québec. Comme celui-ci est le seul acheteur, la qualité des relations est primordiale
- 4> Le financement: le promoteur doit préparer plusieurs scénarios de financement pour les investissements en dette ou équité et demeurer flexible tout en prévoyant l'évolution des marchés financiers jusqu'à la mise en opération.

La croissance des opérations futures du promoteur sera dorénavant un élément clé du financement à long terme des mini-centrales. La diversité d'opérations parmi les centrales, l'hydraulicité, les risques de conception et les coûts de financement obligent maintenant les promoteurs à réaliser des économies d'échelle au niveau des frais d'opération, de conception et de financement. Les meilleures chances de succès résident parmi ceux qui opèrent plus d'une centrale avec un personnel restreint de grande qualité.

Le financement de ces entreprises sur le marché public peut être plus facile et moins onéreux que le financement de celles ne possédant qu'une seule centrale. Le cadre public permet

également à un promoteur d'assurer la continuité de l'entreprise et un retrait financier en douceur en vue d'une retraite éventuelle.

## SECTION F

### IMPACT DES PETITES CENTRALES HYDRAULIQUES SUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

La construction de petites centrales hydrauliques peut définitivement avoir un impact sur le développement de plusieurs régions. Il faut cependant définir et quantifier les effets de la construction ou d'un réaménagement d'une centrale et les répartir en fonction de leur impact à court terme et à long terme.

#### Impact à court terme

Il est indéniable que la période de construction et de l'aménagement procure les effets les plus marquants, les plus visibles et souvent les plus quantifiables. Des investissements de l'ordre de \$3 à \$10 millions répartis sur une période de 8 à 12 mois au sein d'une population restreinte représente un nombre d'emplois directs variant de 25 à 80 emplois, et d'emplois indirects variant de 12 à 40 emplois en raison de l'effet d'entraînement économique. Nous devons toutefois tempérer l'ardeur de ceux qui seraient tentés d'utiliser le coût brut des projets pour en dériver les bénéfices nets sur une région. Du coût total d'un projet il faut en retirer les éléments suivants qui n'ont que peu d'impact à court terme sur une région:

- Le coût des études d'ingénierie, sur l'environnement et de faisabilité reliées au financement.
- L'achat d'équipement lourd propre à la centrale: turbines, disjoncteurs, transformateurs, etc.
- La location d'équipement de construction à l'extérieur.
- La rémunération des cadres et ingénieurs du projet.

Quant à la population locale, les emplois disponibles représenteront plutôt des emplois de faible rémunération et temporaires.

Cependant au chapitre des emplois indirects, l'hôtellerie, la restauration, les communications et le commerce de détail sauront en bénéficier.

### Impact à long terme

Les bénéfices à long termes sont plutôt reliés à la disponibilité potentielle d'une capacité de production hydroélectrique excédentaire, stable, à faible coût dont les frais de distribution sont réduits pour l'Hydro-Québec et qui pourrait servir à attirer des entreprises industrielles de taille petite ou moyenne. A cet égard, les corporations municipales de développement pourraient même s'impliquer avec les promoteurs pour maximiser, à long terme, la rentabilité économique d'un projet.

L'autre élément important est l'impact environnemental du réaménagement d'une centrale. Certains aménagements bénéfiques au niveau du tourisme et des loisirs ne pourraient être complétés de façon économique sans la réalisation de ces projets hydroélectriques. A cet égard, les municipalités devraient être impliquées dès la conception des projets afin d'éviter l'augmentation des frais d'étude à une date ultérieure ou de retarder indument le projet d'où un accroissement des frais d'intérêt. Il incombe au ministère de l'Environnement et aux municipalités d'établir et de faire respecter les normes environnementales par les promoteurs.

En termes d'emploi, l'opération d'une mini-centrale ne crée pas d'emploi et ne devrait pas en créer. A l'ère de l'informatisation et des télécommunications à distance, la surveillance professionnelle de l'opération technique est mieux assurée par le siège social du promoteur ou de la société exploitante. Le seul emploi envisagé est lié plutôt à la sécurité et à l'entretien et la tâche est effectuée à temps partiel. La gestion à distance des contrôles de la centrale ne préclut pas cependant un suivi temporel par un mandaté sur place.

## SECTION G

### IMPACT DES PETITES CENTRALES HYDRAULIQUES SUR LA CAPACITE D'EXPORTATION DES CONNAISSANCES QUEBECOISES

Le programme des petites centrales hydrauliques peut générer sans aucun doute des bénéfices au chapitre de l'exportabilité des connaissances et des équipements québécois. Nous avons identifié en particulier les éléments suivants:

- L'expertise spécifique reliée à l'ingénierie et à la construction des mini-centrales.
- La gestion des éléments qui influencent l'hydraulicité quant à leur contrôle, l'environnement et la maximisation des conditions d'opération.
- La recherche et le développement d'équipements peu coûteux et flexibles compte tenu du fait que les promoteurs opèrent dans un environnement où les tarifs d'électricité sont parmi les moins élevés à l'échelle mondiale.
- Le potentiel de construction de plusieurs mini-centrales étant limité au Québec, les services d'un personnel qualifié pourront être exportés justement dans des pays en voie de développement où la disponibilité du capital est restreinte et où les ressources locales sont limitées.

Nous devons toutefois tempérer les espérances de ceux qui voudraient copier à l'étranger, en plusieurs exemplaires, la recette à succès d'un projet particulier. Nous devons rappeler que les facteurs les plus critiques qui influencent la rentabilité ultime d'une mini-centrale sont le coût de construction et le coût de financement.

- Le coût de construction à l'étranger peut varier en fonction de la qualité de la main d'oeuvre, des délais de livraison d'équipements et des problèmes d'ingénierie non-prévisibles.
- Le coût de financement, s'il est local, pourra fluctuer en fonction d'un taux d'inflation élevé et de taux d'intérêt excessifs.

## SECTION H

### Conclusion

Les éléments suivants font l'objet de notre conclusion et synthétisent notre pensée à l'égard du rapport de l'Association des producteurs privés d'hydroélectricité du Québec (APPHQ):

- La méthode de calcul retenue pour l'établissement de la rentabilité est acceptable et les scénarios B et G sont les plus réalistes dans le contexte actuel.
- Les risques d'affaires du promoteur sont élevés à l'étape de la conception, de la construction et du financement, alors que l'hydraulicité représente des risques certains pour l'exploitation.
- Le rendement du promoteur ou de l'investisseur en capital de risque doit être commensurable avec les risques élevés qui sont encourus.
- Les rendements calculés par l'APPHQ ne semblent pas hors de proportions raisonnables, si l'on tient compte de l'ampleur des risques à gérer.
- De nombreuses qualités sont requises de la part des promoteurs et ceux-ci doivent faire la preuve de leurs capacités.
- Des effets bénéfiques au niveau du développement régional et de l'exportabilité des connaissances québécoises existent mais nécessitent des efforts appropriés pour les réaliser.

**Report on Hydro-Québec  
Independent Power Production Program**

prepared for

**Commission d'enquête  
sur la politique d'achat par Hydro-Québec  
d'électricité auprès de producteurs privés**

**Ian Goodman**

**The Goodman Group, Ltd.**

**Boston, MA 02210**

**September 16, 1996**

## 1. Hydro-Québec's Cycle of Electricity Surpluses and Sales Promotion

Owing to its dependence on large hydro projects, Hydro-Québec faces special difficulties in balancing energy supply and demand. In practice, the utility has surpluses in most years. To dispose of surplus supply, the utility has implemented aggressive sales promotion programs. In some cases, these programs have increased long-term demand and actually exacerbated the cycle of surpluses and sales promotion.

Hydro-Québec has traditionally relied on large hydro projects as its principal means of generation. Each new project represents a major supply increment, taking many years to plan and construct. This makes it hard to precisely match supply and demand, especially given the uncertainty of long term demand forecasts. While other utilities have faced similar challenges (particularly with nuclear power plants), their problems have lessened over time as they moved to smaller, shorter lead time resources. The newer gas-fired generating plants are small, modular, and not dependent on large economies of scale, allowing utilities flexibility to cost-effectively balance supply and demand.

Supply from hydro projects is also affected by variability in run-off. A period of high run-off can give rise to a surplus, whereas drought may result in a shortage. These variations are short-term and are not our focus here. Hydro-Québec attenuates their impact through the storage of water in large reservoirs.

During a surplus, Hydro-Québec has a powerful economic imperative to sell electricity, even at a discount. Hydro projects are expensive to build and very cheap to operate. Once a project is complete, most costs are fixed, and the variable cost of producing electricity is trivial. With reservoir storage capacity limited, selling electricity at almost any price is preferable to spilling the water. A surplus also puts substantial financial stress on Hydro-Québec to generate additional revenue to offset fixed costs.

However, increased demand resulting from electricity sales programs can have adverse impacts when they continue after the surplus ends. Once new supply is required, the revenue from increased sales at Hydro-Québec is typically below the cost of supply. On several occasions, short term actions adopted in response to surpluses have spurred large increases in long term demand.

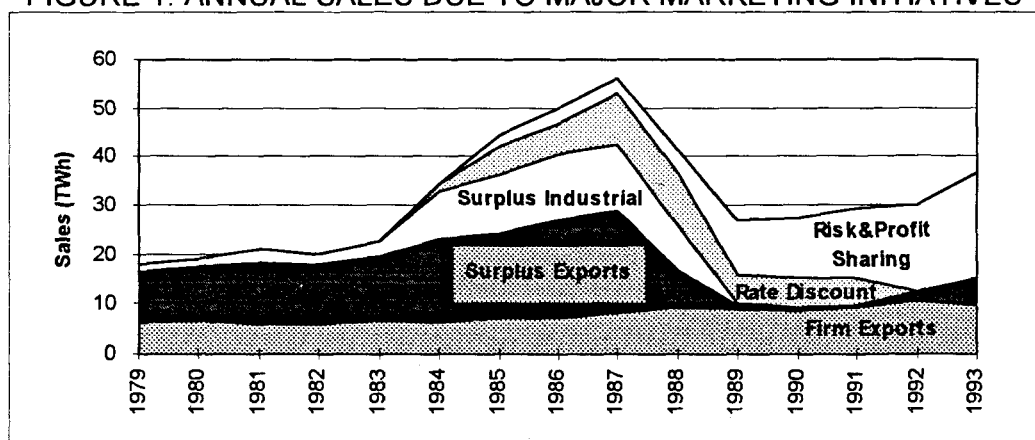
Premised on projections of rapid growth in Québec electricity demand, construction was begun on La Grande-Phase 1 (over 10,000 MW of hydro projects) during the 1970s. As the projects came on-line in the early 1980s, demand had not grown as expected. Hydro-Québec faced a huge energy surplus, which was further exacerbated by a period of high run-off. With reservoirs full, the utility was forced to spill large quantities of water at a time of severe financial stress due to the cost of constructing the La Grande projects.

Hydro-Québec responded with intensive marketing. Interconnections to utilities outside Québec were expanded, and exports increased. The Québec industrial sector was targeted with a variety of market development programs. In the residential and commercial sectors, conversion to electric heating was promoted. The amounts of energy sold were substantial, as shown in the following table.

TABLE 1: MAJOR ELECTRICITY MARKETING INITIATIVES				
	Duration	Results for 1979-1993		
		Sales (TWh)	Revenue (1991\$bil)	Price (1991¢/kWh)
<b>Exports</b>				
Firm	ongoing	116	3.7	3.2
Surplus	ongoing	150	4.7	3.1
<b>TOTAL (average)</b>		<b>266</b>	<b>8.4</b>	<b>3.2</b>
<b>Quebec Industrial Sector</b>				
Surplus Sales	1979-89	70	1.1	1.6
Rate Discount Program	1983-91	52	0.9	1.7
Risk-and-Profit-Sharing	1985-2016	89	1.7	2.0
<b>TOTAL (average)</b>		<b>211</b>	<b>3.8</b>	<b>1.8</b>
<b>GRAND TOTAL (average)</b>		<b>477</b>	<b>12.2</b>	<b>2.6</b>

These efforts were highly effective in selling off the surplus, albeit at generally low prices. Meanwhile, the recession of the early 1980s gave way to the boom of the late 1980s, and high run-off shifted to severe drought. Spills, which had peaked at 13 TWh in 1983, were virtually eliminated by 1987. However, as will be discussed in more detail below, some marketing efforts continued (and even intensified) during a period of rapid demand growth and falling reservoir levels. Most notably, Hydro-Québec signed Risk-and-Profit-Sharing contracts with four aluminum smelters in 1988 and 1989. These contracts accounted for most of the growth in Québec electricity sales over the period 1990 to 1993.

FIGURE 1: ANNUAL SALES DUE TO MAJOR MARKETING INITIATIVES



From 1989 to 1992, the utility had to refill its reservoirs using various "exceptional measures", including continuous operation of the Tracy oil-fired

power plant. Concerned that demand might continue to outstrip supply, Hydro-Québec launched and then accelerated the construction of the La Grande-Phase 2 hydro projects and expanded the Independent Power program. It also established goals for sizable electricity savings from utility DSM (demand-side management) programs and attempted to move forward with the Great Whale hydro project.

In fact, the period of tight supply was short-lived. Within a few years, the Québec economy went from boom to deep recession; the drought ended; export contracts were cut back; and the increase in demand from previous promotional programs leveled off. With overall growth in electricity demand slow and new supply from La Grande-Phase 2 and independent power projects coming on-line since 1993, Hydro-Québec is again in a surplus situation.

Construction continues on the Ste.-Marguerite-3 hydro project. Started in 1994 for scheduled completion after 2000, it will further prolong the current surplus, which is now expected to persist into the next century. Meanwhile, DSM programs have been sharply cut back, and the utility is again promoting increased sales with discounted surplus electricity.

The surpluses of the 1990s are much smaller than those of the 1980s, but significant nonetheless. The current surplus must be sold in slow growth domestic and export markets which are increasingly competitive owing to lower fossil fuel prices, technological change, and restructuring. Fortunately, with a relatively small surplus and the infrastructure in place to access various markets, Hydro-Québec can focus upon the most attractive opportunities. Nonetheless, the revenues from selling surplus energy are less than the costs of the resources providing the surplus. It is not profitable for Hydro-Québec to develop new supply such as the Independent Power Program to create a surplus that then must be sold off at relatively low prices. Hydro-Québec has estimated that a 6 TWh surplus in the 1996 would entail costs of \$170 million<sup>1</sup> (Ex. P742C).

## **2. Hydro-Québec's Québec Market Development Programs**

During the 1980s, growth in Québec electricity sales was principally due to electric heating and the industrial sector. In the first half of the decade, high fossil fuel prices and federal grants (Canada Oil Substitution Program) helped make electricity dominant in the residential heating market. Hydro-Québec accelerated this trend with \$150 million<sup>2</sup> of grants for conversions to dual energy systems (which heat with electricity except during peak demand periods, when they shift to oil or gas). With electric heating much less prevalent in

---

<sup>1</sup> These costs are apparently reported in 1996 \$.

<sup>2</sup> Unless otherwise noted, all monetary data herein is reported in 1991 \$.

commercial and industrial buildings, the utility provided over \$100 million in grants for dual energy conversions in 1986 and 1987.

In comparison with other market development initiatives, the dual energy programs had a relatively modest impact on electricity sales. These programs also provided Hydro-Québec with some flexibility to respond to changing circumstances. In response to low reservoir levels, the utility interrupted dual energy sales to commercial and industrial customers in 1989-90 and paid \$100 million in compensation. More generally, the increase in electric heating certainly contributed to the need for new supply, but it did not represent a major short-term uncertainty during the 1990-1993 period when decisions were made on the Independent Power Program.

In the industrial sector, three Hydro-Québec market development efforts played a central role in increasing electricity sales: Surplus sales, the Industrial Rate Discount Program, and the Risk-and-Profit-Sharing Program.

Surplus Industrial Sales included two components. Initiated in 1982, the Surplus Electricity Sales Program provided over \$150 million of grants for the installation or renovation of steam-producing electric boilers, mostly in the pulp and paper industry. Rates were set at 10% below the cost of output from the oil-fired boilers being displaced. From 1983 through 1988, this program resulted in 55 TWh of electric sales and \$900 million of revenue, for an average price of 1.6¢/kWh (1.4¢/kWh net of grants). Outside of this specific program, Hydro-Québec sold another 15 TWh of surplus electricity for use in electric boilers during the 1979-1990 period, also at an average price of 1.6¢/kWh.

Steam production was a low value market for electricity, competing with oil which declined in price after 1986. However surplus sales did provide Hydro-Québec with much needed flexibility. They phased in rapidly to use up the surplus, and were scheduled to phase out as the need for new supply approached. In response to low reservoir levels, this phase out was accelerated, and \$20 million paid in compensation.

The Industrial Rate Discount Program was initiated in 1983 as another means of quickly selling off the surplus. New industrial demand added before a certain date was eligible for a 50% discount from standard tariffs for several years, and declining discounts through 1991. In contrast to surplus sales, this program promoted the installation of new industrial facilities that would buy electricity over the long term at standard rates.<sup>3</sup> Over 1600 MW of new demand was added, mostly in the aluminum, pulp and paper, and chemical industries. For

---

<sup>3</sup> These standard rates are based on the average cost of existing supply, which is below the cost of new supply. Thus, even if new demand pays the full standard rate, it causes rates to increase as higher cost new supply is added to the overall supply mix.

the 52 TWh of incremental sales billed under the program, the average price was 1.7¢/kWh, an average discount from standard rates of 40%.

As shown in Figure 1 above, the Rate Discount Program did not provide the same flexibility as surplus sales. Owing to the lead time required to develop new facilities, sales under this program were ramping up just as the surplus disappeared. Also, the sales added were firm, and could not be halted to mitigate the tight supply situation of 1989-1992. Meanwhile, the average price was not much higher than in the surplus industrial market. After 1991, customers were supposed to pay standard rates, but the aluminum smelters that were the two largest participants secured continuing discounts (as discussed below).

On the positive side, the new industrial installations may have resulted in some beneficial economic spin-off effects. While the increase in long-term industrial demand certainly contributed to the overall need for new supply, it was in place by 1988 and did not increase uncertainty during the 1990-1993 period when decisions were made on the Independent Power Program.

The Risk-and-Profit-Sharing Program consisted of 13 secret contracts signed from 1984-90 for a total of 2729 MW of power and 22 TWh of energy per year. Under options in two contracts, sales by the year 2000 could increase by up to 685 MW and 5 TWh. This program encouraged expansion and modernization of electricity-intensive metal and chemical industries by offering incentives such as indexing electricity rates to the customers' costs or profits.

As shown in Figure 1 above, the agreements signed during 1984-87 with the first five participants had a relatively small impact on Hydro-Québec sales. The program then dramatically expanded with eight contracts signed from 1988 to 1990. These included 1180 MW and 10 TWh of new demand at four aluminum smelter projects (with an option available until 1995 for an additional 360 MW and 3 TWh). The agreements also incorporated 600 MW and 5 TWh of existing demand at two smelters previously supplied under the Industrial Rate Discount Program; this illustrates the difficulty in weaning customers from discount rates.

During this period, it was clear that Hydro-Québec was no longer in a surplus situation. Reservoirs were low. The utility had made a major commitment to supply long-term firm export contracts, and had resumed construction of major new supply projects. When the contracts were signed, it was obvious that the marginal cost associated with serving new demand was the cost of advancing these new projects (notably La Grande-Phase 2 and Grande Baleine). The problems faced by Hydro-Québec were further exacerbated by the short lead-time for supplying a large block of additional firm demand; agreements signed in 1988-89 resulted in new smelters coming on-line in 1991-92 during a tight supply situation.

Given its dependence on large hydro projects with long lead times, Hydro-Québec has limited flexibility to respond to rapid, unexpected increases in load growth. At the end of the 1980s, the La Grande-Phase 2 projects were highly attractive owing to their relatively low cost, moderate size, and ease of development. With the new Risk-and-Profit-Sharing contracts, construction was begun on La Grande-Phase 2 and then accelerated to maximum extent possible.<sup>4</sup>

Simply put, the Risk-and-Profit-Sharing contracts signed during 1988-90 exhausted the flexibility available from advancement of the La Grande-Phase 2 projects. As such, they are directly tied to Hydro-Québec's decisions to expand the Independent Power Program when additional supply was required in the early 1990s.

The impact of the Risk-and-Profit-Sharing contracts upon the Independent Power Program was further magnified by the option provided for the Alouette Phase 2 aluminum smelter. In the period when the Independent Power Program was being expanded, Hydro-Québec assumed that this option would be exercised, adding 360 MW and 3 TWh of demand in the second half of the 1990s. In 1995, the Alouette expansion was canceled.

Unfortunately, the costs associated with supplying the Risk-and-Profit-Sharing contracts are not matched by their revenues. In the period through 1993, the average price was only 2.0¢/kWh, and various forecasts indicate that subsequent revenues will be below standard tariffs, which are in turn below the long term cost of new supply.

#### Comparison with Other Utilities

While other North American utilities have sometimes undertaken various types of market development, Hydro-Québec's efforts during the 1980s were far more extensive and aggressive. In part, this resulted from the special characteristics of the Québec electricity system discussed above. But, it also reflected Québec government policy which focused upon electricity as a lever of economic development. Most North American utilities are investor-owned, and they do not play a central role in conducting government economic policy. Even compared with other publicly-owned utilities, Hydro-Québec's actions were quite atypical.

---

<sup>4</sup> As noted by Hydro-Québec:

*Les équipements associés aux contrats à partage de risques et de bénéfices regroupent les équipements de La Grande-phase 2 (LG1, LA1, Brisay, 12<sup>e</sup> ligne). On suppose que sans l'existence de ces contrats, aucun de ces équipements n'aurait été en construction sur la période que nous couvrons [1990-92]. Pour la production privée, nous avons considéré tous les nouveaux projets dont la réalisation a débuté après 1990. [Bilan: Impacts des contrats à partage de risques et de bénéfices 1984-1992, Notes Explicatives, mars 1993 (Commission Parlementaire: documents déposés par Hydro-Québec le 23 mars 1993)].*

### 3. Hydro-Québec's Electricity Export Program

Québec has been selling electricity to neighbouring provinces and the United States for many years, but exports have only become a substantial market during the past two decades. Development of the export market has required a major expansion of transmission interconnections between Québec and its neighbours, which had been very limited.<sup>5</sup>

With the increase in oil (and other) energy prices during the 1970s, Hydro-Québec exports became increasingly attractive to neighbouring utilities. In the second half of the decade, new interconnections were established with New York and Vermont. By the early 1980s, surpluses at Hydro-Québec and another round of oil price increases resulted in an even greater potential for exports. Moreover, as shown in Table 1 above, prices in the export market were much higher than in the Québec industrial sector marketing initiatives.

Extensive new facilities were added to interconnect with New York, Vermont, and New Brunswick. However, the lag in developing these facilities meant that exports could rise only gradually during the early and mid-1980s (see Figure 1 above). Thus, Hydro-Québec had to also rely upon the lower price industrial market to dispose of the surplus.

Through the mid-1980s, most Hydro-Québec exports were surplus and interruptible. This type of electricity is purchased by neighbouring utilities as a substitute for the operation of higher cost thermal generation. The pricing of these surplus sales reflects the cost of the fuel displaced.<sup>6</sup>

The remainder of Hydro-Québec exports were firm, requiring an upfront commitment that electricity will be available as scheduled. This type of electricity is purchased as a substitute for the construction and operation of new generation on the purchaser's system. The pricing of these firm sales reflects the full cost, including both fuel and capital, of the generation displaced.

Not surprisingly, firm exports usually command higher prices than surplus. However, with the high oil prices of the early 1980s, this differential was

---

<sup>5</sup> Typically, when two utilities interconnect, they effectively become part of a single synchronized power system. This facilitates power exchanges, but it also allows system disturbances to spread rapidly, posing the threat of large black-outs. Most utilities throughout Eastern North America, including Québec's neighbours, are part of a single synchronized system. However owing to the nature of its system, Hydro-Québec is not synchronized with its neighbours. As a result, interconnections with Hydro-Québec must use special techniques that are more difficult and expensive than those within a synchronized network. However, these difficulties have lessened somewhat in recent years as transmission technology has improved.

<sup>6</sup> A similar approach was used for the pricing of surplus electricity sold to Québec industry for electric boilers.

reduced. Also, some of Hydro-Québec's firm exports were under older contracts which did not reflect current market conditions.

After the decline in oil prices in 1986, Hydro-Québec shifted its focus to the development of the firm export market in order to obtain higher value sales. An export sales objective of 3500 MW of firm power and energy by the year 2000 was established. In the late 1980s, the utility entered into four long-term multi-billion dollar contracts for firm power with Vermont, Maine, and New York. It continued to actively seek additional sales to fulfill the objective.

Hydro-Québec's success in negotiating major new export contracts, at prices substantially higher than those previously achieved, reflected several common perceptions regarding future conditions in the northeastern U.S. electricity market. First, electricity demand was expected to increase substantially, resulting in a large need for new supply. Second, new power plants were expected to be expensive and relatively difficult to construct. Third, although fossil fuel prices had fallen since the early 1980s, they were expected to increase rapidly in future years. These perceptions made electricity purchases from Hydro-Québec an appealing option for some utilities.

As the 1980s ended, firm export sales increased as a variety of relatively small agreements took effect. Meanwhile, surplus sales were virtually halted in response to low reservoir levels. As in the industrial market, surplus exports provided Hydro-Québec with flexibility to respond to changing circumstances. Still, effective use of this flexibility requires careful judgment. Surplus sales reduce reservoir levels; in turn, this either displaces future sales, necessitates electricity purchases, or accelerates the need for new long term supply.<sup>7</sup> The revenue from any surplus sales must be balanced against foregone revenue, or increased costs. The low reservoir levels at the end of the 1980s were thus due to Hydro-Québec's decisions to make very large surplus export sales at the same time that the industrial marketing initiatives ramped up during the mid-1980s (see Figure 1 above).

Firm exports do not provide the same flexibility as surplus exports. Hydro-Québec's export contracts sometimes permit some modulation of deliveries in response to factors such as run-off, but these provisions have typically been quite limited. Firm export sales continued to increase during the period of low reservoir levels of 1989-92. As such, they exacerbated conditions during the tight supply situation and contributed to the need for independent power.

However, the main impact of firm exports upon the Independent Power Program stems from their effect on forecasted demand. Projections of firm export sales are included in the estimates of future electricity requirements that are used to plan for new supply. As a result of Hydro-Québec's reliance on large, long lead

---

<sup>7</sup> This would not be true in a situation where reservoirs are full and the surplus sale avoids spills.

time hydro projects, decisions regarding addition of new supply must be based on projections of demand extending years into the future. To the extent that these projections are inaccurate, the utility may have too much (or too little) supply for the actual demand.

Like other utilities, Hydro-Québec is subject to uncertainty concerning sales to regular residential, commercial, and industrial customers. However, this is relatively manageable, since these sales are driven by broad economic and demographic trends which are fairly stable. As illustrated by the smelter contracts discussed above, Hydro-Québec's extensive involvement in industrial market development programs added a major element of demand uncertainty during the late 1980s and early 1990s. However, it is Hydro-Québec's focus on the long-term firm export market that most exacerbated the demand uncertainty faced by the utility during this period.

Firm export contracts shift risk from the buyer to the seller. Even after a contract is signed, there are typically provisions for cancellation without penalty prior to a certain date. It is in the buyer's interest to delay finalizing of the purchase commitment as long as possible to give themselves maximum flexibility. Consequently, contracts can often be canceled only a few years before electricity deliveries are scheduled to begin. This risk is especially problematic for Hydro-Québec owing to the long-lead times for hydro-development.

The risks associated with firm export contracts are not merely hypothetical concerns. Three of the four large firm export contracts negotiated in the late 1980s were eventually canceled, and net deliveries under the fourth were scaled back. Hydro-Québec ended up with 300 MW of long term firm exports, rather than the 3500 MW sought. Meanwhile, the utility made commitments to add significant new resources to supply the export sales that never materialized. These commitments include the La Grande-Phase 2 hydro projects and the Independent Power Program (as will be further explored in the next section).

The loss of the export contracts reflects major changes in the power markets during the 1990s. Demand growth is slow, technology for thermal power plants has dramatically improved, and fuel prices are low and expected to remain so. Utilities are no longer interested in the relatively expensive, long-term firm export contracts that Hydro-Québec had been offering.

At the same time, the short-term market has become more dynamic and sophisticated as the electricity industry restructures to be more competitive. Hydro-Québec is an active participant in the short-term market. Hydro-Québec is now profitably using its large reservoir storage capability and interconnections to buy electricity when prices are low and resell when prices are higher.

The short-term market provides a ready outlet for Hydro-Québec to dispose of surpluses. However, it also provides opportunities for the utility to avoid long-

term surpluses by better matching supply and demand. Notably, if Hydro-Québec can rely upon reasonably priced electricity purchases to bridge periods of tight supply, there will be less need for the utility to overbuild supply to provide an energy reserve margin.

#### Comparison with Other Utilities

With the development of interconnections with its neighbours, Hydro-Québec became one of the largest electricity exporter in North America in the 1980s. In part, the utility has become such a big exporter because of the nature of its system. Hydro-Québec is more prone to surpluses and has a greater economic imperative to sell the surpluses than its neighbours. Another important reason for Hydro-Québec's role as an exporter is that it is a relatively low-cost utility near the high-cost utilities of the northeast U.S. In most of North America, such a significant price differential does not exist over a tradable distance. Also, Hydro-Québec experiences peak demand in the winter, while many U.S. utilities peak in the summer.

Given Hydro-Québec's surplus situation in the early 1980s, the export market was very attractive. The utility had to invest \$2 billion in interconnections and other upgrading of the transmission system, but it gained access to a large, relatively high value market.<sup>8</sup> As shown in Table 1 above, overall export sales exceeded those from the industrial marketing initiatives, and the prices were higher. The upgrading of the transmission system also improved reliability for Quebec customers. Although the utility has failed to develop a substantial long-term export market, the electricity export program was successful in absorbing the surplus of the 1980s and provides Hydro-Québec with continuing access to the short-term market.

However, Hydro-Québec was relatively unusual in its focus (during the late 1980s and early 1990s) upon long-term firm exports. Most utilities do not attempt to sell large blocks of power that require major advancement in the construction of new supply. A notable exception is Manitoba, which contracted in to sell 1000 MW from a new hydro project to Ontario; this contract was subsequently canceled in the early 1990s when Ontario determined that it did not need the power. In most other cases, utilities export only when they have surpluses from existing supply.

Hydro-Quebec's export policy exposed it to substantial risks. The utility indicated that it had factored these risks into the pricing of these contracts. However, given that virtually all of the contracts were canceled, Québec may have received little compensation for the risks it assumed. Notably, without the uncertainties relating to the export contracts, the cycle of shortage and surplus during the 1990s would have been less pronounced.

---

<sup>8</sup> Neighbouring utilities also made substantially investments to interconnect with Québec. In at least some cases, the export price was reduced to compensate the purchasing utilities for their investments.

#### 4. Hydro-Québec decisions regarding the independent power program in light of uncertainty in meeting the export sales objective

Together with the Risk-and-Profit-Sharing contracts, Hydro-Quebec's activities in the long-term firm export market greatly affected the Independent Power Program. Notably, the three New York and Vermont firm export contracts were expected to result in substantial and increasing deliveries of electricity throughout the 1990s.<sup>9</sup> Absent these requirements, the need for the Independent Power Program would have been reduced (or eliminated). For example, Hydro-Québec analysis at the time of APR-91 indicated that without the three contracts, independent power could be limited to 385 MW (Ex. P.742C: Cadre de planification pour les principales décisions en matière offre-demande, p. 11).

The two New York contracts had an especially adverse impact upon the Independent Power Program. In the period when Hydro-Québec was expanding its commitment to independent power, projected deliveries to New York contributed substantially to the concerns that supply would remain tight through the 1990s. Both contracts were subsequently canceled, exacerbating the surplus situation that is reducing the value of the electricity purchased by Hydro-Québec under the Independent Power Program.

To better understand the relationship between the export contracts and the Independent Power Program, it is useful to review the evolution of these contracts during 1991-1994. The 1000 MW contract (6.7 TWh per year phasing in beginning 1995) included provisions for cancellation without penalty by November 30, 1991. In April 1991, one of the New York utilities indicated that it might pull out of the contract. Through July 1991 (Ex. P.205 [HQ 313.7 e.3]), Hydro-Québec planning studies assumed that the contract would proceed as planned.

In September 1991, the utilities extended the deadline for cancellation without penalty by one year. The December 1991 Hydro-Québec plan (Ex. P.205 [HQ 313.9 R e.3]) assumed that the start of contract deliveries would be delayed until 1998. In March 1992, the governor of New York canceled the contract. This was reflected in the November 1992 plan (Ex. P.205 [HQ 313.9 e.3]).

The 800 MW contract (3 TWh per year beginning in 1998) included provisions for cancellation without penalty by November 30, 1994. Through November

---

<sup>9</sup> The large long-term firm export contract with Maine was canceled by the purchaser in 1989. This contract would have also entailed substantial deliveries during the 1990s. Its cancellation helped to offset the impact of other increases in projected requirements, such as the new smelter contracts. Likewise, the cutback in the Vermont export contract helped to reduce the need for new supply. However, the impact on the Independent Power Program was not very significant, since the reduction in supply requirements was small (less than 1 TWh/year), especially during the 1990s.

1992 (Ex. P.205 [HQ 313.9 e.3]), Hydro-Québec planning studies assumed that the contract would proceed as planned. The contract was then renegotiated to reduce annual deliveries to 1.5 TWh, and to base its supply upon a mix of surplus energy and purchases. In the December 1993 plan (Ex. P.205 [HQ 313.10 e.3]), the contract demand was no longer included in the electricity requirements forecast that is used to schedule new facilities. Thus when the contract was canceled in May 1994, there was no change in supply needs.

In reviewing this history, the question arises whether Hydro-Québec could have better anticipated the loss of the export contracts. In this light, it is noteworthy that in 1991 Hydro-Québec envisaged deferral of deliveries under the contracts as an option to avoid energy shortages during the 1990s (Ex. P.742C and P.742.E). If Hydro-Québec had opted for such a strategy in 1991, there would have been less (or no) need to expand the Independent Power Program, and costs associated with the current surplus would have been avoided. Alternatively (or in addition), the restructuring of the 800 MW contract to eliminate the need for new supply could have been implemented earlier.

The drawback of these approaches was the potential loss of export revenues. In fact, the risks associated with foregone revenue may have been far less than those associated with adding expensive new supply to service uncertain demand. First, it was becoming increasingly evident that northeastern U. S. electricity markets were changing in ways that made the export contracts less attractive. Slow demand growth, combined with extensive independent power development, had resulted in a large surplus that was expected to persist into the next century. This surplus, together with low fuel prices and improving generation technology, was reducing avoided costs and, therefore the benefits of electricity imports.

## **5. Mechanisms Used in Other Jurisdictions for Acquiring Independent Power**

Mechanisms used by utilities in other Canadian and U.S. jurisdictions will be briefly reviewed, focusing on the early 1990s period coincident with Hydro Québec's APR-91 solicitation for independent power producer (IPP) proposals. This will facilitate comparison of Hydro-Québec's actions during this period with contemporaneous utility practices elsewhere in North America. Canadian and northeastern U.S. utilities will be emphasized, since Hydro-Québec would have had particularly ready access to information about their experience with IPPs .

In the 1990-1991 period, major Canadian utilities relied on both negotiated prices and standard offers (fixed prices) for acquisition of independent power. The largest utilities, including BC Hydro, Manitoba Hydro, and Ontario Hydro, used RFP (Request for Proposals) solicitation followed by a negotiation process involving price and other contract terms for IPP proposals above a certain size.

The minimum size for negotiated prices was 5 MW for BC Hydro and Ontario Hydro, and 2 MW for Manitoba Hydro. The negotiated prices paid were not to exceed the utility's avoided costs of capacity and energy.

One unique feature of Ontario Hydro's policy was that it would only purchase "net power" from industrial cogeneration plants, above that consumed in the industrial plant's production process. The purpose of this rule was to prevent "cross-hauling", in which an industrial firm could buy electricity at retail rates for less than it would receive for selling cogenerated electricity. Ontario Hydro has stated that, in part, it opted for an RFP/negotiation process because it was less restrictive than a competitive bidding process.

These utilities also acquired power from smaller projects at standard rates, reflecting either avoided costs, in the cases of BC Hydro and Ontario Hydro, or full retail rates in the case of Manitoba Hydro. Little, if any, IPP power had been acquired by utilities in other Canadian jurisdictions by the end of 1991.

From the perspective of the Canadian utilities, reliance on negotiated prices for major IPPs and standard offer rates for small IPPs was attractive as a means to minimize transactions costs and improve supply reliability. The utilities were not constrained by their legal and regulatory environment to adapt other approaches. However, the RFP solicitation and contract negotiation process may have been suboptimal for IPPs. The negotiation process tends to lack the transparency, certainty, and timeliness of a pre-arranged competitive bidding or auction process. The latter allows IPP sponsors and financial backers to reduce their project initiation and development costs.

When developing its APR-91 process, Hydro-Québec could have also made use of the U.S. experience. In 1990 and 1991, much could be learned about the practical range of mechanisms for acquiring independent power by surveying U.S. utility practices. Compared with Canadian utilities, many U.S. utilities had far more experience with IPPs. Federal and state requirements pursuant to the 1978 Public Utility Regulatory Policies Act (PURPA) provided a more level playing field between utility and IPP supply. Higher avoided costs at many U.S. utilities, owing to their heavier reliance on thermal generation, helped to make IPPs economically attractive. Some U.S. utilities were relying on IPPs for a major part of their total needs for new supply.

PURPA mandates that the rate paid by utilities when buying power from IPPs be based on utility avoided costs. Many state public utility commissions (PUCs) initially interpreted that this required standard offer rates set at the utility's full avoided costs for capacity and energy. However, this early practice often led to an over-supply of IPP power for utilities that had avoided costs significantly higher than the cost of developing IPPs. This problem led utilities, with the consent of their state PUCs, to turn to competitive bidding. Bidding provided a

transparent and equitable mechanism to cull the flood of offers. It also reduced the transactions costs and possible charges of unfairness associated with reliance on a negotiation process for dealing with a large number of developers.

The first competitive bidding process for new supply acquisition by a U.S. electric utility was by Central Maine Power (CMP) in 1984. CMP implemented this process in order to develop the best IPP projects in an orderly and manageable fashion for predetermined blocks of capacity and energy. With CMP's high avoided costs (based on a nuclear plant), interest from potential developers was very strong. The success of this initial competitive bidding experiment led CMP to issue subsequent RFPs for additional blocks of power.

The second U.S. utility to turn to competitive bidding, Virginia Power (VP), also did so when initially overwhelmed with a large number of IPP applications in response to high avoided costs set in November 1985 by the Virginia State Corporation Commission (SCC). VP's negotiation methods were inadequate to deal with the so many applications. In 1988, the SCC concluded (in Case PUE870080) that "the concept of bidding for new power supplies is a permissible response to PURPA and the FERC regulations." Each Virginia utility was allowed to develop its own competitive bidding process.

From 1980 onward, the California PUC had required utilities to post avoided capacity and energy costs, and to pay IPPs full avoided costs. This mandate was established several years before the FERC rules implementing PURPA. With this long history of paying full avoided costs, which were generally quite high, a sizable glut of potential IPP projects had arisen by 1986. Consequently, in July 1986, the California PUC decided that any future oversubscriptions of IPPs could be reduced via a price-only auction. However, due to earlier oversubscription, no auction for IPPs had taken place by mid-1990.

Other early northeastern U.S. activity regarding competitive bidding includes the following highlights:

- In August 1986, the Massachusetts Department of Public Utilities issued bidding rules. The Boston Edison Company issued that state's first RFP for capacity through competitive bids in 1987. Other Massachusetts utilities have since followed suit.
- In 1987, Connecticut also issued detailed rules governing competitive bidding, but like California, due to a backlog of oversubscriptions, no RFPs for new capacity had been issued by mid-1990.
- In 1988, the New York PSC issued the nation's first all-source bidding guidelines, intended to treat DSM projects on an equal footing with supply projects, whether sponsored by the utility or a non-utility provider. The utilities in New York were allowed to treat supply and DSM sources either together or as separate parallel tracks receiving equal treatment. By 1990, four New York utilities, including Consolidated Edison Company, Long Island

Lighting Company, Niagara Mohawk Power Company, and Orange and Rockland Utilities, had issued RFPs for competitive bids.

- In Maine, Bangor Hydro Electric Company followed CMP's lead by issuing its first RFP for capacity through competitive bidding in 1989.

By mid-1990, 49 competitive bidding solicitations had been made by 30 investor-owned utilities in 17 states. At that time, two investor-owned utilities, Central Maine Power and Virginia Power, had capacity on line that had been acquired through competitive bidding. In addition, several non-investor owned utilities had made capacity solicitations by 1990.

Eight state PUCs had established or proposed competitive bidding rules or guidelines by 1990. These states included California, Colorado, Connecticut, Maine, Massachusetts, New Jersey, New York, and Washington. By mid-1990, utilities in all of these states except for California had issued or proposed RFPs for acquisition of new supply.

In addition, eleven other states had allowed utilities to implement bidding without specific regulatory approval. These states included Delaware, Florida, Hawaii, Illinois, Indiana, Maryland, Nevada, New Hampshire, Pennsylvania, Vermont, and Virginia.

States have not had to obtain explicit statutory authority to permit competitive bidding, finding that it falls within their "just and reasonable" mandates. In 1987, the Federal Energy Regulatory Commission (FERC), which is responsible for administration of PURPA, conducted a series of regional hearings on PURPA administration, and in 1988 it issued rulemakings on competitive bidding, as well as other implementation issues.

In 1990, ten states viewed PUC-determined avoided costs as providing a "ceiling" on acceptable price offers. The others tended to regard the contract prices as market revelation of avoided cost. That is, the concept of avoided cost was broadened to encompass all potential electricity suppliers, not just utility-provided supply.

Competitive bidding was becoming a common practice by 1990, but was still spreading throughout the U.S. For example, by the end of 1993, utilities in Georgia, Iowa, Minnesota, Montana, Oregon, and Texas had also issued or proposed RFPs for power to be supplied through competitive bidding. And by the end of 1993, PUCs in Michigan, Oregon, and Virginia had also established rules or guidelines for competitive bidding.

While Hydro-Québec may not have closely monitored the status of IPPs throughout the U.S., it would be surprising if the utility did not know about developments in its principal export markets. Hydro-Québec certainly had ready

access to information regarding the promulgation of rules or guidelines in the New England states and in New York, and the RFP solicitations for competitive bids by utilities in Maine and New York.

## **6. Utility Transfer of Small Hydro Projects to Independent Power Producers**

One reason why a utility may have choose to transfer its small hydro sites to independent power producers (via sale or lease) is that the sites may no longer be cost-effective for a utility to develop, operate, or refurbish, but may be profitable when owned and operated by IPPs. Also, there may be other reasons why a utility may prefer to no longer develop or operate small hydro sites, even if they are still cost-effective.

There are several reasons why small hydro which is not cost-effective for a utility may be attractive to an IPP. Owing to its large financial resources ("deep pockets"), a utility may have much higher liability exposure in the event of an accident or an environmental lawsuit. A small firm may have significantly lower costs, which in turn facilitates more extensive maintenance and refurbishment. Labor costs may be lower owing to more flexible practices and reliance on non-union workers. Management costs can be less, since operating a small hydro project does not require the many layers of management which utilities traditionally require. Finally, in some jurisdictions, a utility may be subject to more extensive (and more costly) environmental regulations than an IPP, for the same small hydro site.

In the alternative, the utility may view small hydro as cost-effective, but not worth the trouble to continue to retain. These motivations may include any of the following reasons. First, the utility may want to focus its limited management time on larger, more promising activities. It is quite common for large corporations to have a minimum "hurdle" rate of return on new or existing projects, which is higher than what other producers may find acceptable. Second, it may be more profitable for an IPP that is in the business of developing new small hydro projects to take over the operation or refurbishment of the utility's existing small hydro sites. There may be economies of scope for the IPP to manage additional sites, especially if they are located in the same area. A third reason, which may only apply to certain publicly-owned utilities, is government policy that seeks to introduce or expand economic competition between small-scale IPPs and utility power generators.

In Ontario, the Ministry of Natural Resources released a number of undeveloped small hydro sites to IPPs, after Ontario Hydro (OH) did not exercise its right of first refusal to claim the sites. In 1990, OH stated that small hydro potential

(under 5 MW) "is best developed by the non-utility generation industry".<sup>10</sup> In support of this policy, OH cited several attributes of small hydro projects: relatively small capital requirements, short lead times, and dispersal across hundreds of sites across the province. While not stated publicly, OH might have also preferred to relegate small hydro development to IPPs so it could focus on nuclear power and other large scale and more technically sophisticated projects.

In the northeastern U.S., there was a wave of divestiture of worn-out small hydropower plants by utilities during the 1950s. For example, CMP sold over ten sites to an individual, and Public Service Company of New Hampshire (PSNH) disposed of about ten sites by selling them for a nominal amount to municipalities. From the 1950s until the 1970s, utilities found these small hydro sites too expensive to refurbish, given the low cost of power from large oil or coal-fired plants. In addition, even as abandoned sites they posed continuing liability risks by being viewed as "attractive nuisances."

From the 1950s to the 1980s, there was little activity in terms of transfer of ownership or control. Then, from the mid-1980s to 1990 several small hydro sites owned by utility companies were leased to IPPs for electricity station development and operation. Five of these projects involve New York sites owned by the Niagara Mohawk Power Corporation (NiMo) utility company. Another project in Maine is majority-owned by Central Maine Power Company.<sup>11</sup> The lease term is generally for 40 years, or whatever length corresponds with the term of the FERC hydropower license, which can never exceed 50 years. The project assets will revert back to the utility company at the end of the lease.

The utilities' decision to lease these projects, rather than develop them directly, may be a function of the treatment of IPPs under PURPA. Hydro projects of less than 80 MW (and certain other types of IPPs) were awarded preferential treatment, but only if the utility ownership share does not exceed 50%. An IPP eligible to receive avoided cost-based rates may be more profitable than the same project developed by the utility and limited to the utility's regulated rate of return. Leasing provides a mechanism for these higher IPP profits to flow back to the utility.

The utility companies could alternatively have captured a portion of these profits by selling the sites to the developer, but this strategy has at least three disadvantages. First, as monopoly enterprises, utilities may have been reluctant to establish potential future competitors. Second, investor-owned utilities would have to pay hefty capital gains taxes if they sold these newly valuable sites, since their book values were very small. Finally, if the utility owns other hydro

---

<sup>10</sup> Providing the Balance of Power: Demand/Supply Plan Report, p. 12-3.

<sup>11</sup> Specific information on these projects, including IPP developer names, will be provided upon request.

sites in a river basin, it would want to keep FERC-granted eminent domain rights over all the sites for the purpose of coordinated river flow regulation.

*Commission d'enquête sur la politique  
d'achat par Hydro-Québec d'électricité  
auprès de producteurs privés*

***LISTE DES MÉMOIRES DÉPOSÉS***

*27 mars 1997*

## *LISTE DES MÉMOIRES DÉPOSÉS*

Hydro-Québec

Procureur général du Québec

Association des Producteurs privés d'hydroélectricité du Québec (APPHQ)

Madame Lise Bacon

Première Nation de Longue Pointe

Mouvement Au Courant

ENvironnement JEUnesse

Développements Hydroméga inc. (Alfred Lawee, Jacky Cerceau)

Association des Citoyens pour la Protection des Rives de l'Outaouais (ACPRO)

Le Comité de citoyens de Saint-Antoine-Abbé et Franklin

Mouvement des Amis de la Rivière-du-Sud (MARS)

Me Martin Hébert pour messieurs Gilles Bellemare et Albert Poiré

Me Richard Mongeau et Me Jean-François Soucy pour messieurs John Parizella, Clément Patenaude, Jacques Painchaud et Claude Fortin

Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et Comité de sinistrés de la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Conception: Laberge Communications Stratégiques Inc.

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL A 329 851

Commission d'enquête sur la politique d'achat par  
Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés